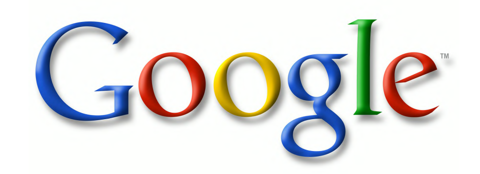


ŒUVRES

DE

MACHIAVEL.

TOME PREMIER.

ŒUVRES

DE

MACHIAVEL.

TOME PREMIER.

CE VOLUME CONTIENT:

Discours sur la Première Décade de Tite-Live, Livres I et II.



N. MACHIAVEL.

ŒUVRES

DE

MACHIAVEL;

TRADUCTION NOUVELLE,

PAR T. GUIRAUDET.

SECONDE ÉDITION.

TOME PREMIER.

A PARIS,

CHEZ PICHARD, libraire, quai Voltaire, N°. 18.

AN XI. — 1803.

DISCOURS

SUR

MACHIAVEL.

LE nom de Machiavel paraît consacré dans tous les idiômes modernes, à rappeler, ou même à exprimer les détours et les forfaits de la politique la plus astucieuse et la plus *criminelle*. La plupart de ceux qui l'ont prononcé, comme tous les autres mots d'une langue, avant de savoir ce qu'il signifie ou d'où il dérive, la plupart, dis-je, ont dû croire d'abord que ce fût celui d'un tyran, qui surpassa tellement tous les autres tyrans connus, en perfidie et en cruauté, qu'il mérita d'attacher son nom au genre de crime qui avait rendu ceux-là si fameux.

Mais, combien plus coupable doit pa-

raître cet homme, quand on apprend que simple particulier, sans intérêt comme sans excuse, il n'a acquis cet affreux renom que pour avoir donné des leçons aux despotes contre les peuples, sur l'art de river leurs fers !

Enfin, l'opinion pourrait-elle être en balance, quand tout concourt à la fixer contre cet écrivain; lorsqu'on voit cette théorie de la perfidie, repoussée par ceux-là même pour l'intérêt desquels elle semble faite; quand un prince si justement célèbre (Frédéric II), qui, depuis sur le trône, parcourut une carrière politique aussi brillante que hardie, a cru devoir en ouvrir l'entrée, en réfutant, dans son anti-Machiavel, les principes de cet affreux conseiller des rois !....

Cependant quelques-uns de ces hommes dont l'estime vaut celle de tout un peuple, et dont le jugement peut lutter avec avantage contre celui de leur siècle, avaient laissé échapper sur cet étranger si décrié, une opinion qui dût rendre perplexes ceux qui

pèsent les voix plus qu'ils ne les comptent; un des plus beaux génies de l'Angleterre, Bacon, avait dit : « Rendons graces à Machiavel et aux écrivains de ce genre : en feignant de donner des leçons aux rois, il en a donné aux peuples ».

Ce jugement de Bacon a été reproduit, répété par Rousseau de Genève, et tel est l'ascendant de la célébrité et la puissance du talent qu'il a entraîné une foule d'esprits en faveur de Machiavel. Diffamé jusqu'alors, on le vit à cette époque, prôné, célébré, quoique tout aussi peu lu, par cette classe d'individus d'autant plus nombreuse que son rôle est plus facile, et qu'il ne consiste qu'à redire, sans examen, ce qui fut pensé par un autre; vrais télégraphes de l'opinion, qui la répètent sans la comprendre, et qui transmettent la décision ou la nouvelle du génie, sans en avoir connu le sens, ou pénétré le secret.

Mais ce jugement auquel il faut attribuer la révolution opérée en France,

sur le compte de Machiavel, avait été portée par un écrivain qui emploie souvent les prestiges de l'éloquence et la magie du style, à embellir, à produire des paradoxes. Un changement aussi prompt dût inspirer quelques méfiances à ce petit nombre d'hommes sages, dont les décisions finissent par faire loi; parce qu'elles ne s'établissent qu'après un long examen, et ne règnent, comme le calme, que sur les fluctuations appaisées du doute.

C'est alors sur-tout que s'est fait sentir le besoin de connaître à fond tous les ouvrages de notre auteur, de les méditer, de les comparer ensemble, de les rapprocher des temps et des lieux où ils ont été publiés, afin de pouvoir apprécier autrement que sur parole, tout-à-la-fois et des écrits, et un écrivain si diversement célébrés.

Des circonstances particulières ont accru encore un desir aussi naturel. La révolution française, en appelant un plus grand nombre d'hommes au ma-

niment des affaires publiques, à la confection des lois, a engagé nécessairement plus d'individus à s'occuper de politique, de législation, et par conséquent des ouvrages d'un des plus grands politiques qui aient paru. Enfin les personnes les moins intéressées au sujet qu'il traite, devaient être également curieuses de connaître, jusqu'à quel point était fondée l'expression si usitée de *Machiavélisme;* elles devaient desirer d'apprendre les motifs qui avaient fait employer, pour en composer le substantif de crime, le nom d'un homme qui n'eût mérité, selon deux des grands philosophes modernes, que les éloges et la reconnaissance des peuples.

Jamais curiosité ne fut mieux placée, comme le public s'en convaincra, et ne doit être plus générale. En effet, Machiavel est de tous les auteurs, j'ose le dire, celui dont on parle le plus et qu'on connaît le moins en France, quoiqu'il ait écrit en italien, c'est-à-dire, dans la langue la plus facile de toutes pour nous

Il faut l'attribuer d'abord à l'espèce d'horreur que son nom devait inspirer; à la nature des sujets qu'il traite, qui, autrefois nous étant aussi indifférens qu'inutiles, devaient attirer peu de lecteurs; à son style même qui, moins pur et moins correct que les bons auteurs qui l'ont suivi, ne pouvait être présenté pour modèle; enfin à notre manière d'étudier les langues étrangères, ou pour mieux dire, à l'époque de notre vie à laquelle nous nous y appliquons.

En effet, chaque langue chez nous, est une science qu'on commence à cultiver, au moment où l'on devrait en jouir; chez la plupart de nos voisins, au contraire, ce n'est qu'un outil que l'on apprend à manier dès l'âge le plus tendre. Nous employons donc infiniment de temps et du plus précieux, à nous mettre péniblement dans la tête, une infinité de mots qu'un enfant y case en jouant; nos plus belles années écoulées en préparatifs d'études qu'on ne fait point, nous laissent

à peine la faculté d'effleurer les trois ou quatre écrivains les plus connus dans chaque idiôme. Comment espérer alors de pouvoir s'adonner à l'étude des auteurs difficiles, ou qui ont vieilli; des auteurs qui ont le mérite et les défauts de ceux qui les premiers ont contribué à former leur langue? Or, celle de Machiavel était si peu fixée à l'époque où il vécût, qu'on lui reprocha d'ignorer le latin, parce qu'il écrivait en italien.

Quels qu'en soient les motifs, on ne craint pas d'être démenti, en avançant que c'est l'auteur étranger peut-être, qui a été le moins étudié en France par ceux qui pouvaient le lire dans l'original. On pourrait encore accuser de cette négligence, quelques-uns des hommes les plus éclairés de la nation, et entre autres Montesquieu qui, nous sommes forcés de le dire, ayant traité, dans son livre sur les causes de la grandeur et de la décadence des Romains, le même sujet que Machiavel dans ses réflexions sur

Tite-Live, ne le cite pas une seule fois dans cet écrit, tandis que la manière dont il en parle ailleurs et comme en passant, prouve qu'il l'avait connu et apprécié, puisqu'il le qualifie de *grand homme* (1).

Machiavel, quoique moins négligé en Italie, l'avait été cependant par des motifs faciles à deviner; mais la liberté de lire, d'écrire, d'imprimer, introduite dans ces derniers temps, à la suite de nos armées, commença à venger sa mémoire de l'oubli où il était, pour le plus grand nombre de ses concitoyens. Aussi, depuis cette époque, il s'est fait proportionnellement plus d'éditions de ses œuvres, qu'il n'en avait paru dans chacun des siècles précédens; et la plus complète de toutes, celle à laquelle on a ajouté une infinité de morceaux qui n'avaient jamais été imprimés, et sur laquelle cette traduction a été faite, n'a été publiée qu'en l'an 5 et 6 de notre République.

(1) Vid. *Esprit des Lois*, liv. VI. chap. V.

Pour satisfaire au vœu général, ou plutôt au besoin de connaître à fond les écrits de cet homme célèbre, nous n'avions en France qu'une traduction de toutes ses œuvres, ou de toutes celles qui avaient paru jusqu'alors. Elle avait été donnée il y a un siècle, par Tillard, que d'autres nomment Tetard, calviniste français, réfugié en Hollande. Or cette traduction dont tout le monde s'avouait l'infidélité, la pauvreté, l'inexactitude, réimprimée au commencement de la révolution, n'a pas laissé, dit-on, que de se débiter, tant était grand le desir qu'on avait de connaître cet auteur!

Quelques parties avaient été traduites séparément; mais toutes ces traductions, à commencer par celle du *Prince*, par Amelot de la Houssaye, outre qu'elles sont plus ou moins inexactes, ont tellement vieilli quant aux tournures et aux expressions, qu'elles auraient besoin d'être traduites à leur tour. Ses *Réflexions sur la première Décade de Tite-Live*,

l'avaient été quelques années avant la révolution, et d'une manière distinguée, par un maître des requêtes (*Minc*). Il fit précéder sa traduction d'un discours préliminaire, qui roule bien moins sur Machiavel que sur la politique et la science du gouvernement. Ce discours, à cette époque, eut du succès et mérita d'en obtenir. Quant à sa manière de rendre l'original, outre plusieurs fautes dont je ferai remarquer quelques-unes, on pourrait lui reprocher d'avoir employé ce style coupé, ces phrases courtes alors à la mode, et qui, pour avoir été mises en usage par Montesquieu, paraissent à bien des critiques, aussi déplacées dans les discours sur Tite-Live, que dans l'Esprit des Lois. Elles convenaient si peu pour rendre Machiavel, que cet auteur écrivant dans une langue qui naissait à peine du latin, avait conservé les longues périodes Cicéroniennes de la langue-mère, peu propres à s'accommoder des formes courtes et serrées que l'on

donnait à l'idiôme dont on cherchait à le revêtir.

Tout faisait donc sentir la nécessité d'une traduction nouvelle, et je fus d'abord tenté de l'entreprendre. Mais la réputation de cet Italien me parut, en y réfléchissant, devoir interdire cette espèce de travail, à tout homme jaloux de conserver l'estime publique. Je sentais, que d'après les idées reçues sur cet auteur, c'était sans y être obligé, associer en quelque sorte son nom à celui d'un homme flétri par l'opinion, et contribuer à la circulation d'un poison dangereux, que de faire passer de nouveau ses écrits, dans la langue la plus répandue.

Cependant le jugement de Bacon et de Rousseau me déterminèrent à relire attentivement ses ouvrages, à les étudier avec le plus grand soin. Le résultat de cet examen fut de me donner une opinion bien différente des deux opinions émises sur cet homme célèbre.

Et d'abord, outre une supériorité de talent que personne ne lui dispute, ses écrits me démontrèrent que personne n'aima plus que lui la liberté et la prospérité de son pays; qu'il y consacra toutes ses veilles, toutes ses études, toutes ses pensées, ses affections, sa fortune, son repos; que l'ouvrage même dans lequel il avait le plus énoncé de ces maximes dont on s'était servi pour le diffamer (le traité du Prince), était peut-être le plus éclatant témoignage d'un patriotisme aussi éclairé qu'ardent; que, pour apprécier la plupart de ses conseils, il fallait d'abord se reporter au temps, aux lieux, aux circonstances dans lesquelles il écrivait, et se rappeler par-dessus tout, les hypothèses dans lesquelles il se place lui-même en écrivant. Dès-lors, non-seulement mes scrupules cessèrent, mais je crus faire de mon loisir un usage utile, que de donner une traduction complète de cet auteur. Je me convainquis que le présenter entier aux yeux

du public, était le seul moyen de l'exposer à son vrai jour, et le plus sûr, non-seulement pour rétablir la réputation de l'homme, ce qui est le moindre avantage, mais encore pour faire perdre à ses maximes qu'on ne peut que juger défavorablement en les détachant, le danger qu'elles peuvent avoir, ainsi isolées.

Hâtons-nous d'examiner les bases de l'explication nouvelle que je crois pouvoir donner de sa conduite et de ses ouvrages. En faisant faire au lecteur la même route que *j'ai suivie*, si je ne le conduisais pas aux mêmes résultats, j'aurais du moins fait preuve de franchise et de bonne foi; à coup sûr je le convaincrais de la nécessité de faire de plus en plus connaître des écrits sur lesquels les esprits sont partagés, et par-là je me justifierais à ses yeux d'une entreprise qui seule pourra le mettre à portée de juger.

Je n'ai point été arrêté par la considé-

ration d'une opinion aussi ancienne que généralement répandue, et qu'il me fallait fronder. On sait avec quelle facilité les hommes en masse, adoptent l'opinion même la plus fausse; celle-ci pour avoir vieilli n'en mérite pas plus de respect. Elle a acquis sans doute plus de consistance, à mesure que plus d'ans et plus d'hommes ont passé dessus; mais cette route de l'erreur, pour être la plus battue, combien peu de ceux qui la suivent prennent soin de l'examiner ! On dirait un peuple d'enfans, courans à la file l'un de l'autre, sur la glace polie qui fuit sous leurs pieds; le nombre et les pas de ceux qui précèdent, ne servent, pour ceux qui suivent, qu'à rendre le chemin plus glissant.

Mais venons à notre objet. Nous n'avons, pour le remplir autant qu'il est en nous, qu'à parler rapidement des principales circonstances de la vie de Machiavel, et à tracer une esquisse de ses ouvrages;

nous y trouverons à la fois, et la cause de la réputation qu'on lui a faite, et des motifs pour l'en justifier.

Nicolas Machiavel naquit à Florence sur la fin du quatorzième siècle, et y vécut jusqu'au commencement du quinzième(1); il y occupa pendant plusieurs années une place qui annonçait à la fois la confiance de ses concitoyens, et du talent dans celui qui l'exerçait, celle de secrétaire du conseil des Dix, ou de la république. Il fut envoyé nombre de fois en mission par son gouvernement, en Allemagne, en France, en Suisse, à Rome et dans les divers autres états de l'Italie. A l'époque où les Médicis furent rappelés, il perdit sa place et ne fut plus employé; il fut même accusé d'avoir trempé dans une conspiration contre cette famille, qui, peu de temps après, devint souveraine à Florence. Mis à la question, il n'avoua rien. Cependant, à l'époque où les Mé-

Précis de sa vie.

(1) Né en 1466, mort en 1527.

dicis furent si puissans, que c'eût été folie que de chercher à les attaquer, ceux-ci accueillirent et cherchèrent à s'attacher cet homme célèbre. Clément VII, bien capable d'apprécier son talent, l'engagea à écrire l'Histoire de Florence, et en accepta la dédicace. Le Médicis qui dominait dans cette ville, l'encouragea également à écrire, et ce fut à lui qu'il dédia son livre du Prince. Enfin Machiavel mourut pauvre, laissant deux fils. Tel est le précis de sa vie, qu'on trouve par-tout, et qu'il eût été facile, comme on le pense bien, de rendre infiniment plus longue. Mais je suis pressé d'arriver à ce qui fait véritablement la vie d'un écrivain, je veux dire, ses ouvrages.

Parlons d'abord de ses réflexions sur la première décade de Tite-Live.

Discours sur la première décade de Tite-Live.

Machiavel fut citoyen d'une République dont la constitution était si vicieuse, qu'elle passa alternativement tout le temps de sa durée, de la licence de la démagogie, à l'oppression de l'aristocratie.

Tour-à-tour déchirée par la faction des nobles et par celle de la populace, Florence dans toute son histoire ne présente pas un seul moment de tranquillité. Les intervalles plus calmes dont elle jouit quelquefois, ne furent, entre des partis fatigués, que des instans de trève que le moins épuisé des deux rompait toujours le premier.

Machiavel profondément affecté des maux qui désolaient sa malheureuse patrie, en homme de génie, loin de les attribuer aux passions ou aux erreurs de ceux qui gouvernent, injustice trop ordinaire à la foule des contemporains, s'élève au-dessus des considérations particulières et des intérêts privés de son siècle, et s'aperçoit bientôt que les véritables causes de tant de désordres sont des vices inhérens à sa constitution. La puissance et la gloire de Rome fixent aussitôt son attention. Ce peuple, qui avait avec celui de Florence quelques points de rapprochement, identité de pays et de climat, voisinage,

rapports anciens, forme de gouvernement également républicaine, lui présente des résultats si différens, qu'il se détermine à étudier les causes de ces différences.

Pour mieux les apprécier, il fouille la mine de l'histoire, cherche à y puiser la connaissance des hommes réunis, leurs diverses manières de se gouverner en société, et pénètre jusqu'aux sources premières de la puissance et du bonheur des peuples. Mais loin de s'égarer sur les pas du philosophe ingénieux de l'antiquité (Platon), ou de s'embarrasser dans les méthodes de son critique (Aristote), il commence sa politique au moment où cette science devient pratique, et où elle cesse d'être ou une rêverie, ou une discussion purement scolastique.

Avant de parler de ces résultats que l'étude de l'histoire fit découvrir à Machiavel, je dois rappeler au lecteur, que l'un des plus grands moyens de réunir pour des peuples nombreux la liberté et la puissance, n'existait point encore,

et manquait aux élémens de ses calculs politiques. Le systême représentatif n'était pas trouvé. Quelles ressources un génie aussi profond n'eût-il pas tiré de cette découverte moderne ! quelles erreurs ne lui eût-elle pas épargné !

Ne pouvant donc s'exercer que sur ce qui était connu jusqu'à cette époque, Machiavel adopte la division des bons gouvernemens en trois espèces : le monarchique, l'aristocratique et le démocratique ; et la meilleure constitution lui paraît celle qui les réunit toutes. La nécessité de marier ces trois formes pour en former une bonne, avait plutôt été énoncée qu'approuvée par le philosophe grec qui voulait même qu'on y fît entrer plus de trois élémens (1). Aussi est-ce à l'existence et à l'action simultanée de ce triple pouvoir, dont chacun balançant

(1) *Voy.* la politique d'Aristote, sur-tout la traduction du citoyen Champagne, directeur du Prytanée français, si recommandable par ses utiles et savantes notes.

les deux autres, rend nuls les vices particuliers à chacun des trois isolés, que Machiavel attribue les succès et la gloire de la république romaine. Il faut convenir que cette division de pouvoirs, qui était peut-être alors une vérité absolue, a en soi quelqu'avantage que les gouvernemens modernes semblent avoir reconnu et imité avec succès, en divisant le travail de la loi, et la faisant passer, pour ainsi dire, par une double et triple filière.

Après avoir examiné les grandes masses des gouvernemens libres, il s'applique à analyser les institutions particulières plus ou moins importantes, qui conviennent le plus à des républiques. Les effets différens que les révolutions produisent sur tel ou tel peuple, dans tel ou tel état de corruption; la manière des Romains de traiter avec les vaincus; celle de faire la paix; leurs institutions guerrières, leur tactique (sur laquelle nous reviendrons); l'utilité et l'importance dont la dictature

fut à Rome, et une infinité d'autres questions isolées et par chapitre, servent ici au développement des maximes, des conseils les plus sages, les plus profonds qu'on ait sur la politique; ils font de cet ouvrage de Machiavel, le plus riche répertoire de leçons et d'exemples, également précieux à consulter, pour le militaire, l'administrateur, le général, le citoyen, le législateur et l'homme d'état.

C'est dans ses réflexions sur la première décade de Tite-Live sur-tout, que Machiavel s'élève contre la cour de Rome. Il lui reproche la corruption de ses mœurs, la vente des dispenses, des indulgences, son irréligion et des désordres dont elle a tellement comblé la mesure, qu'ils doivent nécessairement attirer sur elle la vengeance céleste; et bientôt la réforme de Luther vint accomplir cette espèce de prédiction.

On se doute bien que les alarmes et la sortie de Machiavel contre la cour de Rome, avaient un autre but que les dan-

gers et les risques que pouvaient courir l'église et la foi catholique. Il nous a donné dans une infinité de passages, de ses écrits la mesure de sa croyance ; mais partageant avec suite son admiration pour la constitution romaine, il n'avait pu qu'apercevoir la place importante que les institutions religieuses y occupaient. La puissance d'opinion, le crédit que la religion donnait à ses prêtres qui n'étaient que des magistrats constamment tirés du corps des nobles, présentait à l'aristocratie, pour balancer l'effort du pouvoir populaire un renfort utile, qui n'avait pu échapper à Machiavel.

On a également vu dans les gouvernemens monarchiques, la religion servir merveilleusement la royauté. Aussi, lorsque par notre révolution le trône a été renversé, l'autel dominateur a été nécessairement attaqué, ébranlé et privé de ce qui constituait sa puissance. Alors, ces esprits qui font si facilement et si vite, les trajets extrêmes, voyant qu'en

sapant les fondemens du trône on avait écarté l'appui de l'autel, s'imaginèrent que la liberté ne pouvait souffrir de religion, et que pour être bon républicain, il fallait être athée. Du bord opposé au contraire, des incrédules, des athées même ont cru devoir se faire fanatiques pour être meilleurs monarchistes.

Certes, une constitution fondée sur un systême représentatif, à une époque où les lumières sont généralement répandues, et où la facilité de les répandre dans toutes les classes de la société s'accroît sans cesse; lorsque la loi n'est plus, comme elle le fut toujours, le travail d'un seul législateur, qui, pour la faire réussir, avait besoin d'être également fondateur de secte, mais bien le travail d'un peuple entier; à cette époque, dis-je, cette même loi n'a pas besoin de l'étaie d'une religion dominante. Mais il n'en faut pas conclure qu'il faut proscrire toute religion, comme opposée à l'esprit de liberté. La puissance civile et la

religion sont aussi distinctes par la nature de leurs fonctions que par leur domaine ; celle-ci n'agit que sur la pensée; ce n'est si l'on veut qu'une idée consolante, et alors pourquoi vouloir en priver l'individu ! elle donne des forces à la morale, et par conséquent à la loi qui n'est que la morale écrite, et alors pourquoi la proscrire, puisqu'elle est à la fois moyen de puissance et de bonheur !

Ce qui serait utile au contraire pour tout gouvernement libre, serait l'établissement d'une religion, d'un culte dégagés de toute idée superstitieuse et de miracles, à laquelle pût croire également et le philosophe, et l'homme le plus ignorant. Alors serait détruite l'aristocratie de l'incrédulité qui à la longue tue toute religion; alors la superstition que, dans toutes les sectes, on est forcé d'abandonner à ce qu'on appelle le peuple, parce qu'il est le seul qui veuille s'en saisir et qui puisse s'y livrer, ne désignerait pas une classe distincte par sa croyance,

et l'on verrait s'établir l'égalité religieuse qui servirait si bien l'égalité politique.

Mais jusque-là, la puissance civile me semble devoir prêter à toutes l'appui de la loi, excepté (ce qui n'existe pas) pour celles qui seraient contraires à la morale, ou bien (ce qui ne peut ni ne doit exister long-temps) pour celles dont l'exercice troublerait l'ordre public. Car, pour le dire en passant, toutes sont basées sur l'existence d'un être suprême, et toutes ont tiré leurs succès, l'enthousiasme qu'elles ont inspiré à leurs sectateurs, de cette idée première, et comme on l'a prouvé tant de fois, une société d'athées ne saurait exister. Que dis-je! l'idée d'un être suprême se lie à toutes les grandes idées, ou ne peut du moins s'en associer que de grandes. D'un premier jet, d'un vol, portant l'homme jusqu'à la divinité, elle lui fait voir si loin et de si haut, que tous les objets de ses affections nobles s'agrandissent avec lui, l'amitié, les devoirs, la patrie; tout ce qu'il laisse au-dessous,

de passions vulgaires, la vengeance, l'envie, est si petit! Il semble que la noblesse et la beauté de ses conceptions se mesurent à la hauteur où il s'est placé, à la majesté de celui avec qui il va se mettre en commerce. Voyez-le! des yeux fixes ou mouillés de larmes, un frémissement général, une espèce d'extase qui ne lui fait, pour ainsi dire, sentir ce qu'il a de terrestre que pour l'en détacher, sont les symptômes de cet élan vers la divinité, comme ils sont les avant-coureurs de toute belle action, de tout grand sacrifice, de toute image sublime; guerrier, législateur, poète, il n'importe, il n'en est aucun peut-être dont cette idée n'ait commencé ou soutenu l'enthousiasme, en lui fournissant des aîles pour se jeter dans l'avenir, seul point de l'espace où il veut vivre; combien, à qui pour opérer ou créer quelque chose de grand, il a fallu peut-être plusieurs fois faire, pour ainsi dire, le voyage de la terre au ciel!

Quoi qu'il en soit, que Machiavel ait

voulu réellement conserver pure la source de la religion dominante, comme moyen de gouvernement, ou ce qui paraît plus probable, qu'il ait voulu attaquer la puissance des papes par l'usage même qu'ils faisaient de leurs armes sacrées, il est certain qu'il leur en reproche l'abus. Mais il insiste bien plus encore contre l'existence de leur puissance territoriale en Italie.

Il prouve jusqu'à la démonstration, que c'est à l'existence de cette cour placée au milieu de ce beau pays, qu'il faut attribuer tous les maux qui affligeaient cette malheureuse contrée. Cette Rome qui fut autrefois le centre d'un état qui couvrait le monde de sa puissance et de sa gloire, se trouvait livrée à une succession de vieux monarques électifs, dont aucun d'eux ne pouvait y former un état respectable, mais avait tout juste le degré de force suffisant pour empêcher que d'autres ne pussent en élever, et ne fissent parvenir cette portion de l'Europe au degré de puissance relative, dont sa si-

tuation, son étendue et sa population sembleraient devoir lui assurer le partage.

Telle est la manière dont Machiavel s'explique sur la Rome moderne; d'où l'on tire facilement le vœu qu'il doit former sur la non existence de cette puissance en Italie; et c'est à cette opinion si hautement prononcée qu'est due la réputation qu'il a eue, et les persécutions auxquelles son nom a été en butte après lui, dans le monde.

S'il restait du doute dans quelques esprits, que c'est à la vengeance des pontifes, que Machiavel a dû la réputation dont il a joui jusqu'ici, il serait levé à l'instant, par la nature même du châtiment, et l'éclat de la punition qu'il a soufferte, et que la cour de Rome seule était à même d'infliger.

Je sens tout ce qu'il y aurait d'inconvenance et de lâcheté, à attaquer dans ce moment l'église et la cour de Rome; ou, pour justifier Machiavel, à chercher à prouver

ce qui est connu de tous, que les reproches qu'il leur adresse sont fondés. Mais pour servir de preuve à ce que j'avance, si faut-il rappeler du moins, ce qu'était cette puissance, et les moyens de vengeance qu'elle seule avait à sa disposition.

On sait que ce pouvoir, en Italie, s'éleva quelque temps après l'irruption des Barbares. Tige frêle en naissant, elle acquiert bientôt de la consistance, et couvre enfin de son ombre et l'Italie et l'Europe entière. Ce fut le produit de l'usage heureux que chacun de ses pontifes sut faire tour-à-tour, ou tout ensemble de la religion, de la vertu, du savoir et de la prudence, puis de la ruse, de l'hypocrisie, enfin de l'audace et du crime. Qu'on juge de la puissance d'un souverain qui, tout-à-la-fois vice-Dieu, prêtre-roi, législateur sacré, prophète, dispensant et la mort et la vie, liait les peuples et les individus de nœuds indissolubles que lui seul avait le droit et le pouvoir de délier à son gré; qu'on voyait une triple couronne sur la

tête, des clefs, un Dieu dans les mains, des princes, des empereurs à ses pieds, étendant sa main et son empire sur presque tout le globe, distribuant à tel ou tel peuple, les mondes nouveaux qu'on pourrait venir à connaître, et en cela bien autrement puissant que ces mêmes Romains dont il occupait la ville, destinée à être encore une fois la capitale de l'univers.

Sous le rapport de souverains effectifs, ils n'avaient qu'un territoire plus ou moins étendu autour de cette même ville; mais on les vit constamment employer avec plus ou moins de succès leur pouvoir colossal de pontifes, pour étayer les usurpations de territoire, comme princes; et presque tous ne furent jaloux et n'usèrent de cette première puissance transmise par Pierre, que pour en accroître le patrimoine.

Si l'on se rappelle de plus qu'après la bizarre puissance des papes, ce qu'il y avait de plus bizarre peut-être, étaient les

moyens employés pour la maintenir; si l'on pense que pour support, cette théocratie universelle, avait, dans chaque état du monde chrétien, une milice toujours sur pied, formée, recrutée et nourrie à grands frais par cet état même, quoiqu'elle ne reconnût que la suprématie de ce chef étranger, et qu'elle se décidât sans balancer à obéir à ses ordres, quand ils étaient en opposition avec ceux de la puissance temporelle; dirigeant, prêchant, instruisant, condamnant, absolvant tous les individus, depuis les chefs ou souverains, jusqu'au dernier du peuple; dont enfin l'intervention était tellement multipliée et si fort liée à tous les actes de la vie civile, qu'il n'en était aucun important où elle ne fût nécessaire; milice divisée en différens corps, distinguée par des uniformes, des réglemens, un esprit différent, pour être plus adaptés aux besoins des diverses classes de la société; tantôt laborieuse, éclairée, instruite, riche même pour être

à portée des hommes composant les classes où se trouvaient les richesses, l'esprit, le talent et les lumières; tantôt couverte d'une bure grossière et de cilices, pour être en rapport avec les haillons et la misère: mendiante même, il est vrai un pain assuré, pour être au niveau de la classe véritablement mendiante; ignorante et nombreuse comme celle-ci, ayant ses goûts, parlant sa langue; et toujours également souple, se prêtant aux faiblesses, aux vices, aux besoins de ceux composant ce qu'ils appelaient si bien leur troupeau; si l'on se rappelle encore leur vœu d'obéissance, la nature de leurs réglemens, celui du célibat, le renoncement à soi-même, et les autres vertus ascétiques exigées des candidats, qui les détachaient à jamais de leur famille particulière pour les faire tenir uniquement à la grande famille, on aura une esquisse de leurs moyens, on apercevra les divers réseaux vraiment magiques dans lesquels les états de l'Europe

se voyaient enlacés, et dont les divers fils allaient aboutir aux mains du pontife, qu'une espèce d'allégorie religieuse qui semblait vouloir montrer à nud sa puissance, avait caractérisé de pécheur.

A Dieu ne plaise que je veuille insulter individuellement à aucun des membres de ces différens ordres ! J'observerai seulement que c'était sur-tout par leur intervention dans les actes de la vie civile, c'était comme instituteurs publics, comme officiers de morale, comme exerçant de vraies magistratures, qu'ils se rendaient recommandables ; mais après avoir apprécié la nature de leurs fonctions je n'en serai pas moins empressé à rendre justice à la manière dont la plupart s'en acquittaient. Il n'est aucun de nous qui parmi eux n'ait compté des amis, des frères et des modèles ; aucun de nous, peut-être, qui ne leur doive reconnaissance. Combien, sous cette bure grossière, ne les a-t-on pas vu présenter de consolations au malheur et de secours à l'infortune !

Combien de ces hommes respectables se dévouaient pour assister aux derniers momens de la vie ! Combien n'en a-t-on pas vu accompagnant sur le char de mort, le criminel le plus coupable, aussi tremblant, aussi pâle que celui qu'attend l'échafaud, y monter avec lui, et au milieu d'un peuple silencieux d'effroi, mêlé, confondu sur ce sanglant théâtre, n'être distingué que par ses habits, de la victime et du bourreau ! avant-coureurs du supplice mille fois plus cruels que le supplice même, et auquel ces hommes vraiment divins se condamnaient, pour ainsi dire, toutes les fois qu'un autre l'avait mérité !

C'est en associant, en confondant ainsi des fonctions civiles et religieuses, qu'ils avaient, plus que personne, les moyens de décrier dans tout le monde chrétien, d'après les instructions du tyran de la cour de Rome, l'individu qui, non-seulement avait osé dévoiler les crimes de l'église et son ambition, mais qui, sur-

tout, avait publié combien son existence au milieu de l'Italie avait été et devait être à jamais funeste à ce malheureux pays. Certes, on peut dire que la République française, en détruisant cette puissance, a bien plus écouté les intérêts de cette même Italie, que ceux d'une politique moins généreuse.

Poursuivons l'examen des autres ouvrages de notre auteur; ils nous fourniront tous la preuve qu'ils furent uniquement inspirés par le plus ardent amour de son pays; ils nous expliqueront également les motifs qui lui ont dicté des conseils de la nature de ceux qu'il donne dans quelques-uns de ses écrits.

Un des monumens les plus remarquables qu'il nous a laissé de son talent est, sans contredit, l'Histoire de Florence.

Histoire de Florence.

Après avoir, dans ses Réflexions sur la première décade de Tite-Live, tiré de l'Histoire des premiers temps de Rome, des résultats aussi importans pour son

siècle et pour son pays, Machiavel crut devoir, en opposition, présenter l'Histoire de ce pays même, depuis la destruction de la puissance romaine jusqu'au temps où il vivait. L'ouvrage qu'il composa alors est connu sous le nom d'Histoire de Florence, et est divisé en huit Livres.

Le premier Livre est employé a retracer les événemens marquans de l'Italie entière, depuis l'invasion des Barbares jusqu'au quinzième siècle; les sept autres sont uniquement consacrés à présenter les détails du vaste ensemble tracé dans le premier, et sont plus particulièrement encore affectés à l'Histoire de Florence. Ainsi donc, cette esquisse générale est placée exprès au commencement de l'ouvrage, pour en faire saisir d'un coup d'œil la distribution et l'ensemble, avant de vous promener sur les ornemens et les détails. On ne saurait croire combien cette connaissance générale des masses, épargne de soins à la mémoire, sauve de fatigues

à l'esprit, et de trouble à l'intérêt. Non-seulement le lecteur saisit lui-même cet ordre établi, si précieux pour assurer ses jouissances, mais encore il voit comment, sous la plume de l'homme de génie, les faits se coordonnent, selon leur plus ou moins d'importance ; se rangent, s'attachent à deux ou trois points principaux, comme sous les savantes lois de l'équerre, les arbres, selon leur grosseur, viennent s'implanter sur une ou deux énormes pièces, colosses des forêts qui, après avoir pendant des siècles ombragé la terre, maintenant étendus, doivent, sous une main habile, servir, pendant plus de siècles encore, à porter le comble d'un édifice aussi majestueux que durable.

Il serait plus que superflu de faire l'éloge de ce morceau d'histoire sur lequel l'opinion est depuis long-temps fixée. Je ne me permettrai d'observations que sur ce qui peut, dans cet ouvrage même, caracteriser Machiavel, et fournir quelques

traits propres à éclairer ses intentions trop long-temps méconnues.

Et d'abord, l'impartialité la plus sévère préside à tous ses jugemens. L'ouvrage est dédié à un Médicis, à un pape, et cependant il peint la puissance pontificale des mêmes traits dont il l'avait peinte dans ses autres écrits. Il loue les Médicis, il est vrai, mais parce qu'ils méritent de l'être, et comme ils méritaient d'être loués ; à quelques préjugés nationaux près, à quelques préventions qu'il avait contre les Ultramontains, Machiavel est peut-être l'historien le plus exact et le plus véridique. L'empressement avec lequel on le cite sans cesse, la réputation qu'il a conservée en sont une assez forte preuve.

Le service qu'il rendit à ses concitoyens, et son but en publiant cet ouvrage fut de leur présenter le triste tableau des dissensions qui, pendant si long-temps, avaient déchiré leur malheureuse patrie. Ces divisions causées

par la tyrannie successive ou des grands, ou du peuple, n'étaient, selon lui, dues qu'à un vice de constitution, au défaut d'un troisième pouvoir qui balançât, neutralisât les efforts des deux premiers. Jamais sa théorie ne trouva mieux son application que dans Florence, par l'existence même du crédit, disons mieux, de l'autorité de cette maison de Médicis à qui de grandes richesses, une plus habile manière de les dispenser, une succession d'hommes éclairés, protecteurs des arts, ayant des talens, acquîrent, conservèrent pendant long-temps l'exercice de ce troisième pouvoir; mais, quoique légitimé par l'assentiment général, ce pouvoir dans leurs mains n'étant pas légal; tout, dans les Médicis, jusqu'à leurs vertus, devait être odieux pour des républicains qui ne pouvaient voir tout au plus en eux, que des usurpateurs estimés.

J'observerai pour ceux qui, d'après le titre, croiraient ne lire que l'Histoire de Florence, que le tableau des évé-

nemens de cette république, par les liaisons, les rapports ou les guerres qu'elle eut avec les autres états de l'Italie, ou même avec les plus grandes puissances de l'Europe, présente l'Histoire générale de ces temps-là, et en a tout l'intérêt.

Machiavel, pour le rendre complet, pour varier, animer la scène, n'a pas craint, à l'exemple des Anciens, de mettre des discours dans la bouche de ses personnages. Je sais que cette forme dramatique a été, par bien des critiques, rejetée de l'Histoire, comme elle a également des approbateurs qui la recommandent d'une manière absolue; sur quoi, ce semble, il y aurait une distinction utile à faire.

Quelqu'avantageuse que soit cette forme employée à propos, je pense qu'elle ne peut être mise en usage dans toutes les espèces d'histoire. La marche didactique du récit, est la seule qui me paraisse devoir convenir à celle de ces

gouvernemens despotiques, où des faits seuls remplissent et les temps et les pages, où l'éloquence ne trouvant pas plus d'occasion de s'exercer qu'elle n'y a de pouvoir, il serait ridicule de vouloir la rappeler ou la peindre ; où rien ne se fait par l'action de la parole, les discours même prononcés par quelques chefs n'étant que de simples formules ; où les gouvernans n'ont que des volontés à transmettre, les gouvernés des ordres à recevoir. Par quel étrange renversement ferait-on monter sur cette scène historique, des personnages, pour leur mettre dans la bouche des discours destinés à à exhorter, intéresser, toucher des hommes à qui il suffit de dire : *allez, vivez, mourez, obéissez !*

Aussi, rien de si emprunté que les harangues de notre histoire monarchique. On sait qu'il n'était permis de parler, que pour s'expliquer devant ses juges, d'être éloquent, que dans les temples, devant Dieu, ou sur les théâtres, en y intro-

duisant des personnages anciens ou fabuleux.

Mais sous une constitution où la parole est une puissance; où il s'agit, tantôt par la force et la justesse du raisonnement, de convaincre un auditoire entier de délibérans égaux entr'eux; où l'ordre et la volonté se composent de tant de volontés encore flottantes, qu'il s'agit de déterminer, de diriger et de fixer; où tantôt un sentiment, une image sont capables d'électriser des milliers d'hommes, qui savent tous ou parler, ou entendre, et dont l'entraînement et l'enthousiasme peuvent assurer le succès le plus important; quand la vigueur des expressions, la beauté des figures, la richesse, des tableaux, loin d'être pour la raison des ornemens empruntés, n'annoncent que la profonde conviction de celui qui parle, le besoin de soulager, pour ainsi dire à la fois, et son cœur, et son esprit, et sa tête de cette foule d'impressions qui l'assiégent, qu'il vous renvoie et qui vous pro-

mettent sa profonde conviction comme ils lui assurent la vôtre, certes, sous un tel gouvernement, celui qui en écrirait l'histoire et qui ne ferait pas parler ses acteurs, se priverait non-seulement d'une infinité de moyens de succès, mais manquerait même au premier de ses devoirs, l'exactitude et la vérité. Non-seulement il renoncerait à une manière heureuse de répandre l'intérêt, de prévenir la monotonie des couleurs, d'en varier les teintes, mais il se refuserait à employer une infinité de nuances utiles que le discours direct transmet à merveille, et que le récit ne saurait rendre; combien il peut fournir d'heureuses hardiesses à l'écrivain sage, qui, quelque libre qu'il soit, ne peut mettre que dans la bouche de ses personnages, une infinité de pensées, de traits et d'expressions qu'il n'eût jamais pu dire à leur place !

Ainsi donc, en écrivant l'histoire d'un état libre, Machiavel a dû nécessairement user de cette ressource.

Le lecteur jugera lui-même s'il a su le faire convenablement.

L'Art de la Guerre.

Dans l'examen approfondi qu'il avait fait des institutions par lesquelles les Romains avaient été si supérieurs aux autres peuples, et qui leur avaient valu toutes leurs conquêtes, notre auteur avait sur-tout remarqué leurs institutions militaires : la nature de leurs troupes, leur discipline, leur manière de combattre, leur tactique, enfin tout ce qui constitue le système guerrier de ce peuple sans cesse en armes, avait été l'objet de son admiration.

Toujours fidèle au plan qu'il paraît s'être formé de ne pas avoir une pensée qui ne tournât à l'avantage de son pays, et tout aussi frappé de la manière dont se faisait alors la guerre en Italie, Machiavel se détermine à présenter, dans un même cadre, le tableau du régime militaire des Romains, comparé au système adopté en Italie, et tel est le sujet de son traité de l'Art de la guerre.

Il fait voir ces armées romaines uniquement composées de soldats nationaux, portant dans les camps les mêmes affections, les mêmes vertus qu'ils pratiquaient au milieu de Rome ; amour de la patrie, respect envers les Dieux, observation de la discipline, fidélité au serment ; ils ne se distinguaient que par plus d'obéissance envers le consul. On sent quelle supériorité devait obtenir sur les autres peuples, un peuple où tout citoyen est soldat, et tout soldat est citoyen. Il prouve que c'est à cette institution précieuse que Rome dût ses succès, sa liberté, sa gloire, comme elle dût et ses revers et son oppression et sa chute, à la composition différente de ses armées, à l'époque où y appelant les esclaves, Marius y appela aussi l'indiscipline, la licence, et amena la perte de la république.

Certes, la supériorité de pareilles troupes, tirée de leur composition, n'est plus une vaine théorie qui a besoin d'être

appuyée de l'exemple d'un peuple aussi éloigné de nous, pour être démontrée vraie; et nos guerriers qui ne trouvent pas de supérieurs en courage, peuvent se placer je pense, à côté de ces armées romaines qui ont conquis l'univers. Que l'on compare l'espèce d'individus que nos soldats ont remplacés....

Des hommes, la plupart entraînés, trompés, séduits, presque tous corrompus, sans état, sans parens, sans patrie, l'écume des nations, la lie des peuples : qui ne voyaient dans la licence des camps que des moyens de légitimer l'habitude de la licence; déserteurs souvent de plusieurs pays, et faisant plus de mal à celui qu'ils adoptent qu'à celui qu'ils quittent; des hommes dont la mort était aussi peu suivie de regret que de gloire; qui ne se dévouaient jamais, qu'on sacrifiait toujours; uniquement fidèles à perpétuer la rudesse altière des camps, à marquer la distance du militaire en armes, au bourgeois désarmé, et exacts à rendre dans les formes

brutales de leur orgueil grossier, toute la hauteur et l'arrogance de leurs chefs.... Tels étaient les hommes auxquels on abandonnait communément la fonction la plus périlleuse comme la plus glorieuse et la plus auguste : celle de défendre l'état, d'en être les soutiens. Tels étaient ceux sur lesquels étaient obligés de se reposer du soin de les défendre, des monarques qui auraient eu trop à redouter des citoyens, pour leur confier des armes.

Tels étaient à cette époque, et telles ont été depuis les armées de presque toutes les puissances de l'Europe ; on n'excepte que les Suisses, dont la composition était différente, et qui, par-là même avaient une supériorité tellement reconnue, que tous les princes s'empressaient de s'en procurer à grands frais.

Mais le système militaire de l'Italie était bien plus vicieux encore. Dans les armées allemandes, espagnoles, françaises d'alors, il y avait au moins une classe de militaires qui étaient vraiment natio-

nale; c'étaient outre les chefs, des corps entiers de gens de la nation, *gentis homines*, gentilshommes ; ils formaient sans doute le plus petit nombre ; mais la nature de leur composition, leur donnait de la supériorité sur le reste de la soldatesque, que leur exemple entraînait quelquefois avec succès.

En Italie, au contraire, la plupart des guerres se faisaient par des généraux et des troupes louées, dont les chefs appelés Conducteurs ou *Condottieri* se mettaient aux gages de telle ou telle puissance, jusqu'à ce que la guerre fût finie. Ces chefs de bandes qui se prêtaient, ainsi que leurs hommes, à figurer dans les jeux cruels de la guerre, intéressés à y courir le moins de risques possibles, étaient parvenus à n'en faire réellement qu'un jeu. Lâches par calcul, quand ils ne l'eussent pas été par caractère et par nature, l'accord ou exprimé ou tacite, passé entre l'avarice et la poltronerie, était si soigneusement observé, qu'on a

vu tel combat durer plusieurs heures, sans qu'il y eût plus d'un homme de tué, encore fut-il démontré qu'il s'était laissé tomber de cheval. En outre, de pareils chefs trouvaient leur intérêt à perpétuer l'usage où l'on était de donner la préférence à l'arme de la cavalerie, sur-tout à la gendarmerie, quoique l'infanterie soit la base d'une armée. D'abord, ces hommes étaient tellement bardés de fer, qu'ils en étaient invulnérables; ensuite ils se payaient plus cher que les fantassins; ils occupaient plus d'espace, étaient plus propres à la fuite et au butin, les deux plus grands moyens de subsistance et de salut de ces aventuriers soudoyés. Ceux-ci servaient sous un chef, sans propriété, sans état. Comme ce chef avait été lui-même soldat, aventurier comme eux, ils lui obéissaient uniquement, ou par intérêt, ou plus souvent par peur, à raison de l'opinion qu'ils avaient de sa force physique, qui faisait presque toujours la base de sa supériorité, opinion que ceux-ci,

pour la plupart sans nom, avaient soin de renforcer, par le choix des noms terribles qu'ils se donnaient, et qui nous ont valu les *Sforza*, les *Forte-in-Braccio* et les *Fracassa* (1) du temps, qui semblent faits pour figurer dans un roman, et qui remplissent cependant les pages de l'histoire.

Qu'on juge de combien de réformes était susceptible un pareil systême militaire, et combien Machiavel, plein des institutions romaines et de Polybe, devait le trouver défectueux! c'est pour l'opérer qu'il composa cet ouvrage.

Qu'on ne croie pas que l'invention de l'artillerie a dû changer entièrement, depuis Machiavel, la manière de combattre. Elle commençait à être mise en usage à cette époque ; et ce qu'il y a de bien particulier, c'est qu'il conseille contre cette arme terrible, uniquement de courir

---

(1) Fracassa était capitaine général des troupes de Maximilien, en 1507.

sur la pièce, moyen qui nous a si bien réussi dans ces derniers temps : car, si c'est à l'artillerie volante que nous avons dû nos principaux succès d'attaque, c'est en courant sur l'artillerie même, que nous avons obtenu nos plus grands succès dans la défense.

Les ouvrages dont nous venons de tracer une esquisse, remplissent à peu près en entier les cinq premiers volumes de cette traduction. Le cinquième renferme encore deux écrits qui, pour être moins importans par leur étendue, ne laissent pas que d'être infiniment piquans par la manière dont ils sont traités, mais surtout par les conséquences qu'on en peut tirer pour juger les intentions et le but de Machiavel. Je veux parler de la vie de Castruccio, et d'un autre écrit dans lequel notre auteur rend compte de la conduite de Borgia par rapport à quelques seigneurs de la Romagne.

Vie de Castruccio.

Castruccio, qui vécut au commencement du quatorzième siècle, fut un aventurier

heureux qui, ayant du courage et de l'habileté, parvint à s'emparer de la souveraineté de Lucques sa patrie, de Pistoie, de Pise, et qui eût poussé bien plus loin ses conquêtes, si la mort ne l'avait surpris jeune encore, après une bataille qu'il venait de gagner sur les Florentins. Tel est en raccourci la vie de ce guerrier aussi brave qu'habile, dont Machiavel a tracé le portrait d'une manière si flateuse, qu'il le peint à la fois comme un héros et comme un sage. On est d'autant plus étonné que notre écrivain ait présenté ce Castruccio pour modèle, de préférence à tant d'autres, et l'ait traité avec tant de complaisance, que ce fut un ennemi très-dangereux pour la ville même de Florence, sa patrie, à laquelle on sait que Machiavel était très-attaché. Mais Castruccio était un ennemi des papes, et l'un des souverains qui avait été excommunié par le pontife (Jean XXII), dont le siége était alors à Avignon; mais l'on sait que notre auteur ne desirait rien

tant que l'éloignement des papes et le succès de ceux qui voulaient leur fermer à jamais l'entrée de l'Italie. Quoi qu'il en soit, il a tellement flatté Castruccio, qu'il lui attribue une série de maximes qui pouvaient avoir appartenu sans doute à des hommes bien autrement sages. Aussi Bayle, qui a cru reconnaître dans ces sentences la propriété de quelque Grec, suppose qu'un manuscrit des apophtegmes des anciens de Plutarque, est tombé entre les mains de Machiavel, et que celui-ci a mis dans la bouche de son héros, la plupart des bonnes choses que Plutarque rapporte des siens. Comme aux yeux du critique Bayle rien n'est respectable et sacré comme le domaine des dits et des maximes d'un homme, sur-tout quand cet homme est un Grec, on sent qu'il a dû mettre un grand prix à la découverte de ce prétendu plagiat... (1). Nous nous bornerons à en conclure, que Machiavel a réellement outré, et même sciemment, les

(1) *Voy.* Bayle, suite des Menagiana.

éloges qu'il donne à son héros ; mais nous verrons qu'il avait un autre but que celui de voler quelques mots à ceux de Plutarque.

Moyens employés par le duc de Valentinois.

Le second écrit que j'ai désigné est, sans doute, plus étrange encore : c'est un *Exposé des moyens employés par le duc de Valentinois, pour faire donner dans le piége et faire périr les Vitellozzo Vitelli, Oliverotto da Fermo, Paul Ursine et le duc de Gravini.* Borgia s'était déjà emparé du duché d'Urbin, et ne pouvait assez dissimuler ses intentions pour qu'on n'aperçût pas en lui, le dessein ambitieux de s'emparer de Bologne, et de pousser ses conquêtes aussi loin qu'il lui serait possible. Les Vitelli et tous ces petits souverains ci-dessus nommés, s'étaient ligués pour lui résister. Borgia avait assemblé des troupes ; mais elles lui manquèrent au moment où il croyait pouvoir s'en servir. Alors il eut recours à la ruse ; et par la plus infâme trahison,

par la trame la plus noire, mais la mieux ourdie, il attire à Sinigaglia ces hommes, qui se laissent prendre au piége, quoiqu'ils fussent eux-mêmes des scélérats consommés, et les y fait massacrer. Sans faire l'apologie de cette action, Machiavel fait du moins l'éloge de l'habileté avec laquelle elle a été conduite; et il faut avouer que l'un est bien près de l'autre. Certainement, pour quiconque jugerait notre auteur et cet écrit d'une manière absolue, quoiqu'impartiale; le sang-froid, l'impassibilité qu'il met dans ce récit, paraissent être de nature à ne pas être expliqués, encore moins justifiés. On sent combien cette manière de peindre des scélérats et des actions aussi répréhensibles, a dû fournir des armes contre lui à des hommes prévenus, ou qui étaient ses ennemis.

Mais la mesure de ses torts paraît être au comble dans son traité du Prince.

Dans ses réflexions sur Tite-Live, Machiavel avait cherché à faire connaître,

d'après l'Histoire, les ressorts, le mouvement et le jeu des républiques qui avaient existé jusqu'alors; et dans son essai du Prince, où il va traiter du gouvernement d'un seul, il semble vouloir completter ce qu'il avait à dire des diverses constitutions d'un peuple.

Le Prince.

Dans cette partie de ses ouvrages la plus soignée sans doute, il distingue les principautés, en celles qui sont héréditaires, et en celles qui sont nouvellement acquises; mais il insiste sur-tout sur celles qui sont le produit de la *conquête.* Il fait ensuite des sous-distinctions de ces principautés qui diffèrent, suivant la qualité de celui qui acquiert, s'il est déjà souverain d'un autre pays, ou non; la situation de la nouvelle principauté, son ancienne forme de gouvernement, avant l'acquisition ou la conquête, font varier à l'infini les manières de s'y maintenir et de la gouverner. Il suit avec une sagacité, une perspicacité infinie toutes ces hypothèses, et applique à chacune, d'après

les exemples de l'Histoire, les diverses méthodes, d'abord de *conquérir*, ensuite d'administrer, de régir, de gouverner tous ces états, toutes différentes dans ces suppositions diverses.

On sent que ces moyens si variés, de maintenir des sujets sous l'obéissance ne supposent ni liberté dans les peuples ainsi régis, ni sur-tout, grande moralité dans celui qui les gouverne. C'est toujours l'usage heureux de l'adresse, de la force, de la ruse, de l'habileté à se servir des hommes et des choses; à tourner à son profit et leurs affections, et leurs passions, et leurs bras, et leur fortune dans toutes ces positions; le rôle du prince consiste à ne point se faire haïr, mais sur-tout jamais mépriser.

Qu'il nous soit permis de faire à ce sujet quelques observations.

Tout ce qu'on avait vu jusqu'ici de Machiavel, de sa conduite, de ses ouvrages, annonçait de la manière la plus positive, que personne ne fut plus at-

taché à son pays, ne s'occupa plus que lui de sa prospérité et de sa gloire. Dans aucun de ses écrits, on ne retrouvait, on ne sentait, pour ainsi dire jamais l'écrivain; c'était toujours l'homme public, uniquement occupé de l'intérêt que son pays lui inspire, et du développement de quelque vérité qui lui soit utile. Jusqu'à son style, tout en est la preuve; grave, sévère, sobre d'ornemens, d'épithètes ou de figures, ce n'est que lorsqu'il parle de liberté, qu'il retrouve et des couleurs, et de l'imagination et du sentiment.

Sa vie publique, politique; sa correspondance dans ses différentes légations; ses liaisons d'amitié, son attachement soutenu pour l'antagoniste des Médicis, Pierre Soderini, dont il ne blâme que la faiblesse; sa destitution de la place de secrétaire du gouvernement, son éloignement de toute fonction publique à l'époque où ceux-ci dominèrent; l'accusation d'avoir trempé

depuis, dans une conjuration contre le cardinal de cette maison, la manière vraiment stoïque avec laquelle il souffrit sans se plaindre, et sur-tout sans rien avouer, les tourmens de la torture à laquelle il fut appliqué; tout nous confirme, nous atteste que Machiavel est peut-être parmi les modernes, le citoyen qui a montré le plus d'attachement, le plus de zèle, le plus d'ardeur pour la liberté et la prospérité de son pays, celui qui lui a fait le plus de sacrifices, qui s'est le plus constamment occupé de ses succès et de sa gloire.

Et cependant, ce même homme emploie ces derniers écrits à donner des leçons de tyrannie, ou bien à analyser la conduite de quelques scélérats habiles, ou à faire l'éloge, sinon de leur scélératesse, du moins du talent qu'ils ont développés, et des succès que ces crimes leur ont valu. La perfidie, l'astuce, la mauvaise foi les ont presque toujours guidés dans cette carrière tortueuse; il a fallu sou-

vent ensanglanter la route;... il n'importe, la réussite paraît avoir tout justifié à ses yeux; enfin, les maximes des tyrans, qui sont rapportées par leurs historiens, avec le soin de les marquer du sceau du blâme ou de l'horreur qu'elles inspirent, sont au contraire ici froidement indiquées comme des moyens, analysées, discutées et liées de manière à composer un code affreux, vrai répertoire de leçons pour le crime, composé d'après l'exemple des plus monstrueux tyrans qui aient véeu, pour l'utilité de ceux qui doivent suivre! .....

Ce même traité, il le dédie à Laurent de Médicis, qui a subjugué Florence son pays; c'est lui qu'il veut instruire, diriger dans cette carrière abominable: l'un des principaux modèles de conduite qu'il lui présente est le duc de Valentinois, le fils d'Alexandre VI, digne en tout de son affreux père, dont on a dit: qu'il ne disait rien de ce qu'il faisait; comme du fils: « qu'il ne faisait rien de ce qu'il disait....

Enfin, et pour combler la mesure de ses torts, ses regrets sur la mort prématurée de quelques brigands heureux; sur celle également imprévue de cet Alexandre, et de son affreux fils, qui, comme on sait, s'empoisonnèrent eux-mêmes d'un breuvage qu'ils avaient destiné à leurs convives; ses regrets, dis-je, sont exprimés avec une bonne foi, une candeur qu'on a pour la première fois, je pense, appliquée à pareil sujet.

On ne m'accusera pas, de chercher à pallier, ou à diminuer les torts attribués à Machiavel; et aux injures près qu'on lui a prodiguées, quant à la mesure et à la gravité des accusations portées contre lui, je peux défier ses plus cruels ennemis.

Cependant, au premier examen que l'on fait de ces inculpations, tout homme impartial sent élever quelques doutes: et d'abord la lâcheté qu'on lui suppose et qui le porte à aller faire bassement sa cour à ce même Médicis, cette lâcheté, dis-je, paraît bien contraster avec son

caractère, la fermeté et le courage qu'il a montré dans les fers et dans les épreuves de la torture........ En rapprochant, en comparant la plupart de ses écrits postérieurs à cette accusation, on y retrouve le même attachement à son pays, et le même amour pour la vérité... Ce livre du Prince lui-même, loin d'être uniquement employé à consacrer les triomphes de la scélératesse ou de la tyrannie, est rempli de vérités utiles et capables de diriger dans sa conduite politique, l'homme d'état qui aurait le plus de moralité....

Ces divers motifs, et sans doute la peine qu'on éprouve à accuser un homme de ce talent, peut être l'acharnement de ses ennemis, en portant les meilleurs esprits à l'indulgence, leur ont fait rechercher les causes de ces contradictions; mais, comme l'examen n'a pas été suivi, ni poussé bien loin, on s'est contenté de répondre à des faits graves, et d'excuser des torts réels,

en prêtant à Machiavel des intentions louables.

On a dit d'abord, qu'il avait peint les princes tels qu'ils sont, et non tels qu'ils doivent être; qu'il avait cru devoir paraître approuver leurs crimes, uniquement pour se donner la liberté d'en parler, et par-là de les faire connaître aux peuples.... D'autres ont prétendu, qu'en conseillant ainsi à Médicis d'user, ou plutôt d'abuser de son pouvoir, il espérait le lui faire perdre, etc. etc.

La faiblesse de ces raisons, la fausseté de ces motifs se fait sentir au plus léger examen. Et d'abord, et Bacon et Rousseau, et tous ceux qui après eux ont adopté ces interprétations plus officieuses que fondées, avaient-ils réfléchi qu'à l'époque où Machiavel écrivait, l'imprimerie commençait à peine à répandre en Europe l'usage des livres? Certes, ces peuples qu'il eût voulu, dit-on, instruire par ce moyen, et ranimer contre leurs tyrans, sentaient bien plus profondément

leurs maux, par le fait même de l'oppression contre laquelle ils ne se soulevaient cependant pas, que par la peinture qu'on aurait pu leur en faire.

Si cette première opinion avait quelque fondement, l'ouvrage du Prince n'eût présenté alors, ou du moins n'eût dû présenter, qu'une allégorie ingénieuse, et le talent de l'auteur eût dû être employé uniquement à en étendre le voile, de manière qu'il pût être ou levé, ou pénétré par tout le monde, excepté par celui pour qui il avait été jeté...... La plus simple lecture du Prince, convaincra qu'on ne peut pas soupçonner Machiavel d'avoir eu jamais pareille intention.

Veut-on croire qu'en conseillant ainsi le Médicis qui dominait à Florence, il avait le dessein de lui tendre un piége, et de l'engager à abuser de sa puissance, dans l'espoir de soulever le peuple contre lui, et par-là de la lui faire perdre?.... Mais, en premier lieu, ce Médicis n'était pas un enfant qu'il pût diriger à son gré,

et faire donner dans un piége aussi grossier ; il avait eu assez de talent et d'adresse pour se rendre maître de Florence, malgré Machiavel et son parti, et à coup sûr un homme de cette mesure, n'eût pas changé aussitôt la marche qui lui avait si bien réussi jusques-là, pour suivre en disciple aveugle et docile, les conseils coupables d'un maître perfide dont tout le portait à se défier...

Tout nous prouve donc que les opinions de Machiavel, les mêmes dans des temps et des écrits différens, avaient d'autres motifs, un autre but ; qu'elles étaient liées, qu'elles formaient un systême dont l'explication nous donnera, je pense, la clef de ces apparentes contradictions. Cette explication est facile sans doute, mais elle demandait un examen de cet auteur, suivi avec quelque soin. La voici telle que je crois pouvoir l'inférer de l'ensemble de ses ouvrages.

Avec l'amour que Machiavel avait pour son pays, il ne pouvait qu'être profondé-

ment affecté de l'état de faiblesse, d'oppression et de désordre dans lequel il était plongé; il découvre bientôt que cet état de faiblesse, outre l'existence temporelle des papes qu'il avait déjà dénoncée, outre la manière d'y faire la guerre, et plusieurs autres abus secondaires sur lesquels il avait cherché à éclairer ses contemporains, cette faiblesse, dis-je, avait deux causes puissantes qu'il fallait détruire.

La première était la domination des Ultramontains qui, appelés par les nationaux eux-mêmes en Italie, en occupaient déjà la plus belle partie; et de-là le vœu ardent qu'il forme de les en voir expulser; ce desir est expliqué de la manière la plus claire, la plus positive et la plus authentique. Voyez le dernier chapitre de son traité du Prince; d'abord le chapitre lui-même est intitulé: « *Exhortation à délivrer l'Italie des étrangers* ». « Lorsque je passe, dit-il, en revue les » objets exposés dans ce livre, et que » j'examine si les circonstances où nous

» nous trouvons seraient favorables à l'é-
» tablissement d'un *gouvernement nou-
» veau*, qui serait aussi honorable pour
» son auteur, qu'avantageux à l'Italie, il
» me semble qu'aucun temps ne fut et ne
» sera plus propre à l'exécution d'une si
» glorieuse entreprise ».

« S'il a fallu, dit-il ensuite, que le peu-
» ple d'Israël fut esclave en Egypte pour
» apprécier les rares talens de Moyse,
» que les Perses gémissent sous l'oppres-
» sion des Mèdes pour connaître la ma-
» gnanimité de Cyrus ; si, si, etc.
» etc.... Il a fallu aussi pour apprécier
» le talent et le mérite d'un libérateur
» d'Italie, que notre malheureux pays
» ait été plus cruellement maltraité que
» la Perse, que l'Egypte, que, etc., etc....
» Sans doute il s'est élevé quelquefois des
» hommes d'un tel mérite, qu'on a pu les
» croire envoyés de Dieu pour les déli-
» vrer ». (Ici manifestement il veut parler
de Savonarole pour lequel il favorisa tant
qu'il put l'enthousiasme populaire, sans

croire à sa mission ou à ses miracles, comme on le pense bien, mais pour pouvoir fonder à la fois une secte et un empire, deux nouveautés, qui, dans son systême s'étaient réciproquement l'une et l'autre). « Mais la fortune jalouse, » semble avoir pris à tâche de les abandonner au milieu de leur course ». (On sait que le parti des Médicis opposa un cordelier à ce dominicain, qui défia le dernier de passer, tel jour déterminé, au milieu des flammes d'un bûcher, devant tout le peuple; que le dominicain Savonarole effrayé, demanda à y passer l'hostie à la main; que le franciscain et son parti crièrent à l'impiété, soulevèrent le peuple à qui on avait promis un miracle, et que Savonarole condamné au supplice, fit des aveux dont profita le parti de son adversaire pour le perdre). « En sorte, continue » Machiavel, que notre infortunée patrie » gémit encore et sèche dans l'attente d'un » libérateur, qui mette fin aux dévastations » de la Lombardie, de la Toscane et du

» royaume de Naples. Elle demande au » ciel de susciter un prince qui l'affran- » chisse du joug humiliant et odieux des » étrangers, et sous l'étendard de qui elle » puisse marcher contre ses plus cruels » oppresseurs ».

Il encourage Médicis à être le prince, le chef de cette entreprise, dont il lui démontre la facilité et la justice. « Toute guerre » est juste, dit-il, dès-lors qu'elle est néces- » saire, et il y a de l'humanité à prendre les » armes pour la défense d'un peuple dont » elles sont l'unique ressource. Toutes » les circonstances sont en votre faveur. » Faut-il que le ciel parle? Il a manifesté » ses volontés par des signes éclatans; on » a vu la mer entr'ouvrir ses abîmes, une » nuée tracer les chemins à suivre, etc. »

Je renvoie le lecteur à ce morceau où ce Machiavel qui paraît si froid, si impassible jusques-là et à qui on peut reprocher sans doute de n'avoir pas toujours l'exaltation de la vertu, s'élève jusqu'à l'enthousiasme quand il s'agit de l'objet de

sa passion favorite, l'honneur et la gloire de son pays.

Il passe en revue, dans ce même chapitre, les qualités et les défauts des habitans de l'Italie. C'est à raison du vice de leurs institutions militaires qu'ils ont succombé jusqu'ici dans les combats ; mais examinez le courage des individus, la fréquence des duels ; leur activité, leur sobriété, leur constance ; formez-en des troupes nationales, et vous verrez ce que vous obtiendrez de ce peuple. « Quel » homme, continue-t-il, refusera de mar- » cher sous vos drapeaux ? quelle ville » fermera ses portes à son libérateur ? » quel peuple serait assez aveugle pour » refuser de lui obéir ? quels rivaux au- » rait-il à craindre ? Est-il un seul Italien » qui ne s'empresse de lui rendre hom- » mage ? Tous sont las de la domination » des Barbares. Que votre illustre maison, » forte de toutes les espérances que donne » la justice de notre cause, daigne for- » mer une si noble entreprise, afin que

» marchant sous ses étendards, notre » nation reprenne son ancien éclat, et que » sous ses auspices elle puisse chanter avec » Pétrarque : Le vrai courage s'armera » contre la fureur, et certes le combat » ne sera pas long : car l'antique valeur » italienne n'est point encore éteinte ».

Virtù contrò al furore
Prenderà l'armé, e fia il combatter corto;
Che l'antico valore,
Negl' Italici Cuor non è ancor morto.

La seconde cause de la faiblesse de l'Italie, était sa division en une infinité de principautés, ou de républiques qui ne différaient des principautés, que par un plus grand nombre de tyrans.

D'après ce qu'il vient de dire ouvertement quand il s'est agi de l'expulsion des Ultramontains sur lesquels il pouvait clairement s'expliquer, on peut très-bien supposer que s'il n'y eût pas eu de danger à s'ouvrir avec la même liberté sur la seconde partie de son plan, Machiavel eût pu dire à Médicis : « l'Italie entière vous

» tend les bras ; il ne tient qu'à vous de
» vous en emparer ; répondez également
» aux vœux de cette foule de peuples qui
» gémissent sous de petits tyrans natio-
» naux, ou qui sont la proie des factions
» intestines. Ce beau pays, qui autrefois fût
» le centre d'une puissance colossale, est
» aujourd'hui morcelé en une infinité de
» souverainetés incapables de se défendre;
» c'est leur faiblesse qui y a fait appeler les
» étrangers ; chassez-en ces barbares, éle-
» vés sur les débris de leurs possessions ;
» formez de la réunion de tant de petits
» états une puissance qui puisse résis-
» ter à toutes les attaques. Voyez com-
» ment avaient déjà commencé à réussir
» dans ce projet, les Borgia, les Cas-
» truccio, qui, malgré la faiblesse de
» leurs moyens, avaient su s'emparer d'une
» partie de ce pays, le bien gouverner,
» et qui auraient fini par le rendre floris-
» sant. Si, quoiqu'ils fussent des conqué-
» rans et des usurpateurs, je vous les ai
» présentés comme des modèles, c'est que

» pour sauver l'Italie, il faut la conquérir
» ou même l'usurper. Vous n'avez pas be-
» soin, comme eux, de vous charger de
» crimes, et je ne vous ai parlé du talent
» que ces hommes avaient d'en commettre,
» que parce qu'ils leur furent nécessaires.
» Mais vous, vous êtes de ces princes ci-
» toyens, tels que je les désigne dans ceux
» même traité, c'est-à-dire, de ceux
» qu'une longue suite de services ren-
» dus par leurs ayeux, ont élevé à
» ce haut rang.... Jamais occasion plus
» favorable; un pape de votre nom oc-
» cupe le trône pontifical. Vous savez
» que cette puissance est le plus grand
» fléau de l'Italie; sachez la réduire aux
» limites de ses véritables fonctions. Je
» vous ai combattu long-temps; je me
» suis opposé de tout mon pouvoir à ce
» que vous dominassiez dans notre répu-
» blique; mais enfin, puisque vous l'em-
» portez, puisqu'elle doit avoir un maî-
» tre, je vous préfère à tout autre;
» faites tourner du moins votre élévation

» à la prospérité de l'Italie entière. Si je
» n'ai pu conserver Florence libre, que
» je contribue par mes conseils, à en
» faire le centre d'un état qui résiste à
» toutes les attaques du dehors, et qui
» la délivre des maux intérieurs qui em-
» pêchent ce beau pays de mettre à profit
» tant d'avantages naturels ».

Certes, si ce discours n'a pas été tenu à Laurent-Pierre de Médicis; si la crainte des vengeances de la part de ces petits états dont il conseillait l'invasion, a pu empêcher une communication aussi ouverte; si ce Médicis n'avait ni les talens militaires, ni les talens politiques qu'il eût fallu pour l'exécution d'un semblable projet; si le refus de se prêter à un pareil dessein, de la part de Clément VII, y apporta une difficulté de plus; si Machiavel enfin pénétré de la force de tous ces obstacles, et de beaucoup d'autres que nous n'apercevons pas, n'a pas cru devoir ou pouvoir faire une invitation aussi directe, une ouverture aussi fran-

che, elle est du moins tellement indiquée dans tous ses écrits et par toutes ses actions, qu'elle me paraît avoir tous les caractères de la démonstration la plus complète.

Si l'on pouvait en vouloir à Machiavel de ce conseil, plus ou moins indirectement donné, on lui pardonnerait sans peine, en jetant les yeux sur les vexations qu'éprouvaient de la part de ces petits tyrans, ces malheureux peuples; les détails en font frémir. Là, on voyait souvent le prince faire des lois prohibitives, en favoriser sous main la transgression, pour pouvoir condamner à des peines, ou à des amendes ceux qui les avaient violées. Qu'on juge de la misère d'un pays, occasionnée par la rapacité forcée d'un tyran, qui pour être faible, et parce qu'il était faible, avait toutes les prétentions, tous les besoins d'un souverain, nécessairement tous les vices, sans avoir la seule vertu des puissans, la faculté de défendre leurs sujets des attaques extérieures.

Aussi, quand ces petits tyrans de la Romagne eurent été vaincus par César Borgia, celui-ci fut regardé comme un libérateur. Mais comme ils avaient échappé et qu'ils avaient survécu à la conquête de leurs principautés, non-seulement le duc ne pouvait espérer de jouir paisiblement, mais ses nouveaux sujets craignant sans cesse le retour de leurs anciens persécuteurs, se trouvaient n'avoir qu'un ennemi de plus. Or, il était presqu'impossible d'atteindre ces hommes dissimulés, profonds dans le crime, qui ne portant leurs coups que dans l'ombre, ne laissaient aucune prise sur eux, aucun avantage à la supériorité ou au courage. Aussi, lorsque par la trahison la plus noire, Borgia les eût fait périr, cette action fut regardée comme un chef-d'œuvre de conduite. Le bonheur d'être délivré de leurs anciens tyrans ne laissa pas même à ces peuples la faculté d'apprécier l'immoralité des moyens employés contre eux, ni la cruauté du successeur. D'ail-

eurs, le nouveau prince était infiniment plus puissant, et il fut habile. Quelques-uns des grands qui pouvaient être à craindre, furent probablement sacrifiés; mais les peuples commencèrent à respirer. Le pays était infesté de brigands, on y commettait journellement toute sorte de crimes; pour y remédier promptement, le duc place pour gouverneur du pays un certain *Ramiro d'Orco*, l'homme peut-être le plus sévère et le plus cruel qui existât; et bientôt la terreur des supplices, celle qu'inspirait son nom, rétablissent partout l'ordre et le calme. Alors le duc compose un tribunal, à la tête duquel il place un homme recommandable et estimé, qui rend impartialement la justice, et au moment où la cruauté d'Orco n'aurait pu produire qu'une haine inutile ou dangereuse, il profite du premier sujet de plainte qu'il croit avoir contre lui, le fait saisir, lui fait scier le corps en deux, exposer sur un pieu, dans la place publique de Césène, et à côté, le couteau

encore sanglant qui a servi à son supplice. Ce spectacle horrible, en glaçant d'épouvante tous les esprits, satisfit à la fois à la justice et à la vengeance.

Il est si vrai que la Romagne respirait sous Borgia, que lorsqu'il eût perdu son père et sa puissance, qu'il fut abandonné de tous, cette même Romagne lui resta encore fidèle.

Peut-on condamner l'emploi de la ruse chez un peuple dont les institutions vicieuses avaient tellement altéré le caractère, que les momens où l'on y combattait étaient ceux où il se versait le moins de sang? C'était sur-tout pendant la paix qu'étaient mis en usage, les conspirations, les meurtres, le poison et les assassinats. Il n'est pas une page de leur histoire qui ne soit souillée du récit de quelques-uns de ces crimes tentés ou commis dans les nombreuses souverainetés de ce pays. C'était sous les démonstrations de l'amitié, c'était dans les épanchemens et la joie d'un festin; c'était près d'entrer au lit nuptial,

qu'un époux était massacré par des assassins cachés, aux ordres de sa femme; c'était dans un temple au milieu des cérémonies les plus augustes de la religion, que des cardinaux, des prêtres, poignardaient et donnaient les premiers, le signal du carnage, de l'assassinat, et comme le dit Machiavel, la guerre ne se faisait véritablement que pendant la paix. Il fallait donc pour attaquer et combattre de pareils ennemis, de pareils hommes, employer contr'eux les mêmes armes qu'ils maniaient avec tant de succès, la ruse et la perfidie; la force seule, eut été entièrement déplacée.

Toutes ces circonstances ont été oubliées; on n'a vu que le crime de présenter ces affreux scélérats pour modèles à tous les souverains indistinctement; et jugé sans examen, Machiavel a été *accusé de donner des leçons de tyrannie* à tous les princes contre leurs peuples. Par-là on explique aisément les éloges de Castruccio et de Borgia, le traité du Prince, et les

nombreux conseils qu'il donne à ce *conquérant*, à cet *usurpateur* desiré. Il semble qu'il ait voulu lui marquer tous ses pas, et à raison de la diversité d'états *libres*, *héréditaires*, *étrangers*, *sujets*, *grands*, *petits*, *moyens*, auxquels ce prince pourra avoir affaire en Italie, il varie les règles de conduite à suivre pour s'y maintenir après avoir conquis.

Mais, dira-t-on encore : et vous ne pouvez le laver de cette inculpation, Machiavel fut un lâche. A peine il voit les Médicis triomphans, qu'il renonce à la liberté de sa patrie, et cela d'après votre systême même ; il se console avec eux de sa perte, et se réunit, pour ainsi dire, à l'usurpateur, en lui donnant les moyens d'accroître sa puissance.

Avant d'accuser de lâcheté un homme qui a donné tant de preuves de fermeté et de courage, a-t-on bien examiné les circonstances dans lesquelles Machiavel se trouvait placé ? et cette liberté qu'on lui reproche d'avoir sacrifié, était-il dans

la position d'en faire jouir son pays à cette époque ?

Parmi les mots dont on a abusé le plus et qu'on a le moins analysés, ne peut-on pas compter sur-tout celui de liberté ? Machiavel qui aimait la liberté d'une manière éclairée, savait que les hommes qui se sont réunis en société, se sont associés éminemment pour être heureux, et non uniquement pour être libres. Sans doute, la raison, l'expérience et le temps leur ont appris, qu'on ne parvenait dans cet état à un bonheur durable et constant, que par la liberté; ils ont donc vu que la liberté était un moyen, mais qu'elle n'était pas un but. Certes, il faut aimer la liberté, car sans elle il n'est pas de chemin pour arriver à cette félicité à laquelle doivent tendre tous les peuples; elle est pour eux, un instrument nécessaire de bonheur, mais elle n'est pas plus le bonheur, que le courage et le drapeau ne sont la victoire. Or, cet instrument de félicité, que de manières diverses de

l'appliquer, de le modifier, suivant les temps, les lieux, les circonstances, sans que les peuples en soient moins heureux, et uniquement au contraire pour qu'ils soient heureux! Ceux qui, au premier abord, seraient tentés d'improuver de pareilles maximes, voudront bien réfléchir auparavant, qu'il n'appartient qu'à des hommes vraiment libres, d'apprécier la liberté ce qu'elle vaut, comme ce doit être le propre des esclaves d'en faire trop de cas. C'est nécessairement le mot le plus doux et le premier qu'il faut faire retentir aux oreilles de ceux qui en sont privés; mais celui-là qui en a joui et qui en jouit, est seul en état de l'estimer à son prix. De cette vérité, Machiavel nous donne l'exemple d'en tirer des conséquences pratiques, les seules utiles en gouvernement: c'est que le moment pour l'Italie n'était pas encore venu d'être libre; il devait alors suffire à son ambition d'être délivrée des deux plus grands obstacles qui s'opposaient, je ne dis pas à son bonheur,

mais à son existence politique. Ne pourrions-nous pas en tirer nous même cette autre conséquence non moins utile, c'est que la suspension de quelques actes de liberté, quelques lois prohibitives dans des temps de guerre ou de troubles, ne sont point, comme on se plaît à le croire ou à le dire, des attentats faits au premier des biens pour lequel on a tout sacrifié; car le premier des biens, c'est le salut de l'état, le bonheur et la prospérité de ses membres auquel peut nuire momentanément une liberté illimitée; or y laisser instantanément mettre quelques bornes, ce n'est pas être ou un esclave ou un lâche, c'est prouver seulement qu'on n'est pas toujours aussi libre qu'un fou.

Machiavel donc, aima la liberté de sa patrie, comme le seul moyen de la rendre heureuse, brillante et prospère; écrits, démarches, conseils, liaisons, conspirations même, il tenta tout pour la conserver libre. Mais le parti des Médicis l'ayant emporté dans Florence

sans espoir de retour, il ne lui restait que l'honneur de se déchirer les entrailles comme Caton. Machiavel, à cette époque, se conduisit peut-être aussi bien que Caton à la sienne. Il vécut; il continua à consacrer ses talens à la gloire d'un pays qu'il n'avaitpu conserver libre, mais qui pouvait le devenir après lui; il s'occupa uniquement du soin de lui donner de la puissance, qualité sans laquelle la liberté ne peut long-temps exister.

Je prie le lecteur d'observer ce qui ne l'a point été jusqu'ici, et qui cependant est bien important pour la justification de Machiavel : c'est que tous les torts qu'on lui a prêtés ne lui ont été reprochés par aucun de ses contemporains. Ni Laurent de Médicis, ni les deux papes de ce nom, ni aucun de ses concitoyens n'éleva la voix, ne porta contre lui aucune plainte, tant qu'il vécut, et, cependant, la plupart de ses ouvrages avaient paru pendant sa vie. Plusieurs années même après sa mort, personne

ne fut tenté de se révolter contre ses principes ou ses maximes. La raison en est simple : on savait les motifs, on connaissait les circonstances qui lui avaient dicté de pareils conseils; or, et Florence, et l'Italie entière, ne pouvaient qu'être pénétrées de leur bonté et de leur justice. Ce ne fut que plusieurs années après sa mort, qu'un pape, Clément VIII, à qui on dénonça ce qu'il avait écrit contre la cour de Rome, commença à proscrire ses ouvrages; mais comme il fallait trouver un prétexte aux persécutions qu'on voulait exercer contre lui, on fouilla dans ses écrits, et on en détacha sans peine des maximes très-condamnables, sur-tout quand on les retire du cadre dans lequel il les avait placées. Ainsi Machiavel, jugé d'abord par des ennemis, le fut depuis par des hommes prévenus d'avance, tous intéressés à propager la fausse opinion que l'on avait sur son compte, et à épaissir de plus en plus l'erreur où l'on était sur

lui ; ce qui devenait d'autant plus facile qu'on s'éloignait davantage du temps, des circonstances, et des individus pour lesquels il avait écrit.

En supposant, dira-t-on, que Machiavel fut excusable de s'être si fort consolé de la perte de la liberté de Florence, louable si l'on veut d'avoir conseillé l'expulsion des étrangers de l'Italie, comment le justifier des conseils que, d'après votre aveu même, il donne à Médicis ou à tout autre usurpateur, de s'emparer d'une infinité d'états, dont la plupart étaient des républiques, et sur lesquelles la force seule pouvait lui donner des droits?....

Je conviens que cette objection est sans réplique, et qu'il est impossible de laver Machiavel de tout reproche à cet égard. Seulement j'observerai que la jurisprudence de peuple à peuple que l'on appelle politique extérieure, sans être opposée ou contraire, est différente de celle qui règle les devoirs et les droits entre les membres d'une même société. Qu'il

me soit permis d'en apprécier quelques différences.

Dans le systême de lois qui régissent les individus d'une même société, la force publique fait exécuter ce que la volonté genérale a arrêté, et toujours l'exécution suit la décision ou le jugement. En effet, c'est la force de tous, chargée d'exécuter la volonté de tous contre un seul ou contre un petit nombre.

Dans la politique extérieure, au contraire, lorsque la volonté de tout un peuple est en opposition avec celle d'un autre peuple, qui doit décider entre ces deux corps également souverains?... la force.

Sans doute, il peut exister des traités ou conventions écrites qui doivent régler les différens; mais souvent ils sont eux-mêmes les résultats de la force qui a triomphé, et la cause d'une infinité de divisions au lieu d'en être le remède.

Ainsi donc chaque souveraineté est par

rapport à une autre souveraineté ce qu'étaient les individus respectivement entr'eux, avant la naissance des lois, c'est-à-dire, dans ce qu'on appelle l'*état de nature.*

Terrible état ! cruel droit ! dont les hommes sont parvenus à détruire l'exercice individuel, en se réunissant ! mais droit, dont l'application est d'autant plus fréquente de société à société, que celles-ci sont plus multipliées, puisque chacune d'elles le possède par rapport à l'autre, quelle que soit l'étendue de son territoire. D'où il suit, que les guerres qui ne sont que l'exercice de ce droit, se multiplient sur un même espace donné en raison du nombre des souverains qui se le partagent, et il serait peut-être aisé de prouver que toutes choses égales d'ailleurs, un pays, la Grèce, l'Italie par exemple, divisé entre quatre souverains, ou entre quarante, doit avoir dans le premier cas, dix fois moins de guerres que dans le second.

Or, d'après ce principe, Machiavel était-il bien coupable de desirer des réunions de souverainetés, si utiles en elles-mêmes, et qui devaient sur-tout mettre fin à tant de guerres ?....

D'ailleurs, si on lui pardonne de soupirer après l'expulsion des étrangers, oppresseurs de son pays, ne voit-on pas que cette expulsion eût été tout au moins inutile, si on eût laissé subsister l'Italie dans le même état de faiblesse où l'avait réduite son partage, en une infinité de petits souverains nationaux!....

Une autre observation à faire, c'est que Machiavel, en conseillant cette conquête, et ne la faisant pas lui-même ne peut-être soupçonné d'aucune ambition personnelle; il n'avait que celle d'être utile à son pays ;.... et c'est toujours le résultat de nos recherches sur cet écrivain célèbre; c'est le sentiment auquel on aboutit sans cesse, en scrutant de plus en plus et les actions et les ouvrages de cet homme tant accusé

d'avoir voulu livrer les peuples à leurs tyrans.

Une seconde différence de la politique à la jurisprudence, c'est que dans celle-ci toute usurpation bien reconnue de terrein ou propriété d'autrui, est manifestement un vol, et ne peut s'excuser sur le motif ou le prétexte que l'usurpateur et l'objet usurpé gagneraient également à cette expropriation forcée.... Au lieu qu'il existe tel cas où indépendamment du droit que donne la force, tel gouvernement se trouve pour sa conservation particulière, pour son salut, et celui de ceux qu'il gouverne, autorisé et même obligé à s'emparer de tel ou tel pays. Quoique ce soit par le territoire qu'on désigne communément cette conquête, ce n'est réellement que la réunion d'un peuple à un autre, souvent desirée par totalité ou portion de ce même peuple; ce sont donc non des propriétés qu'on accumule comme dans le cas de l'expropriation individuelle, mais bien des peuples qu'on réunit;

ceux-ci perdent d'autant moins à cette union, qu'ils sont traités comme les conquérans eux-mêmes, et qu'on ne les destine uniquement qu'à accroître les forces de ces derniers.

Je crains bien que cette théorie ne soit traitée de fausse et de perfide, surtout de la part des puissances qui nous ont vu successivement nous donner des associés ou des alliés utiles, actifs, sur la rive gauche du Rhin, en Hollande, en Suisse, et en Italie. Elle n'en est pas moins fondée sur les principes d'une légitime défense, mais d'une défense éclairée, qui n'attend pas toujours que l'ennemi aie porté des coups auxquels il serait impossible de parer. Qu'il me soit permis, pour les esprits moins prévenus que ne doivent l'être des ennemis, d'apporter des exemples qui en établissent la vérité.

On sait que dans toute société, il est défendu de se faire justice soi-même, et de tuer; mais on convient aussi que rien

n'est plus permis, quand il n'est que ce moyen pour défendre sa propre vie, et l'on est dispensé de recourir aux formes lentes de la loi pour empêcher un meurtre qu'elle aurait tout au plus la faculté de punir. L'individu, pour ces cas heureusement très-rares rentre dans les droits de cet état de nature dont nous venons de parler.

Or un peuple, toujours investi de ce droit vis-à-vis d'un autre peuple, n'est-il pas dans le *devoir* de l'exercer quand il est convaincu que c'est d'un parti prompt et aggressif, que son salût doit dépendre ?.....

Certes, si le grand Frédéric, prévenu qu'il allait être accablé des forces sourdement réunies de la Hongrie, de la France, de la Suède, de la Russie, de la Saxe, se fut amusé à négocier ou à se plaindre, il eût perdu un temps précieux qu'il employa et qu'il dût employer beaucoup mieux à prévenir l'attaque, à porter lui-même la guerre dans les états

de l'électeur-roi, et à s'emparer de sa capitale.... Et s'il était vrai que dans ces derniers temps, au moment où nous avions si peu de troupes en Italie, attaqués par un roi, qui, s'il se fut emparé d'Ancône et Livourne formant les deux pointes de cette espèce de fourche au milieu de laquelle il espérait nous prendre en flanc, nous eut obligés à traverser un pays facile à soulever; si, dis-je, pour continuer le même genre d'attaque du plateau des Grisons où elles n'eussent jamais dû séjourner, devaient descendre en Italie des troupes capables d'intercepter notre retraite qui eût été totalement coupée au Piémont;.... je demande si le droit d'une défense aussi éclairée que légitime, n'exigeait pas qu'on s'assurât et des portes qu'on voulait nous fermer, et de l'infidèle gardien.

Il serait aisé de justifier également la marche de la république française en Hollande, en Suisse, et notre empressement à seconder les vœux de la portion

du peuple qui demandait un gouvernement libre, et des formes qui nous rendaient leur alliance utile. Tous ces efforts étaient légitimés par le besoin de trouver de nouveaux moyens de défense contre une coalition qui se recrutant tous les jours de nouvelles puissances, nous force à accroître aussi le nombre de nos alliés.

Je suis bien loin de vouloir réduire tous les droits de peuple à peuple, à la force; au contraire, l'*intérêt bien entendu* est ce qui doit les guider uniquement dans tous leurs rapports ; or, cet *intérêt bien entendu* veut des succès durables ; et ceux qui ne sont dus qu'à la perfidie ou à la force ne peuvent l'être.

Ce sont sur-tout les grandes puissances qui peuvent mettre dans leur négociation plus de franchise, et prendre une allure plus assurée et plus ouverte. C'était sans doute un des motifs qui faisait desirer à Machiavel la formation d'un grand état en Italie, sur les débris de tant de petits états.

S'imaginerait-on, qu'en pressurant pour ainsi dire cette vérité, qui comme la plupart des vérités politiques n'est pas absolue; savoir : que les grandes puissances ont plus de moyens de bonheur pour les peuples, et développent plus de franchise dans leur marche, croirait-on, dis-je, que certains écrivains en ont tiré cette conséquence : que les puissances inférieures doivent employer dans leur conduite, et l'adresse et la ruse, de telle sorte que la perfidie soit la base nécessairé de leur code politique ! Je vais, en preuve de ce que j'avance, citer les propres expressions d'un d'entr'eux, dont la morale austère, poussée jusqu'à la sévérité, ne saurait être suspectée. Elles serviront sur-tout à montrer que ce Machiavel toujours accusé, n'est pas le seul d'où ceux qui veulent tromper puissent tirer de pareils préceptes de politique, pour lesquels au reste ils n'ont pas besoin de consulter deslivres.

Mably, dans ses Principes des négo-

ciations, s'explique ainsi sur les puissances du second ordre : c'est du duc Emmanuel dont il a parlé. Après avoir dit qu'Emmanuel fut le premier prince de Savoie qui se fit une loi de n'avoir, ni haine, ni affection particulière pour aucune des grandes puissances d'alors l'Espagne et la France, et de se lier avec celle qui avait l'art de l'attacher par les conditions les plus avantageuses, il continue ainsi :

« L'intérêt de ces états, pour se
» rendre recommandables pendant la
» paix, c'est d'entretenir les divisions
» entre les grandes puissances, et de
» flatter leurs passions ; et par de *doubles*
» négociations, conduites avec finesse
» et d'une manière *équivoque*, de pa-
» raître entrer dans leurs vues, et de
» donner des espérances à tous les partis,
» sans prendre cependant aucun enga-
» gement décidé. Par cette conduite, il
» est vrai, un prince ne se concilie pas
» l'amitié (il aurait dû ajouter l'estime)

» des puissances supérieures ; mais cette
» amitié lui serait inutile, et il les accou-
» tume à ne point se passer de lui, etc. ».
Et plus loin : « La guerre lui est utile,
» car elle lui vaut des subsides, et la
» paix qui la termine, lui sera toujours
» avantageuse, pourvu que toujours
» fidèle à ses principes, il ait l'art peu
» difficile de se trouver à la fin de la
» guerre l'allié de la puissance qui
» l'aura faite avec plus de bonheur ». Il
ajoute encore cette phrase, bien remar-
quable sous la plume de Mably : « Je
» rougirais des maximes Machiavélistes
» que je viens d'exposer, s'il n'était pas
» possible d'en tirer des conséquences
» utiles aux hommes (1) ». Enfin, un peu
plus bas, parlant des puissances du troi-
sième ordre, il dit : « Quelquefois de
» petits princes ont voulu mettre plus de
» rafinement dans leur conduite ; quel-

(1) Mably, *Principes des Négociations*, p. 8, etc. édit. in-8°., an 3.

» quefois ils ont osé s'élever jusqu'à la
» hauteur des puissances du second
» ordre ; ils ont manqué à leurs enga-
» gemens, ils ont trahi leurs alliés, et
» espéré d'augmenter leur fortune, en
» s'attachant toujours au parti du vain-
» queur; mais ils n'avaient pas fait ré-
» flexion qu'ils n'étaient pas assez puis-
» sans, pour qu'on leur sût gré de leur
» infidélité ».

Je pense que le public partage une surprise bien naturelle et qui ne peut honorer Mably, en lui voyant débiter, et pour le coup sans intention cachée, sans allusion, sans allégorie, des maximes pareilles : la fausseté permise aux puissances du second rang !... Celles du troisième, sont trop peu importantes pour être admises aux honneurs de la perfidie !.... les infidélités présentées comme des priviléges que celles-ci ne doivent pas usurper sur celles du second ordre ! etc.... Certes, Machiavel n'a, je pense, rien émis de plus fort.

Tout ce systême est fondé sur une pure erreur d'esprit. Mably a pris pour des principes, ce qui n'était que le produit des rapports qui avaient existé depuis plus d'un siècle, entre les diverses puissances de l'Europe, qu'il avait beaucoup étudiés, comme on sait. Il les improuve, il est vrai, il rougit dans un endroit de les rapporter, ainsi qu'il le dit, comme étant *machiavélistes;* mais il ne rougit pas peu après de les donner comme des principes desquels on *tire*, comme il le dit, *des conséquences utiles aux hommes.* Certes, il eût été plus convenable à un homme de son talent, et sur-tout de son caractère, de s'élever à la hauteur des véritables principes qui doivent diriger les puissances de toutes les classes, dans leurs négociations; il se fût convaincu que ce ne peut être l'intérêt *bien entendu* d'aucune d'elles de se conduire d'après un pareil plan.

On me pardonnera, je pense, un

rapprochement qui ne peut blesser notre écrivain français. Il produira seulement, je l'espère, l'effet de traiter avec plus d'indulgence le politique de Florence, celui qui fut si faussement et si cruellement jugé jusqu'ici. On me permettra encore d'observer qu'il manquait à la bizarrerie de l'étoile de Machiavel, d'être égalé ou surpassé, dans les torts qu'on lui reproche, par le spartiate Mably.

Encore une fois, dans la politique extérieure (en donnant à ce mot toute l'étendue que nous lui avons donnée, et y comprenant le *droit des gens* comme les autres rapports de peuple à peuple); en politique, dis-je, l'erreur des écrivains est de donner toujours des résultats de faits pour des lois. Sans doute, cette manière de déduire celles-ci des premiers, est excellente dans toutes les opérations de la nature, c'est même la seule bonne méthode

pour la saisir; mais l'appliquer à l'étude des mouvemens et des passions de l'homme, c'est se tromper complètement, quand même le succès eût couronné quelque temps la passion ou le crime.

C'est une des raisons qui doivent nous faire moins regreter l'ouvrage qu'Aristote nous avait annoncé, et qui, probablement ne nous aurait donné que les résultats de ce qu'il avait vu se pratiquer de son temps, entre les quatre cents républiques, je crois qu'il avait été à portée d'étudier. Ces états ne pouvaient qu'être infiniment petits. En effet, si l'on réfléchit que tout ce qui compose pour nous le monde savant, guerrier, industrieux et politique de l'antiquité, qu'elle qu'en soit la cause, n'a occupé qu'une lisière plus ou moins large, sur les bords de quelques golfes de la Méditerranée, qui n'est elle-même qu'un golfe de la grande mer, on se convaincra que ces états, ces souverainetés devaient avoir chacune une

très-petite étendue, et leurs maximes politiques n'auraient pu être applicables aux états d'aujourd'hui, dont la stabilité, la tranquillité, la durée reposent sur leur masse respective, leur position, leur enchaînement réciproque.

Voilà pour la politique extérieure..... Quant à ce que nous appellerons *politique intérieure*, ou rapports des gouvernans aux gouvernés, on ne saurait trop répéter que c'est pour un *usurpateur* que Machiavel donne des conseils durs ou cruels; c'est souvent pour un *conquérant* qui ne se conduit si sévèrement vis-à-vis de ses nouveaux sujets, qu'en continuant à exercer à leur égard, le terrible droit que lui donne la victoire. Si cette vérité avait été reconnue, Fréderic II, moins alarmé pour *tous* les peuples, n'eût pas pris tant de soin à le réfuter; mais il n'était encore que prince royal, lorsqu'il écrivit son anti-Machiavel, et son âge lui sert d'excuse. Ce qui fut moins excusable, ce sont les éloges outrés que Voltaire lui prodigua. Le silence que

ce prince a gardé depuis ce temps sur cet écrit, et sa conduite postérieure qui lui valut le surnom de grand, prouvent qu'il apprécia beaucoup mieux dans la suite, et l'auteur qu'il avait réfuté, et sa critique. En me dispensant de la mettre à la suite du traité du Prince, je ne suivrai pas, je le sais, l'usage adopté par tous les traducteurs de cet écrivain, et dans toutes les langues, mais je pense que ce sera rendre à la mémoire de Frédéric, un hommage bien plus digne de lui.

Si les grands politiques de nos jours avaient été pénétrés de cette vérité : que certains conseils de Machiavel, qu'on ne présentait qu'isolément *et détachés*, *n'avaient pour but que la délivrance de l'Italie du fléau des étrangers et de ses petits tyrans nationaux*, ou n'étaient donnés qu'à *un prince d'Italie pour le maintenir dans cette foule d'états conquis*, ils n'eussent pas appliqué quelques-unes de ces maximes, ou celles qu'on lui prête,

d'une manière aussi fausse qu'absolue ; et que de maux ils auraient épargnés à l'espèce humaine ! Ils auraient senti que la plupart de ces principes qu'il ne professa jamais, auxquels il n'a jamais pensé, et qu'on lui attribue toujours comme à la source de toute perfidie, ne pouvaient nullement lui appartenir, parce que si la malignité ou l'habitude les lui font attribuer comme atroces, la justice qu'on rend à son talent, doit l'en décharger comme étant absurdes.

Ils auraient vu qu'à raison seule de leur masse, les grandes puissances qu'on attaque par l'espèce d'armes qu'ils ont employées, ont des moyens de résistance dont l'effet est incalculable, et auquel ils étaient bien loin de s'attendre. Au lieu de faire la tentative, par exemple, aussi odieuse qu'insensée, de réduire un peuple entier par la faim, ils auraient vu qu'on peut bien affamer un camp, une armée, une ville, une place, mais qu'on n'affame pas une nation de vingt-cinq millions d'hommes ;

tout de même qu'on peut empoisonner la liqueur contenue dans une coupe, mais, à coup sûr, on n'empoisonne pas des fleuves, le ciel ayant sans doute voulu mettre ces attentats sous la sauve-garde de notre impuissance.

Ils auraient vu que tel breuvage donné comme poison, devient quelquefois un remède salutaire, suivant l'état ou la constitution du malade, qui tourne nécessairement ses forces rétablies contre la main ennemie qui le lui avait présenté; que là où on espérait ne voir qu'un soulèvement, une révolte, on a vu s'opérer, s'élever une grande révolution; qu'on peut bien, jusqu'à un certain point, mettre à profit l'effervescence d'une capitale, réussir par des émissaires, à porter un peuple à abuser de la liberté qu'il vient de conquérir, mais que ce triomphe d'une perfidie étrangère ne peut être de longue durée. Il n'a que trop duré sans doute; mais qu'y ont-ils gagné, ces cruels ennemis? La terreur qu'ils sont parvenus à produire a

tenu lieu d'esprit public; elle eût tenu lieu de courage si les Français en eussent eu besoin : on est allé recevoir, ou plutôt donner la mort, qu'on souffrait trop à attendre dans ses foyers, et comme la disette, la terreur qu'ils avaient cherché à faire naître, a fini par tourner contre eux.... Ils auraient vu et ils verraient que tous les petits moyens de divisions intestines qu'ils nourrissent avec tant de soin, ces soulèvemens partiels qu'ils favorisent, ces intelligences qu'ils entretiennent, ne servent qu'à nourrir une inquiétude utile, dans l'esprit de ceux qui gouvernent, obligent à des rigueurs, nécessitent à une surveillance active, qui double les forces, et fait sentir le besoin de plus grands moyens de défense. Ils devraient voir que c'est ce sentiment de prévision sans cesse éveillé par leur conduite, qui nous a dicté le besoin de nous procurer successivement le Rhin pour limite depuis sa source jusqu'à son embouchure; de nous donner pour alliées la Hollande

et la Suisse et cette ligue de républiques depuis Bâle jusqu'à Naples, pour pouvoir les embrasser et les étreindre.... Ils auraient dû voir que cette coalition, accrue depuis par la jonction monstrueuse de deux puissances, et l'intervention active de l'une des deux qui, jusqu'ici n'avait fait que menacer de loin, doit produire du côté des républiques liguées, des efforts d'une intensité hors de toute mesure. Nous n'avons cherché jusqu'ici qu'à les enlacer, à les presser, à nous procurer des points de défense autour d'eux, à balancer leurs efforts sans les détruire, c'est maintenant au cœur qu'ils nous forcent de viser, qu'ils nous nécessitent de les atteindre; et quoique les courtisans cherchent à persuader aux princes, ce n'est que parce que ceux-ci nous attaquent et uniquement en nous attaquant, qu'ils s'exposent à de pareils revers.

Voilà ce qu'auraient dû voir ces hommes si acharnés à nous poursuivre, et ce mi-

nistre si habile à nous susciter des ennemis ! Ce ministre qui connaît si bien son propre pays et ses ressources, s'il connaissait également l'Europe et le changement que son système a subi, changerait de politique à son tour ! Il ne faut pas se le dissimuler, ce n'est plus connaître l'Europe que d'en connaître les cabinets. Il faudrait s'apercevoir que les peuples ne sont plus ce qu'ils étaient sous Louis XIV, des blocs inertes que la volonté d'un homme, ou taille, ou lance, ou ditribue à son gré, mais des colosses animés, actifs, ayant la conscience de leurs forces, voulant être consultés sur leur emploi. Il faudrait qu'il sut que la nouvelle composition des armées doit amener une telle différence de troupe à troupe, que les succès ne se calculent plus d'après la quantité, mais bien d'après la nature et la qualité du soldat; et loin de mésuser de sa position et de ses moyens, comme puissance insulaire, loin de dissiper ses richesses à nous créer des ennemis sur le continent,

il les conserverait pour se soutenir contre des rivaux, que malgré ses efforts il ne parviendra pas à détruire ; ceux-ci à leur tour, n'auraient pas plus la faculté que le besoin et le desir de les anéantir eux-mêmes ; mais ils la retrouveront, forcés par le droit d'une légitime résistance à une attaque soutenue avec autant d'acharnement..........

Je m'arrête à ces plaintes, à ces vœux dont l'inutilité et l'impuissance ne me sont que trop démontrées dans l'état d'effervescence où se trouvent les esprits, mais que m'arrachent la connaissance des excès auxquels on a voulu nous faire livrer, le souvenir des maux que nous avons soufferts, et la conscience de tous ceux que la guerre va produire.

Je dois prévenir en finissant, qu'outre plusieurs morceaux détachés, que le public lira avec intérêt, le sixième volume renferme, de la correspondance particulière de Machiavel, ce qui a paru le plus intéressant.

Ce qui occupe les trois derniers tomes de la traduction, sont les dépêches do Machiavel, lors de ses légations en en France à Louis XII, à l'empereur Maximilien, au pape, à Borgia, et à plusieurs souverains de l'Italie. On sent combien doit intéresser une correspondance politique tracée de sa main; quoique les sujets de ses tableaux aient bien vieilli, comme on y trouve toujours et des hommes et leurs passions peints si ressemblans à ceux qu'on retrouve encore aujourd'hui, qu'on pourrait se méprendre, ils doivent être de quelque prix.

Légation.

J'ai cru devoir en supprimer une petite partie absolument sans intérêt pour nous; par exemple, sa mission auprès du chapitre des moines à Carpi : c'est à cette occasion que Guichardin lui écrivait :

« Mon cher Machiavel, quand je pense
» à votre nouveau titre d'ambassadeur
» auprès d'une communauté de moines,
» et que je songe à tous les rois, ducs ou
» princes, avec lesquels vous avez négo-

» cié, je me rappelle Lysandre qui fut
» chargé après tant de victoires et de tro-
» phées, de distribuer la viande à ces mê-
» mes soldats qu'il avait si glorieuse-
» ment commandés ».

Telle est l'opinion que je me suis formée de l'intention de Machiavel en composant ses écrits ; des motifs qui ont rendu jusqu'ici cette intention problématique; et des causes qui lui ont attiré une persécution aussi générale que constante ; cette opinion, j'ai cherché à la faire connaître d'après l'examen de sa conduite et de ses ouvrages, poussé jusqu'au scrupule, et je crains bien, jusqu'à l'ennui du lecteur.

Une nouvelle traduction de ses œuvres dans une langue aussi répandue que la nôtre, mettra une infinité de bons esprits à même de se convaincre, si j'ai bien ou mal interprêté ses vues. Dans tous les cas elle aura l'avantage de présenter cet auteur dans son entier; on sentira la nécessité de le juger ainsi, non d'après des morceaux détachés, et sur-tout d'après

des citations et des maximes isolées, qui ont contribué presqu'autant que ses ennemis, à perpétuer l'erreur où l'on était sur son compte, et à répandre le poison de certains principes dont le déplacement fait tout le danger.

Enfin, si je m'étais trompé, et que, comme l'ont pensé quelques hommes célèbres, Machiavel n'eût voulu employer cette forme de conseil, que pour faire parvenir plus sûrement aux peuples, les procédés et les maximes de leurs tyrans, une traduction, dans notre langue, peut mieux que tout autre moyen, contribuer à atteindre ce but, et c'est plus que jamais le moment où cette connaissance ne serait pas sans fruit.

Voilà, je pense, de quoi légitimer l'entreprise; je desirerais également pouvoir la justifier, par la manière dont elle est exécutée (1).

---

(1) L'empressement du public à jouir de Machiavel, me faisait sentir l'impossibilté de traduire seul un

Je dois prévenir qu'on trouvera cette traduction plus fidèle qu'élégante. Dans un ouvrage de ce genre, et sur-tout d'après le grand intérêt que j'ai eu bien des fois, à faire connaître littéralement le sens de Machiavel, de deux tournures de phrase, la plus exacte est celle que j'ai dû préférer.

Je dois rendre compte, en finissant, du sentiment qu'a produit en moi l'étude de cet homme célèbre et de ses écrits; il

---

ouvrage d'aussi longue haleine; et je me suis adjoint des collaborateurs. Je regrète infiniment que l'un d'eux, dont la modestie égale le mérite, ne m'ait pas permis de le nommer. C'est avec grand plaisir que je rends justice au zèle qu'y a mis le citoyen Hochet, qui a traduit l'*Art de la Guerre*, et plusieurs autres morceaux; mon frère en a également fourni quelques-uns, et moins que je l'eusse desiré. L'engagement que javais pris, me faisait un devoir de retoucher le travail de mes coopérateurs, pour donner à l'ensemble au moins une même teinte. Cet examen répété a rendu souvent cette partie moins imparfaite que celle qui m'était uniquement propre, et il aura tourné, je l'espère, au profit de la traduction entière.

est si consolant, que je ne croirais pouvoir mieux mériter de mes lecteurs, qu'en les mettant à même de le partager. En voyant l'attachement constant, j'ose dire, la passion de Mahiavel pour son pays, et cela dans tous les instans, à toutes les époques, lorsque Florence était libre, qu'il y était honoré; après qu'il fut dépouillé de sa place, et que cette république eût perdu sa liberté: enfin dans toutes les circonstances.... j'ai éprouvé, je l'avoue, un sentiment analogue, et comparant la situation de ma patrie à la sienne, je n'ai pu qu'en apprécier mieux les différences; j'ai senti redoubler le besoin de l'aimer, sous une constitution libre qui peut avoir des imperfections, mais qui porte avec elle les moyens d'y remédier, et qui doit nous sauver du despotisme féroce ou aveugle, où l'ambition des uns, et l'extravagance des autres voudraient la placer; vœux bizarres qui lui donneraient

autant de formes différentes qu'il y a de têtes.

Quel homme peut songer à des erreurs, s'occuper de quelqu'injustice, en voyant l'injustice et la calomnie de trois siècles, peser dans tous les pays, sur la tête d'un homme, qui ne fut coupable que d'avoir trop aimé le sien !..... Enfin, quelle leçon, quelle idée religieuse et philosophique à la fois, son exemple ne présente-t-il pas à l'esprit !... Un écrivain isolé d'une ville d'Italie, attaqué, poursuivi après sa mort, pour avoir énoncé une opinion défavorable au souverain de l'univers le plus capable de s'en venger, le plus à même de rendre éclatante la flétrissure à laquelle des écrits puissent être condamnés, puisqu'il dominait sur la pensée, qu'il disposait de la croyance des peuples, et que, gravant d'avance le sceau de l'infamie sur le nom du coupable, il lui donnait, pour ainsi dire, la contagion du crime, et le faisait repousser avec horreur par l'homme le moins timoré !.. En

vain quelques esprits aussi éclairés que hardis, élevaient par fois quelques doutes sur la réalité du forfait et la justice de la punition. Ils étaient à l'instant réfutés, repoussés et persécutés eux-mêmes par cette légion sacrée aux ordres du souverain offensé et qu'il avait dispersée sur tout le globe, pour exécuter ses arrêts et suivre sa vengeance ; tout aussitôt les foudres se renouvelaient et frappaient à la fois et l'ancien opprimé et son défenseur.... Je le demande, qui pouvait prévoir la fin de ce supplice!... Ici, les entrailles de la victime se renouvelaient, comme la voracité du monstre.... Et cependant un instant arrive, et la plupart de ses persécuteurs ont disparu; et les autres sont sans pouvoir ; et la puissance colossale qui les animait tous est elle-même renversée; et la liberté qui s'élève sur ses débris, va sans peine accomplir le vœu que l'homme de génie avait formé, et qui valut tant d'outrages à son nom......

Mais les peuples de l'Italie reconnaissante, se rappelleront toujours du moins, quel autre peuple, fut l'Hercule dont les flèches ont percé le vautour et délivré leur Prométhée.

DISCOURS

DE

MACHIAVEL

SUR

LA PREMIERE DÉCADE DE TITE-LIVE.

NICOLAS MACHIAVEL

A BUONDELMONTI ET RUCELLÏ,

RECEVEZ *cet écrit comme un présent de trop peu de valeur sans doute, pour m'acquitter de tout ce que je vous dois; mais soyez convaincu que c'est ce que Machiavel a pu vous envoyer de mieux. J'ai tâché d'y renfermer tout ce qu'une longue expérience et une recherche assidue ont pu m'apprendre en politique. Dans l'impuissance où je suis de faire plus pour vous ni pour qui que ce soit, vous ne pouvez vous plaindre si je n'ai pas fait davantage. N'accusez donc que mon peu de talent du peu de mérite de ces discours, ou mon défaut de jugement des erreurs dans lesquelles je serai sans doute bien souvent tombé. Dans cet état cependant, je ne sais lequel de nous a plus le droit de se plaindre, ou moi de ce que vous m'avez forcé à écrire*

ce que je n'eusse jamais entrepris de moi-même, ou vous de ce que j'ai écrit sans que vous ayez lieu d'être satisfait. Acceptez donc ceci comme on accepte tout ce qui vient de l'amitié, en ayant égard bien plus à l'intention de celui qui donne, qu'à la chose offerte.

J'ai la satisfaction de penser, que si j'ai commis des fautes dans le courant de cet ouvrage, j'ai du moins bien certainement réussi dans le choix de ceux à qui je l'adresse. Non-seulement je remplis un devoir et je fais preuve de reconnaissance, mais je m'éloigne de l'usage ordinaire aux écrivains qui dédient toujours leurs livres à quelque prince, et qui, aveuglés par l'ambition ou par l'avarice, exaltent en lui les vertus qu'il n'a pas, au lieu de le reprendre de ses vices réels.

Pour éviter ce défaut, je ne l'adresse pas à ceux qui sont princes, mais à ceux qui, par leurs qualités, seraient dignes de l'être;

non à ceux qui pourraient me combler d'honneurs et de biens, mais plutôt à ceux qui le voudraient sans le pouvoir.

A juger sainement, ne devons-nous pas plutôt accorder notre estime à celui qui est naturellement généreux, qu'à celui qui, à raison de sa fortune, a la faculté de l'être? à ceux qui sauraient gouverner des états, qu'à ceux qui ont le droit de les gouverner, sans le savoir?

Aussi les historiens louent-ils bien plus Hiéron de Syracuse, simple particulier, que Persée de Macédoine, tout monarque qu'il était. Il ne manquait à Hiéron que le trône pour être roi, et l'autre n'avait du roi que le diadême.

Bon ou mauvais; vous l'avez voulu cet écrit: tel qu'il est, je vous le livre, et si vous persistez toujours dans vos favorables préventions, je continuerai à examiner le reste de cette histoire, comme je vous l'ai promis en commençant.

DISCOURS DE MACHIAVEL SUR LA PREMIERE DÉCADE DE TITE-LIVE.

LIVRE PREMIER.

AVANT-PROPOS.

Je n'ignore pas que le naturel envieux des hommes si prompts à blâmer, si lents à louer les actions d'autrui, rend toute découverte aussi périlleuse pour son auteur, que l'est, pour le navigateur, la recherche des mers et des terres inconnues. Cependant, animé de ce desir qui me porte sans cesse à faire ce qui peut tourner à l'avantage commun à tous, je me suis déterminé à ouvrir une route nouvelle, où j'aurai bien de la peine à marcher

sans doute. J'espère du moins que les difficultés que j'ai eues à surmonter, m'attireront quelque estime de la part de ceux qui seront à même de les apprécier. Si de trop faibles moyens, trop peu d'expérience du présent et d'étude du passé rendaient mes efforts infructueux, j'aurai du moins montré le chemin à d'autres, qui, avec plus de talens, d'éloquence et de jugement, pourront mieux que moi remplir mes vues; et si je ne mérite pas d'éloge, je ne devrais pas du moins m'attirer le blâme.

Si on considère le respect qu'on a pour l'antiquité, et, pour me borner à un seul exemple, le prix qu'on met souvent à de simples fragmens de statue antique, qu'on est jaloux d'avoir auprès de soi, d'en orner sa maison, de donner pour modèles à des artistes qui s'efforcent de les imiter dans leurs ouvrages.... Si d'un autre côté l'on voit les merveilleux exemples que nous présente l'histoire des royaumes et des républiques anciennes; les prodiges de sagesse et de vertu opérés par des rois, des capitaines, des citoyens, des législateurs qui se sont sacrifiés pour leur patrie; si on les voit, dis-je, plus admirés qu'imités, ou même tellement délaissés qu'il ne reste pas la moindre trace de cette antique vertu, on ne peut

qu'être à la fois aussi étrangement surpris que profondément affecté ! ..... Et cependant, dans les différens qui s'élèvent entre les citoyens, ou dans les maladies auxquelles ils sont sujets, on voit ces mêmes hommes avoir recours ou aux jugemens rendus, ou aux remèdes ordonnés par les anciens. Les lois civiles ne sont en effet que des sentences données par leurs jurisconsultes, qui, réduites en principes, dirigent dans leurs jugemens nos jurisconsultes modernes..... Qu'est-ce encore que la médecine, si ce n'est l'expérience de médecins anciens prise pour guide par leurs successeurs ? Et cependant, pour fonder une république, maintenir des états, pour gouverner un royaume, organiser une armée, conduire une guerre, dispenser la justice, accroître son empire, on ne trouve ni prince, ni république, ni capitaine, ni citoyen, qui aie recours aux exemples de l'antiquité ! .... Cette négligence est moins due encore à l'état de faiblesse où nous ont réduit les vices de notre éducation actuelle, qu'aux maux causés par cette paresse orgueilleuse qui règne dans la plupart des états chrétiens, qu'au défaut de véritables connaissances de l'histoire, dont on ne connaît pas le vrai sens, ou dont on ne saisit

pas l'esprit. Aussi la plupart de ceux qui la lisent s'arrêtent-ils au seul plaisir que leur cause la variété d'événemens quelle présente ; il ne leur vient pas seulement en pensée d'en imiter les belles actions ; cette imitation leur paraît non-seulement difficile, mais même impossible ; comme si le ciel, le soleil, les élémens et les hommes eussent changé d'ordre, de mouvement et de puissance, et fussent différens de ce qu'ils étaient autrefois.

C'est pour détromper, autant qu'il est en moi, les hommes de cette erreur, que j'ai cru devoir écrire sur tous les livres de Tite-Live, qui, malgré l'injure du temps, nous sont parvenus entiers, tout ce qui, d'après la comparaison des événemens anciens et modernes, me paraîtra nécessaire pour en faciliter l'intelligence. Par-là, ceux qui me liront pourront tirer les avantages qu'on doit se proposer de la connaissance de l'histoire. L'entreprise est difficile ; mais aidé par ceux qui m'ont encouragé à me charger de ce fardeau, j'espère le porter assez loin pour qu'il reste peu de chemin à faire de là au but.

CHAPITRE PREMIER.

Quels ont été les commencemens des villes en général, et sur-tout ceux de Rome.

Ceux qui connaissent les commencemens de Rome, ses législateurs, l'ordre qu'ils y établirent, ne seront pas étonnés que tant de vertu s'y soit soutenüe pendant plusieurs siècles, et que cette république soit parvenue ensuite à ce degré de puissance auquel elle arriva. Pour parler d'abord de son origine: toutes les villes sont fondées, ou par des naturels du pays, ou par des étrangers.

Le peu de sûreté que les naturels trouvent à vivre dispersés, l'impossibilité pour chacun d'eux de résister isolément, soit à cause de la situation, soit à cause du petit nombre, aux attaques de l'ennemi qui se présente, la difficulté de se réunir à temps à son approche, la nécessité alors d'abandonner la plupart de leurs retraites, qui deviennent le prix des assaillans ; tels sont les motifs qui portent les

premiers habitans d'un pays à bâtir des villes, pour échapper à ces dangers. Ils se déterminent d'eux-mêmes, ou par le conseil de celui qui, parmi eux, a le plus d'autorité, à habiter ensemble dans un lieu de leur choix, qui offre plus de commodité et de facilité pour s'y défendre. Ainsi, parmi d'autres exemples qu'on pourrait citer, furent bâties Athènes et Venise. La première qui, sous l'autorité de Thésée, ramassa les habitans dispersés; la seconde qui se composa de plusieurs peuples réfugiés dans les petites îles situées à la pointe de la mer Adriatique, pour y fuir et la guerre et les barbares qui, lors de la décadence de l'empire romain, se répandaient en Italie. Ces réfugiés, d'eux-mêmes et sans aucun prince pour les gouverner, commencèrent à vivre sous les lois qui leur parurent les plus propres à maintenir leur nouvel état. Ils y réussirent complètement, à la faveur de la longue paix qu'ils durent à leur situation sur une mer sans issue, où ne pouvaient aborder ces peuples, qui désolaient l'Italie, et qui n'avaient point de forces maritimes pour leur nuire. Aussi, quoiqu'avec un si faible commencement, parvinrent-ils à l'état de puissance où nous les voyons aujourd'hui.

Venons à la seconde origine des villes : celle où elles sont bâties par des étrangers.

Ces étrangers peuvent être ou indépendans, ou bien sujets d'une république ou d'un prince, qui, pour soulager leurs états d'une trop grande population, ou pour défendre un pays nouvellement acquis et qu'ils veulent conserver sans dépenses, y envoyent des colonies. Le peuple romain fonda beaucoup de villes de cette manière dans l'empire. Quelquefois elles sont bâties par un prince, non pour y habiter, mais seulement comme monument de sa gloire. Telle Alexandrie fut bâtie par Alexandre. Mais comme toutes les villes sont, à leur origine, privées de leur liberté, rarement parviennent-elles à faire de grands progrès, et à compter au nombre des grandes puissances. Telle fut l'origine de Florence. Soit qu'elle ait été bâtie par des soldats de Sylla, ou par les habitans du mont Fésule, attirés sur la plaine que baigne l'Arno par les douceurs de la paix dont on jouit si long-temps sous Auguste. Bâtie sous la protection de l'empire romain, Florence ne put recevoir en commençant d'autre agrandissement que celui qu'elle tenait de la volonté de son maître.

Les fondateurs de cité sont indépendans,

quand ce sont des peuples qui, sous la conduite d'un chef, ou bien d'eux-mêmes, contrains de fuir la peste, la guerre ou la famine qui désolent leur pays natal, en cherchent un nouveau. Ceux-ci, ou habitent les villes du pays dont ils s'emparent, comme fit Moyse, ou bien ils en bâtissent de nouvelles comme fit Enée. C'est dans ce cas qu'on est à même d'apprécier les talens du fondateur, et la réussite de son ouvrage, qui a des succès plus ou moins brillans, suivant que celui-ci, en la fondant, développa plus de sagesse et d'habileté. L'une et l'autre se reconnaissent au choix du lieu où il asseoit sa ville, et à la nature des lois qu'il lui donne.

On sait que les hommes travaillent ou par besoin, ou par choix. On a également observé que la vertu a plus d'empire là où le travail est plus de nécessité que de choix. Or, d'après ce principe, ne serait-il pas mieux de préférer, pour la fondation d'une ville, des lieux stériles où les hommes, forcés à être laborieux, moins adonnés au repos, fussent plus unis et moins exposés, par la pauvreté du pays, à des occasions de discorde. Telle a été Raguse, et plusieurs autres villes bâties sur un sol ingrat. La préférence donnée à un pareil site

serait sans doute et plus utile et plus sage, si tous les autres hommes, contens de ce qu'ils possèdent entr'eux, ne desiraient pas commander à d'autres. Or, comme on ne peut se défendre de leur ambition que par la puissance, il est nécessaire dans la fondation d'une ville d'éviter cette stérilité de pays; il faut au contraire se placer dans des lieux où la fertilité donne des moyens de s'agrandir, et de prendre des forces pour repousser quiconque voudrait attaquer, et pour anéantir qui voudrait s'opposer à notre accroissement de puissance.

Quant à l'oisiveté que la richesse d'un pays tend à développer, c'est aux lois à forcer tellement au travail, que nulle aspérité de site n'y eût autant nécessité. Il faut imiter ces législateurs habiles et prudens, qui ont habité des pays très-agréables, très-fertiles, et plus capables d'amolir les ames que de les rendre propres à l'exercice des vertus. Aux douceurs et à la mollesse du climat, ils ont opposé, pour leurs guerriers par exemple, la rigueur d'une discipline sévère et des exercices pénibles ; de manière que ceux-ci sont devenus meilleurs soldats que la nature n'en fait naître même dans les lieux les plus âpres et les plus stériles. Parmi ces législateurs, on peut citer

les fondateurs du royaume d'Egypte. Malgré les délices du pays, la sévérité des institutions y forma des hommes excellens ; et si la haute antiquité n'en avait pas enseveli les noms, on verrait combien ils seroient supérieurs à cet Alexandre et à tant d'autres, dont le souvenir est plus récent..... Peut-on examiner le gouvernement du Soudan et la discipline de cette milice des Mammelus, avant qu'elle eût été détruite par le sultan Selim, sans se convaincre combien ils redoutaient cette oisiveté ; sans admirer par quels nombreux exercices, par quelles lois sévères ils prévenaient dans leurs soldats cette mollesse, fruit naturel de la douceur de leur climat ? Je dis donc que pour bâtir une ville, le lieu le plus fertile est celui qu'il est le plus sage de choisir, sur-tout quand on peut, par des lois, prévenir les désordres qui peuvent naître de leur site même.

Alexandre le Grand voulant bâtir une ville pour servir de monument à sa gloire, l'architecte Dinocrate lui fit voir comment il pourroît la placer sur le mont Athos. « Ce lieu, dit-il, présente une situation très-forte ; la montagne pourrait se tailler de manière à donner à cette ville une forme humaine, ce qui la rendrait une merveille digne de la puissance du

fondateur». Alexandre lui ayant demandé : « de quoi vivront les habitans ? Je n'y ai pas pensé, répond naïvement l'architecte».... Alexandre se mit à rire ; et laissant là cette montagne, il bâtit Alexandrie, où les habitans devaient se plaîre, par la beauté du pays et les avantages que lui procurent le voisinage de la mer et du Nil.

Si on est de l'opinion qu'Enée est le premier fondateur de Rome, cette ville peut être comptée au nombre de celles qui ont été bâties par des étrangers ; et si c'est Romulus, elle doit être mise au rang de celles bâties par des naturels du pays. Dans tous les cas, on la reconnaîtra, dès le commencement, libre et indépendante. On verra aussi (comme nous le dirons plus bas) à combien d'institutions sévères les lois de Romulus, de Numa et autres, ont contraint les habitans ; en sorte que ni la fertilité du pays, ni la proximité de la mer, ni les nombreuses victoires, ni l'étendue de leur empire, ne purent la corrompre pendant plusieurs siècles, et y maintinrent plus de vertus qu'on n'en a jamais vu dans aucune autre république.

Les grandes choses qu'elle a opérées, et dont Tite-Live nous a conservé la mémoire, ont été l'ouvrage du gouvernement ou celui des

particuliers; ils ont trait aux affaires du dedans ou à celles du dehors.

Je commencerai à parler des opérations du gouvernement dans l'intérieur, que je croirai les plus dignes de remarque, et j'en indiquerai les résultats. Ce sera le sujet des discours qui composeront ce premier livre, ou cette première partie.

CHAPITRE II.

Des différentes formes des républiques. Quelles furent celles de la république romaine.

Je veux mettre à part ce qu'on pourrait dire des villes qui, dès leur naissance, ont été soumises à une puissance étrangère; je parlerai seulement de celles dont l'origine a été indépendante, et qui se sont d'abord gouvernées par leurs propres lois, soit comme républiques, soit comme monarchies. Leur constitution et leurs lois ont différé comme leur origine. Les unes ont eu en commençant, ou peu de temps après, un législateur qui, comme Lycurgue chez les Lacédémoniens, leur a donné, en une seule fois, toutes les lois qu'elles devaient avoir. Les autres, comme Rome, ont dû lès leurs au hasard, aux événemens, et les ont reçues à plusieurs reprises.

C'est un grand bonheur pour une république d'avoir un législateur assez sage pour lui donner des lois telles, que sans avoir besoin

d'être corrigées, elles puissent y maintenir l'ordre et la paix. Sparte observa les siennes plus de huit cents ans, sans les altérer et sans éprouver aucune commotion dangereuse. Malheureuse, au contraire, la république qui n'étant pas tombée d'abord dans les mains d'un législateur habile et prudent, est obligée de réformer elle-même ses lois. Plus malheureuse encore celle qui s'est plus éloignée en commençant d'une bonne constitution; et celle-là en est plus éloignée, dont les institutions vicieuses contrarient la marche, l'écartent du droit chemin qui conduit au but, parce qu'il est presqu'impossible qu'aucun événement l'y fasse rentrer. Les républiques, au contraire, qui, sans avoir une constitution parfaite, mais dont les principes naturellement bons sont encore capables de devenir meilleurs, ces républiques, dis-je, peuvent se perfectionner à l'aide des événemens.

Il est bien vrai que ces réformes ne s'opèrent jamais sans danger, parce que jamais la multitude ne s'accorde sur l'établissement d'une loi nouvelle tendante à changer la constitution de l'état, sans être fortement frappée de la nécessité de ce changement. Or, cette nécessité ne peut se faire sentir sans être

accompagnée de danger. La république peut être aisément détruire avant d'avoir perfectionné sa constitution. Celle de Florence en est une preuve complète. Réorganisée après la révolte d'Arezzo, en 1502, et renversée après la prise de Prato, en 1512 (1).

---

(1) On ne peut traduire autrement la phrase de Machiavel, sur laquelle nous avons long-temps consulté sans succès, et qui a été si diversement rendue. L'original est ainsi : « *di chè ne fa fede appieno, la Republica* » *di Firenze, la quale fù d'all'accidente d'Arezzo nel II* » *riordinata, e da quel di Prato nel XII disordinata* ». Le traducteur des discours le rend ainsi : « La répu- » blique de Florence en est un exemple ; reformée » par les *deux* après la révolution d'Arezzo, elle fût » perdue sans ressource par les *dix* après l'affaire de » Prato ».... Il est impossible de trancher avec plus de confiance une difficulté qu'on ne peut surmonter, et sur laquelle on ne veut pas même annoncer un doute. Qu'est-ce que les *deux* ? Jamais Florence n'a eu des magistrats ainsi désignés. Il est vrai qu'elle a eu un conseil des *dix*, et c'est sans doute la dénomination de ce conseil dont il aura entendu parler, qui aura engagé ce traducteur, d'ailleurs estimable, à substituer le nombre *dix* à celui de *douze* porté dans le texte... L'ancien traducteur exprime ainsi le même passage : « L'accident » d'Arezzo fût cause que le *second* de ces réglemens fût » réformé, et un autre accident de Prato, fit casser le » *douzième* des mêmes réglemens ». On pourrait les

M'étant proposé de déterminer l'espèce de gouvernement établi à Rome, et de parler des événemens qui le conduisirent à sa perfection, je dois d'abord faire observer que la plupart de ceux qui ont écrit sur la politique, distinguent trois sortes de gouvernement : le monarchique, l'aristocratique, et le démocratique, et que les

---

accuser d'avoir péché l'un et l'autre contre les élémens de la langue dans cette phrase, s'il n'était pas évident qu'ils se sont trompés sciemment; on peut les blâmer seulement de s'être refusés aux recherches et de n'avoir pas parlé de leur embarras.

Pour se convaincre que c'est le seul sens qu'on peut donner à la phrase de Machiavel, il faut se rappeler qu'au célèbre Laurent de Médicis, succéda Pierre son fils qui lui ressemblait si peu pour les grandes qualités et le talent : il se conduisit si mal qu'il fut expulsé de Florence avec toute sa famille. Mais les nombreux partisans de son nom, firent de fréquentes tentatives pour le faire rappeler. En 1502, Arezzo, une des places les plus importantes de l'état de Florence, se rendit à Vitellozzo qui avait dans son armée ce même Pierre de Médicis. Ses amis ne manquèrent pas de profiter de ce fâcheux événement pour le faire rappeler; mais les Florentins, se conduisirent dans cette circonstance avec tant de fermeté et tant d'adresse, qu'ils parvinrent à se faire rendre la place par la protection de Louis XII alors en Italie. Ils furent si fiers de cette supériorité

législateurs d'un peuple doivent choisir entre ces formes celle qu'il leur paraît le plus convenable d'employer.

D'autres auteurs, plus sages selon l'opinion de bien des gens, comptent six espèces de gouvernemens, dont trois très-mauvais, trois qui sont bons en eux-mêmes, mais si sujets

---

de conduite, qu'ils n'attribuèrent qu'à la bonté de leur gouvernement; que dans l'intention de le perfectionner, et sans doute aussi d'ôter aux Médicis tout espoir de retour, ils se décidèrent à créer un Gonfalonier de justice à vie, et ils choisirent Pierre Soderini. Ce changement, qui était une amélioration à leur constitution démocratique, et la révolte d'Arezzo eurent lieu en 1502, ou bien, selon la tournure assez usitée chez les Italiens, dans la 2ème. année du siècle dans lequel écrivait Machiavel : et voilà l'explication de ce membre de phrase : « *D'all' accidente d'Arezzo nel II riordinata* ».

Enfin, en 1512, la ville de Prato, appartenant aux Florentins, ayant été prise par le vice-roi de Naples, qui voulait rétablir les Médicis, et cette ville ayant été perdue par la faute du Gonfalonnier Soderini, celui-ci fut déposé; les Médicis furent rappelés à Florence, et la liberté fut bannie. Ce qui explique le « *Da quel di Prato nel XII disordinata* ». Voy. Guichardin et les autres historiens de Florence à cette époque. (*Note du traducteur*).

à se corrompre, qu'ils deviennent tout-à-fait mauvais. Les trois bons sont ceux que nous venons de nommer. Les trois mauvais ne sont que des dépendances et des dégradations des trois autres, et chacun d'eux ressemble tellement à celui auquel il correspond, qu'on passe facilement de l'un à l'autre. Ainsi la monarchie devient tyrannie; l'aristocratie dégénère en oligarchie; et le gouvernement populaire se résout en une licentieuse ochlocratie. En sorte qu'un législateur qui donne à l'état qu'il fonde un de ces trois gouvernemens, le constitue pour peu de temps; car nulle précaution ne peut empêcher que chacune de ces espèces réputées bonnes, quelle qu'elle soit, ne dégénère dans son espèce correspondante: tant le bien et le mal ont ici entr'eux et d'attraits et de ressemblance.

Le hasard a donné naissance à toutes les espèces de gouvernemens parmi les hommes. Les premiers habitans furent peu nombreux, et vécurent pendant un temps dispersés, à la manière des bêtes. Le genre humain venant à s'accroître, on sentit le besoin de se réunir, de se défendre; pour mieux parvenir à ce dernier but, on choisit le plus fort, le plus courageux; les autres le mirent

à leur tête, et promirent de lui obéir. A l'époque de leur réunion en société, on commença à connaître ce qui est bon et honnête, et à le distinguer d'avec ce qui est vicieux et mauvais. On vit un homme nuire à son bienfaiteur. Deux sentimens s'élevèrent à l'instant dans tous les cœurs : la haine pour l'ingrat, l'amour pour l'homme bienfaisant. On blâma le premier ; et on honora d'autant plus ceux qui, au contraire, se montrèrent reconnaissans, que chacun d'eux sentit qu'il pouvait éprouver pareille injure. Pour prévenir de pareils maux, les hommes se déterminèrent à faire des lois, et à ordonner des punitions pour qui y contreviendroit. Telle fut l'origine de la justice.

A peine fut-elle connue, qu'elle influa sur le choix du chef qu'on eût à nommer. On ne s'adressa ni au plus fort, ni au plus brave, mais au plus sage et au plus juste. Comme la souveraineté devint héréditaire, et non élective, les enfans commencèrent à dégénérer de leurs pères. Loin de chercher à les égaler en vertus, ils ne firent consister l'état de prince qu'à se distinguer par le luxe, la mollesse et le rafinement de tous les plaisirs. Aussi, bientôt le prince s'attira la haine

commune. Objet de haine, il éprouva de la crainte; la crainte lui dicta les précautions et l'offense; et l'on vit s'élever la tyrannie. Tels furent les commencemens et les causes des désordres, des conspirations, des complots contre les souverains. Ils ne furent pas ourdis par les ames faibles et timides; mais par ceux des citoyens qui, surpassant les autres en grandeur d'ame, en richesse, en courage, se sentaient plus vivement blessés de leurs outrages et de leurs excès.

Sous des chefs aussi puissans, la multitude s'arma contre le tyran, et après s'en être défait, elle se soumit à ses libérateurs. Ceux-ci, abhorrant jusqu'au nom de prince, composèrent eux-mêmes le gouvernement nouveau. Dans le commencement, ayant sans cesse présent le souvenir de l'ancienne tyrannie, on les vit, fidèles observateurs des lois qu'ils avaient établies, préférer le bien public à leur propre intérêt, administrer, protéger avec le plus grand soin et la république et les particuliers. Les enfans succédèrent à leurs pères; ne connaissant pas les changemens de la fortune, n'ayant jamais éprouvé ses revers, souvent choqués de cette égalité qui doit régner entre citoyens, on les vit livrés à la cupidité, à l'ambition, au

libertinage ; et pour satisfaire leurs passions, employer même la violence. Il firent bientôt dégénérer le gouvernement aristocratique en une tyrannie oligarchique. Ces nouveaux tyrans éprouvèrent bientôt le sort du premier. Le peuple, dégoûté de leur gouvernement, fut aux ordres de quiconque voulut les attaquer ; et ces dispositions produisirent bientôt un vèngeur qui fut assez bien secondé pour les détruire.

Le souvenir du prince et des maux qu'il avait faits, était encore trop récent pour qu'on cherchât à le rétablir. Ainsi donc, quoiqu'on eut renversé l'oligarchie, on ne voulut pas retourner sous le gouvernement d'un seul. On se détermina pour le gouvernement populaire, et par-là on empêcha que l'autorité ne tombât entre les mains d'un prince, ou d'un petit nombre de grands. Tous les gouvernemens, en commençant, ont quelque retenue ; aussi l'état populaire se maintenait-il pendant un temps, qui ne fut jamais très-long, et qui durait ordinairement à peu près autant que la génération qui l'avait établi. On en vint bientôt à l'anarchie, cette espèce de licence où l'on blessait également et le public et les particuliers. Chaque individu ne consultant que ses passions, il se commettait tous les jours mille injustices. Enfin, pressé par la nécessité, ou

dirigé par les conseils d'un homme de bien, le peuple chercha les moyens d'échapper à cette anarchie. Il crut les trouver en revenant au gouvernement d'un seul; et, de celui-ci, on revint encore à l'anarchie, en passant par tous les degrés que l'on avait suivis, de la même manière et pour les mêmes causes que nous avons indiquées.

Tel est le cercle que sont destinés à parcourir tous les états. Rarement, il est vrai, les voit-on revenir aux mêmes formes de gouvernement; mais cela vient de ce que leur durée n'est pas assez longue pour pouvoir subir plusieurs fois ces changemens avant d'être renversés. Les divers maux dont ils sont travaillés les fatiguent, leur ôtent la force, la prudence du conseil, et les assujettissent bientôt à un état voisin, dont la constitution se trouve plus saine. Mais s'ils parvenaient à éviter ce danger, on les verrait tourner à l'infini sur ce même cercle de révolutions.

Je dis donc que toutes ces espèces de gouvernemens sont défectueuses. Ceux que nous avons qualifiés de *bons* durent trop peu. La nature des autres est d'être *mauvais*. Aussi les législateurs prudens ayant connu les vices de chacun de ces modes pris séparément, en ont choisi un qui participât de tous les autres, et l'ont jugé

plus solide et plus stable. En effet, quand, dans la même constitution, vous réunissez un prince, des grands, et la puissance du peuple, chacun de ces trois pouvoirs s'observe réciproquement.

Parmi les hommes justement célèbres pour avoir établi une pareille constitution, celui qui mérite le plus d'éloges, sans doute, est Lycurgue. Il organisa tellement celle de Sparte, qu'en donnant à ses rois, aux grands et au peuple, chacun sa portion d'autorité et de fonctions, il fit un gouvernement qui se soutint plus de huit cents ans dans la plus parfaite tranquillité, et qui valut à ce législateur une gloire infinie.

Le sort des lois données à Athènes par Solon, fut bien différent. Celui-ci n'établit que le gouvernement populaire, et il fut de si courte durée, qu'avant sa mort le législateur vit naître la tyrannie de Pisistrate. Vainement, quarante ans après, les héritiers du tyran furent chassés; vainement Athènes recouvra sa liberté, rétablit le gouvernement populaire d'après les lois de Solon : celui-ci ne dura pas plus de cent ans, quoique, pour le maintenir, on fit, contre l'insolence des grands et la licence de la multitude, une infinité de lois échappées à la prudence du premier législateur. La faute qu'il avait commise de ne point tempérer le pouvoir du

peuple par celui du prince et des grands, rendit la durée d'Athènes, comparée à celle de Sparte, infiniment plus courte.

Mais venons à Rome. Celle-ci n'eut pas un législateur comme Lycurgue, qui la constituât à son origine de manière à conserver sa liberté. Cependant la désunion qui existait entre le sénat et le peuple produisit des événemens si extraordinaires, que le hasard opéra en sa faveur ce que la loi n'avait point prévu. Si elle n'obtint pas le premier degré de bonheur, elle eut au moins le second. Ses premières institutions furent défectueuses sans doute, mais elles n'étaient pas en opposition avec des principes qui pouvaient les conduire à la perfection. Romulus et tous les autres rois lui en donnèrent quelques-unes qui pouvaient convenir même à un peuple libre; mais comme le but de ces princes était de fonder une monarchie et non une république, quand Rome devint libre, elle se trouva manquer des institutions les plus nécessaires à la liberté, et que ses rois n'avaient pû ni dû établir. Lorsque ceux-ci furent chassés, par les motifs et de la manière que l'on sait, comme on substitua sur-le-champ, à leur place, deux consuls, il se trouva qu'on avait bien moins banni l'autorité royale de Rome que le nom

de roi. Le gouvernement, composé des consuls et du sénat, n'avait que deux des trois élémens dont nous avons parlé, le monarchique et l'aristocratique ; il n'y manquoit plus que le démocratique. Mais, dans la suite, l'insolence de la noblesse, produite par les causes que nous verrons plus bas, souleva le peuple contr'elle ; celle-ci, pour ne pas perdre toute sa puissance, fut forcée de lui en céder une partie; mais le sénat et les consuls en retinrent une assez grande mesure pour conserver leur rang dans l'état.

C'est alors que s'élevèrent et s'établirent les tribuns ; avec eux s'affermit la république, désormais composée des trois élémens dont nous avons parlé plus haut. La fortune lui fut si favorable, que quoique l'autorité passât successivement des rois et des grands au peuple, par les mêmes degrés et les mêmes motifs qui ont produit ailleurs, comme nous l'avons vu, les mêmes changemens, néanmoins on n'abolit jamais entièrement la puissance royale pour en revêtir les grands ; on ne priva jamais ceux-ci en totalité de leur autorité, pour la donner au peuple ; mais on fit une combinaison de trois pouvoirs qui rendit la constitution parfaite. Elle n'arriva à cette perfection que par la désunion du sénat et du peuple;

comme nous le ferons voir amplement dans les deux chapitres suivans (1).

---

(1) Notre intention est de faire des notes ou pour l'éclaircissement du texte, ou pour motiver et justifier notre manière de le rendre, ou pour rectifier quelque erreur de fait échappée à notre auteur. Il ne nous appartient nullement de devancer le jugement des lecteurs par des applications ou critiques ou approbatives. Nous nous permettrons seulement d'observer sur ce chapitre de Machiavel, qu'il n'a jamais existé de gouvernement, ayant joui de quelque éclat et de quelque durée, qui n'aie renfermé ces trois ordres de pouvoirs diversement modifiés, figurés ou dénommés; que cette division de pouvoirs est peut-être le principe dont la vérité est le plus généralement reconnue; que le système de représentation découvert, employé depuis Machiavel, qui a tant modifié en économie sociale et démontré l'erreur de tant d'axiômes politiques, n'a rien fait perdre à celui-ci de son importance; enfin, que l'excellente base sur laquelle repose notre constitution, est cette même division de pouvoirs mariée et adaptée au système représentatif. La proposition de la loi par le conseil des cinq-cents, son admission ou son rejet par celui dés anciens, son exécution confiée au directoire, sont une des plus fortes et des plus récentes preuves en faveur de la bonté de ce principe; et on nous pardonnera de n'avoir pu laisser échapper la première occasion qui s'est présentée de rendre à la fois hommage au génie de Machiavel et à la constitution française. (*Note du trad.*)

CHAPITRE III.

Des évènemens qui furent cause de la création des tribuns à Rome. Leur établissement perfectionna la constitution.

Tous les écrivains qui se sont occupés de législation, (et l'histoire est remplie d'exemples qui les appuient) s'accordent à dire que quiconque veut fonder un état et lui donner des lois, doit supposer d'avance les hommes méchans, et toujours prêts à déployer ce caractère de méchanceté toutes les fois qu'ils en trouveront l'occasion. Si cette disposition vicieuse demeure cachée pour un temps, il faut l'attribuer à quelque raison qu'on ne connaît point, et croire qu'elle n'a pas eu occasion de se montrer; mais le temps qui, comme on dit, est le père de toute vérité, la met ensuite au plus grand jour.

Après l'expulsion des Tarquins, la plus grande union paraissait régner entre le sénat et le peuple. Les nobles semblaient avoir déposé tout leur orgueil et pris des manières

populaires, qui les rendaient supportables même aux derniers des citoyens. Ils jouèrent ce personnage ; et on n'en devina pas le motif, tant que vécurent les Tarquins. La noblesse, qui redoutait ceux-ci, et qui craignait également que le peuple maltraité ne se rangeât de leur parti, mettait dans ses manières avec lui toute la douceur imaginable. Mais quand la mort des Tarquins les eut délivrés de cette crainte, ils gardèrent d'autant moins de mesures avec le peuple, qu'ils s'étaient plus long-temps contenus, et ils ne laissaient échapper aucune occasion de l'outrager. C'est une preuve de ce que nous avons avancé, que les hommes ne font le bien que forcément. Mais dès qu'ils ont le choix et la liberté de commettre le mal avec impunité, ils ne manquent jamais de porter par-tout la confusion et le désordre.

C'est ce qui a fait dire que la pauvreté et le besoin rendent les hommes industrieux, et les lois les font gens de bien. Si d'heureuses circonstances font opérer le bien sans contrainte, on peut se passer de loi. Mais quand cette heureuse influence vient à manquer, la loi devient nécessaire. Ainsi les grands, après la mort des Tarquins, n'éprouvant plus cette crainte qui les retenait, il fallut chercher

une nouvelle institution, qui produisit sur eux le même effet que produisaient les Tarquins quand ils existaient. C'est pour cela qu'après bien des troubles, des tumultes et des périls, occasionnés par les excès auxquels se portèrent les deux ordres, on en vint, pour la sûreté du dernier, à la création des tribuns, et on leur accorda tant de prérogatives, on les entoura de tant de respects, qu'ils formèrent entre le sénat et le peuple, une puissante barrière qui s'opposa fortement à l'insolence des premiers.

CHAPITRE IV.

Que la désunion du sénat et du peuple a rendu la république romaine puissante et libre.

Je me garderai bien de passer sous silence les troubles qui eurent lieu à Rome depuis la mort des Tarquins jusqu'à la création des tribuns. Je ne réfuterai pas moins ensuite l'opinion de ceux qui veulent que la république romaine ait toujours été un théâtre de confusion et de désordre, et que sans son extrême bonheur, et la discipline militaire qui suppléait à ses défauts, elle n'eût mérité que le dernier rang parmi toutes les républiques.

Je ne peux nier que l'empire romain ne fût, si l'on veut, l'ouvrage du bonheur et de la discipline. Mais il me semble qu'on devrait s'apercevoir que là où règne une bonne discipline, là règne aussi l'ordre ; et rarement le bonheur ue marche-t-il pas à sa suite. Entrons cependant à cet égard dans les détails. Je soutiens à ceux qui blâment les querelles du sénat

et du peuple, qu'ils condamnent ce qui fut le principe de la liberté, et qu'ils sont beaucoup plus frappés des cris et du bruit qu'elles occasionnaient dans la place publique, que des bons effets qu'elles produisaient.

Dans toute république, il a y deux partis : celui des grands et celui du peuple ; et toutes les lois favorables à la liberté ne naissent que de leur opposition. Depuis les Tarquins jusqu'aux Gracques, c'est-à-dire dans l'espace de plus de trois cents ans, les troubles n'y occasionnèrent que fort peu d'exils, et coûtèrent encore moins de sang; mais peut-on les croire bien nuisibles, et les regarder comme bien funestes à une république qui, durant le cours de tant d'années, voit à peine, à leur occasion, huit ou dix citoyens envoyés en exil, n'en fait mettre à mort qu'un très-petit nombre, et en condamne même très-peu à des amendes pécuniaires ?...... Est-on autorisé à regarder comme bien désordonnée, une république où l'on voit briller tant de vertus ? C'est la bonne éducation qui les fit éclore, et celle-ci n'est due qu'à de bonnes lois; les bonnes lois, à leur tour, sont le produit de ces agitations que la plupart condamnent si inconsidérément. Quiconque examinera avec

soin l'issue de ces mouvemens, ne trouvera pas qu'ils aient été cause d'aucune violence qui ait tourné au préjudice du bien public; il se convaincra même qu'ils ont fait naître des réglemens à l'avantage de la liberté.

Mais, dira-t-on, quels étranges moyens! Quoi! entendre sans cesse les cris d'un peuple effréné, contre le sénat, et du sénat déclamant contre le peuple! Voir courir tumultuairement la populace dans les rues; fermer ses maisons, et même sortir de Rome! Le tableau de ces mouvemens ne peut épouvanter que celui qui les lit. En effet, chaque état libre doit fournir au peuple ses moyens d'exhaler, pour ainsi dire, son ambition, et sur-tout les républiques qui, dans les occasions importantes, n'ont de force que par ce même peuple. Or, tel était le moyen employé à Rome. Quand celui-ci voulait obtenir une loi, il se portait à quelques-unes de ces extrémités dont nous venons de parler, ou il refusait de s'enrôler pour aller à la guerre; en sorte que le sénat était obligé de le satisfaire.

Rarement les desirs d'un peuple libre sont-ils pernicieux à sa liberté. Ils lui sont inspirés communément par l'oppression qu'il éprouve ou par celle qu'il redoute. Si ses craintes

sont peu fondées, on a le secours des assemblées, où la seule éloquence d'un homme de bien lui fait sentir son erreur. Les peuples, dit Cicéron, quoiqu'ignorans, sont capables d'apprécier la vérité, et ils s'y rendent aisément quand elle leur est présentée par un homme qu'ils estiment digne de foi.

On doit donc se montrer plus réservé à blâmer le gouvernement romain, et considérer que tant de bons effets qu'on est forcé d'admirer, ne pouvaient provenir que de très-bonnes causes. Si les troubles de Rome ont occasionné la création des tribuns, on ne saurait trop les louer. Outre qu'ils mirent le peuple à même d'avoir sa part dans l'administration publique, ils furent établis comme les gardiens les plus assurés de la liberté romaine, ainsi que nous le verrons dans le chapitre suivant.

CHAPITRE V.

A qui plus sûrement confier la garde de la liberté, aux grands ou au peuple, et lequel des deux cause plus souvent des troubles, de celui qui veut acquérir, ou de celui qui veut conserver?

Tous les législateurs qui ont donné des constitutions sages à des républiques, ont regardé comme une précaution essentielle d'établir une garde à la liberté; et suivant que cette garde a été plus ou moins bien placée, la liberté a duré plus ou moins long-temps. Comme toute république est composée de grands et de peuple, on a mis en question aux mains de qui il serait plus convenable de la confier. A Lacédémone, et, de notre temps, à Venise, elle a été donnée à la noblesse; mais chez le Romains, elle fut confiée au peuple. Examinons donc laquelle de ces républiques avait fait le meilleur choix. Il y a de fortes raisons à donner de part et d'autre; mais, à en juger par l'événement, on pencherait en faveur des nobles, Sparte et Venise ayant duré plus que Rome.

Et pour en venir aux raisons, et parler en faveur de Rome, je dirai qu'il faut toujours confier un dépôt à ceux qui ont le moins le desir dele violer. Sans doute, à ne considérer que le caractère de ces deux ordres de citoyens, on est obligé de convenir qu'il y a, dans le premier, un grand desir de dominer, et dans le second, le desir seulement de ne pas l'être; par conséquent, plus de volonté de vivre libre. Le peuple préposé à la garde de la liberté, moins en état de l'envahir que les grands, doit en avoir nécessairement plus de soin, et ne pouvant s'en emparer, doit se borner à empêcher que d'autres ne s'en emparent.

On dit, au contraire, en faveur de Sparte et de Venise, que la préférence donnée à la noblesse pour la garde de ce dépôt précieux, a deux avantages: le premier d'accorder quelque chose à l'ambition de ceux-ci qui, se mêlant davantage des affaires publiques, trouvent, pour ainsi dire, dans la verge que cette fonction met dans leurs mains, un moyen de puissance qui les satisfait; l'autre d'ôter à l'esprit inquiet de la multitude une autorité qui de sa nature produit des troubles, des dissensions capables de porter la noblesse à quelqu'acte de désespoir et d'entraîner les plus grands malheurs. On donne

Rome même pour exemple : pour avoir confié, dit-on, cette autorité aux tribuns du peuple, on vit celui-ci ne pas se contenter de n'avoir qu'un consul de son ordre, il voulut qu'il fussent tous les deux plébëiens. Il prétendit ensuite à la censure, à la préture et à toutes les dignités de la république. Non content de ces avantages, conduit par la même fureur, il en vint à idolâtrer tous ceux qu'il vit en mesure d'attaquer, de fouler aux pieds la noblesse, et fut la cause de l'élévation de Marius et de la ruine de Rome.

On ne sauroit peser exactement toutes ces raisons sans tomber dans une indécision embarrassante. Quelle est l'espèce d'hommes, de ceux à qui on confie la garde de la liberté, qui est la moins dangereuse, ou celle qui doit acquérir l'autorité qu'elle n'a pas, ou celle qui veut conserver celle qu'elle à déjà. Après le plus mûr examen, voici, je pense, ce qu'on en peut conclure. Ou bien il s'agit d'une république qui veut étendre son empire comme Rome, ou bien il est question d'un état qui se borne uniquement à se conserver. Dans le premier cas il faut imiter Rome, et dans le second suivre l'exemple de Venise, de Sparte, et nous verrons, dans le chapitre suivant,

comment et par quels moyens on peut y parvenir.

Mais, pour revenir sur cette question : quels hommes sont plus nuisibles dans une république, de ceux qui veulent acquérir, ou de ceux qui craignent de perdre ce qu'ils ont acquis ; j'observerai que Marcus Ménénius et M. Fulvius, tous deux plébéïens, furent nommés, le premier dictateur, le second maître de la cavalerie, pour faire des recherches à l'occasion d'une conjuration formée à Capoue contre Rome. Ils reçurent encore la commission d'informer contre tous ceux qui, par ambition et par brigue, cherchoient à parvenir au consulat et aux autres charges importantes de la république. La noblesse qui crut qu'une pareille autorité n'avoit été donnée au dictateur que contre elle, répandit dans la ville que ce n'étaient pas les nobles qui cherchaient ainsi à parvenir aux honneurs par ambition ou par des voies illicites, mais bien plutôt les plébéïens qui, ne se confiant ni en leur naissance ni en leur mérite personnel, employaient ainsi des moyens extraordinaires. Ils accusoient particulièrement le dictateur lui-même. Cette accusation fut si vivement poursuivie, que Ménénius se crut obligé de convoquer une

assemblée du peuple. Là, après s'être plaint des calomnies semées contre lui par la noblesse, il se démit de la dictature et se soumit au jugement du peuple. La cause plaidée, Ménénius fut absous. On y disputa beaucoup pour déterminer quel est le plus ambitieux de celui qui veut conserver ou de celui qui veut acquérir.

L'une et l'autre de ces deux passions, peuvent être cause des plus grands troubles. Cependant il paraît qu'ils sont plus souvent occasionnés par celui qui possède, parce que la crainte de perdre produit des mouvemens aussi animés que le desir d'acquérir. L'homme ne croit s'assurer ce qu'il tient déjà, qu'en acquérant de nouveau; et d'ailleurs ces nouvelles acquisitions sont autant de moyens de force et de puissance pour abuser; mais ce qui est encore plus terrible, les manières hautaines et l'insolence des riches et des grands excitent dans l'ame de ceux qui ne possèdent pas, non-seulement le désir d'avoir, mais le plaisir secret de dépouiller ceux-ci de cette richesse et de ces honneurs dont ils les voient faire un si mauvais usage.

CHAPITRE VI.

S'il était possible d'établir à Rome un gouvernement qui fît cesser les inimitiés qui existaient entre le sénat et le peuple.

NOUS avons vu précédemment les effets que produisirent les querelles du sénat et du peuple. Ces mêmes querelles ayant continué jusqu'au temps des Gracques, où elles furent cause de la perte de la liberté, on desirerait peut-être que Rome eût fait les grandes choses que nous avons admirées sans porter dans son sein de pareils fermens de discorde. Cette question m'a paru importante à examiner, savoir : s'il était possible d'établir à Rome un gouvernement qui prévînt toute mésintelligence. Pour la bien traiter, il faut nécessairement se retracer le tableau de ces républiques qui, sans ces inimitiés et ces troubles, se sont maintenues libres ; examiner quel était la forme de leur gouvernement, et déterminer si on eût pu l'introduire à Rome.

Les deux que j'ai déjà citées sont Lacédémone chez les anciens et Venise chez les modernes. Sparte avait un roi et un sénat peu nombreux pour la gouverner; Venise n'a pas admis ces distinctions, et elle appelle nobles tous ceux qui peuvent avoir part à l'administration.

Ce fut le hasard plutôt que la prudence qui donna cette forme à ces derniers. Dans les lagunes où les événemens déjà rapportés les avaient fait retirer, ils se virent bientôt en assez grand nombre pour avoir besoin d'un systême de loi; en conséquence ils établirent un gouvernement, formèrent des assemblées où l'on délibérait fréquemment sur les intérêts de la ville naissante. Quand il leur parut qu'ils étaient suffisamment nombreux pour se gouverner, ils fermèrent l'entrée de leurs assemblées aux nouveaux arrivans, et ne leur permirent pas de participer au maniement des affaires publiques. Le nombre de ceux-ci s'accrut considérablement, et il s'établit un grand intervalle entre eux et leurs gouvernans; dès-lors les premiers prirent la qualité de nobles, et les autres furent simplement nommés le peuple.

Cette forme de gouvernement n'eut aucune

peine à s'établir et à se maintenir sans troubles. Au moment où il s'éleva, tous ceux qui habitaient Venise eurent le droit d'y prendre part, par conséquent personne ne pouvait se plaindre. Ceux qui dans la suite vinrent l'habiter, trouvant le gouvernement affermi et fixé, n'avaient ni prétexte ni moyen d'en exciter; l'occasion leur manquait, parce qu'on ne les avoit privés de rien; les moyens, parce que ceux qui gouvernaient les tenaient en bride, et ne les employaient pas dans des affaires où ils eussent pu prendre de l'autorité. D'ailleurs les nouveaux habitans de Venise ne furent pas assez nombreux pour qu'il y eût disproportion entre les gouvernans et les gouvernés. En effet, le nombre des nobles égalait ou surpassait même celui des autres; ainsi, d'après ces motifs, Venise put établir et conserver son gouvernement.

Sparte, comme je l'ai dit, gouvernée par un roi et par un sénat très-peu nombreux, put se maintenir aussi long-temps, parce qu'il y avait peu d'habitans, et qu'on en avait fermé l'entrée aux étrangers; d'ailleurs on portait le plus grand respect aux lois de Lycurgue, et leur exacte observance prévenait jusqu'au plus léger prétexte de trouble. Il leur fut d'au-

tant plus facile de vivre unis, que Lycurgue établit l'égalité dans les fortunes et l'inégalité dans les conditions. Là régnait une égale pauvreté; le peuple était d'autant moins ambitieux, que les charges du gouvernement ne se donnaient qu'à peu de citoyens; le peuple en était exclu, et les nobles ne se conduisaient pas assez mal envers le peuple dans l'exercice de ces charges pour lui inspirer le desir de les exercer lui-même.

Ce fut aux rois de Sparte que l'on dut ce dernier avantage. En effet, placés dans ce gouvernement entre les deux ordres, et vivant sur-tout au milieu du premier, ils n'avaient pas de meilleur moyen pour maintenir leur autorité que de mettre le peuple à couvert de toute injustice; ainsi celui-ci ne craignait ni ne desirait l'autorité; il n'existait donc aucun motif de division entre lui et la noblesse, aucune occasion de troubles, et ils pouvaient vivre unis bien long-temps. Mais deux causes principales cimentèrent cette union; d'abord les habitans de Sparte, très-peu nombreux, purent être gouvernés par une noblesse peu nombreuse; ensuite, ne permettant pas aux étrangers de s'établir dans la république, ils n'avaient ni l'occasion de se corrompre ni celle

d'accroître leur population au point de rendre pénible le fardeau du gouvernement au peu d'individus qui en étaient chargés.

En examinant toutes ces circonstances, on voit que les législateurs de Rome avaient deux moyens pour assurer la paix à la république, comme elle fut assurée aux républiques dont nous venons de parler; ou de ne point employer le peuple dans les armées comme les Vénitiens; ou de fermer les portes aux étrangers comme les Spartiates. Ils suivirent en tout le contraire; ce qui donna au peuple un accroissement de forces et occasionna une infinité de troubles. Mais si la république eût été plus tranquille, il en serait résulté nécessairement qu'elle eût été plus faible et qu'elle eût perdu, avec son ressort, la faculté d'arriver à ce haut point de grandeur où elle est parvenue; en sorte que, enlever à Rome les semences de trouble, c'était aussi lui ravir les germes de sa puissance; car tel est le sort des choses humaines, qu'on ne peut éviter un inconvénient sans tomber dans un autre.

Si donc dans le dessein d'étendre au loin votre empire, vous formez un peuple nombreux et guerrier, vous le composez tel que vous aurez plus de peine à le manier et à le

conduire; si, pour pouvoir le façonner au joug, vous le maintenez peu nombreux, désarmé, et qu'il vienne à faire des conquêtes, vous ne pourrez les conserver, et votre peuple sera si faible, si avili, que vous serez la proie de quiconque voudra vous attaquer. Il faut donc dans toutes nos résolutions choisir le parti qui a le moins d'inconvéniens; car il n'en est point qui en soit entièrement exempt.

Rome pouvait donc, à l'exemple de Sparte, créer un prince à vie, avoir un sénat peu nombreux; mais avec le projet d'élever une grande puissance, elle ne pouvait pas, comme celle-ci, prescrire des bornes à sa population. Car alors, et ce prince, et cette espèce de sénat employés pour entretenir l'union, lui devenaient parfaitement inutiles.

Si quelqu'un voulait de nouveau fonder une république, il aurait à examiner s'il desire qu'elle accroisse ses conquêtes et sa puissance, ou bien qu'elle se renferme dans d'étroites limites. Dans le premier cas, il faudroit qu'elle prit Rome pour modèle, et laissât subsister et les troubles et les dissensions civiles avec le moins de danger possible pour son pays; car sans un grand nombre d'hommes bien armés, une république ne peut s'accroître ou se maintenir, si elle

s'est accrue. Dans la seconde supposition, organisez-là comme Sparte et Venise; mais comme les conquêtes sont la ruine des petites républiques, employez les moyens les plus efficaces pour les empêcher de s'agrandir.

Les conquêtes entraînent la perte des républiques faibles. Sparte et Venise en sont la preuve. La première, ayant soumis presque toute la Grèce, à la plus légère attaque, découvrit la faiblesse de ses fondemens. A peine Thèbes se fut révoltée, ayant Pelopidas en tête, que les autres villes de la Grèce se soulevèrent également, et Sparte fut presque détruite. Venise occupait une grande partie de l'Italie, et elle l'avait acquise moins par les armes que par ruse et par argent : quand elle fut obligée de faire preuve de ses forces, elle perdit tout en un jour.

Je crois que quiconque voudrait fonder une république qui subsistât long-temps, devrait l'organiser intérieurement comme Sparte et comme Venise; la placer dans une situation forte, et la rendre assez puissante pour que personne ne pût se promettre de pouvoir la terrasser d'un seul coup; mais pas assez pour faire ombrage à ses voisins. Avec ces condi-

[illegible]. elle pourrait jouir long-temps de sa liberté.

Il n'y a en effet que deux motifs qui fassent prendre les armes contre une république : le desir de la subjuger, ou la crainte de l'être par elle. Les moyens que nous avons indiqués ôtent ces deux prétextes de guerre. Si elle est difficile à attaquer, et qu'elle soit, comme nous l'avons supposé, préparée à la défense, il arrivera bien rarement, ou même jamais, que quelqu'un fasse le projet de s'en emparer. Si, tranquille et se renfermant dans ses limites, elle est parvenue à leur prouver, par une heureuse expérience, que l'ambition ne la dirige point, la peur de sa puissance ne pourra les armer contre elle. On aurait bien plus encore confiance en sa modération, s'il y avait un article de sa constitution qui lui défendit de s'agrandir. Je crois fermement que ce n'est que dans cet heureux équilibre que peut se trouver et la plus desirable existence pour un état, et sa tranquillité intérieure.

Mais comme toutes les choses de la terre sont dans un mouvement perpétuel et ne peuvent demeurer fixes, cette instabilité les porte ou à monter, ou à descendre. La nécessité dirige souvent vers un but où la raison était loin

de conduire ; vous aviez organisé une république pour la rendre propre à se maintenir sans agrandissement ; et la nécessité la force à s'agrandir malgré le but de son institution ; vous lui voyez alors perdre sa base, et se précipiter plus promptement vers sa ruine. Si, d'un autre côté, le ciel la favorisait au point qu'elle n'eût jamais de guerre, elle aurait à craindre la mollesse ou les divisions qui suivent le repos ; et ces deux fléaux pris ensemble, ou chacun d'eux séparément, seraient capables de la perdre sans ressource.

Ainsi, attendu l'impossibilité d'établir parfaitement l'équilibre, ou de le maintenir au point fixe après l'avoir établi, il faut, en constituant une république, prendre le parti le plus honorable ; et si elle était jamais dans la nécessité de faire des conquêtes, la mettre en état du moins de conserver ce qu'elle aurait acquis. Pour revenir donc à notre premier raisonnement, je pense qu'il est nécessaire de prendre plutôt pour modèle Rome que les autres républiques. Trouver un terme moyen entre ces deux espèces, me paraît impossible. Il faut regarder les divisions qui existaient entre le sénat et le peuple, comme un inconvénient nécessaire pour arriver jusqu'à la grandeur romaine. Outre les

raisons que nous avons déjà alléguées, qui démontrent combien l'autorité tribunitienne était une garde nécessaire à la liberté, il est aisé de voir l'avantage que doit retirer une république, de la faculté d'accuser; or ce droit était, avec une infinité d'autres, confié aux tribuns, comme nous le verrons dans le chapitre suivant.

CHAPITRE VII.

Combien les accusations sont nécessaires dans une république, pour y maintenir la liberté.

Ceux qui sont préposés gardiens de la liberté d'un pays, ne peuvent être revêtus d'une autorité plus utile, plus nécessaire même, que celle qui leur donne le pouvoir d'accuser les citoyens devant le peuple, devant un conseil, un magistrat, et cela, sur toutes les atteintes portées à la constitution. Cet établissement a deux avantages extrêmement marqués. Le premier est d'empêcher, par la crainte de l'accusation, les citoyens de rien attenter contre l'état, ou bien de les faire punir sur-le-champ de l'attentat commis. Le second, de faciliter l'explosion de ces fermens internes, qui éclatent de quelque manière que ce soit, contre un citoyen quelconque. Si ces fermens ne trouvent point à s'exhaler, ils font recourir à des moyens extraordinaires qui renversent entièrement la république. Rien, au contraire,

ne rendra une république ferme et assurée, comme de donner, pour ainsi dire, à ces humeurs qui l'agitent une issue régulière et prescrite par la loi. C'est ce que plusieurs exemples peuvent prouver, et sur-tout celui de Coriolan, rapporté par Tite-Live.

La noblesse romaine, selon cet historien, était très-irritée contre le peuple ; elle l'accusait d'avoir usurpé trop de pouvoir, par la création des tribuns uniquement employés à le défendre; Rome, comme cela arrivait assez souvent, était dans la plus grande disette de vivres, et le sénat avait envoyé en Sicile pour se procurer des grains. Coriolan, ennemi de la faction populaire, conseilla au sénat de saisir cette occasion qui se présentait de châtier le peuple, et de lui enlever cette autorité qu'il avait usurpée au préjudice de la noblesse, en ne lui distribuant pas ces grains, et en lui faisant redouter les horreurs de la famine. Cette proposition parvenue à la connaissance du peuple, excita une indignation si générale, qu'au sortir du sénat Coriolan eût été tumultuairement mis à mort, si les tribuns ne l'avaient cité devant eux pour se défendre.

C'est à l'occasion de cet événement, que

nous observerons combien il est utile, important, dans une république, d'avoir des institutions qui fournissent à l'universalité des citoyens des moyens d'exhaler leur fureur contre un autre citoyen. A défaut de ces moyens, autorisés par la loi, on en emploie d'illégitimes, qui produisent, sans contredit, des effets bien plus funestes. Que dans ces occasions un individu soit opprimé, qu'on commette même à son égard une injustice, l'état n'éprouve que peu ou point de désordre. En effet, cette oppression ne s'exerce ni par la force réunie des particuliers, ni par les secours d'aucune force étrangère, deux causes puissantes de la ruine de la liberté; mais elle s'opère par une force, une autorité légale, contenues dans des bornes qu'elles ne dépassent pas au point de renverser la république.

Et pour fortifier cette vérité par un exemple en me renfermant dans celui de Coriolan, que l'on réfléchisse aux maux qui pouvaient résulter pour la république romaine du massacre tumultuaire de ce sénateur. L'attentat commis contre lui eût établi une offense de particuliers à particuliers. Cette espèce d'offense produit la peur; la peur cherche les

moyens de défense : la défense appelle les partisans ; des partisans naissent les factions dans une ville , et des factions la ruine de l'état.

Nous avons vu de nos jours la révolution causée à Florence par l'impuissance où se trouvait la multitude de recevoir une satisfaction légale contre un citoyen , François Valori. Son audace , ses emportemens, le firent soupçonner de vues ambitieuses qui le portaient à s'élever au-dessus du rang de simple citoyen , dans une ville où il avait déjà un crédit et une autorité de prince. La république n'avait le moyen de résister à son parti , qu'en lui opposant un parti contraire. La connaissance qu'il avait de cette impuissance, faisait qu'il ne redoutait que des moyens extraordinaires , contre lesquels il chercha à se prémunir, en se faisant de nouvelles créatures. D'un autre côté , ceux qui l'attaquaient n'ayant pas de moyen légal pour l'atteindre , en employèrent aussi d'illégitimes. On en vint aux mains. Si on eût eu à sa disposition des armes fournies par la loi , on eût pu détruire son autorité sans la rendre funeste à d'autres qu'à lui ; tandis que les moyens extraordinaires qu'il fallut employer pour en venir à bout , entraî-

nèrent avec lui dans sa chute une infinité d'autres nobles.

Ce qui s'est passé à Florence à l'occasion de Pierre Soderini, servira à prouver cette vérité. Ces malheureux événemens dérivent tous du même vice : le défaut, dans cette république, d'un moyen légal d'accusation contre des citoyens ambitieux et puissans. Contre des coupables de cette importance, un tribunal de huit juges ne saurait suffire. Il faut que ceux-ci soient infiniment nombreux, parce que, dans ces circonstances, la réunion de très-peu d'hommes n'a juste que la force et le courage du nombre.

Si Florence eût eu un tribunal redoutable où ses citoyens eussent pu dénoncer et prouver les excès de Soderini, le peuple eût assouvi sa vengeance contre lui, sans faire venir l'armée d'Espagne. Si, au contraire, sa conduite n'était pas répréhensible, aucun d'eux n'eût osé l'accuser de peur d'être accusé à son tour, et bientôt se serait appaisée de toute part cette animosité qui occasionna tant de troubles.

D'où l'on peut conclure que toutes les fois qu'on voit des forces extérieures appelées dans un état par un parti, on peut attribuer ce désordre au vice de sa constitution; on peut

assurer qu'elle ne présente pas de moyens légitimes au peuple d'exhaler son mécontentement. On remédie à ce défaut en ouvrant aux accusations un tribunal assez nombreux, et en lui donnant des formes assez solemnelles pour le faire respecter. A Rome, tout était si bien réglé sur cet objet, que dans les plus grandes divisions qui eurent lieu entre le sénat et le peuple, jamais ni le peuple, ni le sénat, ni aucun citoyen, ne fut tenté de s'appuyer de forces étrangères : le remède était dans l'état même, ils n'avaient nul besoin de le faire venir du dehors.

Malgré la force des exemples que j'ai cités pour opérer la plus entière conviction, je veux cependant en rapporter un autre tiré de la même histoire de Tite-Live. A Clusium, l'une des plus célèbres villes d'Étrurie de ces temps-là, un certain Lucumon avait violé la sœur d'Aruns. Celui-ci, ne pouvant s'en venger à raison de la puissance du coupable, passa chez les Gaulois qui alors occupaient cette partie de l'Italie que nous appelons Lombardie. Il les engage à venir avec une force armée à Clusium, leur fait voir combien leurs intérêts se liaient avec celui de sa vengeance.... Certes Aruns n'eût pas eu recours aux bar-

bares s'il eût pu, dans sa ville, recourir aux lois.

Mais autant les accusations sont utiles dans une république, autant sont inutiles et pernicieuses les calomnies, comme nous le verrons dans le chapitre suivant.

CHAPITRE VIII.

Autant les accusations sont utiles dans une république, autant la calomnie y est pernicieuse.

FURIUS CAMILLE avait donné tant de preuves de courage en délivrant Rome de l'oppression des Gaulois, que tous les citoyens, sans croire s'abaisser ou se dégrader, lui cédaient la première place. Manlius Capitolinus fut le seul qui ne pût supporter qu'on lui accordât tant d'honneurs. Il lui semblait qu'ayant sauvé le capitole, il avait contribué autant au salut de Rome que Camille, et il ne se croyait point inférieur à lui en talens militaires. L'envie dont il était tourmenté ne lui laissait pas un moment de repos à l'aspect de la gloire de son rival; mais voyant qu'il ne pouvait pas semer la discorde dans le sénat, il se tourne du côté du peuple; là, il répand les bruits les plus faux et les plus dangereux; entr'autres choses, il fait circuler que le trésor qu'on avait d'abord amassé pour se racheter des Gaulois ne

leur avait réellement point été donné, et que quelques citoyens s'en étaient emparés; et cependant la restitution de cet argent serait si avantageuse! On pourrait le convertir en objets d'utilité publique!... Il servirait à alléger des impôts, ou à payer les dettes des plébéiens.....

Ces discours firent tant d'impression sur le peuple, qu'il commence à s'assembler et à exciter beaucoup de troubles dans la ville. Le sénat mécontent, indigné, crut la position et le moment assez périlleux pour créer un dictateur qui prît connaissance de ces faits et réprimât l'audace de Manlius. En effet, le dictateur le fait citer sur-le-champ. Ils marchent publiquement l'un contre l'autre, le dictateur au milieu des nobles et Manlius au milieu du peuple. Le dictateur presse Manlius de déclarer où est cet argent qu'il disait avoir été enlevé, le sénat étant aussi empressé de l'apprendre que le peuple lui-même. Manlius ne répond rien de positif; a recours à des réponses évasives; soutient qu'il n'est pas nécessaire de leur dire ce qu'ils savent si bien. A l'instant le dictateur le fait traîner en prison.

Ce trait d'histoire nous prouve combien détestable est la calomnie dans une république comme sous toute autre espèce de gouverne-

ment, et qu'il n'est pas de moyen qu'on ne doive employer pour la réprimer à temps. Il n'en est pas de meilleur que celui de donner ouverture à l'accusation; autant celui-ci est utile dans une république, autant la calomnie y est funeste; elles diffèrent en ce que la calomnie n'a besoin ni de témoins, ni de confrontation, ni de rien circonstancier, pour réussir et persuader. Tout individu peut être calomnié par un autre, mais tous ne peuvent être accusés; les accusations, pour être accueillies, ayant besoin d'être appuyées des preuves les plus éclatantes et de circonstances qui en démontrent la vérité. Les accusations se portent devant les magistrats, devant un peuple ou des conseils; la calomnie s'exerce ou sur les places ou dans les maisons, et on use d'autant plus de celle-ci, que l'accusation n'est pas admise dans un état, par un vice de sa constitution.

Ainsi, il est du devoir d'un législateur de donner à tout citoyen la faculté d'en accuser un autre sans avoir rien à redouter de sa démarche. Cette précaution une fois prise, qu'il poursuive ensuite avec vigueur les calomniateurs; ceux-ci ne pourront se plaindre de leur punition; ils avaient en main tous les moyens d'accuser publiquement celui qu'ils ont

calomnié en secret. Le défaut de réglement dans cette partie entraîne les plus grands désordres. La calomnie irrite les hommes et ne les corrige pas; ceux qu'elle blesse pensent à se fortifier, et tous les discours semés contr'eux leur inspirent plus de haine que de crainte.

Cette partie était, comme nous l'avons dit, parfaitement organisée à Rome et ne l'a jamais été à Florence; et comme cette bonne institution a produit le plus grand bien dans la première de ces villes, son défaut a causé chez nous les plus grands maux. On verra dans l'histoire de Florence à combien de calomnies ont été en butte en tout temps les citoyens qui se sont occupés des affaires publiques les plus importantes. On disait de l'un qu'il avait volé le trésor public; de l'autre, qu'il n'était pas venu à bout de telle entreprise, parce qu'il s'était vendu; enfin, on reprochait à un troisième les fautes les plus graves commises par ambition; source perpétuelle de haines, de divisions, de partis, qui amena enfin la ruine de l'état!

On eût prévenu des malheurs à l'infini s'il y eût eu à Florence un tribunal destiné à recevoir l'accusation et à punir la calomnie. Les citoyens ou condamnés ou absous n'auraient pu nuire à l'état; on eût vu infiniment moins

accuser que nous n'avons entendu calomnier ; parce que l'un n'est ni aussi facile, ni aussi prompt que l'autre. Il est même à remarquer que de tous les moyens dont s'appuyaient les ambitieux pour arriver à un dangereux degré de puissance, la calomnie est ce qui les a le plus servi. Attaquait-elle des hommes puissans, des rivaux dangereux qui mettaient obstacle à leur ambition ? ils faisaient tout pour la renforcer ; ils prenaient le parti du peuple, le confirmaient dans la mauvaise opinion qu'il avait des individus attaqués, et le mettaient dans leurs intérêts. Parmi plusieurs exemples qu'on pourrait citer, je me contenterai d'un seul.

L'armée de Florence était campée devant Lucques, commandée par Jean Guichardin (1) qui en était commissaire. Soit incapacité de sa part, soit mauvaise fortune, le siége ne réussit pas. A l'instant on accuse Guichardin de s'être laissé corrompre par les Lucquois ; cette calomnie, favorisée par ses ennemis, le réduisit

(1) Il ne faut pas confondre ce Jean Guichardin avec le célèbre historien de ce nom qui s'appelait François.... Le *capitaine*, à Florence, était un magistrat pour le criminel. *Voy.* ci-après hist. de Florence. (*Note du traducteur.*)

au désespoir; en vain pour se justifier voulut-il se remettre entre les mains du *capitaine*, sa justification fût impossible faute de mode pour y procéder dans cette république. Les amis de Guichardin, qui composaient la plus grande partie de la noblesse, sont indignés au dernier point; ils sont appuyés par les cris de ceux qui desiraient faire une révolution à Florence; leur fureur, accrue encore par des événemens de même nature, fut à un tel point qu'elle entraîna la ruine de cette république.

Ainsi donc Manlius Capitolinus calomnia et n'accusa point, et les Romains montrèrent dans ce moment comment on doit traiter les calomniateurs. Forcez ceux-ci à devenir accusateurs, et quand l'accusation se trouvera vraie, récompensez-là, ou du moins ne la punissez pas; mais si elle est fausse, punissez-en l'auteur comme le fut Manlius.

CHAPITRE IX.

Qu'il faut être seul pour fonder une république ou pour la réformer en entier.

On trouvera peut-être que je me suis permis trop d'incursions sur l'histoire de Rome, n'ayant pas encore dit un seul mot ni de ses fondateurs ni de ses lois religieuses et militaires. Je ne veux pas tenir plus long-temps en suspens les esprits empressés de voir traiter ces sujets. Qu'un fondateur de république, comme Romulus, mette à mort son frère; qu'il consente ensuite à celle de Titus Tatius, associé par lui à la royauté; ces deux traits, aux yeux de bien des gens, passeront pour être d'un mauvais exemple. Il semblait décidé que les citoyens pouvaient, d'après la conduite de leur prince, par ambition ou desir de commander, se défaire de leurs rivaux.

Ce jugement serait fondé si l'on ne considérait la fin que se proposait Romulus par cet homicide. Mais il faut établir comme règle générale que jamais, ou bien rarement du

moins, on n'a vu une république, une monarchie être bien constituées dès les commencemens ou parfaitement réformées depuis, que par un seul individu; il est même nécessaire que celui qui a conçu le plan fournisse lui seul les moyens d'exécution.

Ainsi, un habile législateur qui préfère sincèrement le bien général à son intérêt particulier, et sa patrie à ses successeurs, doit employer toute son industrie pour attirer à soi tout le pouvoir. Un esprit sage ne condamnera point un homme supérieur d'avoir usé d'un moyen hors des règles ordinaires pour l'important objet de régler une monarchie ou de fonder une république. Ce qui est à desirer, c'est qu'au moment où le fait l'accuse, le résultat puisse l'excuser; si le résultat est bon, il est absous; tel est le cas de Romulus. Ce n'est pas lá violence qui répare, mais la violence qui détruit, qu'il faut condamner. Le législateur aura assez de sagesse et de vertu pour ne pas laisser comme héritage à autrui l'autorité qu'il a prise en main. Les hommes étant plus prompts à suivre le mal qu'enclins à imiter le bien, son successeur pourrait bien user par ambition des moyens dont il n'usa que par vertu; d'ailleurs, un seul homme est bien

capable de constituer un état, mais bien courte serait la durée et de l'état et de ses lois si l'exécution en était remise aux mains d'un seul; le moyen de l'assurer, c'est de la confier aux soins et à la garde de plusieurs. Beaucoup d'hommes ne sont pas propres à créer des institutions; ils ne peuvent embrasser aucun utile ensemble à raison de la diversité d'opinions qui règne entr'eux; mais aussi l'ensemble une fois saisi, ils ne peuvent, par la même raison, jamais s'accorder pour l'abandonner.

Ce qui prouve que Romulus était de ceux qui méritent d'être absous pour s'être débarrassé de son compagnon et de son frère, c'est que ce qu'il en fit ne fut que pour le bien commun et non pour satisfaire son ambition. En effet, il crée à l'instant un sénat avec qui sans cesse il délibère, par le conseil de qui il se dirige. Si on y fait attention, on voit que toute l'autorité qu'il se réserve se borne à convoquer ce corps, et quand la guerre y aura été résolue, à commander l'armée. Rien ne le prouve mieux que ce qui se passa lorsque Rome devint libre par l'expulsion des Tarquins. On ne changea rien à l'ordre ancien; seulement à la place d'un roi perpétuel on choisit deux consuls annuels; preuve évidente que les pre-

miers fondemens de la constitution jetés par Romulus étaient plus conformes à un gouvernement libre exercé par des citoyens qu'à une tyrannie absolue et despotique.

On pourrait fortifier ces vérités par une infinité d'exemples, par ceux de Moyse, de Lycurgue, Solon et autres fondateurs de république ou de monarchie, qui tous ne sont parvenus à donner de bonnes lois qu'en se faisant attribuer une autorité exclusive. Mais ils sont trop connus; j'en rapporterai un beaucoup moins célèbre, et qui doit être médité par quiconque aurait l'ambition de devenir bon législateur; le voici. Agis, roi de Sparte, desirait ramener les Spartiates à la stricte observation des lois de Lycurgue, convaincu que pour s'en être écartée, Lacédémone avait perdu de son antique vertu, et par conséquent de sa gloire et de sa puissance. Mais les Éphores le firent promptement massacrer, l'accusant d'aspirer à la tyrannie. Cléomène, son successeur au trône, conçut le même projet, éclairé par les divers écrits qu'Agis avait laissés, et où ce prince développait son but et ses intentions. Mais il sentit qu'il ne parviendrait jamais à rendre ce service à son pays s'il ne concentrait pas en lui toute l'autorité. Il connaissait

les hommes; et par la nature de leur ambition il jugea l'impossibilité d'être utile à tous s'il avait à combattre l'intérêt de quelques-uns : aussi, ayant saisi une occasion favorable, il fit massacrer les Éphores et tous ceux qui pouvaient s'opposer à son projet, et il rétablit entièrement les lois de Lycurgue. Le parti qu'il prit était capable de relever Sparte et lui eût valu autant de célébrité qu'à Lycurgue, sans deux obstacles étrangers : la puissance des Macédoniens, et la faiblesse des autres républiques grecques. Attaqué bientôt après par la Macédoine, se trouvant par-là même inférieur en force et n'ayant à qui recourir, il fut vaincu; ainsi resta sans exécution son projet aussi juste que louable.

Je conclus de cet examen que pour fonder une république il est nécessaire d'être seul; qu'on doit absoudre Romulus de la mort de Remus et de celle de Tatius.

CHAPITRE X.

Qu'autant sont dignes d'éloges les fondateurs d'une république ou d'une monarchie, autant méritent de blâme les auteurs d'une tyrannie.

PARMI tous les hommes dont on parle avec éloge, il n'en est point qui soient aussi célèbres que les auteurs et les fondateurs d'une religion. Ceux qui ont fondé des états, n'occupent que le second rang après eux. Les grands capitaines qui ont accru leurs souverainetés, ou celle de leur patrie, ont la troisième place. On met à côté de ceux-ci les hommes qui se sont distingués dans la carrière des lettres, et qui, ayant réussi plus ou moins dans différens genres, jouissent de la gloire à différens degrés. Tous les autres hommes, dont le nombre est infini, reçoivent la part d'éloges qui leur revient de l'exercice distingué de leur art et de leur profession. Sont au contraire voués à la haine et à l'infamie, les hommes qui détruisent les religions, qui renversent des

états, les ennemis du talent, du courage, des lettres et des arts utiles et honorables pour l'espèce humaine; toutes actions qui caractérisent l'impiété, la violence, l'ignorance, la paresse, la bassesse et la nullité.

Sage ou fou, bon ou mauvais, il n'est personne qui, obligé de choisir entre ces deux espèces d'hommes, ne loue ceux qui sont louables, et ne blâme ceux qu'on doit blâmer; et cependant presque tous trompés par l'apparence d'un faux bien, d'une fausse gloire, se laissent entraîner, ou volontairement, ou par erreur, vers ceux qui méritent plus de blâme que de louange. Tel qui pourrait se faire un honneur immortel en fondant une république ou une monarchie, préfère d'établir une tyrannie. Il ne s'aperçoit pas combien de renommée, d'honneur, de sûreté, de paix et de repos d'esprit, il échange contre de l'infamie, de la honte, du blâme, du danger et de l'inquiétude.

De ceux qui vivent particuliers dans une république, et que la fortune, le talent et le courage y élèvent au rang de prince, s'ils lisent l'histoire et s'ils font leur profit du tableau qu'elle présente, il n'en est point qui ne voulussent, étant hommes privés, ressembler plutôt à Scipion qu'à César, et être plutôt Agésilas, Timoléon et

Dion, que Nabis, Phalaris et Denys. Ils voient en effet les premiers autant admirés, que les autres sont couverts de honte. Ils voient Timoléon et les autres jouir dans leur patrie d'une autorité non moins étendue que les Phalaris et les Denys, mais en jouir plus sûrement.

Et que la gloire de ce César, que les écrivains ont tant célébré, ne leur impose pas. Ceux qui l'ont loué étaient des juges corrompus par sa prospérité même, et effrayés d'une puissance perpétuée dans une famille qui ne leur permettait pas de s'expliquer librement. Veut-on savoir ce que ces écrivains en eûssent dit, s'ils eussent été libres ? Qu'on lise ce qu'ils ont écrit de Catilina. César est d'autant plus digne d'exécration, que celui qui exécute est plus coupable que celui qui projette. Qu'on voie sur-tout les éloges prodigués à Brutus. Ne pouvant flétrir le tyran dont ils redoutent la puissance, ils célèbrent son ennemi. Depuis que Rome devint monarchie, que de louanges ne s'attirèrent pas les empereurs qui, respectant les lois, vécurent en bons princes, et que d'infamie rejaillit sur les mauvais!

Titus, Nerva, Trajan, Adrien, Antonin, Marc-Aurele, n'avaient besoin ni de gardes

prétoriennes, ni de légions pour les défendre. La pureté de leurs mœurs, l'attachement du sénat, la bienveillance du peuple, étaient leurs plus assurés défenseurs, leur plus sûre garde. On verra encore que pour les Caligula, les Néron, les Vitellius, et tant d'autres scélérats revêtus du titre de prince, toutes les armées orientales et occidentales ne les sauvèrent pas des ennemis que leur vie infâme et leur barbarie leur avaient suscités. L'histoire bien méditée de leur vie, servirait pour chaque prince de guide assuré, qui leur montrerait le chemin de la gloire ou de l'infamie, celui de la paix ou de l'honneur. De vingt-six empereurs qui ont régné depuis César jusqu'à Maximin, seize furent massacrés, dix seulement ont fini de mort naturelle. Parmi les premiers, on trouve il est vrai quelque bon prince, comme Galba et Pertinax, mais ils furent la victime de la corruption que leurs prédécesseurs avaient soufferte parmi la soldatesque. Si, parmi ceux qui moururent dans leur lit, il y eut quelque scélérat comme Sévère, il ne le dût qu'à sa fortune et à un courage rare dans les hommes de son espèce.

Mais ce qu'un prince trouverait à apprendre en lisant cette histoire, ce serait à bien gouverner. Pourquoi tous les empereurs qui ont hérité

de l'empire, ont été mauvais, excepté Titus? Pourquoi tous ceux qui l'ont été par adoption ont été bons? Tels furent les cinq depuis Nerva jusqu'à Marc-Aurèle. Pourquoi enfin, l'empire tombe en ruine au moment où il revient à des héritiers? Qu'un prince jette donc les yeux sur les temps qui s'écoulent depuis Nerva jusqu'à Marc-Aurèle, qu'il le compare à ceux qui sont venus avant et après eux, et qu'il choisisse ensuite l'époque à laquelle il eût voulu naître, et celle à laquelle il eût voulu régner.

D'une part, sous les bons empereurs, il verra un prince vivant dans la plus parfaite sécurité au milieu des citoyens sans alarmes, la justice et la paix régnant dans le monde, l'autorité du sénat respectée, la magistrature honorée, le citoyen opulent jouissant en paix de ses richesses, la vertu considérée, et par-tout le calme et le bonheur; par conséquent aussi toute animosité, toute licence, toute corruption, toute ambition éteintes. Il verra cet âge d'or où chacun peut avancer et soutenir son opinion; il verra enfin le peuple triomphant, le prince respecté et brillant de gloire, adoré de ses sujets heureux.

D'autre part, il examinera les règnes de ces autres empereurs. Il les verra ensanglantés par

les guerres, déchirés par les divisions, et tout aussi cruels en temps de paix; tant de princes massacrés, tant de guerres civiles et tant d'extérieures; l'Italie désolée, et tous les jours éprouvant de nouveaux malheurs; ses villes ruinées et sacagées. Il verra Rome en cendres, le capitole renversé par ses habitans, les temples antiques profanés; les rites corrompus, et l'adultère établi dans chaque maison. Il verra la mer couverte d'exilés, les écueils teints de sang. Il verra Rome se rendre coupable de cruautés sans nombre; la noblesse, la richesse, les honneurs et par-dessus tout la vertu, être imputés à crime. Il verra payer, récompenser les accusateurs; des esclaves corrompus devenant leurs maîtres; des affranchis s'élevant contre leurs patrons, et ceux qui n'eurent pas d'ennemis, être opprimés par leurs amis. C'est alors qu'il apprendra à connaître les obligations que Rome, l'Italie et le monde, doivent à César; et pourvu qu'il soit homme, sans doute il s'éloignera en frémissant de toute imitation de ces temps vicieux, et s'enflammera du desir de faire revivre les bons.

Un prince vraiment jaloux de sa gloire, devrait desirer de régner sur une ville corrompue; non comme César, pour achever de la perdre,

mais comme Romulus, pour la réformer. Certainement les dieux ne peuvent donner à des hommes un plus beau champ de gloire, comme nul homme ne peut desirer d'en parcourir un plus beau. Et si, pour bien constituer une ville, il fallait déposer la souveraineté, celui qui, pour ne pas perdre ce rang, se priverait de lui donner des lois, mériterait quelque excuse; mais il n'y en aurait point pour qui pourrait remplir cette belle tâche sans quitter l'empire. Que ceux que le ciel a placés dans ces heureuses circonstances, réfléchissent que deux chemins s'ouvrent devant eux : l'un les conduit à l'immortalité, après un règne heureux et tranquille; l'autre les fait vivre au milieu de mille inquiétudes, et les fait arriver après leur mort à une éternelle infamie.

CHAPITRE XI.

De la religion des Romains.

QUOIQUE Rome eut un premier fondateur, Romulus, à qui comme à un père, elle devait et la naissance et l'éducation, les dieux ne crurent pas les lois de ce prince capables de remplir les grands desseins qu'ils avaient sur elle. Ils inspirèrent au sénat romain de lui donner pour successeur Numa Pompilius, afin que celui-ci s'occupât de tous les objets que son prédécesseur avait omis.

C'était un peuple féroce que Numa avait à accoutumer à l'obéissance en le façonnant aux arts de la paix. Il eut recours à la religion, comme au soutien le plus nécessaire et le plus assuré de la société civile, et il l'établit sur de tels fondemens, qu'il n'existe pas de temps et de lieu où la crainte des dieux ait été plus puissante que dans cette république, et cela pendant plusieurs siècles. Ce fut sans doute cette crainte salutaire qui facilita toutes les entreprises du sénat et de tous ces grands hommes. Quiconque examinera les actions de

ce peuple en général et d'une infinité de Romains en particulier, verra que ces citoyens craignaient encore plus de manquer à leurs sermens qu'aux lois, en hommes qui estiment bien plus la puissance des dieux que celle des mortels, comme on le voit par l'exemple de Scipion et par celui de Manlius Torquatus. Après la défaite de Cannes par Annibal, une infinité de Romains s'étaient rassemblés. Effrayés et tremblans, ils étaient convenus de quitter l'Italie et de fuir en Sicile. Scipion en est instruit, et le fer en main, les fait jurer sur son épée de ne pas abandonner la patrie. Lucius Manlius, père de Titus Manlius, qui fut depuis nommé Torquatus, avait été accusé par Marcus Pomponius, tribun du peuple. Avant le jour du jugement, Titus va trouver Marcus, et menace de le tuer s'il ne promet de rétracter l'accusation qu'il avait portée contre son père. Il est contraint de jurer; et quoique ce serment lui soit arraché par la crainte, il n'y est pas moins fidèle. Ainsi ces citoyens que ni l'amour de la patrie, ni les lois ne pouvaient retenir en Italie, y furent arrêtés par un serment qu'on leur avait arraché; et ce tribun sacrifie et la haine qu'il avait pour le père, et le ressentiment de l'insulte faite par le fils, et son honneur,

pour obéir à sa promesse jurée. C'étoit une conséquence naturelle de ces principes religieux que Numa avait introduits dans Rome.

L'histoire romaine, pour qui la lit attentivement, prouve combien cette religion était utile pour commander les armées, pour réunir le peuple, pour maintenir, fortifier les gens de bien et faire rougir les méchans. S'il était question de décider auquel des deux princes, Romulus et Numa, cette république doit le plus, Numa, je pense, l'emporterait. Où règne déjà la religion, on introduit facilement la discipline et les vertus militaires; mais là où il n'y aura que des vertus militaires sans religion, on aura bien de la peine à y introduire cette dernière. Aussi Romulus, pour établir le sénat et former d'autres institutions civiles et militaires, n'eût pas besoin de l'intervention d'un dieu. Mais Numa persuadé que celui-ci était nécessaire, feignit d'avoir commerce avec une nymphe qui lui dictait tous les réglemens qu'il avait à faire adopter au peuple, et il n'employa ce moyen que parce qu'ayant à introduire des usages nouveaux et inconnus dans cette ville, il se défiait de son autorité pour les faire admettre.

Il n'a jamais en effet existé de législateur

qui n'aie recours à l'entremise d'un dieu pour faire accepter des lois nouvelles, et qui, il faut l'avouer, étaient de nature à n'être point reçues sans ce moyen. Combien de principes utiles dont un sage législateur connaît toute l'importance, et qui ne portent pas avec eux des preuves évidentes qui puissent frapper les autres esprits ! L'homme habile qui veut faire disparaître la difficulté, a recours aux dieux; ainsi firent Lycurgue, Solon et beaucoup d'autres qui tous tendaient au même but.

Or donc le peuple romain, plein d'admiration pour la bonté et la prudence de Numa, se rendait à tous ses conseils. Il est bien vrai que la simplicité de ces esprits si portés à la superstition dans ces temps religieux, la rusticité des hommes auxquels il avait à faire, lui donnaient beaucoup de facilité pour venir à bout de ses desseins. C'était une matière neuve à laquelle il pouvait imprimer aisément une nouvelle forme. Aussi suis-je bien convaincu que quiconque voudrait fonder une république, réussirait infiniment mieux avec des montagnards encore peu civilisés qu'avec les habitans des villes corrompues. Un sculpteur tire plus facilement une statue d'un bloc informe que de l'ébauche vicieuse d'un mauvais artiste.

D'après toutes ces considérations, je conclus que la religion introduite par Numa fut une des principales causes de la prospérité de Rome. Elle donna naissance à de sages réglemens; ceux-ci déterminent communément la fortune, et la fortune assure les heureux succès. Mais si l'attachement au culte de la divinité est le garant le plus assuré de la grandeur des républiques, le mépris de la religion est la cause la plus certaine de leur ruine. Malheur à l'état où la crainte de l'Être suprême n'existe pas; il doit périr ou bien, être soutenu par la crainte du prince même qui supplée au défaut de religion; et comme les princes ne règnent que le temps de leur vie, il faut également que cet état-là périsse tôt, qui ne tient qu'à la vertu de celui qui règne. D'où vient aussi que les empires qui dépendent des qualités seules de qui les gouverne, sont de peu de durée, parce que ces qualités périssent avec celui qui les possède, et sont rarement renouvelées par leurs successeurs; car, comme le Dante l'a parfaitement remarqué :

« Rarement la vertu, transmise d'âge en âge,
» Du tronc à ses rameaux parvient par héritage;

» Ainsi le veut celui qui la donne aux humains
» Pour nous faire implorer ce bienfait de ses
» mains (1) ».

Il ne suffit donc pas, pour le bonheur d'une république ou d'une monarchie, d'avoir un prince qui gouverne sagement pendant sa vie; il en faut un qui lui donne des lois capables de la maintenir après sa mort.

Quoiqu'il soit plus facile de donner des opinions ou des lois nouvelles à des hommes neufs et grossiers, il n'est pas impossible d'y réussir auprès des hommes civilisés et qui ne se croient nullement ignorans. Le peuple de Florence est très-éloigné de croire manquer de lumières; et cependant le frère Jérôme Savonarole parvint à lui persuader qu'il s'entretenait avec Dieu. Je ne dirai pas qu'il en imposait; on ne doit parler d'un si grand homme qu'avec respect; il avait du moins persuadé beaucoup de gens sans qu'ils eussent rien vu d'extraordinaire qui les eût portés à croire;

---

(1) *Rade volte discende per li rami*
L'umana probitate, e questo vuole
Quel che la dà, perchè da lui si chiami.

mais sa vie, sa doctrine, et sur-tout le sujet dont il les entretenait, suffisaient pour leur faire ajouter foi à sa mission (1). Que personne

---

(1) On ne peut pas supposer un instant que Machiavel eût quelque doute sur la véracité ou la fausseté des visions de Savonarole et de son commerce avec l'Éternel ; mais le sentiment qui le porte à juger si favorablement ce moine, n'est dû qu'à l'amour de la liberté de son pays, dont Savonarole défendit la cause ; celui-ci parla en enthousiaste et en inspiré contre les Médicis, et il persuada le peuple. Il faut croire que la crainte qu'on avoit à Florence de cette famille puissante entrait pour beaucoup dans les succès du dominicain ; car on sait que lorsqu'il s'agit de discuter et d'éprouver sa mission ; quand le parti des Médicis eût le crédit de mettre sur la scène en opposition avec lui, un cordelier dont l'ordre était ennemi du sien, les esprits furent étrangement partagés, et on en venait souvent aux coups. A la fin, un dominicain fut assez hardi pour offrir de passer par un bûcher en présence du peuple, pour prouver que Savonarole était un prophète. Même offre de la part d'un cordelier pour prouver la sainteté de son ordre. Défi accepté, jour pris, les champions paraissent. Mais le dominicain veut porter l'hostie dans sa main en entrant dans le feu. Les cordeliers, pleins de confiance sans doute dans la bonté du préservatif, s'y opposent. Grande contestation qui empêcha que l'épreuve n'eût lieu. Les cordeliers ne laissèrent pas que de triompher.

ne désespère donc de pouvoir faire ce que tant d'autres ont fait, car tous les hommes, ainsi que nous l'avons dit au commencement, naissent, vivent et meurent de la même manière, et par conséquent se ressemblent.

Le peuple se souleve ; Savonarole est arrêté, appliqué à la question, où l'on dit qu'il désavoua ses inspirations et ses colloques, attribuant ses prédictions, dont quelques-unes s'étaient réalisées et avaient frappé le peuple, à des révélations qu'on lui avait faites au *tribunal* de pénitence. Il fut en conséquence condamné, avec deux de ses confrères, à être étranglé et brûlé. (*Note du traducteur.*)

CHAPITRE XII.

Qu'il est important de faire grand cas de la religion. Perte de l'Italie pour avoir, par les intrigues de la cour de Rome, manqué à cette maxime.

Les princes ou les républiques qui veulent se maintenir à l'abri de toute corruption, doivent sur toutes choses conserver dans toute sa pureté la religion, ses cérémonies, et entretenir le respect dû à leur sainteté; parce qu'il n'y a pas de signe plus assuré de la ruine d'un état, que le mépris du culte divin. Cela est facile à comprendre, quand on connaît la base sur laquelle est fondée la religion d'un pays.

En effet, toute religion a un point principal sur lequel est appuyé tout son systême. La religion des Gentils était fondée sur les réponses des oracles, et sur la secte des augures et des aruspices; toutes leurs autres cérémonies, sacrifices, rites, en dépendaient uniquement. Ils croyaient facilement que le dieu qui pouvait prédire ou le bien ou le mal, avait encore le

pouvoir de l'opérer. De là les temples, les sacrifices, les supplioations et les cérémonies employées pour honorer les dieux, parce que l'oracle de Délos, le temple de Jupiter Ammon, d'autres oracles aussi fameux, remplissaient le monde d'étonnement et de dévotion. Mais quand ceux-ci eurent appris à ne parler que suivant les desirs des princes, et que leur fausseté fut découverte par les peuples, les hommes devinrent incrédules, et dès-lors capables de troubler tout bon ordre établi.

Ainsi donc il est du devoir des princes et des chefs d'une république, de maintenir sur ses fondemens la religion qu'on y professe; car alors rien de plus facile que de maintenir un état composé d'un peuple religieux, par conséquent plein de bonté et porté à l'union. Aussi tout ce qui tend à favoriser la religion, doit-il être accueilli, quand même on en reconnaîtrait la fausseté; et on le doit d'autant plus, qu'on a plus de sagesse et de connaissance du cœur humain.

De l'attention des hommes sages à se conformer à ces maximes, est née la foi aux miracles que l'on célèbre dans les religions même les plus fausses. Ces gens sages les accréditaient, quelle que fut leur source, et leur opinion

faisait autorité auprès de tous les autres. Il y eut grand nombre de ces miracles à Rome, et l'un des plus remarquables est celui-ci : Les soldats romains, à Veies, lors de la prise et du sac de cette ville, entrèrent dans le temple de Junon. Ils s'approchent de la statue, et quelques-uns lui disent : *Voulez-vous venir à Rome ?* Les uns crurent voir la déesse faire signe d'approbation; les autre crurent l'entendre dire oui. Et pourquoi ? C'est que ces hommes étaient très-religieux. Puisqu'au rapport de Tite-Live, ils étaient entrés dans le temple sans tumulte, pleins de respect et de dévotion au dieu, ils pouvaient facilement croire avoir entendu une réponse qu'ils desiraient d'avance, et qu'ils avaient déjà supposée devoir être faite à leur question. Mais cette opinion, cette croyance, Camille et les autres chefs des Romains, l'accueillèrent, la favorisèrent, l'accréditèrent.

Et certes, si dans les commencemens de la république chrétienne, la religion se fût maintenue d'après les principes de son fondateur, les états et les républiques de la chrétienté seraient bien plus unis et bien plus heureux qu'ils ne le sont. On ne peut donner de plus forte preuve de sa décadence et de sa chute

prochaine, que de voir les peuples les plus voisins de l'église romaine qui en est le chef, d'autant moins religieux qu'ils en sont plus près. Quiconque examinera les principes sur lesquels elle est fondée, et combien l'usage et l'application qu'on en fait, est changé, altéré, jugera que le moment n'est pas loin ou de sa chute ou des plus grands orages (1).

Mais comme quelques personnes pensent que la prospérité de l'Italie tient à l'existence de l'église de Rome, qu'il me soit permis d'apporter contre cette opinion quelques raisons dont, deux entr'autres, me paraissent sans replique. Je soutiens d'abord que le mauvais exemple de cette cour a détruit en Italie tout sentiment de piété et de religion. De-là des déréglemens, des désordres à l'infini; car si là où il y a de la religion, on suppose toutes les vertus, là où elle manque on doit supposer tous les vices. Ainsi donc le premier service que nous ont rendu à nous Italiens, et l'église, et les prêtres, c'est de nous avoir privés de religion et dotés de tous

(1) La réforme de Luther suivit de près, et vint accomplir cette espèce de prédiction de notre auteur, qui n'était pas difficile à former. Elle date, comme on sait, de 1518. (*Note du traducteur.*)

les vices. Mais elle nous en a rendu un plus grand, qui causera la ruine de l'Italie : c'est de l'avoir tenue et de la tenir toujours divisée.

Un pays ne peut être véritablement réuni et prospérer, que lorsqu'il n'obéit en entier qu'à un seul gouvernement, soit monarchie, soit république. Telle est la France ou l'Espagne. Si le gouvernement de l'Italie entière n'est pas ainsi organisé, soit en république, soit en monarchie, c'est à l'église seule que nous le devons. Elle y a bien acquis un empire et un domaine temporel; mais elle n'a pas été assez puissante ni assez forte pour s'emparer du reste de ce pays, et en acquérir la souveraineté. Elle n'a pas non plus été assez faible pour que la crainte de perdre son domaine temporel, l'ait empêchée d'appeler une puissance étrangère qui la défendit contre une puissance du pays qu'elle redoutait. C'est ce qu'on a vu plusieurs fois anciennement. Ainsi elle appela Charlemagne pour chasser les Lombards qui étaient déjà rois de toute l'Italie; ainsi, de notre temps, elle abattit la puissance des Vénitiens avec l'aide de la France; et ensuite elle chassa les Français à l'aide des Suisses.

L'église n'ayant donc jamais été assez puissante pour s'emparer de toute l'Italie, et

n'ayant pas permis à un autre de l'occuper, a été cause que ce pays n'a jamais pu se réunir sous un chef de gouvernement; il a été divisé entre plusieurs petits princes ou seigneurs. Telle est la cause et de sa désunion et de sa faiblesse qui l'a conduite à être la proie, non-seulement des étrangers puissans, mais de quiconque a voulu l'attaquer.

Or tout cela c'est à la cour de Rome que nous le devons. Pour s'en convaincre promptement par expérience, il faudrait être assez puissant pour envoyer, je suppose, la cour de Rome au milieu de la Suisse, habiter avec le peuple de l'Europe qui, pour la religion et la discipline militaire, a le plus conservé les anciennes mœurs. On verrait bientôt la politique et les intrigues de cette cour y faire naître plus de désordres, y introduire plus de vices, que dans aucun temps aucune autre cause eût pu en produire.

CHAPITRE XIII.

Comment les Romains se servaient de la religion pour établir des lois, favoriser leurs entreprises et arrêter les séditions.

Il ne me paraît pas hors de propos de rapporter quelques exemples de la manière dont les Romains se servirent de la religion pour rétablir le bon ordre dans leur ville et favoriser leurs entreprises ; il en est une infinité dans Tite-Live ; je me contenterai de ceux-ci :

Le peuple romain ayant créé des tribuns qui avaient une puissance consulaire, tous de l'ordre des plébéiens à l'exception d'un seul, on éprouva par hasard à Rome cette année une peste, une famine, accompagnées de quelques prodiges effrayans. Les patriciens saisirent cette occasion de s'élever contre cette nouvelle création de tribuns. Ils dirent que les dieux étaient irrités contre Rome, parce qu'on avait attenté à la majesté de l'empire, et que le seul moyen d'appaiser les dieux était de rétablir le tri-

bunat sur le même pied qu'auparavant. Le peuple pénétré d'une religieuse ferveur, ne prit des tribuns que parmi les nobles.

On voit encore au siége de Veies comment les généraux savaient employer la religion pour tenir leurs soldats disposés à exécuter telle ou telle entreprise. Les eaux du lac Albain éprouvèrent cette année une crue subite et extraordinaire. A cette époque les soldats romains, fatigués de la longueur du siége de Veies, voulaient retourner à Rome. Les généraux trouvèrent qu'Apollon et d'autres dieux consultés sur cet événement, avaient prédit que l'année où le lac d'Albe déborderait, serait celle où Veies serait prise. Cet oracle, répandu parmi les soldats, leur fit supporter les horreurs de la guerre et les fatigues du siége. L'espoir de l'emporter les engagea à suivre vigoureusement leur entreprise, tant qu'enfin Camille nommé dictateur, s'empara de la ville dix ans après qu'on avait commencé de l'attaquer. Ainsi la religion employée à propos servit à merveille au succès de cette entreprise et à la restitution du tribunat aux patriciens; ce qui sans doute aurait éprouvé de bien grandes difficultés.

Je ne veux pas manquer à cette occasion de citer un autre exemple. Le tribun Terentillus

avait occasionné des mouvemens et du bruit à Rome par son obstination à promulguer certaine loi dont nous parlerons plus bas. Parmi les moyens que les patriciens employèrent contre lui, la religion fut un des plus puissans, et ils s'en servirent de deux manières différentes. D'abord ils firent présenter ces livres sybillins qui prédisaient que Rome courait risque de perdre sa liberté cette même année si le peuple se livrait à des dissensions domestiques. Les tribuns eurent beau découvrir la fraude, le peuple fut si frappé de la prédiction, qu'il montra infiniment de répugnance à les suivre. Le second moyen qu'ils employèrent fut celui-ci. Un certain Appius Herdonius s'empara du capitole pendant la nuit, à la tête de quatre mille bandits ou esclaves. Tout était à craindre pour Rome même, si les Èques et les Volsques, éternels ennemis du nom romain étaient venus l'attaquer dans ce moment. Les tribuns s'obstinent cependant à promulguer la loi Terentilla, et prétendent que la prise du capitole n'était qu'un jeu convenu avec le sénat. Alors Publius Rubetius, personnage grave et jouissant de beaucoup de crédit, se détermine à haranguer le peuple. Dans un discours qu'il lui adresse, il présente avec énergie les dangers de la patrie,

l'imprudence d'une demande aussi déplacée; il emploie tour-à-tour et la prière et la menace, et fait tant qu'il oblige le peuple à jurer qu'il obéira au consul. Le premier fruit de son obéissance fut la reprise du capitole; mais dans l'attaque, le consul Publius Valérius est tué. On lui donne pour successeur Titus Quintius. Ce nouveau consul, pour ne pas laisser refroidir l'ardeur du peuple, et en même temps pour l'empêcher de s'occuper de la loi Terentilla, donne l'ordre de marcher à l'instant contre les Volsques, prétendant que le serment qu'ils avaient fait au consul les obligeait à le suivre. En vain les tribuns s'y opposent, sous le prétexte que ce serment avait été fait à son prédécesseur mort et non à lui; la crainte religieuse prévalut; le peuple aima mieux obéir au consul que suivre l'avis de ses tribuns. « On » n'en était pas venu encore, dit Tite-Live » en applaudissant à ce respect des anciens » pour la religion, on n'en était pas venu à » la coupable insouciance qui règne de nos » jours pour nos dieux, et on n'avait pas ap- » pris encore à interpréter en sa faveur et à » expliquer d'une manière commode à sa posi- » tion, son serment et les lois ». Les tribuns, craignant de perdre tous leurs droits, furent

obligés d'en sacrifier une partie. Ils convinrent avec le consul que le peuple obéirait à ce dernier, et que pendant un an on ne parlerait pas de la loi Terentilla, et le consul s'engagea à ne pas conduire d'un an le peuple à la guerre. Ainsi la religion fournit au sénat le moyen de vaincre une difficulté qu'il n'eût jamais surmontée en s'y prenant autrement.

CHAPITRE XIV.

Que les Romains interprétaient les auspices suivant le besoin qu'ils en avaient; qu'ils mettaient infiniment de prudence à paraître observer leur religion dans les occasions même où ils étaient forcés de manquer à son observance; qu'ils punissaient quiconque avait la témérité de la mépriser.

Les augures étaient non-seulement la base de la religion des anciens, comme nous l'avons déjà établi, mais ils étaient encore la cause et le principe de la prospérité de la république. Aussi les Romains y étaient-ils plus attachés qu'à aucune autre de leurs institutions. On ne tenait pas des comices consulaires, on ne commençait pas une entreprise, on ne mettait pas les armées en campagne, on ne livrait jamais de bataille, on ne s'occupait d'aucune action importante ou civile ou militaire, sans les consulter, et jamais les généraux n'auraient conduit leurs soldats à une expédition

avant de leur avoir persuadé que les dieux leur promettaient la victoire.

Parmi les aruspices ou officiers préposés à cette espèce de ministère religieux, il y avait des gardes des poulets sacrés qui suivaient toujours les armées. Toutes les fois qu'il était question de livrer bataille, ces officiers prenaient les auspices : si les poulets mangeaient avec quelqu'avidité, c'était un bon augure, et s'ils ne mangeaient pas on s'abstenait de combattre; et cependant, quoique les aruspices fussent défavorables, quand la raison leur démontrait qu'il fallait faire telle entreprise, ils ne s'y déterminaient pas moins; mais ils savaient, pour les expliquer à leur avantage, profiter si adroitement des circonstances et les tourner avec tant d'art et de prudence, que jamais la religion ne paraissait blessée. Ce fut par un de ces moyens que le consul Papirius livra bataille aux Samnites; affaire des plus importantes qui affaiblit et abattit pour jamais ce peuple belliqueux. Ce général, faisant la guerre aux Samnites, se trouve posté vis-à-vis de l'ennemi, de manière à se promettre les plus grands avantages du combat; en conséquence il ordonne aux gardes des poulets sacrés de prendre les auspices. Les oiseaux sacrés refusent de

manger; mais voyant le grand desir que les soldats avaient de combattre, l'opinion du succès et l'espérance qui animaient le général et l'armée, le chef des aruspices, afin de ne pas laisser perdre une occasion si avantageuse, rapporta au consul que les auspices étaient favorables. Papirius rangeait son armée en bataille quand quelques officiers des poulets sacrés dirent à des soldats que ces oiseaux avaient refusé de manger. Ceux-ci le redirent à Spurius Papirius, neveu du consul, qui le rapporta à son oncle. Celui-ci répondit à son neveu qu'il eût à bien faire son devoir, que pour lui et pour l'armée les auspices étaient favorables; que si le garde des poulets sacrés l'avait trompé, son mensonge ne serait préjudiciable qu'à lui seul; et pour que l'effet répondît à la prédiction, il ordonna à ses lieutenans de placer ces officiers à la tête de l'armée. Elle commençait à se mettre en mouvement quand un trait décoché par un soldat romain, tua par hasard le chef des aruspices. Papirius l'apprend, et s'écrie que tout va au mieux; que les dieux donnent des marques éclatantes de leur faveur; que si l'armée avait pu se rendre coupable de quelques torts involontaires qu'elle ne devait qu'au mensonge de cet officier, ils

se trouvaient expiés par sa mort dont les dieux voulaient bien se contenter. Papirius sut ainsi concilier ses projets avec les auspices, et prit le parti de combattre sans que son armée s'aperçut qu'il eut manqué en rien à ces devoirs religieux.

Appius Pulcher se conduisit tout différemment en Sicile, lors de la dernière guerre punique. Voulant livrer bataille il fait consulter les poulets sacrés. On lui rapporte qu'ils ne mangeaient point. Eh bien! dit-il, voyons s'ils voudront boire; et il les fait jeter à la mer. Il livre combat et il est battu. Il fut puni à Rome, et Papirius fut récompensé: non pas tant parce que l'un avait été vaincu et l'autre victorieux, mais pour avoir agi contre les auspices, l'un avec prudence et l'autre avec témérité. Cette observation constante à prendre les auspices n'avait pour but que d'inspirer aux soldats cette confiance qui est le garant le plus assuré de la victoire. Les Romains ne furent pas les seuls à user de ce moyen: j'en citerai un exemple que me fournira un autre peuple, dans le chapitre suivant.

CHAPITRE XV.

Comment les Samnites, dans une occasion désespérée, ont recours à la religion.

LES Samnites avaient été battus plusieurs fois par les Romains. Ils venaient d'être entièrement défaits en Toscane. Leurs armées détruites et leurs généraux tués, leurs alliés Toscans, Gaulois, Ombriens, vaincus, découragés, « ils ne » pouvaient se soutenir ni par leurs propres » forces, ni par celles de leurs alliés ; et cependant ils continuaient la guerre. Ils étaient » si loin de se détacher d'une liberté défendue » avec si peu de succès, qu'avec la certitude » d'être vaincus, ils voulaient essayer de » vaincre (1) ». Les Samnites résolurent donc de faire les derniers efforts. Persuadés que le plus sûr moyen de vaincre étoit d'en inspirer

(1) *Nec suis, nec externis viribus jam stare poterant, tamen bello non abstinebant; adeò ne infeliciter quidem defensæ libertatis tædebat, et vinci, quam non tentare victoriam, malebant.*

aux soldats l'opiniâtre résolution, mais que la religion seule est capable d'inspirer cette constance, ils renouvelèrent, d'après les conseils d'Ovius Paccius leur grand prêtre, un sacrifice anciennement usité parmi eux, et dont voici les cérémonies. On sacrifiait aux dieux avec la plus grande solemnité; et là, au milieu du sang des victimes, et sur des autels fumans, on fit jurer à tous les chefs qu'ils n'abandonneraient jamais le champ de bataille. Ensuite on appelait les soldats un à un, et là le glaive nu à la main, on les faisait jurer qu'ils ne révéleraient jamais ce qu'ils avaient vu ou entendu; ils juraient ensuite et promettaient sur les sermens les plus exécrables, d'être prêts à obéir à tous les ordres de leurs généraux, de ne jamais fuir sur le champ de bataille, de tuer sans pitié le premier qu'ils verraient fuir. Quiconque manquait à ce serment attirait à jamais sur sa tête, sur celle de ses parens, sur sa postérité la plus reculée, la vengeance du parjure. Quelques soldats refusant de jurer, ils furent tués à l'instant par leurs centurions, en sorte que ceux qui vinrent après, frappés de terreur à un tel spectacle, jurèrent tous. Enfin, pour rendre ce rassemblement d'hommes plus imposant encore, de quarante mille qui y étaient, ils en

habillèrent la moitié de blanc, et firent relever leurs casques par des aigrettes et des panaches; et dans cet appareil ils vinrent se camper à Aquilonie.

Contre eux marcha Papirius, qui, en exhortant ses soldats, leur dit : « Ce ne sont » pas ces panaches qui font des blessures, et, » ni la peinture ni l'or de ces boucliers n'em» pêcheront les javelots romains de les per» cer (1). » Pour affaiblir l'impression que le serment des ennemis avait fait sur l'esprit de ses soldats, il fit remarquer qu'un tel serment devait inspirer de la frayeur à celui qui le prononçait au lieu de lui donner du courage. En effet, ils avaient à redouter en même temps et les dieux, et leurs concitoyens, et leurs ennemis. Les Samnites furent vaincus. Le courage des Romains, la terreur qu'inspirait le souvenir de tant de défaites, l'emporta sur la plus forte résolution qu'ils pussent avoir prise à l'aide de la religion et de leur serment. Néanmoins on voit qu'ils ne connaissaient pas de plus puissante ressource, et qu'ils étaient

---

(1) *Non enim cristas vulnera facere, et picta atque aurata scuta transire Romanum pilum.*

convaincus que c'était le seul moyen possible de ranimer leur ancien courage.

Telle est donc la confiance que doit inspirer la religion employée à propos. Quoique cet exemple, pris d'un événement arrivé chez un peuple étranger à Rome, dût naturellement se placer ailleurs, j'ai cru devoir le rapporter ici, et parce qu'il tient à une des institutions les plus importantes de la république romaine, et pour appuyer ce que j'ai à dire sur ce sujet, sans être obligé d'y revenir.

CHAPITRE XVI.

Qu'un peuple accoutumé à vivre sous un prince conserve difficilement sa liberté, si par hasard il devient libre.

Combien il est difficile à un peuple accoutumé à vivre sous un prince de conserver sa liberté s'il l'acquiert par quelqu'événement, comme Rome après l'expulsion des Tarquins! C'est ce que démontrent une infinité d'exemples qu'on lit dans l'histoire; cette difficuté est fondée en raison. En effet, ce peuple est comme une bête féroce dont le naturel sauvage s'est amolli dans la prison, et façonné à l'esclavage: Qu'on la laisse libre dans les champs; incapable de se procurer sa nourriture et de trouver des repaires pour lui donner asyle, elle devient la proie du premier qui cherche à lui donner des fers. C'est ce qui arrive à un peuple accoutumé à se laisser gouverner. Incapable d'apprécier ce qui attaque sa liberté et ses moyens de défense; ne connaissant point les princes, n'étant point connu d'eux, il retombe bientôt sous un joug souvent plus pesant et plus

rude que celui qu'il avait secoué peu de temps auparavant.

Ce malheur arrive même quand le peuple n'est pas entièrement corrompu. Mais quand la corruption est parvenue au dernier terme, l'état, loin de pouvoir conserver sa liberté, n'en jouit pas même un instant, comme nous le verrons plus bas. Je ne veux parler ici que des peuples où la corruption n'a pas fait des progrès considérables, et où le bien l'emporte sur le mal.

A cette difficulté il faut en ajouter une seconde. C'est que l'état qui devient libre se fait des ennemis, et point d'amis. Tous ceux qui profitaient des abus de la tyrannie, qui s'engraissaient des trésors du prince, sont les ennemis nés du nouveau gouvernement. On leur a enlevé leurs moyens de richesse et de puissance; ils ne peuvent qu'être mécontens. Ils sont forcés de tenter tous les moyens de rétablir la tyranie, qui seule peut leur rendre leur ancienne autorité. Comme je l'ai dit, on ne se fait pas des amis. En effet, un gouvernement libre ne distribue des honneurs et des récompenses que dans des occasions déterminées et approuvées par la justice; hors de là, il n'en accorde aucun. Ceux qui parviennent à ces hon-

neurs, à ces récompenses, croyant les mériter, pensent ne devoir rien à qui les dispense. D'ailleurs, ces avantages communs que procure la jouissance de la liberté, ce plaisir inexprimable de jouir de ses bienfaits sans inquiétude, de n'avoir à craindre ni pour l'honneur de sa femme, ni pour ses enfans, ni pour soi-même, tout cela n'est apprécié de personne au moment où on en jouit. Il est si peu naturel de se sentir obligé envers quiconque ne nous offense pas !

Ainsi, comme nous l'avons dit, un état devenu libre se fait beaucoup d'ennemis et point d'amis. Pour parer à cet inconvénient, aux désordres qui doivent en résulter, il n'y a pas de remède plus puissant, plus rigoureux, plus sain et plus nécessaire à employer que celui-ci : la mort des enfans de Brutus. Ceux-ci, comme l'histoire nous l'apprend, ne furent portés à conspirer avec d'autres gens contre leur patrie, que parce qu'ils se virent privés, sous les consuls, des avantages dont ils jouissaient sous les rois. La liberté du peuple ne fut pour eux que l'esclavage.

Quiconque veut donc établir un gouvernement chez un peuple sous forme de monarchie ou de république, et qui ne s'assure pas de

tous les ennemis de l'ordre nouveau, fait un gouvernement de peu de durée. Il est vrai que je regarde comme malheureux les princes qui, pour assurer leur autorité dont le peuple s'est déclaré ennemi, sont obligés d'avoir recours à des voies extraordinaires. Quand on n'a qu'un petit nombre d'ennemis, on peut aisément et sans bruit se mettre en sûreté contr'eux. Mais quand on a tout un peuple à combattre, on ne peut espérer de réussir par ce moyen; les cruautés qu'on pourrait mettre en usage ne feraient qu'affaiblir d'autant l'autorité. Le meilleur moyen qu'on puisse employer est de se concilier l'amitié du peuple.

Quoique je m'éloigne de mon sujet en parlant ici d'un prince, n'ayant eu le dessein de ne m'occuper que de républiques, j'en dirai un mot cependant pour ne pas revenir sur la même matière.

Un prince donc qui veut regagner l'amitié d'un peuple dont il a encouru la haine (je parle de ceux qui se sont fait les tyrans de leur pays), doit s'étudier à examiner ce que le peuple desire le plus. Il trouvera qu'il veut deux choses: la première de se venger de ceux qui ont été cause de son esclavage, et l'autre de recouvrer sa liberté.

Quant au premier de ces vœux, le prince peut le remplir en entier; quant au second, il le peut du moins en partie. Voici un exemple du premier cas.

Cléarque, tyran d'Héraclée, ayant été banni, la dissension ne tarda pas à s'établir entre le peuple et les grands; ceux-ci se voyant les plus faibles, se déterminèrent à rappeler Cléarque, et s'étant concertés entr'eux, l'opposèrent à la faction du peuple dans Héraclée qu'ils privèrent ainsi de sa liberté. Cléarque se trouva placé entre l'insolence des grands qu'il ne pouvait ni contenter ni réprimer, et la rage du peuple qui ne pouvait supporter la perte de sa liberté. Il s'occupa des moyens de se délivrer de l'inquiétude que lui donnaient les premiers et de gagner l'amitié du peuple. Il saisit une occasion favorable; il fait massacrer tous les grands au grand contentement du peuple. Ainsi il satisfit à ce premier desir des peuples: la vengeance.

Mais quant à cet autre voeu du peuple de conserver sa liberté, un prince ne pouvant le satisfaire, doit examiner avec soin les causes qui lui font desirer si ardemment d'être libre. Il trouvera que quelques-uns, mais en petit nombre, le desirent pour commander;

mais tous les autres, qui sont bien plus nombreux, ne desirent être libres que pour vivre en sûreté. En effet, il n'est pas de république, de quelque manière qu'elle se gouverne, où plus de quarante ou cinquante citoyens s'élèvent aux grades où l'on peut commander. Or comme c'est un très-petit nombre, rien de si facile que de s'en assurer, ou en prenant le parti de s'en défaire, ou en faisant à chacun la part d'honneurs et d'emplois qui peut convenir à leur position. Quant aux autres, qui ne demandent qu'à vivre en sûreté, on les contente aisément par des institutions et des lois qui concilient à la fois la tranquillité du peuple et la puissance du prince. Cet ordre établi, le peuple s'aperçoit que rien ne peut déterminer le prince à s'en éçarter. Il commencera bientôt à vivre heureux et content. Le royaume de France en est un exemple. Ce peuple ne vit assuré que parce que les rois se sont liés par une infinité de lois, qui sont le fondement de sa sûreté. Ceux qui ont organisé cet état, cet ordre, ont voulu que les rois disposassent à leur gré des troupes et des finances, mais qu'ils ne pussent ordonner du reste que conformément aux lois.

Or donc, les républiques ou les princes

qui, dès le commencement n'ont pas affermi la base de leur gouvernement, doivent saisir la première occasion qui se présente pour l'assurer, comme firent les Romains. Qui manque l'occasion se repent, mais trop tard, de l'avoir laissée échapper. Le peuple romain n'étant point encore corrompu, quand il recouvra sa liberté, put la conserver par la mort des fils de Brutus, par l'expulsion des Tarquins, et en employant et les moyens et les institutions dont nous avons parlé ailleurs. Mais si ce peuple eût été corrompu, romain ou autre, il n'eût jamais pu trouver de moyens capables de la maintenir, comme nous le prouverons dans le chapitre suivant.

CHAPITRE XVII.

Qu'un peuple corrompu qui devient libre peut bien difficilement conserver sa liberté.

Je pense qu'il fallait ou que la royauté fût détruite à Rome, ou que Rome devînt en très-peu de temps faible et sans consistance. Ses rois étaient si corrompus, que si elle avait eu encore deux ou trois règnes successifs, et que la corruption eût gagné du chef aux membres, ces derniers une fois atteints, il eût été impossible de la réformer. Mais le tronc était encore sain quand la tête en fut séparée : Il leur fut aisé de concilier chez eux un régime et la liberté.

On doit poser comme une vérité démontrée : qu'un peuple corrompu qui vit sous un prince ne peut pas devenir libre, encore que ce prince soit exterminé avec toute sà famille; c'est même un autre prince qui doit chasser le premier. Jamais un tel peuple ne sera en repos, sans se donner un nouveau maître, à moins qu'un homme rare, par ses qualités, ses vertus, ne le

soutienne dans un état de liberté ; mais cet état ne durera qu'autant que vivra cet homme extraordinaire. C'est ainsi qu'on vit à Syracuse la liberté se maintenir en différens temps sous Dion et sous Timoléon. Après leur mort, ce peuple retomba sous l'ancienne tyrannie.

Mais il n'existe pas d'exemple plus frappant que celui de Rome même. Après l'expulsion des Tarquins, elle put se saisir de la liberté et la conserver; mais après la mort de César, après celle de Caligula, de Néron, toute la famille des Césars éteinte, elle ne put ni la maintenir, ni même s'en emparer quelques instans. Des succès si différens chez un même peuple, ne viennent que de ce qu'après les Tarquins il n'était pas encore corrompu, et que, sous les Césars, il était au dernier degré de corruption. Pour le conserver pur et le détacher à jamais des rois, il suffit de lui faire jurer qu'il n'en souffrirait jamais dans Rome. Mais dans les derniers temps ni l'autorité, ni la sévérité de Brutus, ni la force de ses légions d'Orient ne suffirent pas pour le rendre propre à conserver cette liberté qu'il lui avait rendue en marchant sur les traces du premier de son nom. Tel fut le fruit de la corruption que la faction de Marius avait répandue. César,

qui en était le chef, parvint à aveugler cette multitude au point qu'elle ne vit pas le joug que d'elle-même elle s'imposait.

Quoique l'exemple des Romains soit préférable à tout autre, je veux à ce sujet citer des peuples connus de notre temps. Je dirai donc qu'aucune révolution, quelque violente qu'elle soit, ne pourra jamais rendre Milan et Naples libres, parce que ce sont des villes entièrement corrompues. C'est ce qui se vit après la mort de Philippe Visconti; Milan voulut recouvrer sa liberté, il ne put, il ne sut la maintenir (1).

---

(1) On sait qu'après la mort de Philippe Marie Visconti, Milan s'érigea en république; mais avec si peu d'ardeur pour conserver sa liberté, que quatre ans après, à l'occasion d'une disette dont la ville était menacée, elle reconnut pour duc François Sforce qui avait épousé une bâtarde du dernier duc, et qui était lui-même bâtard d'un soldat parvenu nommé *Atendula*, lequel ne parlant que de piller, violer, prendre par force, reçut de ses camarades le sobriquet de *Sforce* qu'il porta depuis. On sait également que Valentine de Milan, duchesse d'Orléans, devait hériter de ce duché, et que ce fut la cause de nos malheureuses guerres d'Italie. On sait enfin comment il retourna à l'empereur, et comment Milan a depuis dû sa liberté aux Français; ce qu'à coup sûr Machiavel était loin de

Ce fut donc un grand bonheur pour Rome que des rois devinssent assez promptement corrompus pour obliger de les chasser, et cela avant que la contagion eût gagné jusqu'au cœur de l'état. Cette corruption occasionna dans Rome une infinité de troubles parmi des hommes qui, ayant des intentions droites, servirent la liberté loin de lui nuire.

On peut donc en conclure que lorsque la masse est saine, les agitations et les secousses ne font aucun mal; et lorsqu'elle est corrompue, les meilleures institutions ne sauraient être utiles, à moins qu'elles ne soient données par un homme qui ait assez de force pour les faire régner longtemps, et par-là bonifier la masse entière.

J'ignore si on a jamais vu un effet pareil, ou même s'il est possible qu'il arrive, comme nous l'avons dit plus haut. En effet, lorsqu'on voit une république corrompue s'arrêter sur

---

pouvoir conjecturer.... quant à Naples elle était libre et indépendante avant d'être conquise par les Romains. Dans le 11me siècle, elle prit le titre de république. Mais des princes en furent chefs sous le nom de ducs et consuls. Depuis, tour-à-tour sous les Normands, sous les princes de la maison de Souabe, d'Anjou, etc. etc., elle paraît justifier pleinement la prédiction de notre auteur. (*Not. du tr.*)

le penchant de sa ruine et se relever pour un moment, ce sont les qualités d'un seul homme qu'elle a le bonheur de posséder, et non les vertus de l'universalité des citoyens qui la soutiennent dans cet état. Mais cet homme vient-il à leur manquer, elle retombe, ainsi qu'il arriva à Thèbes; cette ville, tant que vécut Épaminondas, eut la consistance d'un état et conserva ses formes républicaines; mais après sa mort elle retomba dans l'anarchie. Cela vient de ce qu'un homme ne peut vivre assez pour pouvoir redresser un état depuis long-temps courbé sous de vicieuses habitudes. Supposez et qu'il vive très-long-temps et qu'il soit remplacé par un second avec des dispositions aussi vertueuses, le redressement n'est pas parfait. Dès que l'un de ces deux conducteurs ne sera plus, il faut que l'état périsse, à moins qu'à travers mille dangers et des flots de sang on ne le fasse renaître encore. Cette corruption, ce peu d'aptitude à goûter les avantages de la liberté, ont nécessairement leur source dans une extrême inégalité. Pour ramener l'égalité parmi les citoyens, il faut des moyens extraordinaires que peu savent ou veulent employer, comme nous le dirons plus particulièrement ailleurs.

CHAPITRE XVIII.

De quelle manière, dans un état corrompu, on pourrait conserver un gouvernement libre s'il y existait déjà, ou l'y introduire s'il n'y était pas auparavant.

Je crois qu'il ne sera pas hors de propos d'examiner si dans un état corrompu on peut conserver le gouvernement libre qui y était déjà, ou bien l'y introduire s'il n'y était pas. Mais d'abord rien de plus difficile que l'une ou l'autre de ces entreprises. Quoiqu'il soit presqu'impossible de donner une règle fixe sur cet objet, attendu la nécessité de procéder d'après les différens degrés de corruption, cependant, comme il est bon de raisonner de tout, je ne veux pas laisser cette question sans l'examiner.

Je supposerai d'abord la corruption à son dernier terme, afin de la prendre au point où plus grande est la difficulté. En effet, il n'y a ni lois, ni constitution qui puisse mettre un frein à la corruption universelle; car, comme les bonnes mœurs pour se maintenir ont besoin des lois, les lois à leur tour, pour être observées, ont

besoin de bonnes moeurs. D'ailleurs la constitution et les lois faites dans une république à son origine, lorsque les mœurs étaient pures, ne peuvent plus convenir depuis que les hommes sont corrompus. Or il arrive que les lois changent selon les événemens, mais jamais, ou bien rarement, on voit sa constitution changer; ce qui fait que les lois nouvelles et réglementaires ne suffisent pas, parce qu'elles ne cadrent plus avec les institutions primordiales et constitutives.

Et pour mieux me faire entendre, je dirai quelle était à Rome la constitution du gouvernement, ou plutôt de l'état, et les lois réglementaires qui, avec les magistrats, servaient à imposer aux citoyens. L'autorité du peuple, celle du sénat, des tribuns, des consuls, le mode des élections et les formes employées pour la confection des lois, étaient les bases sur lesquelles était fondée la constitution. Elles furent peu altérées par les divers événemens. Mais les lois qui servaient à contenir les citoyens, telles que les lois somptuaires, celles concernant l'adultère, la brigue, et plusieurs autres varièrent et furent altérées suivant que de proche en proche les mœurs des citoyens furent plus corrompues. Or la constitution restant toujours la

même quoiqu'elle ne convînt plus à un peuple corrompu, ces lois qui se renouvelaient se trouvaient impuissantes pour retenir les individus; mais elles auraient eu toute la force suffisante si la constitution, réformée comme elles, les avait suivie dans leur altération.

Que la même constitution ne convient plus à un état corrompu, c'est ce que je prouve par rapport à deux points principaux : la création des magistrats et les formes usitées pour la confection des lois.

Le peuple romain ne donnaît le consulat et les autres magistratures qu'à des candidats qui les demandaient. Cette institution fut bonne dans les premiers temps, où les demandes n'étaient faites que par ceux qui s'en jugeaient dignes, et où le refus était regardé comme un affront. Aussi, pour être jugé digne, chaque citoyen s'efforçait de bien faire. Mais quand les mœurs se corrompirent, ce mode devint, au contraire, très-pernicieux. En effet ce ne furent pas ceux qui eurent le plus de mérite, mais ceux qui eurent le plus de crédit, qui demandèrent les magistratures; et la vertu, faute de crédit, s'en abstint, de peur d'être refusée. Ce vice ne se fit pas sentir tout d'un coup. On y vint par degrés, comme il arrive qu'on tombe dans les

autres défauts. Après avoir subjugé l'Afrique, l'Asie, et réduit presque toute la Grèce sous son obéissance, le peuple romain sentit sa liberté assurée; il ne vit plus d'ennemi qui pût lui causer d'alarmes. Sa sécurité et la faiblesse des nations vaincues, fit qu'il n'eut plus d'égards aux talens, au mérite, mais à la faveur. Il nommait aux dignités ceux qui savaient le plus lui plaire, et non ceux qui savaient vaincre. Après les avoir données à la faveur et au crédit, il vint à les conférer à la richesse et à la puissance; en sorte que le vice des élections en écarta totalement les gens de bien.

Un tribun, ou tout autre citoyen, pouvait proposer au peuple une loi, et avant qu'elle fût admise ou rejetée, chacun pouvait parler ou pour ou contre avec la plus grande liberté. Cette loi de la constitution romaine était bonne, quand il n'y avait que des gens de bien. En effet, il est bon que dans un état chacun puisse proposer ce qu'il croit utile au bien général. Il est également bon que chacun puisse examiner ce qui est proposé, afin que le peuple, après avoir entendu tous les avis, se décide pour le meilleur. Mais les mêmes citoyens étant corrompus, cette institution produisit les plus grands maux. Les riches seuls et les puissans proposaient des

lois, bien moins en faveur de la liberté, que pour l'accroissement de leur pouvoir. La terreur qu'ils inspiraient fermait la bouche à tout le monde ; en sorte que le peuple trompé ou contraint, ne vint plus à délibérer que sur sa propre ruine.

Si l'on eût voulu conserver la liberté à Rome au milieu de la corruption, il eût fallu que comme, à raison de l'altération de ses mœurs, elle avait changé ses lois, elle changeât aussi ses formes constitutionnelles. Il faut à un malade un régime différent de celui qui convient à un homme sain, et la même forme ne peut convenir à deux matières en tout très-différentes.

La constitution d'un état, une fois qu'on a découvert qu'elle ne peut servir, doit donc être changée, ou tout-à-coup, ou peu à peu, avant que chacun en aperçoive les vices. Or l'une et l'autre de ces manières est presque également impossible.

En effet, pour que le renouvellement se fasse peu à peu, il faut qu'il soit opéré par un homme sage qui démêle le vice dans son principe, et avant qu'il se développe. De pareils hommes peuvent très-bien ne naître jamais ; et s'il s'en rencontre un, pourra-t-il

persuader aux autres ce que lui seul a pu pressentir? Les hommes habitués à suivre certaines formes se déterminent difficilement à en changer, sur-tout lorsque les inconvéniens auxquels on veut parer, ne tombent pas sous les sens, mais sont présentés comme des conjectures.

Quant au changement à opérer tout à coup dans la constitution, lorsque chacun reconnaît qu'elle ne peut plus servir, je dis que, quoique généralement sentie, son défaut n'en est pas moins difficile à réformer. Les moyens ordinaires non-seulement ne suffisent plus, ils nuisent même dans ces circonstances. Il faut recourir à des voies extraordinaires, à la violence, aux armes; il faut avant tout se rendre maître absolu de l'état, et pouvoir en disposer à son gré. Mais le projet de réformer un état dans son organisation politique, suppose un citoyen généreux et probe; or devenir par force souverain dans une république, suppose au contraire un homme ambitieux et méchant : par conséquent il se trouvera bien rarement un homme de bien qui veuille, pour parvenir à un but honnête, prendre des voies condamnables; ou un méchant qui se porte tout d'un coup à faire le bien, en faisant un bon usage d'une autorité injustement acquise.

De toutes ces causes réunies, naît la difficulté ou l'impossibilité de maintenir la liberté dans une république corrompue, ou de l'y rétablir de nouveau. Qu'on ait à l'y introduire ou à l'y maintenir, il faudra toujours la réduire à un gouvernement qui penche plutôt vers l'état monarchique que vers l'état populaire ; parce que les hommes que leur insolence rend indociles au joug des lois, ne peuvent être en quelque sorte arrêtés que par le frein d'une autorité presque royale. Vouloir y réussir autrement, serait ou l'entreprise la plus cruelle, ou elle serait impossible. On doit se rappeler ce que nous avons dit de Cléomène et de Romulus : Si, pour être seul, le premier massacra les Ephores, et Romulus fit périr son frère et le sabin Titus-Tatius, et s'ils firent ensuite tous les deux bon usage de leur autorité, on doit prévenir qu'ils ne trouvèrent point leur peuple atteint de corruption au degré dont nous avons parlé dans ce chapitre ; en conséquence, ils purent vouloir le bien, et colorer ensuite les moyens qu'ils avaient employés pour l'opérer.

CHAPITRE XIX.

Qu'un état qui a un excellent commencement, peut se soutenir sous un prince faible; mais sa perte est inévitable, quand le successeur de ce prince faible est faible comme lui.

A CONSIDÉRER attentivement le caractère et la conduite des trois premiers rois de Rome, Romulus, Numa et Tullus, on ne peut qu'admirer l'extrême bonheur de cette ville. Romulus, prince belliqueux d'un courage ferme, a pour successeur un prince religieux et paisible. Il est remplacé par un troisième aussi courageux que Romulus, et plus ami de la guerre que de la paix. Il fallait à Rome, dans les premières années de sa fondation, un législateur qui réglât ses institutions, ses lois civiles et religieuses; mais il fallait aussi que les autres rois reprissent le génie militaire de Romulus, pour l'empêcher de s'amollir et de devenir la proie de ses voisins. D'où l'on voit qu'avec des qualités moins éminentes que son prédécesseur, un prince jouissant des travaux de celui auquel il

succède, peut maintenir un état, qui se soutient encore par le génie de ce même prédécesseur; mais si le règne de celui-ci est de longue durée, ou que son successeur ne reprenne pas le génie mâle et vigoureux du premier, la ruine de l'état est inévitable. Si, au contraire, deux princes se succèdent, également remarquables par leur caractère et leur valeur, on les voit opérer les plus grandes choses, et porter leur nom jusqu'au ciel. David fut sans contredit un homme très-recommandable, et par son courage, et par ses connaissances, et par son jugement. Après avoir vaincu, dompté tous ses voisins, il laissa à son fils Salomon un royaume paisible, qu'il put conserver en y entretenant les arts de la paix et de la guerre, en jouissant sans peine des talens et des travaux de son père; mais il ne pût le transmettre ainsi à Roboam son fils. Celui-ci n'avait ni la vigueur de son aïeul, ni la fortune de son père; aussi ce ne fut qu'avec peine qu'il resta héritier de la sixième partie de leurs états.

Bajazet, sultan des Turcs, quoiqu'il aimât plus la paix que la guerre, put jouir des conquêtes de Mahomet son père, qui, comme David, ayant abattu la puissance de ses voisins, lui avait laissé un royaume assuré, et qu'il put

facilement conserver en employant les arts de la paix. Mais c'en était fait de cet empire, si son fils Soliman qui règne aujourd'hui, eût plus ressemblé à son père qu'à son aïeul. On peut juger même que ce prince surpassera son aïeul. Je dis donc, d'après ces exemples, qu'après un excellent prince, un état peut se soutenir sous un prince faible; mais que sa perte est inévitable, quand ce prince faible a un successeur faible comme lui : à moins que ces états, comme celui de la France, ne soient soutenus par la force de leurs anciennes constitutions; et j'appelle princes faibles, ceux qui sont incapables de faire la guerre.

Je conclus donc que le génie belliqueux de Romulus fut tel, qu'il fournit à Numa les moyens de gouverner Rome par les seuls arts de la paix. Mais à lui succéda Tullus, dont la vigueur guerrière effaça même Romulus. Après lui vint Ancus, qui avait reçu de la nature un génie également propre et à la guerre et à la paix. Il s'attacha même d'abord à la paix; mais il vit bientôt que ses voisins le méprisaient comme un prince lâche et efféminé : pour maintenir Rome, il sentit donc qu'il fallait recourir aux armes, et ressembler à Romulus bien plus qu'à Numa.

Que celui-ci serve d'exemple à tous les princes qui gouvernent un état. Celui qui ressemblera à Numa verra ou s'affermir, ou s'ébranler son trône au gré du hasard et des circonstances. Mais celui qui imitera Romulus et saura comme lui allier les armes et la prudence, verra toujours son sceptre assuré dans sa main, qui ne pourra lui être arraché que par une force excessive et constamment agissante. On peut présumer que si Rome avait eu pour troisième roi un homme qui n'eût pas su par son caractère guerrier lui rendre son premier éclat, jamais, ou du moins sans de grandes difficultés, elle n'eût pu dans la suite s'affermir ni produire tant de merveilles. Ainsi Rome fut exposée à périr sous un prince ou faible ou méchant, tant qu'elle vécut sous des rois.

CHAPITRE XX.

Qu'une succession de deux grands princes produit de grands effets ; et que comme les républiques bien constituées ont nécessairement une succession d'hommes vertueux, elles doivent s'étendre et s'augmenter considérablement.

Rome, après avoir expulsé ses rois, ne fut plus exposée aux dangers dont nous venons de parler et qu'elle devait courir sous un roi faible ou méchant. L'autorité souveraine résida pour lors dans les consuls. Ces magistrats qui ne la devaient ni à l'hérédité, ni à l'intrigue, ni à la violence, mais au suffrage libre de leurs concitoyens, étaient toujours des hommes supérieurs. Rome, profitant de leurs talens et quelquefois de leur bonheur, put arriver au plus haut point de sa grandeur en une fois autant de temps qu'elle avait vécu sous des rois.

S'il suffit de la succesion de deux hommes de talent et de courage pour conquérir le

monde, comme le prouve l'exemple de Philippe de Macédoine et d'Alexandre le Grand, que ne doit pas faire une république qui, par le mode des élections peut se donner non-seulement deux hommes de génie qui se succèdent, mais des successions de pareils hommes à l'infini! Or toute république bien constituée doit produire une pareille succession.

CHAPITRE XXI.

Combien méritent d'être blâmés ou le prince ou la république qui n'ont point d'armée nationale.

Les princes et les républiques modernes qui n'ont point d'armée nationale pour l'attaque ou pour la défense, doivent bien rougir d'une telle conduite; ils doivent être bien convaincus, d'après l'exemple de Tullus, que s'ils n'en ont point, ce ne sont pas les hommes propres à la guerre qui manquent, mais bien à eux le talent de savoir faire des guerriers.

Rome avait joui de quarante ans de paix quand Tullus monta sur le trône, et à cette époque il ne trouva pas un seul Romain qui eût porté les armes. Étant cependant dans le dessein de faire la guerre, il ne pensa pas à se servir des Samnites ou des Toscans, ni d'aucun autre peuple accoutumé à se battre; mais il résolut, en homme sage, de ne s'aider que de ses propres sujets. Son habileté, son cou-

rage le servirent si bien qu'il en fit tout d'un coup d'excellens soldats.

Rien n'est donc plus vrai que si on ne trouve pas des soldats par-tout où l'on trouve des hommes, ce n'est ni la faute de la nature ni celle de la position, mais bien celle du prince, et je vais en citer un exemple bien récent. Tout le monde sait que dans ces derniers temps, lorsque le roi d'Angleterre attaqua la France, il n'enrôla que ses sujets, et cependant pour avoir été trente ans en paix, il n'avait dans son armée ni un officier ni un soldat qui eût fait la guerre. Néanmoins il n'hésita pas d'attaquer un royaume plein d'habiles généraux, de bonnes troupes, qui avaient été continuellement en armes dans les guerres d'Italie. Mais ce prince avait de la sagesse et des vues; mais son royaume était bien ordonné, et l'art militaire n'y était pas négligé en temps de paix.

Pélopidas et Épaminondas, après qu'ils eurent délivré Thèbes, leur patrie, et qu'ils l'eurent soustraite au joug de Lacédémone, se trouvèrent dans une ville accoutumée à l'esclavage et au milieu d'un peuple efféminé. Ils n'hésitèrent pas cependant, telle était leur sagesse et leur courage, à mettre les Thébains sous les armes et à leur tête, à aller trouver en rase campagne

les armées de Sparte, et à les vaincre. Suivant les remarques de l'histoire, ils prouvèrent en très-peu de temps que ce n'était pas seulement à Lacédémone que naissaient les guerriers, mais que là naissaient des guerriers où se trouvaient des hommes capables de les former. C'est ainsi que Tullus sut dresser les Romains. C'était sans doute l'opinion de Virgile, et il ne pouvait mieux la rendre qu'en s'exprimant ainsi :

De sujets amollis Tullus fait des guerriers (1).

---

(1) *Desidesque movebit*
Tullus in arma viros.

CHAPITRE XXII.

Ce qu'il y a de remarquable dans le combat des Horaces et des Curiaces.

Tullus roi de Rome, et Metius roi des Albains, étaient convenus que celui des deux peuples dont les champions seraient vainqueurs, serait déclaré souverain de l'autre. Les trois Curiaces Albains furent tués; un seul des Horaces échappa, et fit passer Metius et son peuple sous la domination des Romains. Cet Horace vainqueur, retournant à Rome, rencontre sa soeur accordée à un des trois Curiaces, et qui pleurait la mort de son futur époux; il la tue. Il est mis en jugement pour ce meurtre; après de grands débats il est absous, moins par rapport au service qu'il venait de rendre que par compassion pour les larmes de son père.

Il y a trois choses à remarquer sur cet événement.

La première, c'est qu'on ne doit jamais hasarder toute sa fortune en n'employant qu'une partie de ses forces.

La seconde, c'est que dans un état régi par de bonnes lois, les crimes et les belles actions ne doivent pas se compenser les unes par les autres.

La troisième, qu'il n'est pas sage de faire un traité toutes les fois qu'on peut et qu'on doit douter de la possibilité de son exécution. En effet, c'est un événement de si haute importance pour un peuple de tomber dans l'esclavage, qu'on ne devait jamais croire qu'aucun des deux rois ou des deux peuples consentît à perdre sa liberté par la défaite de trois de ses concitoyens. C'est ce qu'on vit que Metius essaya de faire. Quoiqu'aussitôt après la victoire des Romains il s'avoua vaincu et qu'il promit d'obéir à Tullus, cependant, dans la première expédition qu'ils firent ensemble contre les Veiens, on voit qu'il chercha à le tromper, s'étant aperçu, mais trop tard, de l'imprudence de ses conventions. En voilà assez sur cette dernière remarque; nous parlerons des deux autres dans les deux chapitres suivans.

CHPITRE XXIII.

Qu'on ne doit point hasarder toute sa fortune sans employer toutes ses forces, et que pour cela, souvent il est dangereux de se borner à garder des passages.

On a toujours regardé comme peu sage le parti de hasarder toute sa fortune à la fois sans mettre en jeu toutes ses forces; ce qui se fait de diverses manières. La première, employée par Tullus et Metius, consiste à commettre toute la fortune d'un pays, et le sort d'autant de braves guerriers que l'un et l'autre en avaient dans leurs armées, à la valeur et à la fortune de trois d'entr'eux, qui, par conséquent, n'étaient que la plus petite portion de leurs forces respectives. Ils ne s'aperçurent pas qu'en prenant ce parti, toutes les peines de leurs prédécesseurs pour organiser leur république, pour la faire exister long-temps en liberté, pour mettre leurs citoyens en état de la défendre, toutes ces peines étaient vaines, puisqu'il dépendait d'un si petit nombre, d'en

faire perdre le fruit : et certes, rien n'était plus mal vu de la part de ces rois.

C'est la même faute que commettent presque toujours ceux qui, lors de l'invasion de leur pays par l'ennemi se déterminent à se fortifier dans les lieux difficiles, et à en garder les passages. Ce parti sera presque toujours funeste, à moins que dans l'un de ces lieux difficiles, vous ne puissiez placer toutes vos forces. Dans ce cas, il faut le suivre. Mais si le lieu est et trop rude et trop resserré pour les y loger toutes, le parti est alors mauvais. Ce qui me fait penser ainsi, c'est l'exemple de ceux qui, attaqués par un ennemi puissant, et cela dans leur pays entouré de montagnes et de lieux sauvages, n'ont pas essayé de le combattre dans les lieux difficiles et montueux, mais sont allés au-devant de lui; ou qui ne voulant pas attaquer les premiers, ont attendu cet ennemi, mais dans des lieux faciles et ouverts; et la raison est celle que j'ai déjà rapportée. En effet, on ne peut employer beaucoup de forces pour garder des lieux sauvages et peu ouverts, soit qu'on ne puisse y amener des vivres pour bien long-temps, soit par cela même qu'ils sont étroits, et capables de contenir peu de monde; alors il n'est pas possible de soutenir

le choc d'un ennemi qui vient sur vous avec de grandes forces; or l'ennemi peut aisément s'y porter en forces. En effet, son intention est de passer et non de s'arrêter : qui l'y attend, au contraire, ne peut lui en opposer d'aussi considérables, parce qu'il a à s'y loger pour plus de temps, par la raison qu'il ignore celui où l'ennemi viendra s'y présenter. Une fois perdus, ces passages que vous espériez pouvoir garder et sur la difficulté desquels reposait la confiance du peuple et de l'armée, la terreur s'empare aussitôt de l'esprit du peuple et des soldats; elle fait d'autant plus de progrès, qu'ils se trouvent vaincus sans avoir pû même essayer leur courage; et ainsi vous avez perdu toute votre fortune pour n'avoir mis en jeu qu'une partie de vos forces.

On sait avec quelle difficulté Annibal parvint à passer les Alpes qui séparent la Lombardie de la France, et ces autres montagnes (Appennins) qui séparent la Lombardie de la Toscane; cependant les Romains l'attendirent d'abord sur le Tesin, et ensuite dans la plaine d'Arezzo. Ils aimèrent mieux exposer leur armée à être battue dans les lieux où elle pouvait vaincre que de la conduire sur les Alpes pour y être détruite par la difficulté seule des

lieux (1). Quiconque lira l'histoire avec attention, trouvera peu de grands capitaines qui aient essayé de garder de pareils passages ; car, outre les raisons que nous venons d'en donner, les passages ne peuvent se fermer entièrement. Les montagnes ont, comme les plaines, des chemins connus et fréquentés ; mais beaucoup

---

(1) Le texte porte : « Le Alpes qui séparent la » Lombardie de la France, *e quelle che dividono la* » *Lombardia dalla Toscana*. Minc a traduit litté- » ralement : Et *celles* qui séparent la Lombardie de » la Toscane ». Cependant la chaîne de montagnes qui sépare la Lombardie de la Toscane, se nomme l'Appennin. Auroit-il cru que le mot d'*Alpes*, dans notre langue, pouvait être, comme dans le latin et l'italien, le nom générique de montagne ? En cela il se serait trompé. Mais ce qui porte à croire qu'il a confondu ces deux masses de rochers, c'est la fin de la phrase. L'original porte : « Les Romains » attendirent Annibal sur le Tesin, et ensuite dans » la plaine d'Arezzo ». La position de ces deux lieux, le premier sur les bords du Tesin, en plaine, *en-deçà des Alpes* (pour les Romains) prouve qu'ils n'avaient pas disputé à Annibal le passage de cette chaîne de montagnes ; et la situation du second, sur la plaine d'Arezzo, *en-deça de l'Appennin*, prouve également qu'on n'avait pas cherché à lui disputer le passage de cette seconde chaîne.... Ce traducteur

d'autres qui, pour ne l'être pas des étrangers, ne le sont pas moins par les gens du pays à l'aide desquels vous serez toujours conduit malgré votre ennemi. Nous en avons un exemple très-récent. Lorsque François I[er], roi de France, voulut entrer en Italie pour recouvrer l'état de Milan, la grande confiance de ceux qui se déclarèrent contre son entreprise était fondée sur

---

dit bien que « les Romains attendirent Annibal sur » le Tesin; mais ensuite il leur fait attendre le » général carthaginois *près de Trébie* »..... Sans doute Annibal gagna aussi une bataille près de *Trébie;* mais Trébie, comme le Tesin, est en-deça des Alpes, et non en-deça de l'Appennin. D'ailleurs Machiavel a dit positivement dans *la plaine d'Arezzo*, pourquoi lui faire dire Trébie? Est-ce que cette bataille, qui est la même que celle donnée près du lac *Trasymene*, ou lac de Pérouse d'aujourd'hui, n'est pas aussi fameuse que celle de Trébie?..... On ne saurait trop se pénétrer de l'importance de la géographie comparée, sur-tout pour la lecture de Machiavel, qui fait presque toujours manœuvrer les Romains en Italie, en employant les noms modernes pour désigner les anciens lieux de la scène. Nous n'avons remarqué cette erreur du traducteur, d'ailleurs estimable, de cette partie de Machiavel, que parce qu'elle nous a semblé fournir une occasion d'éclaircir le texte. (*Note du traducteur.*)

ce que les Suisses devaient l'arrêter au passage des montagnes. Mais l'événement fit voir combien vaine était leur espérance. Ce prince, laissant de côté deux ou trois défilés gardés par les Suisses, arriva par des chemins inconnus et fut en Italie, et sur eux, avant qu'ils s'en doutassent. Aussi leurs troupes frappées de terreur se retirèrent dans Milan, et on vit se rendre aux Français tous les peuples de la Lombardie déchus de l'espérance dont ils s'étaient flattés, que ceux-ci devaient être arrêtés au passage des montagnes.

CHAPITRE XXIV.

Les républiques bien constituées décernent des récompenses et des peines, et ne compensent jamais les unes par les autres.

HORACE avait infiniment mérité de la patrie en triomphant par son courage des Curiaces; mais la mort de sa sœur était un crime affreux. Les Romains en eurent tant d'indignation, qu'il fut obligé de disputer de sa vie, quoique ses services fussent aussi glorieux que récens. Si l'on n'examinait ce trait que superficiellement, on n'y verrait qu'un trait d'ingratitude populaire; mais qui l'examinera mieux et qui recherchera avec plus de jugement ce que doivent être les lois constitutionnelles d'un état, blâmera bien plutôt ce peuple de l'avoir absous que de l'avoir voulu condamner. En voici la raison : une république bien constituée ne compense pas les services par les crimes. Mais elle décerne des récompenses pour une bonne action et des peines pour en punir une mauvaise; après avoir récompensé un citoyen

pour avoir bien fait, elle châtie et punit ce même citoyen s'il devient coupable, et cela sans avoir égard à ses actions précédentes. Une république fidelle à ces principes jouira long-temps de sa liberté ; si elle s'en écarte, elle courra bientôt à sa ruine.

En effet, si un citoyen déjà fier de quelque service éminent rendu à la patrie, joint à la célébrité que cette action lui a acquise l'audacieuse confiance de pouvoir en commettre telle autre mauvaise, sans crainte d'être puni, il deviendra en peu de temps d'une telle insolence, que c'en est fait de la puissance des lois. Mais dès qu'on veut que l'on redoute la peine attachée aux mauvaises actions, il faut nécessairement attacher une récompense aux bonnes, comme on a vu qu'on fit à Rome. Quoiqu'une république soit pauvre et puisse donner peu, elle ne doit pas s'abstenir de donner ce peu, parce que toute récompense, quelque modique qu'elle soit et quelqu'important que soit le service, sera toujours infiniment appréciée et honorable pour qui la reçoit. On connaît l'histoire d'Horatius Coclès et celle de Mutius Scœvola : l'un soutint seul l'effort de l'ennemi pour donner le temps de couper un pont derrière lui ; l'autre se brûla la main afin de la punir de

s'être trompée au moment de frapper Porsenna, roi des Toscans. En reconnaisance de leurs belles actions, il fut donné à chacun deux arpens de terre. On connaît également l'histoire de Manlius Capitolinus qui, pour avoir sauvé le Capitole assiégé par les Gaulois, reçut une petite mesure de farine de la part de chacun de ceux qui y étaient enfermés. Cette récompense fut considérable sans doute relativement à l'état où Rome se trouvait alors; elle excita même l'envie. Manlius, poussé ou du desir de se venger, ou cédant à son naturel ambitieux, chercha à exciter une sédition à Rome et à gagner le peuple; mais sans égard pour ses anciens services, il fut précipité de ce même Capitole qu'il avoit délivré avec tant de gloire.

CHAPITRE XXV.

Que si l'on veut changer la constitution d'un état libre on doit au moins conserver quelque ombre de ses anciennes institutions.

Qui veut changer la constitution d'un état libre de manière que ce changement soit accepté, et qu'il puisse se soutenir avec l'agrément de tous, doit nécessairement retenir quelques vestiges des anciennes formes, afin que le peuple s'aperçoive à peine du changement, quoique la nouvelle constitution soit bien étrangère à la première; car l'universalité des hommes se repaît de l'apparence comme de la réalité; souvent même l'apparence les frappe et les satisfait plus que la réalité même. Aussi les Romains connaissaient-ils l'importance de ce principe. L'empressement de l'appliquer au moment où ils recouvrèrent leur liberté, ayant à la place d'un roi créé deux consuls,

ils ne voulurent pas donner à ceux-ci plus de douze licteurs, pour ne pas dépasser le nombre de ceux qui servaient les rois ; de plus, il se faisait un sacrifice annuel dont le roi seul pouvait être le ministre. Les Romains, ne voulant pas que le peuple eût à regreter par l'absence d'un roi aucune de leurs anciennes institutions, créèrent, pour présider à cette cérémonie, un chef qu'ils appelèrent roi des sacrifices, et ils le soumirent à l'autorité du souverain pontife; en sorte que le peuple, par ce moyen, jouit de cette cérémonie annuelle dont la privation ne lui fournit pas le prétexte de desirer le retour d'un roi.

C'est une règle que doivent fidèlement observer ceux qui veulent détruire les anciennes formes de gouvernement et leur substituer un gouvernement libre et nouveau. Ce changement produit une telle altération dans les esprits, qu'il faut, autant qu'on peut, conserver des anciens usages ; si le nombre, l'autorité et la durée des magistratures est changé, retenez-en au moins le nom.

Voilà ce que doit observer quiconque veut, comme je l'ai dit, réduire une puissance absolue à un gouvernement monarchique ou républicain ; mais celui qui ne veut établir que

faut qu'il prenne pour modèle Philippe de Macédoine, père d'Alexandre, qui, avec ces moyens, de petit roi qu'il était, devint le maître de la Grèce. Les historiens nous apprennent qu'il transportait les habitans d'une province dans une autre, comme les bergers transportent leurs troupeaux. Ces moyens sont cruels, sans doute, ennemis, je ne dis pas seulement des mœurs du christianisme, mais de l'humanité; tout homme doit les abhorrer, et préférer une condition privée à l'état de roi, aux dépens de la perte de tant d'hommes. Néanmoins quiconque se refuse à suivre la bonne voie et veut conserver sa domination, dôit se charger de tous ces crimes ; mais les hommes se décident ordinairement à suivre des voies moyennes qui sont encore bien plus nuisibles, parce qu'ils ne savent être ni tout bons, ni tout mauvais.

CHAPITRE XXVII.

Que les hommes sont rarement tout bons ou tout mauvais.

En l'année 1505, le pape Jules II marcha vers Bologne pour en chasser les Bentivoglio qui gouvernaient cet état depuis cent ans. Il voulut aussi enlever Pérouse à Jean-Paul Baglioni qui s'en était rendu maître; car le projet de ce pape était de détruire tous les tyrans qui occupaient les terres de l'église. Ainsi à Pérouse, bien déterminé à exécuter son projet qui était connu de tout le monde et par une suite de son caractère emporté, il n'attend point son armée; mais il entre dans la place presque seul, quoique Baglioni y eut des troupes qu'il avait ramassées pour sa défense. La fureur qui dirigeait tous ses mouvemens le fait se remettre avec une simple garde entre les mains de son ennemi. La témérité du pape lui réussit; il emmène avec lui Baglioni et laisse à sa place un gouverneur pour l'église.

Les gens sages de la suite du pape remarquèrent deux choses dans cet événement : la témérité de Jules, et la lâcheté de Giovan-Paolo. Ils ne pouvaient comprendre comment celui-ci avait laissé échapper la plus belle occasion de s'acquérir une réputation éternelle, d'opprimer son ennemi en un instant, et de s'emparer de la plus riche proie. Tous les cardinaux qui étaient alors avec le pape, lui auraient valu les précieuses dépouilles du luxe le plus recherché. On ne pouvait pas croire qu'il se fut abstenu ou par bonté ou par scrupule; aucun sentiment de religion ou de pitié ne pouvait entrer dans le cœur d'un homme affreux qui abusait de sa sœur, et qui, pour régner, avait massacré et ses cousins et ses neveux. On en conclut que les hommes ne savent être ni parfaitement bons, ni criminels avec grandeur; et que lorsqu'un crime présente quelque caractère de dignité, de magnanimité, ils ne savent pas le commettre. Ainsi, Giovan-Paolo qui ne rougissait pas d'être publiquement incestueux et parricide, ne sut, ou, pour mieux dire, n'osa pas saisir l'occasion qui se présentait d'exécuter une entreprise où chacun aurait admiré et son courage et sa tête, et qui l'eût immortalisé; car il eût été le premier qui eût montré aux chefs

de l'église le peu de cas qu'on doit faire de gens qui vivent et règnent comme eux ; il eût enfin commis un crime dont la grandeur eût couvert l'infamie, et l'eut mis au-dessus des dangers qui auroient pu en résulter.

CHAPITRE XXVIII.

Pourquoi les Romains furent moins ingrats envers leurs concitoyens que ne le fut le peuple d'Athènes envers les siens.

QUAND on lit l'histoire des républiques, on ne peut s'empêcher de les taxer d'une espèce d'ingratitude envers leurs citoyens. Mais Rome paraît avoir mérité ce reproche moins qu'Athènes et qu'aucune autre république. En cherchant la raison de cette différence, on trouve que Rome avait moins de motifs qu'Athènes de se défier de ses concitoyens. En effet, depuis l'expulsion des rois jusqu'à Sylla et Marius, jamais citoyen romain ne tenta d'enlever la liberté à son pays; en sorte que, comme on n'avait pas d'occasion de les soupçonner, on n'avait aucune raison de les offenser inconsidérément.

Tout le contraire arriva à Athènes; sa liberté lui fut enlevée, dans le temps où elle était le plus florissante, par Pisistrate qui la trompa par de fausses vertus. Quand elle l'eût recouvrée,

le souvenir qu'elle conserva de ces injures et de son ancien esclavage la rendit très-ardente à punir, à venger jusqu'à l'apparence d'un tort dans ses citoyens. De là l'exil et la mort de tant de grands hommes, de là l'établissement de l'ostracisme et toutes les autres violences exercées en différens temps contre les personnages les plus distingués. Il est bien vrai, comme le remarquent les écrivains politiques, que les peuples qui ont recouvré leur liberté sont plus terribles dans leur vengeance que ceux qui ne l'ont jamais perdue.

Si l'on fait attention à ce que nous avons dit à ce sujet, on se convaincra que la conduite d'Athènes n'est pas plus digne de blâme que celle de Rome n'est digne d'éloge; mais on accusera les divers événemens arrivés dans la première de ces villes qui lui firent un devoir de cette rigueur. Un esprit pénétrant saisira sans peine que si Rome avait été, comme Athènes, dépouillée de sa liberté, elle n'aurait pas eu pour ses citoyens des sentimens plus tendres. On peut juger de ce qu'elle eût fait par la conduite qu'elle tint, après l'expulsion des rois, envers Collatinus et P. Valérius. Le premier fut exilé pour la seule raison qu'il portait le nom de Tarquin, quoiqu'il eut con-

tribué à délivrer Rome ; le second fut encore envoyé en exil uniquement pour s'être rendu suspect en bâtissant une maison sur le mont Cælius. On peut apprécier par ces deux occasions où Rome se montra soupçonneuse et sévère, combien elle eût été ingrate envers ses concitoyens, si, comme Athènes, elle avait été opprimée dans les premiers temps de son existence et avant son accroissement de puissance. Et pour n'avoir pas à revenir sur ce sujet, j'en ferai la matière du chapitre suivant.

CHAPITRE XXIX.

Quel est le plus ingrat d'un peuple ou d'un prince.

Il me paraît à propos d'examiner ici qui l'on peut accuser d'ingratitude avec plus de fondement et de justice, ou d'un peuple ou d'un prince. Pour éclaircir mieux la question, je dirai d'abord que l'ingratitude naît ou de l'avarice ou de la crainte. En effet, lorsqu'un peuple ou un prince ont confié à un général une expédition importante; que celui-ci revient couronné de gloire par le succès, ce prince ou ce peuple sont à leur tour obligés de le récompenser. Mais si au lieu de récompense, l'avarice les pousse ou à le déshonorer, ou à l'offenser, leur action, fondée sur la cupidité, est une faute énorme qui n'a point d'excuse et qui les couvre à jamais d'ignominie. Cependant il y a beaucoup de princes qui commettent cette faute; car, comme dit Tacite qui en donne la raison (1):

(1) *Proclivius est injuriæ, quam beneficio vicem exsolvere, quia gratia oneri, ultio in quæstu habetur.*

« On est plus prompt à répondre à l'injure » qu'au bienfait, parce que la reconnaissance » est un fardeau et la vengeance un plaisir ».

Mais lorsqu'on ne récompense pas, ou pour mieux dire, qu'on offense, non par avarice, mais par crainte, alors, ou le peuple, ou le prince qui se montrent ingrats, peuvent mériter quelqu'excuse; et rien de si commun que ces traits d'ingratitude ainsi motivés. Ce général qui a, avec tant de valeur, conquis à son maître un état; qui, par ses victoires sur l'ennemi, s'est couvert de gloire; qui a chargé ses soldats de riche butin; ce général acquiert nécessairement parmi ses soldats ou ceux de l'ennemi, et parmi les sujets du prince, une si haute renommée, qu'il ne doit nullement plaire à celui-ci. Si les uns sont soupçonneux, les autres aussi, sont ambitieux. Personne ne sait se contenir dans la bonne fortune; et il est impossible que la crainte que le prince éprouve depuis la victoire de son général, ne soit pas accrue par quelque manière hautaine ou quelque expression ambitieuse échappée à celui-ci. Le prince ne peut donc alors que songer à s'assurer du général; et pour cela, ou il s'en défait, ou il cherche à diminuer sa réputation dans l'armée, parmi le peuple, en s'efforçant de persuader que sa

victoire est moins le fruit de son talent et de son courage, que du bonheur, ou de la lâcheté des ennemis, ou des talens des autres officiers qui ont combattu avec lui.

Après que Vespasien, alors en Judée, eut été déclaré empereur par son armée, Antonius Primus, qui se trouvait à la tête d'une autre armée en Illyrie, se rangea d'abord de son parti, et marchant droit en Italie, contre Vitellius qui tenait l'empire, il le battit dans deux affaires importantes, et s'empara de Rome; en sorte que Mutianus, envoyé par Vespasien, trouva tout conquis par la valeur d'Antoine, et n'éprouva plus d'obstacle. Quelle fut la récompense d'Antonius pour tant de services? Mutianus lui ôta d'abord le commandement de l'armée, et le réduisit peu à peu à n'avoir aucune autorité dans Rome. Antoine indigné va trouver Vespasien, qui était encore en Asie; il en fut si mal reçu, que dépouillé de tout emploi, il mourut de désespoir. L'histoire est remplie de pareils traits. De nos jours nous avons vu quel courage et quels talens militaires développa Gonsalve Ferrand en combattant pour Ferdinand, roi d'Aragon, contre les Français, dans le royaume de Naples dont il s'empara et qu'il acquit à ce prince. Nous avons vu pour prix de sa conquête

Ferdinand partir d'Aragon, venir à Naples, lui ôter le commandement de l'armée, celui des places fortes, et le conduire enfin avec lui en Espagne, où ce brave général mourut bientôt oublié.

La crainte est donc si naturelle aux princes, qu'ils ne peuvent s'en défendre, et il est impossible qu'ils ne soient pas ingrats envers ceux qui ont illustré leurs armes par des conquêtes considérables. Doit-on à présent s'étonner et se récrier encore, de voir un peuple être coupable d'un tort dont un prince ne peut se défendre? Une ville libre est ordinairement animée de deux grandes passions : la première de s'agrandir : la seconde de conserver sa liberté. Il faut absolument que l'excès de ces mêmes passions lui fasse commettre des fautes. Quant à celles qui naissent de l'ambition d'acquérir, nous en parlerons dans un autre endroit. Les fautes qu'elle commet pour conserver sa liberté consistent entr'autres à offenser les citoyens qu'elle devrait récompenser, et à suspecter ceux en qui elle devrait avoir confiance.

Quoique les effets de cette conduite occasionnent de grands maux dans une république déjà corrompue, qu'ils la mènent bien des fois à la tyrannie, ainsi qu'on le vit sous César, qui

enleva de force ce que l'ingratitude lui refusait, néanmoins, dans une république où il est encore des mœurs, cette conduite produit de grands biens ; elle la conserve plus long-temps libre, en faisant de la crainte des peines un obstacle à la dépravation et à l'ambition.

Il est vrai que de tous les peuples qui ont possédé un grand empire, les Romains, par les raisons que nous avons déduites, les Romains, dis-je, furent les moins ingrats. On ne peut citer d'autre exemple de leur ingratitude que celui de Scipion. Car pour Coriolan et Camille, ils furent exilés tous les deux pour les outrages qu'ils avaient fait au peuple : le premier se rendit indigne du pardon, pour avoir nourri dans son cœur une haine implacable ; le second fut non-seulement rappelé, mais tout le reste de sa vie, il fut honoré comme un prince. Quant à l'ingratitude dont on se rendit coupable envers Scipion, elle ne provenait que d'une jalousie qu'on n'avait jamais éprouvée pour aucun autre. Cette jalousie, tout contribua à la faire naître : la grandeur de l'ennemi qu'il avait vaincu ; la réputation qu'il s'était acquise en terminant une guerre si longue et si dangereuse ; la rapidité de sa victoire, et la faveur que devait lui attirer nécessairement et sa

jeunesse et sa prudence, et ses autres admirables qualités; tous ces motifs réunis furent cause que tous dans Rome, et jusqu'aux magistrats, redoutaient son crédit; les esprits sages en étaient choqués comme d'une chose inouie dans cette république; son existence y paraissait si extraordinaire, que Caton l'ancien, ce Caton réputé l'homme le plus pur de son temps, fut le premier à s'élever contre lui, et à déclarer qu'une ville se vantait faussement d'être libre, lorsqu'un citoyen pouvait être redoutable à un magistrat. Si, dans cette occasion Rome suivit l'opinion de Caton, elle mérite d'être excusée, comme nous avons vu que le méritent et les peuples, et les princes que la crainte rend ingrats.

Nous dirons en finissant que l'ingratitude étant toujours le fruit ou de l'avarice ou de la crainte, les peuples ne tombent jamais dans ce défaut par avarice; et que la crainte les y fait tomber moins que les princes, parce qu'ils ont moins occasion de redouter, que ceux-ci.

CHAPITRE XXX.

Quels moyens doit employer un prince ou une république pour éviter le vice de l'ingratitude, et comment un général ou un citoyen peuvent éviter d'en être les victimes.

Un prince qui veut éviter le malheur de soupçonner, ou celui d'être ingrat, doit commander en personne toutes les expéditions. C'est ainsi qu'en usaient les premiers empereurs romains, c'est ainsi qu'en usent les sultans d'aujourd'hui et tous les princes braves, du temps présent et passé. S'ils sont vainqueurs, ils reçoivent tout l'honneur et tout le fruit de leurs conquêtes; autrement la gloire de leurs généraux leur paraît, à la jouissance de la conquête un obstacle qu'ils ne savent lever, qu'en étouffant dans leur sang cette gloire dont ils n'ont pas su se couvrir eux-mêmes ; et par conséquent ils deviennent injustes et ingrats. Il y a plus à perdre qu'à gagner à cette conduite. Mais quand, par paresse ou par défaut

de prudence, ils demeurent chez eux oisifs, et envoient un général à leur place, je n'ai d'autre conseil à leur donner que de suivre celui qu'ils savent si bien prendre d'eux-mêmes.

Mais je dirai à ce général que je jugerai devoir être exposé infailliblement aux cruelles atteintes de l'ingratitude, qu'il choisisse entre les deux partis suivans : ou de quitter l'armée après la victoire et de se mettre à la discrétion de son prince; car, sauvant par-là toute apparence d'ambition ou de hauteur de sa part, il empêchera celui-ci d'avoir aucun soupçon et le mettra à même de le récompenser ou du moins de ne lui faire aucun outrage. S'il ne veut pas prendre ce premier parti, il faut qu'il en suive avec rigueur un tout contraire. Il consiste à se concilier l'amour des soldats et des peuples ; à se faire des amis et des alliés des princes voisins; à faire occuper toutes les places fortes par des hommes à sa dévotion; à corrompre les chefs de l'armée; à s'assurer de ceux qu'il ne peut gagner; à employer enfin tous les moyens qu'il croira les meilleurs pour s'approprier sa conquête, et à punir ainsi d'avance son prince de l'ingratitude dont celui-ci ne manquerait pas à coup sûr, d'user à son égard. Il n'y a pas d'autre parti. Mais, comme je l'ai déjà dit, les

hommes ne savent être ni tout bons ni tout mauvais; il arrive toujours qu'un général après la victoire ne veut pas quitter l'armée, ne peut se conduire avec modestie, ou ne sait pas se porter à ces voies extrêmes qui ont quelque chose d'honorable et de grand; ils se bornent à rester indécis dans une ambiguité de conduite au milieu de laquelle ils sont opprimés.

Une république qui veut éviter le tort de l'ingratitude n'a pas le même moyen qu'un prince peut mettre en usage. Ne pouvant commander les armées, elle est obligée d'en confier la conduite à un de ses citoyens. Mais je dois indiquer à celles-ci de suivre les principes dont l'observation rendit la république romaine moins ingrate que les autres; ils tiennent aux institutions de ce peuple. Toute la ville, la noblesse et le peuple faisant son occupation du métier de la guerre, Rome enfantait dans tous les temps tant d'hommes courageux, tant de grands capitaines, que le peuple n'avait aucune occasion de les suspecter. En effet leur nombre même servait à les contenir l'un par l'autre. Ils se conservaient si purs, ils craignaient tant d'inspirer le moindre ombrage, et par-là de donner occasion au peuple de leur faire injure en les suspectant d'ambition, qu'arrivés à la dictature le moyen

le plus sûr de s'illustrer dans cette place était l'abdication la plus prompte. Ainsi n'étant jamais crains, ils n'éprouvaient jamais de l'ingratitude. Une république qui ne veut donc pas s'exposer à être ingrate doit se conduire comme Rome ; et un citoyen qui veut fuir les cruelles atteintes de l'ingratitude, doit observer ce que pratiquaient les Romains.

CHAPITRE XXXI.

Que les généraux romains ne furent jamais punis rigoureusement pour des fautes commises ; ils ne le furent même pas quand leur ignorance et leurs mauvaises opérations avaient occasionné les plus grands dommages à la république.

NON-SEULEMENT les Romains furent moins ingrats, comme nous l'avons vu, que les autres républiques ; mais en punissant leurs généraux ils mirent dans le châtiment plus de bonté et plus de douceur. Avaient-ils commis la faute avec intention ? ils les punissaient sans inhumanité. Était-ce par ignorance ? loin de les punir ils ne lenrs en accordaient pas moins et d'honneurs et de récompenses. Cette conduite était bien vue. Ils étaient persuadés qu'il était d'une si grande importance pour ceux qui commandaient les armées, d'avoir l'esprit libre, dégagé de toute inquiétude et prêt à prendre le meilleur parti sans être gêné par aucune considération étrangère, qu'ils ne voulaient pas ajouter à une

chose en soi si difficile et si périlleuse, de nouvelles difficultés et de nouveaux dangers, convaincus qu'alors nul homme ne serait capable d'agir avec vigueur.

Par exemple, ils envoyaient une armée en Grèce contre Philippe de Macédoine, ou en Italie contre des peuples qui avaient déjà remporté quelques victoires; le général qu'ils nommaient était d'abord pressé de tous les soins divers qui accompagnent de pareilles entreprises. Or, si l'esprit déjà tourmenté de soins naturellement très-graves et très-importans, il eût eu présent à la pensée les exemples de Romains mis en croix ou livrés à d'autres supplices pour avoir perdu des batailles, il eût été impossible à ce général environné de tant de craintes, de prendre un parti courageux; persuadée que la honte seule d'être vaincu était un très-grand supplice, Rome ne voulut pas effrayer ses généraux par une autre peine.

Voici un exemple de la manière dont ils punissaient les fautes commises avec intention. Sergius et Virginius étaient campés sous Veies; chacun d'eux commandait une division de l'armée: Sergius, celle placée du côté où pouvaient venir les Toscans, et Virginius celle qui était à l'opposé. Sergius, attaqué par les Fa-

lisques (1) et par d'autres peuples, aima mieux se laisser rompre, se laisser mettre en fuite, plutôt que d'envoyer demander du secours à Virginius. D'un autre côté, Virginius attendant que son collègue s'humiliât, aima mieux à son tour voir le déshonneur de son pays et la ruine de cette armée, que de le secourir. Rien de plus criminel sans doute que cette action, et de plus capable de faire juger avec désavantage la discipline romaine, si les deux coupables n'avaient pas été punis. Il est vrai qu'une autre république leur aurait infligé une peine capitale; celle-ci ne les condamna qu'à une amende; non que les Romains ne fussent bien convaincus que leur faute méritait une autre peine, mais parce qu'ils ne voulurent pas, pour les raisons que nous avons déduites, se départir de leurs anciens principes.

A l'égard des fautes commises par ignorance, il n'est pas d'exemple plus remarquable que

---

(1) Falisques ou *Falerii*, peuple de la Toscane, habitant la ville de *Falerium* et les environs, située à l'ouest ou sur la rive droite du Tibre, au même endroit que se trouve *Montefiascone*.

(*Note du traducteur.*)

celui de Varron, par la témérité duquel les Romains furent taillés en pièces par Annibal, à cette fameuse bataille de Cannes, où la république courut risque de sa liberté. Cependant, comme ce fut par ignorance, et non avec intention, que Varron fut coupable, non-seulement on ne le punit pas, mais on lui rendit des honneurs, et tout le sénat alla à son retour le recevoir aux portes de Rome. Ils ne pouvaient pas le remercier de la bataille qu'il avait perdue; mais ils le remerciaient d'être revenu, et de n'avoir pas désespéré du salut de la république.

Quand Papirius Cursor voulut faire mourir Fabius pour avoir, contre son ordre, livré bataille aux Samnites, parmi les raisons que le père de Fabius opposait à l'obstination du dictateur, il faisait valoir celle-ci : Que le peuple romain, après la défaite la plus sanglante, n'avait jamais traité ses généraux comme Papirius Cussor voulait traiter son fils victorieux.

CHAPITRE XXXII.

Qu'une république ou un prince ne doivent pas différer quand il s'agit de subvenir aux besoins de leurs sujets.

Lorsque Porsenna vint attaquer Rome pour y établir les Tarquins, le sénat, craignait que le peuple n'aimât mieux accepter un roi que de soutenir la guerre; pour se l'assurer, il délivra de l'impôt sur le sel et de toutes les charges qu'il supportait, et déclara que les pauvres travaillaient assez pour le bien public en élevant leurs enfans. Mais quoique cette mesure de générosité, prise seulement au moment du péril aie réussi aux Romains, et qu'en reconnaissance le peuple se soit exposé à souffrir les horreurs d'un siége, et la faim et la guerre, que personne, sur la foi de cet exemple, n'attende pour se concilier le peuple que les momens du danger soient arrivés; car ce qui réussit aux Romains ne réussirait à aucun

autre. C'est moins à vous qu'à vos ennemis que le peuple sentira qu'il doit vos libéralités ; il craindra que le péril une fois passé, vous ne retiriez des bienfaits arrachés par la force, et il ne vous en aura aucune obligation. La raison qui fit que ce parti réussit aux Romains, c'est que l'état était encore nouveau, et non encore affermi. Le peuple avait vu qu'on avait déjà publié d'autres lois qui étaient en sa faveur, comme celle de l'appel à son jugement; en sorte qu'il pût croire que le bien qu'on lui faisait était moins l'effet de la crainte inspirée par l'ennemi, que d'une disposition du sénat à l'obliger. D'ailleurs le souvenir des rois était encore récent, et il se souvenait d'avoir été si méprisé si avili par eux !....

Mais comme de pareilles circonstances se rencontrent rarement, rarement aussi on verra réussir ces libéralités tardives. Une république ou un prince doivent prévoir d'avance les événemens et les temps qui peuvent leur être contraires ; de quels hommes ils peuvent avoir besoin dans ces momens difficiles, et se comporter avec eux de la manière dont ils voudraient s'être comportés quand le moment du danger arrivera. Tout gouvernement qui se conduit autrement se trompe lourdement; sur-tout si

c'est un prince qui ose se flatter qu'une fois le péril arrivé, il pourra se concilier les hommes par des bienfaits : non-seulement il ne s'affermit pas, mais il accélère sa ruine.

CHAPITRE XXXIII.

Quand un mal est parvenu au plus haut période dans un état, il est plus sage de temporiser que de heurter de front.

La république romaine croissait en force, en réputation, en territoire. Ses voisins qui n'avaient pas d'abord prévu jusqu'à quel point cet état naissant pouvait leur être funeste, s'aperçurent, mais trop tard, de leur erreur; et pour arrêter des progrès auxquels ils ne s'étaient pas opposés en commençant, ils se liguèrent au nombre de quarante peuples au moins contre Rome. Les Romains, après avoir eu recours à tous les moyens qu'ils avaient coutume d'employer dans les périls pressans, imaginèrent de créer un dictateur, c'est-à-dire, de donner à un magistrat de ce nom, la faculté de statuer sans prendre conseil, et de faire exécuter ses ordonnances sans appel. Cette ressource qui leur fut utile alors, et les fit triompher de tous les périls imminens, leur fut également du plus grand secours dans tous les autres

événemens critiques où ils se trouvèrent lors de l'accroissement de leur puissance et à quelque époque où la république aie été menacée.

On doit remarquer à ce sujet que lorsque dans une république on voit s'élever un principe destructeur qui prend assez d'accroissement pour en être effrayant, soit qu'il provienne d'une cause intérieure ou extérieure, il est infiniment plus simple de temporiser avec le mal que de chercher à l'extirper ; car tout ce qu'on tente pour l'étouffer, redouble souvent ses forces et fait accélérer la violence qu'on en redoutait.

Ces principes de destruction dans nne république, viennent plus souvent du dedans que du dehors. On laisse prendre à un citoyen quelquefois plus d'autorité qu'il n'est convenable, ou bien on laisse altérer une loi qui faisait le nerf, pour ainsi dire, et l'ame de la liberté; on laisse le mal gagner, jusqu'au point où il est plus dangereux de vouloir l'arrêter que de lui laisser un libre cours. Il est d'autant plus difficile à connaître dans sa naissance, qu'il est plus naturel aux hommes de favoriser tout ce qui commence. Ces faveurs s'attachent sur-tout à tout ce qui paraît briller de l'éclat des vertus

et sur-tout à la jeunesse. En effet, si dans une république on voit s'élever un jeune homme, grand par sa naissance et par des qualités extraordinaires, tous les yeux de ses concitoyens sont tournés vers lui, et concourent souvent à lui accorder sans mesure, des honneurs et des préférences. Pour peu que ce jeune homme ait de l'ambition, réunissant et les qualités dont la nature l'a doué, et les faveurs de ses concitoyens, il parvient à un tel degré d'élévation, que lorsque ceux-ci s'aperçoivent de leur aveuglement, ils ont peu de moyens pour le réparer; et lorsqu'ils veulent employer ceux qu'ils ont en leur pouvoir, ils ne font qu'affermir sa puissance. On pourrait citer mille exemples à l'appui de cette vérité. Je n'en prendrai qu'un, et cela dans notre propre ville.

Cosme de Médicis, qui jeta les fondemens de la grandeur de cette maison à Florence, parvint à un tel degré de réputation et de faveur que lui donna sa rare prudence et l'ignorance de ses concitoyens, qu'il devint redoutable à l'état lui-même; en sorte que les autres citoyens croyaient dangereux de l'offenser, et plus dangereux encore de le laisser faire. A cette époque vivait Nicolas d'Uzzano, qui passait pour

un homme d'état consommé. Il avait fait une première faute en ne prévoyant pas les dangers qui pouvaient naître de la puissance de Cosme; mais il ne souffrit pas, tant qu'il vécut, qu'on en commît une seconde en s'efforçant de la détruire. Il jugea qu'un pareil essai amènerait la ruine de la liberté, comme l'événement le prouva bientôt après sa mort. Ceux qui lui survécurent, ne suivant pas ses conseils, se fortifièrent contre Cosme, et le chassèrent de Florence; d'où il arriva que ses partisans, irrités de cette injure, le rappelèrent bientôt après, et le rendirent maître de la république. Il ne fut jamais parvenu à ce degré de puissance sans la guerre ouverte qu'on lui déclara.

Même faute fut commise à Rome par rapport à César; ses rares qualités lui avaient valu la faveur de Pompée et des autres citoyens; mais cette faveur se changea ensuite en crainte. C'est ce que témoigne Cicéron lorsqu'il dit que Pompée commença trop tard à craindre César. Cette crainte fit qu'on s'occupa des moyens de s'en défendre, et ceux qu'on chercha à employer ne servirent qu'à accélérer la ruine de la république.

Je dis donc que puisqu'il est difficile de connaître ce mal à son origine, et cela par la

séduction qu'on éprouve en faveur de tout ce qui commence, il est plus sage de temporiser lorsqu'on le connaît que de l'attaquer ouvertement. En prenant le parti de temporiser, ou il se consume de lui-même, ou du moins il n'éclate que beaucoup plus tard. Les magistrats qui veulent le détruire ou s'opposer à sa violence, doivent sur-tout veiller et prendre garde de ne pas le fortifier, en voulant l'affaiblir, et ne pas essayer d'éteindre, en soufflant dessus, un feu qu'ils ne feraient que rallumer. Ils doivent examiner la force du mal, et, s'ils se croient en état de le guérir, l'attaquer sans considération aucune; autrement, ne pas y toucher et se garder même de le sonder.

Il arriverait toujours en pareil cas, ce que nous avons dit être arrivé aux voisins des Romains. Au point de puissance où Rome était parvenue, il eût été plus utile, par une paix artificieuse, de chercher à l'adoucir, à la retenir dans de certaines limites, que de la forcer à trouver en elle-même des moyens de défense et d'attaque pour faire la guerre et s'agrandir. La ligue de tous ces peuples ne servit qu'à la forcer à plus d'union et d'ensemble; à lui faire imaginer de nouveaux moyens avec lesquels sa puissance pût s'accroître

plus promptement. Telle fut la création du dictateur ; arme utile qui lui servit à surmonter tant de périls imminens, et à écarter tant de maux dans lesquels elle se serait précipitée.

CHAPITRE XXXIV.

Que la dictature fit toujours du bien, et jamais de mal à la république romaine. C'est l'autorité dont les citoyens s'emparent, qui nuit à la liberté, et non celle qui est conférée par les suffrages libres du peuple.

QUELQUES écrivains ont blâmé Rome d'avoir créé la dictature. Cette magistrature, disent-ils, avec le temps, amène la tyrannie. Le premier tyran qu'elle eut en effet, la domina sous ce nom; et sans ce nom fatal, César n'aurait pu trouver aucun titre public à l'abri duquel il eût pu colorer son usurpation. Cette opinion avancée sans examen, a été reçue sans raison. Ce ne fut ni le nom, ni le rang du dictateur qui mit Rome aux fers; mais ce fut l'autorité usurpée par quelques citoyens pour se perpétuer dans le commandement. Si le nom de dictateur eut manqué à Rome, ils en eussent facilement pris un autre; car c'est la force qui se donne des titres, et non les titres qui donnent la force.

Et l'on voit en effet que la dictature, tant qu'elle fut conférée par le peuple et non par les particuliers, produisit toujours les plus grands biens. Car ce qui nuit à une république, ce sont les magistrats qui se créent eux-mêmes, les autorités qui s'acquièrent par des voies illégitimes, et non celles qui sont obtenues par des voies ordinaires et légales. Cet ordre de choses fut si constant à Rome, que, pendant un temps considérable, on ne vit pas un dictateur qui ne fit le plus grand bien. Les raisons en sont évidentes.

Et d'abord, pour qu'un citoyen soit en état de nuire et de s'emparer d'une autorité extraordinaire, il a besoin d'être doué d'une infinité de qualités qui ne se rencontrent point dans une république qui ne serait pas corrompue. Il faut qu'il ait une grande fortune; qu'il puisse disposer de nombreux adhérens à son parti. Or il n'est point de parti ou de faction là où les lois sont en vigueur; et quand il y aurait une faction, de pareils hommes sont tellement redoutés, qu'ils ne peuvent jamais espérer de réunir en leur faveur des suffrages libres. De plus, le dictateur était à temps, et non à perpétuité, et sa magistrature expirait avec l'affaire pour laquelle elle avait été créée. Son autorité s'étendait à pou-

voir délibérer seul sur les moyens d'écarter le péril présent ; à tout faire sans être obligé de prendre conseil ; à punir sans appel : mais il ne pouvait rien ordonner qui altérât la forme du gouvernement ; ainsi diminuer l'autorité du sénat ou celle du peuple, détruire l'ancienne constitution, en établir une nouvelle : tout cela passait son pouvoir. Si l'on fait attention au peu de durée de sa dictature, aux limites de son autorité, aux mœurs encore pures des Romains, on verra qu'il était impossible qu'il outre-passât ses pouvoirs, et qu'il nuisit à la république ; et l'expérience prouva qu'au contraire, Rome en tira les plus grands secours.

Cette partie de la constitution de Rome mérite vraiment d'être remarquée, et mise au nombre de celles qui contribuèrent le plus à la grandeur de son empire. Sans une institution de cette nature, un état ne peut que difficilement échapper à des secousses extraordinaires. Les autorités accoutumées ayant dans une république une marche lente (aucun conseil, aucun magistrat ne pouvant rien faire par lui-même, et tous ayant presque toujours un besoin mutuel les uns des autres) il arrive que lorsqu'il faut réunir ces volontés, les remèdes sont tardifs et deviennent très-dangereux, quand

Il faut les employer contre des maux qui en demandent de très-prompts.

Il suit de là que toutes les républiques doivent avoir dans leur constitution un pareil établissement. La république de Venise, qui mérite la réputation de sagesse dont elle jouit, a réservé à un petit nombre de citoyens une autorité qui, dans les besoins urgens, leur donne la faculté de s'accorder ensemble seulement pour prendre des déterminations jugées nécessaires. Quand une pareille institution manque dans une république, il faut, en suivant les voies ordinaires, voir la constitution périr, ou bien s'en écarter pour la sauver. Or, dans un état bien constitué, il ne doit survenir aucun événement pour lequel on aie besoin de recourir à des voies extraordinaires; car si les moyens extraordinaires font du bien pour le moment, leur exemple fait un mal réel. L'habitude de violer la constitution pour faire le bien, autorise ensuite à la violer pour colorer le mal. Une république n'est donc jamais parfaite, si les lois n'ont pas pourvu à tout, tenu le remède tout prêt, et donné le moyen de l'employer. Et je conclus en disant que les républiques qui, dans les dangers imminens, n'ont pas recours ou à un dictateur ou à de pareils magistrats, doivent y périr infailliblement.

Il est bon de remarquer avec quelle sagesse les Romains procédaient à la nomination du dictateur. Comme cette nomination avait quelque chose de pénible et de désagréable pour les consuls, qui, de chefs suprêmes, devenaient eux-mêmes soumis au nouveau magistrat, on supposa qu'elle pourrait faire naître de la part des citoyens un sentiment qui serait peu favorable pour ces mêmes consuls, et on voulut que le droit de l'élire appartînt à ceux-ci; persuadé qu'on était que, dans le danger, quand on serait forcé de recourir à cette puissance royale, les consuls s'y prêteraient plus volontiers et auraient moins de peine à s'y déterminer. En effet, le mal qu'on se fait à soi-même et par choix est infiniment moins douloureux que celui qu'on reçoit des autres. Encore même, dans les derniers temps, les Romains, au lieu de nommer un dictateur, en donnaient toute l'autorité à l'un des consuls ; ce que le sénat faisait en ces termes : « Que le consul pourvoie à ce » que la république ne souffre aucun dom» mage (1). »

(1) *Videat consul, ne Respublica quid detrimenti capiat.*

Pour revenir à mon sujet, je conclus que les voisins de Rome cherchant à l'opprimer, ne servirent qu'à lui faire trouver non-seulement des moyens de défense, mais encore des moyens de les attaquer avec plus de forcc, plus de prudence et plus d'ensemble.

CHAPITRE XXXV.

Pourquoi, dans Rome, la création des décemvirs fut-elle nuisible à la liberté, quoiqu'ils eussent été nommés par les suffrages libres du peuple.

Le choix de dix citoyens nommés par le peuple pour faire des lois, et qui, avec le temps, devinrent les tyrans de cette ville, et sans aucun ménagement y détruisirent la liberté, semble contredire ce que nous avons avancé plus haut, que la seule autorité nuisible à l'état, est celle qu'on usurpe par force, et non celle qui est conférée par les suffrages de tout un peuple.

A cet égard, il y a deux choses à considérer; savoir : la manière de donner l'autorité, et le temps pour lequel elle est donnée. Quand on confie une autorité sans bornes pour un temps très-long (j'appelle ainsi un an et plus), toujours elle sera dangereuse, et produira des effets bons ou mauvais, selon les bonnes ou mauvaises qualités de ceux à qui elle sera confiée. Si l'on compare l'autorité des décemvirs avec celle des dictateurs, celle des premiers

paraîtra bien plus étendue. La nomination du dictateur n'anéantissait ni les tribuns, ni les consuls, ni le sénat, ni leur autorité. Le dictateur ne pouvait pas la leur enlever. Quand même il eût pu priver un consul de sa charge, un sénateur de son état, il ne pouvait détruire le sénat entier, et lui-même faire des lois. En sorte que le sénat, les consuls, les tribuns, demeurant sur pied avec tout leur pouvoir, étaient comme autant de surveillans du dictateur, et l'empêchaient de sortir des bornes de ses fonctions. Il n'en fut pas de même dans la création des dix. Ils annullèrent les consuls, les tribuns. On leur donna le droit de faire et des lois, et tout ce que le peuple pouvait créer auparavant lui-même. Demeurés seuls, sans consuls, sans tribuns, sans appel au peuple, sans surveillans pour les observer, ils purent aisément, dès la seconde année de leur exercice, excités par l'ambition d'Appius, abuser de leur pouvoir.

Ainsi quand nous avons dit qu'une autorité donnée par les suffrages libres d'un peuple, n'avait jamais été nuisible à aucune république, nous avons supposé que ce peuple ne se détermine jamais à la conférer, sans les précautions convenables, ni pour un temps trop

considérable; mais quand, par erreur ou aveuglement, un peuple la donne aussi imprudemment que le firent les Romains dans cette occasion, il lui arrivera toujours ce qui arriva à ceux-ci.

La preuve est aisée à donner. Comparez les motifs qui firent sortir les décemvirs de leur devoir, et qui y maintinrent les dictateurs; considérez de quelle manière se sont conduites les républiques qui ont passé pour être bien constituées, lorsqu'il s'est agi de donner l'autorité pour un long-temps, Sparte à ses rois, Venise à ses doges : vous verrez dans ces deux états des surveillans placés sans cesse à côté d'eux, pour empêcher les rois et les doges d'abuser de leur autorité. Il ne suffit pas ici que le peuple ne soit pas corrompu, parce qu'en très-peu de temps, une autorité absolue parvient bientôt à le corrompre, en se faisant des amis et des partisans. Peu importe également que le nouveau tyran soit sans fortune et sans famille puissante : les richesses et toutes les autres faveurs courent au-devant du pouvoir; comme nous le verrons plus particulièrement en parlant de la création des décemvirs.

CHAPITRE XXXVI.

Que les citoyens qui ont été revêtus des plus grands emplois, ne doivent pas dédaigner les moindres.

Sous le consulat de Marcus Fabius et de Manlius, les Romains remportèrent une victoire signalée sur les Veientins et les Etrusques. Dans ce combat, périt Quintus Fabius, frère du consul ; et ce Quintus Fabius avait été lui-même consul l'année précédente.

On doit remarquer ici combien les institutions de Rome étaient propres à la porter à ce haut point de grandeur où elle arriva, et combien s'abusent les autres républiques qui s'éloignent de ces principes. Les Romains, quoique très *glorieux*, ne rougissaient pas d'obéir à ceux-là même qu'ils avaient commandé, ni de servir dans une armée qui avait été à leurs ordres. Combien ces mœurs sont opposées à l'opinion, aux institutions, aux usages de nos

temps modernes. A Venise, ils ont cette erreur, de croire qu'un citoyen qui a exercé un emploi supérieur ne peut, sans se déshonorer, en accepter un moindre. Un tel préjugé, quand il serait honorable pour le particulier, serait sans utilité pour le public. La république ne doit-elle pas concevoir plus d'espérance, avoir plus de confiance en un citoyen qui descend d'un grade supérieur pour en exercer un moins important que dans celui qui d'un emploi inférieur monte à un grade plus éminent? On ne peut raisonnablement compter sur celui-ci, à moins qu'il ne soit entouré d'hommes tellement respectables et vertueux qu'ils puissent, par leur sagesse et leur considération personnelle, diriger son inexpérience.

Si à Rome on avait eu le même préjugé qu'à Venise et dans les autres états modernes, et qu'un homme qui avait été une fois consul n'eût voulu retourner à l'armée qu'avec la qualité de consul, il en serait résulté une infinité d'inconvéniens au préjudice de la liberté publique, et par rapport aux fautes qu'auraient commises les hommes nouvellement en place, et par rapport à leur ambition qu'ils eussent pu exercer avec plus de facilité dès qu'ils n'auraient pas

eu autour d'eux des hommes devant qui ils craignaient de sortir de leur devoir. Ils eussent été moins gênés sans doute, mais ce défaut de contrainte n'eût tourné qu'au détriment de l'intérêt public.

CHAPITRE XXXVII.

Des mouvemens causés à Rome par la loi agraire ; qu'il est très-dangereux dans une république de faire une loi qui fasse revenir sur le passé et qui détruise une ancienne coutume de l'état.

Les anciens ont dit que les hommes s'affligeaient du mal et se lassaient du bien, et que ces deux affections différentes amenaient les mêmes résultats. En effet, toutes les fois que les hommes sont privés de se battre par nécessité, ils se battent par ambition. Cette passion est si puissante qu'elle ne les abandonne jamais, à quel que rang qu'ils soient élevés. La raison la voici : la nature nous a créés avec la faculté de tout desirer et l'impuissance de tout obtenir ; en sorte que le desir se trouvant toujours supérieur à nos moyens, il en résulte du dégoût pour ce qu'on possède et de l'ennui de soi-même. De là naît la volonté de chan-

ger. Les uns desirent d'acquérir, d'autres craignent de perdre ce qu'ils ont acquis ; on se brouille ; on en vient aux armes, et de la guerre vient la ruine d'un pays et l'élévation de l'autre.

Telle est en peu de mots l'histoire du peuple romain. Non content de s'affermir contre les nobles par la création du tribunat, qui lui fut dictée par la prudence; que lui suggéra cette première victoire remportée?... Il commença à combattre par ambition ; il voulut partager avec eux ce dont les hommes font le plus de cas, les honneurs et les richesses. De là ce délire qui fit naître les disputes sur la loi agraire, et qui enfin amena la ruine de la république.

Or, comme dans les républiques bien constituées l'état doit être riche et les citoyens pauvres, il fallait qu'à Rome cette loi fut vicieuse en quelque point; ou elle n'avait pas été dans le principe telle qu'on n'eût pas besoin de la retoucher tous les jours, ou l'on avait tant différé à la changer qu'il eût été dangereux de revenir sur le passé. Peut-être avait-elle été bien faite d'abord, mais les abus que le temps amène en avaient détruit les bons effets. De quelque manière qu'existât le vice,

on ne parla jamais de cette loi à Rome sans exciter les plus grands troubles.

Cette loi avait deux points principaux : le premier défendait aux citoyens de posséder plus d'un certain nombre d'arpens ; le second voulait que les terres conquises fussent partagées au peuple.

C'étaient deux moyens d'attaquer les nobles. Ceux qui possédaient plus de bien que la loi n'en permettait, et la plupart des nobles étaient dans ce cas, devaient en être dépouillés ; et le partage des terres au peuple leur ôtait l'espoir de s'enrichir. Ces attaques, faites à des hommes puissans et qui croyaient en les repoussant combattre pour le bien public, toutes les fois qu'elles se renouvelaient, excitaient, comme nous l'avons dit, des troubles à renverser l'état. La noblesse employait et l'art, et la patience, et l'adresse pour gagner du temps ; tantôt elle envoyait une armée hors de Rome ; tantôt au tribun qui la proposait elle opposait un autre tribun ; quelquefois elle cédait une partie ou bien elle envoyait une colonie dans le territoire qui était à partager. C'est ainsi que le pays d'Antium, dont le partage avait renouvelé la dispute, fut donné à une colonie qui alla s'y établir. Ce que dit

Tite-Live à ce sujet est même à remarquer : qu'à peine trouva-t-on des hommes qui se fissent inscrire pour s'y rendre, tant cette populace aimait mieux desirer du bien à Rome qu'en posséder à Antium.

Les mouvemens occasionnés par cette loi se renouvelèrent de temps en temps, ainsi que la proposition de la loi même, jusqu'à ce que les Romains commencèrent à porter leurs armes aux extrémités de l'Italie, ou même loin de l'Italie. Alors ils parurent se calmer. Les terres conquises n'étaient pas sous les yeux du peuple ; elles étaient situées dans des pays où il ne lui était pas facile de les cultiver ; elles étaient par conséquent moins desirées ; d'ailleurs, cette manière de punir les vaincus ne plaisait plus tant aux Romains, et quand ils se déterminaient à les dépouiller de leurs terres, ils y envoyaient des colonies.

Ces différens motifs assoupirent et les querelles et la loi qui les faisait naître, jusqu'au temps des Gracques qui la réveillèrent et occasionnèrent la ruine de la république. La puissance des grands, opposée à la loi, avait doublé dans cet intervalle, et il s'alluma entre le sénat et le peuple une haine si terrible, qu'on en vint aux armes ; on répandit le sang ; on ne connut

plus de frein; on franchit toutes les barrières. Les magistrats furent impuissans pour remédier au mal; aucun des partis ne pouvant plus rien espérer de l'autorité, chacun d'eux ne se confia qu'en ses propres forces, et ne chercha qu'à se donner un chef en état de le défendre. Dans l'excès de ce désordre le peuple, dans sa fureur, jeta les yeux sur Marius, à raison de la réputation qu'il s'était acquise. Il le fit consul quatre fois, et il y eut si peu d'intervalle entre ses divers consulats qu'il eut le pouvoir de se nommer lui-même consul encore trois autres fois. La noblesse qui n'avait rien à opposer à ce torrent se tourna du côté de Sylla, le fit chef de son parti; la guerre civile éclata; et après bien des révolutions et des flots de sang répandus, la victoire se déclara pour les nobles. Ces fureurs se renouvelèrent sous César et sous Pompée; l'un, chef du parti de Marius, et l'autre, du parti de Sylla, occasionnèrent de nouveaux combats où César demeura vainqueur. Il fut le premier tyran de Rome, et la liberté disparut pour toujours.

Ainsi commença la loi agraire, et telle fut la fin qu'elle eut. Et quoique nous ayons avancé ailleurs que les divisions du sénat et du peuple avaient conservé la liberté dans Rome en provoquant plusieurs fois des lois qui lui étaient

favorables, qu'on ne nous accuse pas d'être en contradiction avec nous-mêmes par l'issue qu'eurent les discussions sur la loi agraire. Je l'ai dit et je persiste toujours dans mon opinion ; l'ambition des grands est telle que si par mille voies et mille moyens divers, elle n'est pas réprimée dans un état, elle doit bientôt en entraîner la perte. Mais si les querelles à l'occasion de la loi agraire eurent besoin de trois cents ans pour conduire Rome à l'esclavage, elle y eut bien plus promptement été réduite, si le peuple n'avait pas trouvé dans cette loi et dans d'autres objets d'ambition de quoi mettre un frein à l'ambition des nobles.

On voit encore par-là que les hommes font bien plus de cas des richesses que des honneurs. La noblesse romaine ne fit que des efforts assez ordinaires pour retenir ceux-ci, mais dès que ses richesses furent attaquées, elle mit tant d'opiniâtreté à les défendre, que le peuple pour assouvir la soif qu'il en avait à son tour, fut obligé de recourir aux moyens violens dont nous venons de parler. Les Gracques en furent les moteurs, en quoi leur intention fut plus louable que leur prudence. Essayer dans une république de corriger un abus fortifié par le temps, pour cela proposer une loi qui aie un

effet rétroactif, c'est montrer peu de sagesse, c'est, comme nous l'avons vu, accélérer les maux où l'abus vous conduisait. En temporisant, ou les progrès du mal sont plus lents, ou bien il se consume de lui-même avant d'arriver à son terme.

CHAPITRE XXXVIII.

Les républiques faibles sont irrésolues, et ne savent ni délibérer ni prendre un parti. Si quelquefois elles en prennent un, c'est plus par nécessité que par choix.

UNE grande perte affligeait Rome : les Volsques et les Èques (1) crurent ce moment favorable pour l'accabler. Ces deux peuples lèvent une forte armée, et attaquent les Latins et les Herniques. Ceux-ci ne pouvant souffrir le ravage de leurs terres, en donnèrent avis aux Romains, les priant de venir à leur secours. Les Romains affaiblis par la contagion répondirent qu'ils n'étaient pas en état de leur en donner, et qu'ils prissent eux-mêmes les armes pour pourvoir à leur défense. On ne peut qu'admirer ici la prudence et la magnanimité du sénat, et cet esprit qui, dans l'une et l'autre fortune, voulut

(1) Les Eques étaient, comme on sait, séparés des Volsques par le pays des Latins et des Herniques, et tous ces peuples très-voisins de Rome. (*Note du traducteur.*)

toujours diriger les délibérations des sujets de la république. Il ne rougit pas, quand la nécessité lui en faisait une loi, de prendre des résolutions contraires à ses principes ou à d'autres résolutions prises en d'autres circonstances.

En effet, d'autres fois le sénat avait souvent défendu à ces mêmes peuples de s'armer, et un sénat moins prudent aurait cru se dégrader en révoquant cette défense; mais celui-ci jugea les choses comme on doit les juger, et prit toujours pour le meilleur parti le moins mauvais qu'il y eut à prendre. Il savait sans doute que c'était un mal de ne pouvoir défendre ses sujets; il savait aussi que c'était un mal qu'ils pussent s'armer sans lui, par les raisons que nous avons déduites, et pour une infinité d'autres qui se comprennent aisément. Mais persuadé qu'ayant les ennemis sur leur terre, ils seraient forcés de s'armer, il s'arrêta au parti le plus honorable; il voulut les autoriser par sa permission à faire ce qu'ils auraient fait malgré lui, afin qu'ayant désobéi une fois par nécessité, ils ne s'accoutumassent pas à désobéir par choix; et quoique ce parti paraisse pouvoir être pris par toute république, néanmoins celles qui sont faibles et mal conseillées n'eussent jamais su le prendre, ni se faire honneur de la nécessité.

Le duc de Valentinois avait pris Faënza et forcé Bologne de souscrire aux conditions d'un traité. Voulant ensuite retourner à Rome par la Toscane, il envoie un homme à Florence pour demander le passage pour lui et pour ses troupes. On délibéra dans cette ville sur le parti qu'il y avait à prendre, et personne ne fut de l'avis d'accorder le passage : en cela on ne suivit pas la politique des Romains; le duc avait des forces très-considérables, les Florentins étaient trop faibles pour lui disputer l'entrée; il eût mieux valu pour leur honneur qu'il eût l'air de passer par sa permission plutôt que par force. Elle en eut la honte toute entière; elle s'en serait épargné la plus grande partie, si elle s'était conduite autrement; mais le plus grand défaut des républiques faibles est d'être irrésolues, en sorte que tous les partis qu'elles prennent leur sont dictés par la force, et s'il en résulte quelque bien, c'est moins l'ouvrage de leur prudence que de la nécessité qui les a déterminés. Je veux citer encore deux exemples; ce seront des événemens arrivés dans notre ville et de notre temps, en 1500.

Louis XII, roi de France, ayant repris Milan, desirait de rendre Pise aux Florentins pour toucher cinquante mille ducats que ceux-ci

devaient lui donner lors de la restitution. Il y envoya son armée, commandée par le sire de Beaumont en qui, quoique français, les Florentins avaient la plus grande confiance. Ce général conduisit son armée entre Cassine et Pise pour se disposer à attaquer cette dernière ville. Il reçoit des députés de Pise qui lui offrent de rendre la place à l'armée française, pourvu qu'il leur promît, au nom du roi, de ne pas la rendre aux Florentins avant quatre mois. Les Florentins ne voulurent pas consentir à cet accommodement, et tout ce qui leur en revint, c'est qu'après avoir mis le siége, on fut obligé de le lever et de se retirer honteusement.

Ce refus des Florentins ne provenait que du peu de confiance qu'ils avaient en la parole du roi, comme s'étant, par faiblesse de détermination, remis forcément entre ses mains; mais l'autre parti n'assurait pas davantage leur confiance. Ils ne voyaient pas qu'il valait bien mieux que le roi entrât dans Pise, parce que par-là il se mettait du moins en état de la rendre. Il pouvait sans doute la refuser; mais alors il mettait à nud sa perfidie: ne l'ayant pas il ne pouvait que la leur promettre, et il leur fallait acheter cher cette promesse. Ils auraient donc bien mieux fait de consentir à ce que

Beaumont l'eût reçue sous quelque condition qu'on eût voulu la lui livrer. On en vit la preuve deux ans après, quand la ville d'Arezzo s'étant révoltée, le roi de France envoya une armée aux Florentins, sous les ordres du sire d'Imbaut. Ce capitaine s'étant approché de cette ville, entra bientôt en pourparler avec les habitans qui consentaient à rendre la place à des conditions à peu près pareilles à celles des Pisans. Les Florentins refusèrent également d'y accéder; mais le sire d'Imbaut qui vit bien la faute que leur sottise allait leur faire commettre, continua de traiter avec la ville, sans la participation de leurs commissaires. Le traité fut conclu comme il le desirait, et par ce moyen il entra dans la ville avec ses troupes, en faisant entendre aux Florentins combien ils étaient peu sages et ne s'entendaient nullement en affaires; que s'ils voulaient Arezzo, ils n'avaient qu'à le demander au roi qui pouvait bien plutôt les satisfaire, y ayant ses troupes, qu'auparavant. On ne se lassait cependant pas à Florence de blâmer, de déchirer le sire d'Imbaut, jusqu'à ce qu'enfin on s'aperçut que si Beaumont se fût conduit comme Imbaut, on aurait eu Pise comme on eût Arezzo.

Pour revenir à notre sujet: les républiques

irrésolues ne prennent jamais que forcément un bon parti, parce que leur faiblesse les empêche de se décider, dès qu'il se présente le moindre doute; et si ce doute n'était pas levé par une violence utile qui les fixe malgré elles, elles flotteraient éternellement dans l'incertitude.

CHAPITRE XXXIX.

Les mêmes accidens arrivent quelquefois chez des peuples bien différens.

Quiconque compare le présent et le passé, voit que toutes les cités, tous les peuples ont toujours été et sont encore animés des mêmes desirs, des mêmes passions. Ainsi, il est facile, par un examen exact et bien réfléchi du passé, de prévoir dans une république ce qui doit arriver, et alors il faut ou se servir des moyens mis en usage par les anciens, ou n'en trouvant pas d'usités, en imaginer de nouveaux, d'après la ressemblance des événemens. Mais cet examen est négligé de la plupart des lecteurs, ou bien il est au-dessus de leur intelligence; si quelqu'un d'eux est capable de tirer de pareils résultats, ils sont toujours ignorés de ceux qui gouvernent, et par-là on voit ramener en tous temps les mêmes maux et les mêmes révolutions.

Après l'année 1494, la ville de Florence ayant perdu une partie de ses états, comme

Pise et d'autres places, fut contrainte de faire la guerre à ceux qui les retenaient; et comme ceux-ci étaient puissans, d'énormes dépenses furent le seul fruit qu'elle retira de cette guerre. Ces dépenses nécessitèrent des impôts, et ces impôts firent naître des plaintes de la part du peuple; et comme la guerre était conduite par un conseil de dix citoyens qu'on appelait *les dix de la guerre*, tout le peuple commença à les prendre en aversion, comme s'ils eussent été la cause et de cette guerre et des dépenses qu'elle occasionnait. Il commença à se persuader qu'en se délivrant de ce conseil il se délivrerait également de la guerre; de manière qu'au lieu de renouveler la commission des dix, on la laissa expirer sans leur donner des successeurs, et on remit leur pouvoir à la seigneurie (1). Ce parti fut d'autant plus mauvais que non-seulement il ne fit pas finir ce fléau, comme on l'avait imaginé, mais qu'on enleva à l'état des hommes qui le dirigeaient avec sagesse. Il résulta tant de désordres de leur suppression, qu'on perdit Pise, Arezzo

(1) C'est ainsi que se nommait le conseil souverain. (*Note du traducteur.*)

et plusieurs autres places, et que le peuple, s'apercevant de son erreur, et voyant que la cause du mal était la fièvre et non le médecin, recréa le conseil des dix.

Pareil caprice anima jadis l'esprit du peuple romain contre le nom de consul. Il voyait une guerre produire une nouvelle guerre. Nul moment de repos pour lui; et au lieu de l'attribuer à l'ambition de ses voisins qui voulaient l'accabler, il en accusait celle des nobles, qui ne pouvant opprimer le peuple dans Rome où il était défendu par la puissance tribunitienne, voulaient, pour l'opprimer, le conduire hors des murs sous l'autorité des consuls, où il n'avait aucun appui. Il crût donc nécessaire ou de supprimer les consuls, ou de borner tellement leur autorité, qu'elle ne pût s'étendre sur le peuple ni dans Rome, ni au-dehors. Le premier qui essaya d'introduire cette loi, fut un Terentillus, tribun, qui proposa de créer un conseil de cinq membres pour examiner l'étendue de l'autorité consulaire, et pour la limiter. La noblesse fut vivement affectée de cette proposition; il lui parut que la majesté de l'empire allait être anéantie, et qu'il ne resterait plus pour elle aucun rang dans la république. Telle fut néanmoins l'obstination

des tribuns, que le nom consulaire fut aboli; et après quelques réglemens, ils aimèrent mieux créer des tribuns avec la puissance consulaire, que nommer des consuls : tant la haine du peuple s'attachait bien plus à leur nom qu'à leur autorité! Cet établissement subsista jusqu'à ce qu'on eût reconnu l'erreur; et comme les Florentins étaient revenus aux dix, les Romains revinrent aux consuls.

CHAPITRE XL.

La création du décemvirat à Rome, et ce qu'il faut y remarquer; où l'on considère entre autres choses comment le même accident peut sauver ou perdre une république.

Je me propose d'examiner les événemens qui furent la suite de la création des décemvirs à Rome; en conséquence il ne me paraît pas inutile de raconter d'abord tout ce qui arriva par suite de cette nomination, et ensuite d'examiner avec soin les parties qui sont les plus dignes de remarque. Elles sont en nombre et d'une grande importance pour ceux qui veulent conserver la liberté d'une république, et pour ceux qui veulent l'asservir. Nous y verrons une infinité de fautes commises par le sénat et par le peuple, au préjudice de la liberté, et plusieurs erreurs commises par Appius, le chef des décemvirs, au détriment de la tyrannie qu'il avait intention d'établir à Rome.

Après une infinité de contestations et de

disputes qui s'étaient élevées entre la noblesse et le peuple pour établir de nouvelles lois à Rome capables d'affermir davantage la liberté, il fut convenu d'envoyer Spurius Posthumius et deux autres citoyens à Athènes pour en rapporter les lois que Solon donna à cette ville, afin de pouvoir, sur ce modèle, en faire de nouvelles pour Rome. Ceux-ci, de retour de Grèce, il fut question de nommer des hommes pour examiner et rédiger ces lois. On nomma dix citoyens pour un an, et de ce nombre fut Appius Claudius, homme inquiet et pénétrant; et afin qu'aucune autorité, aucune considération ne pût troubler l'établissement de ces lois, tous les autres magistrats furent supprimés, et les tribuns, et les consuls, et l'appel au peuple; en sorte que cette nouvelle magistrature était en totalité maitresse dans Rome.

Appius attira bientôt à lui toute l'autorité de ses autres collègues, à raison de la faveur dont il jouissait auprès du peuple. Il avait pris des manières si populaires qu'il paraissait s'être fait dans son esprit et dans son caractère un changement miraculeux pour quiconque se rappelait combien auparavant il avait été cruel persécuteur du peuple. Ils se comportèrent

d'abord d'une manière assez modeste ; ils n'avaient que dix licteurs qui marchaient devant celui qui faisait les fontions de président; et quoiqu'ils eussent l'autorité la plus absolue, néanmoins ayant à punir un citoyen romain pour homicide, ils le citèrent devant le peuple et le firent juger par lui.

Les décemvirs écrivirent leurs lois sur dix tables, et avant de les arrêter ils les exposèrent au public, afin que chacun pût les lire, les discuter, voir les défauts qu'elles pourraient avoir, pour les corriger. Cependant Appius fit adroitement répandre le bruit que si à ces dix tables on en ajoutait deux autres, elles en seraient bien plus parfaites. Cette opinion, accréditée, donna occasion au peuple de recréer les décemvirs pour un an. Il s'y porta d'autant plus volontiers qu'il se trouvait par-là dispensé de nommer des consuls ; il crut même qu'il pouvait se passer de tribuns, espérant qu'il continuerait à être pris pour juge, d'après ce qui avait été pratiqué, comme nous venons de le voir, par les décemvirs.

Cette résolution une fois prise, toute la noblesse se mit en mouvement pour se faire nommer, mais sur-tout Appius, pour se faire réélire. Il employait tant de popularité à solliciter, qu'il

commença à être suspect à ses collègues. « Ils ne » pouvaient croire sans intérêt tant de douceur » dans un caractère si fier (1) ». Mais craignant de s'opposer ouvertement à lui, ils se décidèrent à user d'adresse; et quoiqu'il fut le plus jeune de tous, ils le chargèrent de proposer au peuple les futurs décemvirs, persuadés que, comme tous ceux à qui on avait donné cette marque de confiance, il ne se proposerait pas lui-même, et n'oserait braver la honte attachée à une pareille audace. Appius se fit un moyen de l'obstacle (2), il se nomma des premiers au grand étonnement et au grand déplaisir de la noblesse : il désigna ensuite neuf autres individus à son choix.

Le renouvellement des décemvirs pour un an, commença à faire voir à la noblesse et au peuple la faute qu'ils avaient commise. « Appius leva bientôt le masque (3), et laissa voir son arrogance naturelle. Il n'eut besoin que de quelques jours pour animer ses col-

(1) *Credebant enim haud gratuitam in tanta superbia comitatem fore.*

(2) *Ille verò impedimentum pro occasione arripuit.*

(3) *Finem fecit ferendæ alienæ personæ.*

lègues du même esprit. Afin d'effrayer et le sénat et le peuple, au lieu de douze licteurs, ils en prirent cent vingt. La consternation fut égale dans Rome pendant quelques jours ; mais bientôt les décemvirs prirent le parti d'amuser le sénat, et d'opprimer le peuple. Si quelqu'un, en effet, maltraité par un décemvir, en appelait à un autre, le jugement par appel était plus rigoureux que celui en premier instance. « Le peuple, qui reconnaissait sa faute, » attachait tristement ses regards sur les nobles. » Il cherchait avec inquiétude à démêler quel- » que espoir de liberté dans les yeux de ceux- » là même dont il avait tant redouté la tyran- » nie, que pour l'éviter, il avait réduit la répu- » blique à l'état où elle se trouvait alors (1) ». La noblesse, à son tour, voyait avec plaisir cette affliction du peuple, espérant que « fati- » gué de ses magistrats actuels, il en viendrait » à desirer les consuls (2) ».

---

(1) *Et inde libertatis captare auram, unde servitutem timendo, in eum statum rempublicam adduxerant.*

(2) *Ut ipsi, tædio præsentium, consules desiderarent.*

Arriva la fin de l'année : les deux tables des lois étaient faites, mais non encore publiées. Les décemvirs en prirent occasion de se proroger dans leurs charges, et commencèrent à employer la violence dans l'exercice de leurs fonctions. Ils se firent des satellites des jeunes gens de la noblesse, à qui ils donnaient les biens de ceux qu'ils avaient con-» damnés. « Cette jeunesse corrompue par » ces présens, préférait à la liberté publique » la licence dont on la laissait jouir (1) ».

Cependant les Sabins et les Volsques, à cette époque, s'armèrent contre les Romains. La frayeur que cette guerre inspira aux décemvirs leur fit sentir toute la faiblesse de leur autorité. Ils ne pouvaient faire la guerre sans le sénat; et assembler le sénat leur paraissait être l'abandon de leur autorité. Ils furent forcés cependant de se déterminer pour ce dernier parti. Ce corps à peine rassemblé, plusieurs sénateurs, et particulièrement Valérius et Horatius, s'élèvent avec force contre l'autorité des dix.

---

(1) *Quibus donis juventus corrumpebatur, et malebat licentiam suam, quam omnium libertatem.*

C'en était fait de leur puissance, si le sénat, naturellement jaloux du peuple, avait voulu déployer son autorité; mais il craignait que si les décemvirs venaient à se démettre volontairement de leurs charges, on ne rétablit les tribuns. Il consentit donc à la guerre, et les armées se mirent en marche, commandées par une partie des décemvirs. Appius resta dans Rome pour la gouverner. C'est là que naquit sa violente passion pour Virginie; c'est là qu'il voulut l'enlever de force, et que Virginius, père de cette romaine, la poignarda pour l'arracher à son ravisseur. De-là le soulèvement du peuple et de l'armée; leur retraite sur le mont Sacré, qui dura jusqu'à ce que les décemvirs eussent abdiqué, qu'on eût créé et des tribuns et des consuls, et que Rome eût repris, avec sa liberté, son ancienne forme de gouvernement.

On remarquera d'abord que cette tyrannie fut produite à Rome par les mêmes causes qui, par-tout ailleurs, produisent presque toutes les tyrannies; trop grand desir de liberté chez le peuple, trop grand desir de commander chez les nobles. Quand les deux partis ne conviennent pas de faire une loi en faveur de la liberté, mais que l'un des deux se porte à favoriser un citoyen, c'en est fait

d'elle : on n'a qu'un tyran. Le peuple et les nobles se réunirent pour créer les décemvirs, et pour leur donner une autorité aussi absolue : les uns pour détruire les tribuns, et l'autre pour abolir le consulat. Une fois créés, le peuple se plût à favoriser Appius, parce qu'il lui parut populaire et aimant à abaisser la noblesse. Or, quand un peuple commet la faute d'élever quelqu'un pour qu'il abaisse le parti contraire, pour peu que ce favori soit habile, on le verra devenir tyran de tous les deux. Il se servira immanquablement du peuple pour attaquer la noblesse, et il ne se décidera à opprimer le peuple, que lorsqu'il aura achevé d'abattre la première. Celui-ci a beau sentir alors, qu'il est esclave, il ne lui reste plus à qui recourir.

Telle est la marche constamment tenue par tous ceux qui ont établi la tyrannie au sein d'une république ; et si Appius avait su la suivre, sa puissance eût acquis plus de force et n'eût pas été sitôt renversée. Mais il se conduisit tout différemment, et avec on ne peut plus d'imprudence, pour maintenir sa tyrannie ; il se fit l'ennemi de ceux qui lui avaient conféré ce pouvoir, et l'ami de ceux qui n'avaient nullement concouru à le lui donner, et qui n'auraient pas pu le lui conserver. Il perdit enfin ses amis, et

chercha à s'en faire de nouveaux qui ne pouvaient être les siens : car, quoique les nobles aspirent à dominer, ceux d'entr'eux qui n'ont point de part à la tyrannie sont les ennemis du tyran ; celui-ci ne peut les gagner tous. L'ambition et l'avarice des uns est trop insatiable, et la richesse et les honneurs que l'autre peut donner trop insuffisans. C'est ainsi qu'Appius abandonnant le peuple pour se lier avec la noblesse commit manifestement une grande faute, et par rapport aux raisons ci-dessus alléguées, et parce qu'il est évident que toute violence a besoin pour se soutenir d'une force supérieure à celle qui veut la renverser. Aussi les tyrans qui ont le peuple pour ami et les grands pour ennemis, ont une autorité bien plus solidement assise que ceux qui ne sont appuyés que par les grands. Avec la faveur du peuple ses forces intérieures lui suffisent pour se maintenir, comme elles suffirent à Nabis, tyran de Sparte, lorsqu'il fut attaqué et par la Grèce entière et par le peuple romain ; il s'assura du petit nombre de nobles, et chéri du peuple, il trouva les moyens de se défendre ; (1) il n'y serait

(1) On sait comment il s'y prit. Il exerçait une telle tyrannie à Sparte qu'elle souleva contre lui la

jamais parvenu s'il eût eu le peuple pour ennemi.

Mais n'ayant pour amis que les hommes d'un autre rang nécessairement moins nombreux, leurs forces intérieures ne leur suffisent pas ; ils ont besoin de s'en procurer du dehors. Ces forces sont de trois sortes : ou on se compose une garde d'étrangers ; ou on arme les paysans qui rendent le même service qu'aurait fait le peuple de la ville ; ou on se lie avec de puissans voisins qui vous défendent. C'est en

---

Grèce entière. Les Achéens, aussi alarmés de sa puissance que les Spartiates même, appelèrent contre lui les Romains. Quintius marcha vers Lacédémone à la tête d'une nombreuse armée. Nabis fait sortir tous les Lacédémoniens hors des murs, leur adresse un discours dans lequel il vante les services qu'il a rendus à Sparte ; mais il annonce qu'il y a parmi eux quelques individus qui lui sont *suspects* et dont il veut s'assurer jusqu'après le combat. Effectivement, il fait saisir quatre-vingt personnes, les fait mettre en prison, et les y fait massacrer. La terreur que cette cruauté inspira au peuple contribua sans doute plus que toute autre chose à lui assurer pour quelques instans ce peuple dont à coup sûr, quoique dise notre auteur, ce monstre n'était pas l'ami. Machiavel dit aussi que c'étaient des nobles ; mais et Polybe et

employant ces moyens avec soin qu'un tyran pourrait encore se soutenir, quoiqu'il eût le peuple pour ennemi.

Mais Appius ne pouvait armer les campagnes; le peuple de la ville et celui des campagnes était le même à Rome ; ce qu'il pouvait faire il ne le sût pas, et il ruina sa puissance en commençant.

Le peuple et le sénat commirent des fautes énormes en créant ces décemvirs, parce que quoique nous ayons avancé, en parlant du dic-

---

Plutarque assurent que ce tyran en voulait à la vertu, aux richesses encore plus qu'à la naissance. C'est lui qui, au rapport de Polybe (*fragm. lib. XIII*), avait inventé une machine qui représentait une femme revêtue d'habits magnifiques et qui ressemblait à la sienne. Toutes les fois qu'il faisait venir quelqu'un pour en extorquer de l'argent, et que celui à qui il s'adressait pour subvenir aux besoins de l'état ne se laissait pas toucher par ses discours, il faisait avancer la machine, qui, étant toute garnie de pointes de fer, embrassait le malheureux et le forçait à donner ce qu'il exigeait.... Les Etoliens, dignes alliés de ce tyran, voyant son crédit et sa puissance diminuer, le firent tuer en trahison par les troupes même qu'ils lui avaient envoyées comme auxiliaires.

(*Note du traducteur.*)

tateur, qu'une puissance qui s'érige d'elle-même est la seule à craindre pour la liberté, et jamais celle que le peuple établit, néanmoins le peuple, quand il fait des magistrats, doit les créer de manière qu'ils aient lieu d'appréhender, s'ils venaient à abuser de leur pouvoir.

Au lieu d'élever ces barrières utiles autour d'eux, les Romains en créant les décemvirs les renversèrent toutes. Ils en firent les seuls magistrats ; ils détruisirent tous les autres, et cela par un desir excessif de la part du peuple de voir le consulat aboli ; et de la part de la noblesse, par celui de se défaire des tribuns : ces deux partis en furent aveuglés au point de concourir à l'établissement le plus destructeur. « Les hommes, disait le roi Ferdinand, font » souvent comme certains petits oiseaux de » proie, que leur avidité naturelle acharne » tellement sur celle qu'ils poursuivent, qu'ils » n'aperçoivent pas l'autre oiseau plus grand » et plus fort qui fond sur eux pour les dé- » chirer ».

On connaît à présent, (ce que je m'étais proposé de faire voir dans ce chapitre) la faute que commit le peuple romain en voulant conserver sa liberté, et celle que commit Appius en voulant maintenir sa tyrannie.

CHAPITRE XLI.

Il est aussi imprudent qu'inutile de passer sans gradation, et de sauter, pour ainsi dire, de la modestie à l'orgueil, de la douceur à la cruauté.

Une des plus grandes mal-adresses d'Appius fut de changer trop promptement de formes et de caractère. Sa finesse à tromper le peuple en prenant des manières populaires, était sans doute bien placée. Rien de plus adroit que sa conduite pour faire renouveler les décemvirs; que son audace à se nommer lui-même contre l'opinion de la noblesse; que son attention à se donner des collègues qui lui fussent dévoués. Mais rien de plus déplacé que de changer tout-à-coup de caractère, de se montrer l'ennemi du peuple d'ami qu'il avait paru, et de devenir inabordable et superbe, de facile accès et d'affable qu'il était auparavant; et cela si promptement, que les moins attentifs pouvaient apercevoir sa fausseté sans pouvoir lui donner la moindre excuse. Quiconque de bon qu'il était veut devenir méchant à volonté, doit y arriver

par des gradations et des nuances. Il faut si bien ménager ce changement, l'accorder si bien aux circonstances, que les vieux amis qu'il vous fait perdre se trouvent si avantageusement remplacés par les nouveaux qu'il vous procure, que votre autorité n'en soit nullement affaiblie; autrement dénué d'appuis, à découvert, vous êtes perdu sans ressource.

CHAPITRE XLII.

Combien les hommes peuvent aisément se corrompre.

AJOUTONS encore une remarque à l'occasion du décemvirat. Combien aisément les hommes peuvent se corrompre, et devenir vicieux, quoique d'un heureux naturel et bien élevés! Considérez toute cette jeunesse dont Appius s'était entouré, comme elle favorise la tyrannie, pour le plus léger avantage qu'elle leur procure! Ce Quintus Fabius, un des seconds décemvirs qui, homme estimable jusques-là, aveuglé par un peu d'ambition et séduit par la méchanceté d'Appius, échange de bonnes mœurs contre des vices et devient semblable à son collègue. Ce tableau bien soigneusement examiné par les législateurs des républiques ou des monarchies, leur fera prendre les mesures les plus propres à mettre un frein aux passions des hommes, et à leur ôter l'espérance de s'égarer impunément.

CHAPITRE XLIII.

Ceux qui combattent pour leur propre gloire sont bons et fidèles soldats.

On voit encore dans le sujet que nous venons de traiter, la différence qui existe entre une armée satisfaite qui combat pour sa gloire, et une armée mal disposée et qui combat pour l'ambition d'autrui. Les armées romaines, toujours victorieuses sous les consuls, sont toujours battues sous les décemvirs. C'est sur ces mêmes motifs qu'on peut fonder l'inutilité des soldats mercenaires qui n'ont d'autres raisons de résister, que le faible intérêt de la solde que vous leur donnez. Or, ce motif est-il, peut-il être assez puissant pour les attacher à vous au point qu'ils se dévouent à la mort ? Dans ces armées, sans affection pour celui qui les fait combattre et qui les attache à lui, peut-il y avoir assez de courage pour résister à un ennemi tant soit peu courageux ? Cet attachement, cette affection ne peuvent animer que des sujets ; et quiconque veut conserver un état, une république, un royaume, ne peut espérer que d'eux sa sû-

reté. C'est ainsi qu'en ont usé tous ceux qui ont fait de grandes conquêtes à la tête de leurs armées. Les soldats romains avaient le même courage sous les décemvirs, mais n'étant pas favorablement disposés pour leurs chefs, ils ne produisaient pas les mêmes effets. Leurs tyrans détruits, à peine ils commencèrent à combattre en hommes libres, qu'ils sentirent renaître le même esprit qui les animait auparavant, et il leur valut les mêmes succès qu'ils avaient eus dans toutes leurs entreprises.

CHAPITRE XLIV.

Une multitude sans chef ne peut rien faire ; et l'on ne doit pas se porter à des menaces avant de s'être emparé de l'autorité.

La mort tragique de Virginie avait déterminé la retraite du peuple en armes sur le mont Sacré ; le sénat lui envoie des députés pour lui demander par quel ordre il avait abandonné ses drapeaux, et s'était retiré sur cette colline. L'autorité du sénat était si respectée, que le peuple se trouvant sans chef, personne n'osait répondre, « et cependant, dit Tite-Live, il » y avait bien des choses à dire, mais on » manquait de chef pour s'en charger ». Rien ne prouve mieux combien peu vaut une multitude sans chef.

Virginius connut bientôt la cause de ce silence. Il fit créer à l'instant vingt tribuns militaires, pour être les organes du peuple et traiter avec le sénat. Ils demandent aussitôt qu'on leur envoie Valérius et Horatius, auxquels ils diraient leurs volontés ; ces deux sénateurs

ne voulûrent pas s'y rendre avant que les décemvirs n'eussent déposé leur autorité. Ils se rendent sur le mont Sacré où était le peuple; celui-ci demande le rétablissement de ses tribuns, l'appel de tous les magistrats, et qu'on lui livre les décemvirs pour les brûler vifs. Valérius et Horatius approuvent leurs premières demandes; ils blâment la dernière comme impie. « Vous condamnez la cruauté, disent-ils, » et vous vous y abandonnez vous-mêmes (1) ». Ils lui conseillent de ne pas faire mention des décemvirs; de s'emparer d'abord de leur autorité et de leur puissance; et les assurent que les occasions de s'en venger ensuite ne leur manqueraient pas.

On voit par cet exemple quelle folie et quelle imprudence il y a à demander une chose, en avertissant d'avance que c'est pour en abuser. Il suffit d'obtenir d'un homme son arme, sans lui dire que c'est pour le tuer; quand elle sera en votre pouvoir, vous serez à même d'en user.

---

(1) *Crudelitatem damnatis, in crudelitatem ruitis.*

CHAPITR XLV.

Il est de mauvais exemple de ne pas observer une loi, sur-tout de la part de ceux qui l'ont faite, et rien de plus dangereux pour ceux qui gouvernent une ville que de renouveler chaque jour les reproches et les punitions de torts anciens.

L'ACCORD étant fait, Rome rétablie dans son ancienne forme de gouvernement, Virginius cite Appuis devant le peuple pour défendre sa cause. Celui-ci parut accompagné de plusieurs nobles. Virginius ordonne qu'il soit mené en prison; Appius élève la voix et dit qu'il en appelle au peuple. Virginius lui répond qu'il n'est pas digne de jouir d'un privilége qu'il avait détruit, et d'être protégé par ce même peuple qu'il a offensé. Appius réplique qu'on ne pouvait violer à son égard cette loi d'appel qu'on s'était montré si jaloux de renouveler. Cependant il fut mis en prison, et il prévint son jugement en se tuant lui-même. Les crimes d'Appius méritaient les plus grands supplices. Ce n'était pas moins attenter à la liberté que de violer une loi tout

récemment établie ; et je ne crois pas qu'il y ait de plus mauvais exemple dans une république, que de faire une loi et de ne pas l'observer, surtout au moment où elle vient d'être rendue.

En 1494, l'état de Florence venait d'être réformé à l'aide de Jérôme Savonarole, dont les écrits prouvent la science, l'habileté, la prudence, le courage d'esprit. Parmi les lois qu'il fit établir pour assurer la liberté des citoyens, il y en avait une qui permettait d'en appeler au peuple de tous les jugemens rendus pour crimes d'état, par les huit, on par la seigneurie (1). Pour la faire passer il lui en coûta infiniment et de temps et de peine. Il arriva que peu après qu'elle eut été publiée, cinq citoyens furent, pour crimes de cette nature, condamnés à mort par la Seigneurie. Les condamnés ayant voulu en appeler au peuple, on ne le permit point ; on viola complètement la loi. Cet événement contribua plus que tout autre à diminuer le crédit du frère Jérôme. Si cet appel était utile, il devait le faire observer ; s'il ne l'était pas, il ne devait pas se donner tant de peine pour le faire admettre.

---

(1) *Vid. Hist. de Florence.*

Cet événement fut d'autant plus remarqué que dans toutes les prédications que frère Jérôme fit depuis que la loi avait été violée, il n'osa ni condamner ceux qui y avaient manqué, ni les approuver; ce qui décela son esprit ambitieux et factieux, lui fit perdre de son crédit, et lui suscita beaucoup d'embarras.

Rien ne blesse si dangereusement un état que de réveiller tous les jours le ressentiment des citoyens, par de nouvelles insultes qui se font à tels ou tels d'entr'eux. C'est ce qui arriva à Rome après le décemvirat. Tous les dix, et une infinité d'autres citoyens, furent accusés et condamnés en divers temps; en sorte que la noblesse fut saisie de la plus grande terreur, convaincue qu'on ne mettrait fin à toutes ces condamnations que par sa destruction entière. Ces dispositions auraient produit les plus mauvais effets, si le tribun Marius Duellius ne les eût sagement prévenues par une défense de citer ou d'accuser aucun citoyen romain pendant un an; ce qui rassura toute la noblesse.

On voit par cet exemple combien il est dangereux pour une république, ou pour un prince, de tenir, par des condamnations continuelles, sans cesse suspendus sur leurs sujets le soupçon, l'inquiétude et les alarmes. On ne peut

imaginer rien de plus pernicieux. Les hommes que vous placés dans cette terrible incertitude sur leur vie, s'assurent à tout prix contre le péril, et devenus bientôt plus hardis, se portent à tout entreprendre. Il faut donc ou n'attaquer personne, ou exercer en une seule fois la rigueur qu'on croit nécessaire; mais rassurer ensuite les esprits par tout ce qui peut ramener le calme et la confiance.

CHAPITRE XLVI.

Les hommes s'élèvent d'une ambition à une autre. On songe d'abord à se défendre, et ensuite à attaquer.

Le peuple romain avait recouvré sa liberté, repris son rang dans l'état, et même acquis plus de puissance, par une infinité de lois qui l'avaient renforcée. Il semblait que la république dût jouir de quelque repos. L'expérience cependant fit voir tout le contraire. Il s'élevait tous les jours nouvelles dissensions et nouveaux troubles; et comme Tite-Live nous en donne la raison d'une manière très-judicieuse, rien ne me paraît plus convenable que de rapporter ses propres paroles. Toujours, dit cet historien, l'orgueil du peuple ou celui de la noblesse s'élevait en proportion de l'abaissement du pouvoir opposé. Quand le peuple se tenait dans de justes bornes, la jeune noblesse commençait d'abord à l'insulter; les tribuns, outragés eux-mêmes, ne pouvaient lui être que d'un faible secours; les nobles, d'autre part, sentaient

bien que leur jeunesse donnait dans l'excès; mais comme ils étaient convaincus de l'impossibilité de se tenir dans les bornes, ils aimaient mieux les voir franchies par les leurs que par le peuple. Ainsi le desir de la liberté faisait qu'aucun des deux partis n'avait le dessus sans abaisser l'autre. La nature de ces mouvemens est telle que quiconque vient à échapper à la crainte, commence à l'inspirer. Les traits dont il se garantit, il les renvoie à l'instant à son adversaire; comme s'il était nécessaire qu'il y eût toujours un oppresseur et un opprimé.

On voit ici l'un des moyens par lesquels les républiques se détruisent, et comment les hommes s'élèvent d'une ambition à une autre, et combien est vraie la maxime que Salluste met dans la bouche de César : « que les vices » les plus destructeurs ont eu souvent la meil- » leure source, et sont dûs à d'excellentes » causes (1) ».

S'il existe quelque citoyen ambitieux dans une république, il cherche d'abord, comme nous l'avons dit, à se mettre à l'abri de l'at-

(1) *Quod omnia mala exempla bonis initiis orta sunt.*

teinte non-seulement des particuliers, mais même des magistrats. Pour cela il se fait des amis, d'abord par des voies honnêtes en apparence, ou par des secours d'argent qu'il donne aux pauvres, ou par protection accordée contre les puissans. Ces vertus simulées trompent sans peine tout le monde; et comme on ne songe point à s'opposer à ces progrès, celui-ci persévère sans obstacle, et parvient à ce degré où les particuliers le craignent et les magistrats le ménagent. Arrivé à ce point sans qu'on se soit opposé à son élévation, il devient très-dangereux de le heurter de front, pour les raisons que nous avons énoncées plus haut en parlant du péril qu'il y a à attaquer ouvertement un vice qui a déjà jeté de profondes racines. Il ne reste plus alors que le choix ou de chercher à le détruire en courant risque d'une ruine soudaine, ou en le laissant faire de subir un esclavage assuré, à moins que la mort ou quelqu'autre événement ne vous en délivre. En effet, dès qu'on est arrivé au point où les citoyens et les magistrats ont peur de l'offenser, lui et ses amis, il n'y a qu'un pas à faire pour qu'ils forcent ces magistrats et les citoyens à attaquer, à poursuivre qui il leur plaira.

Qu'une des lois constitutives d'une république veille à ce que les citoyens ne puissent faire le mal sous l'ombre du bien; qu'elle permette la mesure de crédit qui sert à la liberté et qui ne puisse lui nuire : nous en parlerons en son lieu.

CHAPITRE XLVII.

Que les hommes, quoique sujets à se tromper sur le général, ne se trompent pas sur le particulier.

Le peuple romain commençait à se dégoûter du nom de consul; il voulut ou que les plébéïens pûssent parvenir au consulat, ou que l'autorité de ces magistrats fût limitée. La noblesse, pour ne pas avilir la majesté consulaire en accordant l'une ou l'autre de ces demandes, prit un terme moyen, et consentit à ce qu'il fut nommé quatre tribuns revêtus de la puissance consulaire, qui pûssent être également choisis et parmi les nobles, et parmi les plébéïens. Le peuple fut content de cet arrangement, qui lui parut détruire le consulat, et qui le ferait participer à cette suprême magistrature. On vit alors quelque chose de bien remarquable. Au moment de créer des tribuns, le peuple, qui pouvait les choisir tous plébéïens, les tira tous de l'ordre de la noblesse. « L'issue de ces comices, dit » Tite-Live, apprit alors, qu'autres étaient les

» esprits, dans la chaleur des prétentions aux
» honneurs, à la liberté, et autres ils étaient hors
» de toute passion et dans le calme, quand ils
» avaient à asseoir un jugement impartial (1) ».

En examinant d'où peut venir cette différence, je crois en avoir trouvé la cause : c'est que les hommes, quoique sujets à se tromper sur le général, ne se trompent pas sur le particulier. Le peuple romain croyait généralement être digne du consulat ; il était la portion la plus nombreuse de la cité, la plus exposée à la guerre ; celle qui par la force de son bras contribuait le plus à la maintenir libre, et à la rendre puissante. Il crut, en se considérant pour ainsi dire en masse, cette demande très-raisonnable de sa part, et voulut l'obtenir à tout prix. Mais, obligé de porter un jugement sur chacun des candidats de son corps individuellement, il ne sentit que leur incapacité, et il décida qu'aucun d'eux n'était digne de remplir une place qu'il croyait mé-

(1) *Quorum comitiorum eventus docuit, alios animos in contentione libertatis et honoris, alios secundum deposita certamina in incorrupto judicio esse.*

riter en général. Honteux de la faiblesse des ssins, il a recours aux patriciens en qui il reconnaît plus de talens. Tite-Live admirant, non sans raison, une aussi sage décision, s'écrie : « Cette modestie, cette équité, cette grandeur » d'ame chez quels individus les trouverez- » vous aujourd'hui ? elle était alors le partage » de tout un peuple (1) ».

A l'appui d'un tel exemple, on peut en apporter un autre bien remarquable : c'est ce qui se passa à Capoue après qu'Annibal eut défait les Romains à la bataille de Cannes. A cette occasion l'Italie entière était en mouvement ; Capoue sur-tout allait se soulever, par rapport à la haine qui existait entre le sénat et le peuple. Pacuvius Calanus s'y trouvant alors souverain magistrat pour le peuple romain et prévoyant les troubles dont cette ville allait être agitée, forma le projet d'employer l'autorité de sa place, à les concilier. Il assemble donc le sénat ; leur parle de l'animosité du peuple contre eux, et du danger

---

(1) *Hanc modestiam, æquitatemque, et altitudinem animi ubi nunc in uno inveneris, quæ tunc populi universi fuit ?*

qu'ils couraient d'être massacrés, si la ville était livrée à Annibal, à la suite de la défaite que les Romains venaient d'essuyer. Il ajoute que si on veut s'en rapporter à lui, il trouvera un moyen de réunir les deux ordres; mais que ce moyen consiste à les enfermer eux dans le palais; à les mettre à la merci du peuple qui, par cela même, dit-il, se décidera à vous sauver.

Les sénateurs s'en rapportent à sa prudence. Aussitôt Pacuvius les renferme dans le sénat, assemble le peuple et lui dit : que le temps était enfin venu de dompter l'orgueil des nobles et de se venger des injures qu'il en avait reçu; que pour cela il tenait le sénat enfermé dans le palais; mais comme il ne pensait pas qu'ils voulussent laisser la ville sans gouvernement, il était nécessaire, avant de se défaire des sénateurs anciens, d'en créer de nouveaux; en conséquence, qu'il avait mis dans une bourse les noms de tous les membres du sénat; qu'il les allait tirer un à un; et qu'ils feraient périr celui qui serait sorti, après lui avoir préalablement nommé un successeur.

Il commence à tirer un nom de l'urne. A peine l'a-t-il nommé qu'il s'élève un murmure, un cri

général contre ce sénateur. On l'accuse de cruauté, d'orgueil, d'arrogance. Pacuvius leur demande qu'on en mette un autre à sa place. Le tumulte s'appaise; après quelques momens de calme, le peuple propose quelqu'un; mais à ce nom les uns se mettent à siffler, d'autres à rire; celui-ci lui donne un ridicule, l'autre un tort; un autre l'accuse. Tous ceux qui sont proposés en remplacement, sont hués l'un après l'autre, déclarés indignes d'être sénateurs. Alors, Pacuvius reprenant la parole : « Puisque vous pensez que » cette ville ne pourrait être gouvernée sans » sénat, et que vous ne vous entendez pas pour » en établir un nouveau, je pense que ce que » vous ferez de mieux sera de vous réconcilier avec l'ancien. La peur que vous venez » de leur faire aura tellement humilié leur orgueil, que vous trouverez en eux cette douceur, cette humanité que vous cherchez » ailleurs ». Son avis prévalut. Il en résulta l'union des deux ordres; et l'erreur dans laquelle le peuple était tombé, il la découvrit au moment de se décider pour des particuliers à son choix.

Le peuple est encore sujet à se tromper lorsqu'il juge les événemens et les causes en général, et pour ainsi dire en masse; mais quand

il en vient au détail et au particulier il s'aperçoit bien de son erreur.

Après l'an 1514 (1) et l'expulsion de Florence des principaux citoyens, cette ville n'avait

---

(1) Le traducteur des réflexions de Machiavel sur Tite-Live rend ainsi cette phrase : « En 1514, après l'expulsion des *princes* ». Ceux qu'il a voulu désigner sous ce titre ne peuvent être que les Médicis ; mais d'abord à cette époque on ne pouvait les qualifier ainsi, car ils n'avaient vécu jusques-là que comme particuliers, et tout le bien qu'ils avaient fait à Florence, et tout le crédit qu'ils y avaient obtenu, ils ne l'avaient fait, ils ne l'avaient obtenu que comme simples citoyens..... Mais tout titre à part, jamais ils n'avaient été si puissans que depuis la révolution opérée en 1512, où, comme l'a déjà dit notre auteur, la liberté expira à Florence. Il est vrai que le cardinal de Médicis, depuis pape sous le nom de Léon X, mécontent de cette révolution opérée par les armes espagnoles, et qui eût desiré la souveraineté absolue de cette ville pour sa famille, chercha à y exciter des troubles. Il fit changer encore les formes du gouvernement populaire, dont on conserva quelques vestiges, et obtint sur-tout, pour les Médicis une garde perpétuelle. On voit que s'ils n'eûrent pas tout ce qu'ils avaient desiré, du moins ils étaient bien loin de la disgrace.... La phrase traduite que nous rapportons nous paraît susceptible d'une autre

aucune forme régulière de gouvernement; il y régnait une certaine licence ambitieuse qui faisait empirer les maux de la république. Des personnes du peuple, voyant l'état prêt à périr, en ignorant la cause, accusaient l'ambition de quelques grands qui entretenaient ces désordres pour pouvoir établir un gouvernement à leur guise sur les ruines de la liberté. Elles se répandaient dans les maisons et les places publiques, disant du mal de certains citoyens, et promettant bien que, si jamais elles devenaient membres de la Seigneurie, elles sauraient dévoiler les traîtres et les punir. Il arrivait souvent que ces hommes

---

critique. Mais il faut avouer qu'il y a dans notre auteur, toutes les fois qu'il parle des événemens qui ont amené la perte de la liberté de son pays, il y a, dis-je, une obscurité, une brièveté affectée, bien embarrassante pour ceux qui sont obligés de le traduire; elle tient à la nécessité où il était d'écrire sous les yeux de ceux qui en étaient les usurpateurs. Il est d'autant plus excusable que ces mêmes hommes avaient des qualités brillantes et qu'il concevait par eux la possibilité d'élever ce même pays au plus haut degré de puissance et de gloire, comme un dédommagement à la liberté qu'il n'avait plus.

(*Note du traducteur.*)

étaient élevés à la souveraine magistrature ; et là, voyant les choses de plus près, ils connaissaient la véritable cause des désordres, les dangers qui en résultaient et la difficulté d'y remédier. Ils s'apercevaient alors que c'était la faute des circonstances et non celle des hommes. Ils changeaient à l'instant et d'esprit et de conduite, parce que la connaissance particulière qu'ils avaient acquise les tirait de l'erreur où ils étaient tombés en les considérant en général. Ceux qui les avaient entendus et vus si menaçans, n'étant que particuliers, et qui les voyaient ensuite tranquilles, gardant le silence, une fois arrivés à la suprême magistrature, les croyaient à leur tour, tout-à-fait pervertis, corrompus par les grands. Ce changement se remarqua si souvent et sur tant d'individus qu'il donna naissance au proverbe : « Ces hommes, » disait-on, ont un visage pour la place pu- » blique, et un autre pour le palais ».

De tous ces exemples, il résulte que la manière la plus prompte de faire ouvrir les yeux à un peuple est de mettre individuellement chacun à portée de juger par lui-même et isolément de l'objet qu'il n'avait jusques-là apprécié qu'en masse. C'est ainsi qu'en usa Pacuvius à Capoue et le sénat à Rome.

Je crois aussi qu'on en peut conclure que jamais un homme sage ne doit appréhender le jugement du peuple sur tels objets particuliers comme la distribution des places et des dignités. C'est la seule chose sur laquelle le peuple ne se trompe jamais; ou s'il se trompe, c'est bien moins souvent que ne ferait un petit nombre d'hommes chargés de ces distributions. Je ne crois pas inutile de montrer dans le chapitre suivant, l'innocente ruse employée par le sénat romain pour diriger, sans qu'il s'en doutât, le peuple dans ses choix.

CHAPITRE XLVIII.

Qui veut empêcher qu'une magistrature soit déférée à un homme vil ou méchant, doit la faire demander par un homme plus vil et plus méchant encore, ou par ce qu'il y a dans l'état de plus illustre et de plus vertueux.

Quand le sénat craignait que le tribuniciat avec puissance consulaire fût donné à des plébéïens, il employait l'un de ces deux moyens : ou bien il faisait demander la place par ce qu'il y avait de plus illustre à Rome ; ou bien il engageait quelqu'un des plus obscurs et des plus vils plébéïens à se mettre sur les rangs avec ceux de cet ordre qui méritant plus de considération, sollicitaient cette magistrature. Par cette double mesure, le peuple éprouvait à la fois la honte de donner à l'un et d'ôter à l'autre. Ceci appuie le principe précédemment établi, que le peuple peut se tromper sur le général, mais qu'il ne se trompe guères sur les individus.

CHAPITRE XLIX.

Si les villes libres dès leur origine, comme Rome, ont de la difficulté à trouver des lois qui les maintiennent en liberté; celles qui sont nées dans la servitude, éprouvent l'impossibilité d'y réussir.

COMBIEN il est difficile, en organisant une république, de la pourvoir de toutes les lois qui doivent la maintenir libre! Rien ne le prouve mieux que la marche de la république romaine. Quoiqu'elle eut reçu force lois de Romulus d'abord, ensuite de Numa, de Tullus Hostilius, de Servius, et enfin des décemvirs créés pour cet objet, néanmoins on découvrait, pour ainsi dire, à l'user de cette machine politique, de nouveaux besoins, qui nécessitaient de nouvelles lois.

De ce nombre fut l'établissement des censeurs, qui furent un des plus solides appuis de la liberté, tant que la liberté exista à Rome; et cela, parce que, juges souverains des mœurs,

ils retardèrent plus que personne les progrès de la corruption.

On fit bien une faute à l'établissement de ces magistrats, en les nommant d'abord pour cinq ans; mais elle fut bientôt réparée par la sagesse du dictateur Mamercus, qui, par une nouvelle loi, réduisit la censure à dix-huit mois : changement dont les censeurs alors en charge furent tellement irrités, qu'ils le privèrent de l'entrée du sénat. Cette lâche vengeance excita l'indignation et du sénat et du peuple. Cependant, comme l'histoire ne dit pas que Mamercus eût les moyens d'échapper à leur vengeance, il faut ou que l'histoire ne soit pas complète, ou que la constitution de Rome aie été défectueuse en ce point; car un état n'est pas bien constitué, lorsqu'un citoyen peut y être attaqué impunément pour avoir proposé une loi favorable à la liberté. Mais revenons.

Je disais que la création de cette nouvelle magistrature fait naître cette réflexion : que s'il est difficile aux états nés libres, mais dont les principes de liberté se sont relâchés d'eux-mêmes comme à Rome, de trouver des lois capables de maintenir leur liberté, il n'est pas étonnant que des états qui ont commencé par

être dépendans ou dans la servitude, éprouvent, je ne dis pas de la difficulté, mais même l'impossibilité de se constituer de manière à pouvoir vivre à la fois libres et tranquilles. La république de Florence en est un exemple. Soumise dès son origine à l'empire romain, et ayant toujours vécu sous un gouvernement étranger tout le temps qu'elle fut dans la dépendance, elle ne pensa pas un seul instant à s'en tirer. L'occasion de secouer le joug étant enfin venue, on la vit se donner un commencement de constitution; mais comme celle-ci fut un mélange de lois anciennes conservées et mariées avec les nouvelles, elle ne pût être bonne : telle elle a existé pendant deux cents ans. Et Florence, dans les combats des partis qui l'ont perpétuellement agitée, n'a jamais rencontré une forme de gouvernement qui lui méritât le titre de république.

Les difficultés qui se sont opposées à Florence à l'établissement de la liberté sont les mêmes qu'éprouvent les villes qui ont commencé comme elle; et quoique bien des fois le suffrage public et libre des citoyens aie donné à quelques citoyens le pouvoir le plus étendu pour réformer les lois, jamais ils n'ont eu pour but l'utilité commune, mais

seulement celle de leur parti, et ces prétendues réformes n'ont amené que de nouveaux désordres.

Je vais prouver ce que j'avance par un exemple particulier. Un des objets les plus dignes de fixer l'attention d'un homme qui donne une constitution à une république, c'est d'examiner en quelles mains il remet le droit de vie et de mort sur les citoyens (1). La

---

(1) On sait comment les censeurs exerçaient ce droit. Ces magistrats, assis sur leur chaise curule, faisaient lire à voix haute la liste de tous les sénateurs; celui qui était nommé le premier était appelé *princeps senatus*, le prince du sénat. Ils se bornaient à *omettre* le nom de celui qu'ils voulaient priver, pendant leur censure, de l'entrée au sénat. Ce défaut de nomination, ou *ignomination*, était une tache qui fournit probablement et pour le dire en passant, la véritable étymologie du mot *ignominie*. Nous avons cru que traduire avec Minc, qu'ils *chassèrent* Mamercus du sénat, serait ne pas rendre exactement l'expression de Machiavel et forcer, pour ainsi dire, la vérité historique. Cette étymologie, qu'on trouvera peut-être hasardée, est cependant non-seulement conforme à celle de Cicéron, mais elle est même explicative de celle qu'il donne de ce mot. *Itaque*, dit-il, *ut omnis ea judicatio versatur tantummodò in nomine, animadversio illa ignominia dicta est.*

(Note du traducteur.)

constitution de Rome était merveilleuse sur ce point. On pouvait ordinairement en appeler au peuple; et s'il se rencontrait une occasion où il eût été dangereux de différer l'exécution par l'appel au peuple, on avait recours à un dictateur dont l'ordre absolu était exécuté sur-le-champ; mais ils n'avaient recours à ce moyen que dans les cas de nécessité.

Mais à Florence et dans les autres villes nées comme elles dans la servitude, c'était un étranger envoyé par le prince qui exerçait ce terrible droit. Quand elle fut devenue libre, cette autorité resta toujours entre les mains d'un étranger que l'on appelait *capitaine*; mais la facilité qu'avaient à le corrompre les citoyens puissans fut la source des plus grands maux. Cette institution changea par les révolutions arrivées dans l'état, et on nomma huit citoyens pour exercer les fonctions de capitaine; ce qui fut de mal en pis, par les raisons que nous avons dites bien des fois: qu'un tribunal peu nombreux est toujours aux ordres d'un petit nombre de citoyens puissans.

Venise a su se garantir de cet abus. Le conseil des dix peut sans appel condamner à mort tout citoyen; mais comme ceux-ci n'auraient pas assez de force pour punir les grands en

crédit, quoiqu'ils en eussent l'autorité, on a établi les *quaranties* (1). Ils ont voulu de plus

---

(1) *Quaranties*, et non *quarantaines*, comme l'a traduit Minc. C'étaient des tribunaux composés de quarante juges, et c'est la troisième chambre de ce nom, ou *quarantie* criminelle, qui est ici désignée. Nous nous permettrons deux observations sur cette citation de notre auteur : la première, c'est que cette chambre, la *quarantie* criminelle, avait été établie à Venise bien avant le conseil des dix, tandis qu'il paraîtrait, d'après Machiavel, qu'elle ne fut créée que pour lui servir d'appui. La *quarantie* criminelle, se plaignait sans cesse au contraire, de l'usurpation de ses anciennes fonctions par le conseil des dix, qui ne fut d'abord qu'une commission créée à l'occasion de la fameuse conspiration des *Bajamonte-Tiepolo*. Notre seconde observation est relative au défaut de force de ces décemvirs; et certes jamais reproche ne fut moins fondé. On sait que, quoique peu nombreux, c'était le plus redoutable de tous les tribunaux qui aient jamais existé. Ses maximes familières : « *Correre alla pena, prima di esanimare* » *la colpa* ». Recourir au supplice avant d'examiner le crime; une infinité de nobles, étranglés sans bruit ou pendus par les pieds entre les colonnes de Saint-Marc ; un plus grand nombre exécuté secrètement par des submersions nocturnes dans l'*Orfano* (canal); l'assassinat, le poison, employés par ce tribunal, firent

que les *Prégadi* qui est le sénat, aient le droit de les juger; en sorte que lorsqu'il y a un accusateur, il y a aussi des juges pour retenir les grands dans le devoir.

Si l'on a vu Rome, qui s'était elle-même donnée des lois, et qui y avait employé tant d'hommes sages et éclairés, forcée tous les jours par des événemens imprévus de faire de nouveaux établissemens pour maintenir sa liberté; est-il étonnant que d'autres villes dont les commencemens ont été si vicieux trouvent des difficultés insurmontables à se procurer de meilleures lois?

---

qu'il n'existait aucune famille patricienne à Venise qui n'eût à leur reprocher une victime et ne laissent aucun doute sur l'excès de sa puissance.

(*Note du traducteur.*)

CHAPITRE L.

Que nul conseil, nul magistrat ne doit pouvoir arrêter la marche des affaires dans un état.

QUINTIUS CINCINNATUS et Julius Mentus étaient consuls à Rome en même temps. La désunion qui régnait entre ces deux magistrats arrêtait toutes les affaires de cette république. En vain le sénat les pressait de nommer un dictateur qui pût remédier à l'effet de leur discorde. Divisés en tout, ils ne s'accordaient qu'en ce point, de ne pas vouloir de dictateur. Le sénat, à défaut d'autres moyens, fut obligé de recourir aux tribuns du peuple, et ceux-ci réunis au sénat forcèrent les consuls à obéir.

On remarque d'abord ici l'utilité du tribunat, qui non-seulement servait de frein à l'ambition des grands quand elle se tournait contre le peuple, mais encore dans les excès qu'ils se permettaient entr'eux.

Observez ensuite que jamais on ne doit dans un état abandonner à un petit nombre de citoyens l'exercice de ces fonctions, tellement nécessaires au maintien de la république, que sans

elles tout mouvement serait arrêté. Par exemple, si vous laissez à un conseil le pouvoir de distribuer certaines charges ou certaines prérogatives, ou que vous confiez à un magistrat telle partie d'administration; il faut: ou lui imposer la nécessité de s'en acquitter lui-même quoi qu'il arrive: ou établir qu'à son défaut il puisse et doive la faire remplir par un autre; autrement la constitution de cet état serait défectueuse en ce point, et l'exposerait aux plus grands dangers; l'on voit ce qu'il serait advenu à Rome, si l'autorité des tribuns n'avait pu être opposée à l'obstination des consuls.

Le grand-conseil distribue à Venise les charges et les magistratures. Il arrivait quelquefois que par mécontentement, ou par l'effet de quelque fausse suggestion, il ne nommait pas des successeurs aux magistrats de la ville ni à ceux des provinces: de-là le plus grand désordre. En un instant, et les pays sujets et la ville même manquaient d'autorités légitimes, et on ne pouvait rien obtenir si la majorité du conseil n'était ou satisfaite ou détrompée. Cet inconvénient aurait eu les plus funestes suites, si des citoyens sages n'y avaient pourvu. Ils profitèrent d'une occasion favorable, pour faire passer une loi qui déclarait que les magistra-

tures, soit du dehors soit du dedans, ne seraient jamais vacantes ; les titulaires ne devaient les céder qu'à leurs successeurs arrivés et mis en place par eux. Ainsi fut ôté au grand-conseil le pouvoir d'exposer l'état aux plus grands dangers, en arrêtant la marche des affaires publiques.

CHAPITRE LI.

Qu'une république ou un prince doit se porter à faire par générosité ce à quoi la nécessité contraint.

Les hommes prudens savent se faire toujours un mérite de ce que la nécessité les contraint de faire. Cette sage politique fut adroitement employée par le sénat romain, quand il ordonna que les citoyens qui jusques-là avaient fait la guerre à leur dépens, fussent payés par le trésor public. Il voyait que par défaut de paie la guerre ne pouvait durer long-temps, et que par-là on ne pouvait ni assiéger des villes, ni conduire les armées au loin. Le besoin de faire l'un et l'autre leur fit déclarer qu'on donnerait une solde ; mais il sut se faire honneur de ce à quoi il était forcé. Le peuple fut si touché de cette générosité qu'il se livra à des transports de joie inouis : il crut recevoir une grace telle qu'il n'eût jamais osé l'espérer, et qu'il n'eût jamais imaginé de la demander. En vain les tribuns cherchèrent-ils à diminuer à ses yeux le mérite du

sénat, en lui faisant voir que cette générosité tendait à aggraver le peuple au lieu de le soulager, puisqu'il faudrait nécessairement mettre des impôts pour subvenir à cette dépense. Rien ne pût diminuer la joie du peuple et sa reconnaissance comme d'un bienfait reçu. Le sénat sut l'augmenter adroitement par la manière dont il répartit l'impôt ; car les contributions qu'il exigea de la noblesse furent les plus fortes et celles qui furent les premières acquittées.

CHAPITRE LII.

Pour réprimer les excès et le danger d'un ambitieux en crédit dans une république, il n'est pas de plus sûr moyen, ni qui fasse moins d'éclat, que d'occuper avant lui le chemin qui conduit à cette élévation.

On voit par ce que nous venons de dire dans le chapitre précédent, le crédit que la noblesse avait acquis parmi le peuple, pour avoir paru lui rendre un service en lui accordant une paie, et par la manière dont il avait réparti l'impôt. Si elle eût su se maintenir dans cette faveur, toute semence de troubles eût été détruite ; elle eût enlevé aux tribuns le crédit qu'ils avaient sur le peuple, et par conséquent leur autorité. Dans une république, et sur-tout dans celles où la corruption a déjà fait des progrès, le meilleur moyen, le plus facile, comme celui qui a le moins d'éclat pour s'opposer à l'ambition d'un citoyen, c'est d'occuper avant lui les voies par lesquelles il chemine pour arriver à son but. Cette sage

politique employée par les adversaires de Cosme de Médicis, eût mieux valu que de les chasser de Florence. S'ils avaient pris, comme lui, le parti de favoriser le peuple, ils faisaient tomber de ses mains les armes dont il se servait avec le plus de succès.

Pierre Soderini n'avait acquis le plus grand crédit dans cette même ville de Florence, que par les soins qu'il prenait pour gagner l'affection du peuple ; c'est ce qui le faisait passer pour un des plus grands partisans de la liberté. Ceux qui portaient envie à son crédit eûssent réussi bien plus facilement, d'une manière plus honnête, moins dangereuse, moins désavantageuse à la république, en le devançant dans la route qu'il avait suivie pour arriver à ce point de puissance, qu'en l'attaquant de front au risque d'entraîner dans sa chute la ruine de la république. Ils lui eussent d'abord fait tomber des mains, ces armes dont son ambition se servait, ce qui était fort aisé ; ensuite ils l'eûssent attaqué avec avantage dans tous les conseils, dans toutes les délibérations publiques, et cela sans ménagement comme sans se rendre suspects. On dira peut-être que si les ennemis de Soderini commirent une faute en lui laissant les moyens de se concilier le

peuple, il en commit une autre lui-même à son tour, en ne s'emparant pas de ces mêmes moyens dont ses adversaires pouvaient se servir, et qui consistaient à le faire regarder comme un homme dangereux pour la liberté. Mais Soderini doit être excusé. Il lui était très-difficile d'en venir à bout; il ne pouvait leur ôter ces moyens en les employant lui-même. En effet, ils consistaient uniquement à favoriser les Médicis; c'est par ces armes qu'on l'attaqua, et qu'enfin on le terrassa. Or, Soderini pouvait-il honnêtement prendre ce parti sans détruire sa réputation, cette même liberté dont le peuple l'avait établi le gardien? Ce changement ne pouvant ni se tenir secret, ni se faire tout d'un coup, eût été plein de danger pour lui. Dès qu'il se fût montré l'ami des Médicis, il serait devenu suspect et odieux au peuple, et ses ennemis s'en seraient servi avantageusement pour le perdre.

Il faut donc, avant de prendre un parti, considérer ses inconvéniens et ses dangers. Si le désavantage l'emporte sur l'utilité, savoir y renoncer, quand même on serait sûr d'y amener tous les suffrages. Se conduire autrement, ce serait s'exposer à ce qu'éprouva Cicéron qui, voulant détruire le crédit

oine, ne fit que l'accroître. En effet, Antoine ayant été déclaré l'ennemi du t, avait rassemblé une armée composée en nde partie des anciens soldats de César. Cicéron, pour lui enlever ces soldats, engagea le sénat à se servir d'Octave, et à l'envoyer avec les consuls et l'armée contre Antoine. Il prétendait que les soldats d'Antoine n'entendraient pas plutôt nommer Octave le neveu de César, et qui portait son nom, qu'ils abandonneraient le premier pour se ranger sous les drapeaux du second, et qu'ainsi privé de leurs secours, Antoine serait facilement écrasé. Tout le contraire arriva. Antoine sut gagner Octave, qui laissa et Cicéron et le sénat pour se liguer avec lui; ce qui perdit pour toujours le parti des grands. Rien n'était plus facile à prévoir. Il ne fallait pas en croire Cicéron; mais il fallait redouter le nom de César, qui avait détruit ses ennemis avec tant de gloire, et établi à Rome une monarchie; il ne fallait attendre de lui ni de ses partisans, rien de favorable à la liberté,

CHAPITRE LIII.

Qu'un peuple souvent desire sa ruine, trompé par une fausse apparence de bien, et qu'on le met facilement en mouvement par des espérances séduisantes et des promesses magnifiques.

Après la prise de Veies, il circula parmi le peuple à Rome, qu'il serait utile pour la ville que la moitié de ses habitans allât demeurer à Veies. On faisait valoir la richesse de son territoire, le nombre de ses édifices et son voisinage de Rome : on pouvait par ce moyen enrichir la moitié des citoyens, sans déranger à raison de cette proximité, le cours des affaires. Ce projet parut au sénat et aux plus sages des Romains, si désavantageux et même si funeste qu'ils déclarèrent hautement qu'ils aimeraient mieux mourir que d'y donner les mains. La dispute s'échauffa entre les deux ordres. On en serait venu aux armes et le sang aurait coulé, si le sénat ne s'était fait comme un rempart

des citoyens les plus vieux et les plus estimés; par la vénération que le peuple avait pour eux, ils lui servirent de frein, et il ne poussa pas plus loin ses excès. A ce sujet il faut remarquer deux choses. La première : que le peuple, trompé souvent par de fausses apparences de bien, desire sa propre ruine; et s'il ne lui est pas démontré ce qui est bien et ce qui est mal par quelqu'un en qui il aie confiance, la république se trouve exposée aux plus grands dangers; mais quand le hasard fait que le peuple n'a confiance en personne, ce qui arrive quelquefois lorsqu'il a été déjà trompé soit par les événemens, soit par les hommes, il faut nécessairement que l'état périsse. C'est ce qui a fait dire au Dante, dans son traité de la monarchie, qu'on entend bien des fois le peuple dans l'ivresse, crier : « vive notre mort, pé» risse notre vie (1) ».

---

(1) *Viva la sua morte, e muoja la sua vita* : c'est une citation de l'ouvrage du Dante, intitulé : *de Monarchiâ mundi*, dans lequel, pour le dire en passant, ce poëte, grand ennemi de la papauté, soutient que l'autorité des empereurs ne dépend pas des papes. Ce livre le fit à bon droit passer pour hérétique après sa mort. Les exemplaires en furent d'abord

De ce défaut de confiance, il arrive quelquefois dans la république qu'on rejette les meilleurs partis. Les Vénitiens nous en ont fourni un exemple quand, attaqués par tant d'ennemis réunis, ils ne pûrent, pour prévenir leur ruine, se résoudre à en gagner quelques-uns par la restitution de ce qu'ils avaient enlevé à d'autres, ce qui avait allumé contr'eux la guerre et ligué tant de puissances.

Veut-on savoir ce qu'il est facile ou difficile de persuader à un peuple? il faut faire cette distinction : ce que vous avez à lui persuader présente-t-il au premier abord ou perte ou gain? ou bien semble-t-il magnanime ou lâche? S'il y a apparence de magnanimité ou de gain; rien de plus aisé que de le persuader à la multitude, quoique la perte de la république et la ruine de l'état soient cachées sous ces belles apparences. Rien de si difficile, au contraire, s'il y a faiblesse ou perte apparentes, quoique l'avantage et le salut réels de l'état y soient attachés. Ce que je dis là est ap-

très-rares, et il n'est devenu plus commun qu'en 1744, époque à laquelle il a été réimprimé à Venise.

(*Note du traducteur.*)

puyé sur mille exemples tirés de l'histoire des Romains et de celle des Barbares, pris chez les anciens et chez les modernes.

Un des exemples les plus frappans est celui de Fabius Maximus. Quelle mauvaise opinion n'eût pas de lui le peuple romain quand il essaya de lui persuader qu'il était utile à la république de n'opposer que de la lenteur à l'impétuosité d'Annibal, et de soutenir cette guerre sans livrer un combat ! Le peuple ne vit que de la lâcheté dans ce conseil; il n'en démêlait pas l'utilité; et Fabius ne trouvait pas d'assez fortes raisons pour le lui rendre sensible. Les peuples sont tellement aveuglés d'illusions brillantes, qu'après avoir commis la faute énorme de donner pouvoir au maître de la cavalerie de livrer bataille sans le consentement du dictateur; après avoir vu, par une suite de ce pouvoir, l'armée sur le point d'être détruite si la sagesse de Fabius ne l'eût secourue, cette expérience ne le rendit pas plus sage, et ne l'empêcha pas de donner le consulat à Varron. Celui-ci n'avait pourtant d'autre mérite que d'aller dans toutes les places et dans tous les lieux publics de Rome, promettant de tailler en pièces Annibal sitôt qu'on lui permettrait de le combattre. La défaite de

Cannes et presque la ruine de Rome furent la suite de cette imprudence.

Je vais citer un autre exemple pris dans l'histoire romaine. Annibal était en Italie depuis huit ou dix ans (1). Il n'était pas de province qu'il n'eût inondée de sang romain, lorsqu'un M. Centenius Penula, un homme des plus vils, quoique revêtu autrefois de quelque grade dans la milice, se présente au sénat et lui promet de lui livrer sous peu Annibal mort ou vif, si on lui donne pouvoir de lever une armée de volontaires dans tel lieu de l'Italie qu'il jugerait convenable. Sa promesse parut téméraire au sénat; persuadé cependant que s'il la méprisait et que le peuple ensuite en eut connaissance, c'en serait assez pour le porter aux plus grands excès, il le lui accorda. Il aima mieux exposer aux plus grands dangers tous ceux qui suivraient cet insensé, qu'exciter

(1) Et non dix-huit ans, comme l'a traduit Minc. Annibal, comme on sait, ne resta que seize ans en Italie. Certes ! Un aussi long séjour dans un pays ennemi, sans recevoir de secours d'Afrique, et où il était épuisé par ses victoires même, est assez étonnant, sans qu'on en prolonge la durée.

(*Note du traducteur.*)

de nouveaux mécontentemens parmi le peuple, convaincu qu'une pareille proposition était faite pour lui plaire, et combien il serait difficile de l'en dissuader. Celui-ci, ayant donc rassemblé une multitude sans ordre et sans discipline, marcha vers Annibal, et à peine l'eût-il joint qu'il fut mis en déroute et taillé en pièce avec toute la horde qui l'avait suivi.

En Grèce, dans la ville d'Athènes, jamais Nicias, malgré sa sagesse et sa prudence, ne put jamais persuader au peuple qu'il était très-dangereux de porter la guerre en Sicile. Cette guerre, entreprise contre l'avis des hommes éclairés et sages, entraîna la ruine d'Athènes.

Scipion, parvenu au consulat, demandait l'Afrique pour province et promettait de détruire Carthage. Le sénat ne voulait pas la lui accorder, fondé sur les principes de Fabius Maximius. Alors il menaça de s'adresser au peuple. Il savait combien de pareilles propositions sont faites pour plaire à la multitude.

A tous ces exemples étrangers je pourrais en citer tirés de notre histoire. Hercule Bentivoglio, gouverneur de Florence, et Antoine Giacomini, après avoir battu ensemble à Saint-

Vincent, Barthélemi d'Alviane, allèrent camper devant Pise. Cette entreprise fut résolue par le peuple sur les magnifiques promesses de Bentivoglio, malgré l'avis d'une infinité de gens sages et prudens. Ceux-ci ne purent jamais réussir à l'empêcher, emportés par la volonté de la multitude que les promesses brillantes du gouverneur avaient animée.

Je dis donc que le moyen le plus facile de ruiner une république où le peuple a du pouvoir, c'est de lui proposer des entreprises brillantes; car, dès qu'il a de l'autorité, il en use dans ces occasions, et l'opinion contraire de qui que ce soit ne sera en état de l'arrêter; mais si la ruine de l'état est la suite de ces entreprises, celle des chefs qui les conduisent est encore plus assurée. Le peuple s'attendait à des victoires, il ne trouve que des défaites; il n'en accuse ni la fortune ni l'impossibilité de succès, mais l'ignorance ou la malice des chefs, et le plus souvent ou il les fait mourir, ou il les emprisonne, ou il les exile. C'est ce qui arriva à une infinité de généraux lacédémoniens et athéniens. Leurs succès antérieurs ne leur sont alors d'aucun secours; leur dernier revers fait tout oublier. Tel fut le sort de notre Antoine Giacomini pour avoir échoué devant Pise, malgré

ses promesses. Le peuple, qui s'était flatté du succès, le reçut si mal que, malgré ses nombreux services passés, il dut sa vie bien plutôt à la pitié de ceux qui gouvenaient, qu'à aucun souvenir de bienveillance de la part du peuple.

CHAPITRE LIV.

Combien est puissante l'autorité d'un grand homme pour calmer une multitude échauffée.

La seconde chose à remarquer sur le texte cité dans le précédent chapitre, c'est que rien n'est plus capable de calmer les mouvemens d'une multitude animée, que le respect qu'on porte à un homme qui a du poids, de l'autorité, et qui se présente aux mutins; aussi ce n'est pas sans raison que Virgile a dit :

De vertus, de respects et d'ans environné,
Un grave personnage, au peuple mutiné
Apparaît..... Son aspect impose le silence;
Chacun prête l'oreille, et ressent sa présence (1).

Il faut donc que celui qui est à la tête d'une armée, ou le magistrat d'une ville où il vient de naître une sédition, sache se présenter à la multitude avec le plus de grâce et de dignité

(1) *Tum pietate gravem, ac meritis si forte virum quem*
Conspexere, silent, arrectisque auribus adstant.

qu'il lui sera possible, et revêtu de toutes les marques de son grade pour inspirer plus de respect.

Deux factions, il y a quelques années, divisaient Florence; les *fratesques* et les *enragés* : c'est ainsi qu'on les désignait. On en vient aux armes. Les *fratesques* eurent du dessous. Un d'entr'eux était Pagolo Antonio Soderini, citoyen très-considéré dans cette république. Le peuple armé se porte en foule à sa maison pour la piller. François, son frère, alors évêque de Volterre, et depuis cardinal, se trouva par hasard dans la maison d'Antonio. Au premier bruit qu'il entend, à la vue de la foule qui commençait à assiéger les portes, il se revêt de ses plus beaux habits, il met par-dessus son camail, et se présente à cette populace armée. Cet appareil, sa présence et ses discours leur en imposent et les arrêtent. Il ne fut bruit pendant quelques jours dans toute la ville, que de la fermeté de ce prélat et de son succès.

Je conclus donc qu'il n'est pas de meilleur moyen pour appaiser une multitude soulevée que la présence d'un homme qui imprime le respect. On voit aussi, pour revenir à mon sujet, avec quelle obstination le peuple romain

avait adopté le parti de passer à Veies, ébloui par les avantages apparens que ce projet lui présentait et qui lui en cachait les inconvéniens. On voit quels troubles et quels malheurs son entêtement aurait fait naître si le sénat n'avait employé des hommes graves et respectés du peuple, pour s'opposer à sa fureur.

CHAPITRE LV.

Combien il est aisé de faire marcher toutes choses dans une république où le peuple n'est pas encore corrompu ; où l'égalité règne, il ne peut y avoir de monarchie ; où l'égalité ne se trouve pas, il ne peut y avoir de république.

Nous avons assez long-temps discouru sur ce qu'on doit craindre ou espérer d'une ville corrompue. Cependant il ne me paraît pas inutile d'examiner une délibération du sénat au sujet du voeu fait par Camille, de consacrer à Apollon la dixième partie du butin fait à Veies. Ce butin était tombé dans les mains du peuple ; il était impossible de savoir au juste à quoi il se montait. Le sénat ordonna à tous les citoyens d'apporter au trésor public la dixième partie de ce qu'ils avaient pris. Cette ordonnance ne fût point exécutée ; et l'on prit d'autres moyens pour satisfaire Apollon et le peuple tout ensemble. On voit cependant combien le sénat comptait sur la probité des Romains ; combien il

était persuadé que personne ne serait capable de retenir la moindre partie de ce qu'on lui ordonnait de rapporter. D'autre part : admirez ces hommes qui ne songent pas à frauder la loi en donnant moins qu'ils ne devaient donner, mais qui, pour s'en affranchir, aiment mieux témoigner hautement leur indignation. Cet exemple, et plusieurs autres que nous avons cités ci-dessus, prouvent la probité et la religion de ce peuple, et tout le bien que l'on pouvait en attendre.

En effet, là où cette probité ne règne pas, on ne peut attendre aucun bien. Aussi ne peut-on véritablement en attendre aucun, des états corrompus comme le sont ceux d'Italie sur-tout; ni de ceux qui le sont, quoiqu'à un moindre degré, comme la France et l'Espagne. Si dans ces deux monarchies on voit moins arriver de désordres et de troubles que l'Italie n'en voit naître tous les jours, ce n'est pas tant à la probité de ces peuples qu'il faut l'attribuer et qui est bien éloignée de sa pureté, qu'à la circonstance de vivre sous un roi qui les tient réunis. Encore c'est moins par sa vertu ou son courage qu'il y parvient, que par la force des principes constitutifs de ces états, qui ne sont point encore altérés.

L'Allemagne seule nous présente encore des peuples remplis de probité et de religion, ce qui fait que plusieurs républiques y vivent libres, et observent leurs lois avec tant de respect, que personne, soit citoyen, soit étranger, n'ose tenter de s'en rendre maître; et pour preuve que parmi ces peuples on trouve de cette ancienne probité, je vais citer un fait en tout semblable à celui de Rome. Lorsque ces villes ont quelque dépense publique à faire, les magistrats ou les conseils qui sont chargés de la répartition, imposent sur chaque citoyen le huitième de ce qu'il possède, un, deux pour cent, plus ou moins. L'ordonnance publiée selon les formes usitées, chacun se présente au receveur, fait serment de payer exactement sa quotité, et jette dans une caisse ce qu'il croit devoir, sans avoir d'autre témoin que lui-même de l'exactitude de son paiement.

On peut conjecturer, par cet exemple, de la religion et de la probité de ces peuples. A coup sûr chacun paie exactement ce qu'il doit; s'il en était autrement, l'impôt ne rendrait pas la somme qu'on en attendait, et qu'on évalue d'après les anciennes impositions; or s'il ne rendait pas cette même valeur, on découvrirait la fraude, et celle-ci

découverte, on prendrait d'autres mesures pour faire payer.

Cette probité est d'autant plus admirable qu'elle est devenue plus rare, et qu'on ne la voit déjà plus que dans ces heureuses contrées; on peut l'attribuer à deux causes : la première, est le peu de communication de ces peuples avec leurs voisins; ceux-ci ne vont point chez les Allemands; les Allemands ne vont point chez les étrangers; contens des biens dont ils jouissent dans leur pays, des alimens qu'il produit et des laines de leur troupeau. Ce défaut de relation a préservé leur innocence de toute corruption. Ils n'ont pu, heureusement pour eux, prendre les moeurs ni des Français, ni des Espagnols, ni des Italiens, toutes nations infiniment corrompues.

La seconde cause à laquelle ces républiques doivent la pureté des moeurs et l'existence politique qu'elles ont conservées, c'est qu'elles ne souffrent pas chez elles qu'aucun citoyen vive en gentilhomme, ou le soit réellement; elles ont soin de maintenir au contraire la plus parfaite égalité, et sont les ennemies les plus déclarées des seigneurs et de la noblesse qui habite leur pays; et si par hasard quelqu'un d'eux tombe entre leurs mains, elles les font périr

sans pitié, comme coupables de corrompre et de troubler leur état. Pour expliquer ce que j'entends par gentilhomme, je dirai qu'on appelle ainsi tous ceux qui vivent sans rien faire, du produit de leurs possessions, et qui ne s'adonnent ni à l'agriculture, ni à aucun autre métier ou profession. De tels hommes sont dangereux dans toute république et tout état. Plus dangereux encore sont ceux qui, outre leurs possessions en terre, ont encore des châteaux où ils commandent et des sujets qui leur obéissent. Le royaume de Naples, le territoire de Rome, la Romagne et la Lombardie fourmillent de ces deux espèces d'hommes ; aussi jamais république, jamais état libre ne s'est formé dans ces provinces, peuplées de ces ennemis naturels de toute société politique, raisonnable. Il serait impossible même d'y établir une république. Le seul moyen d'y faire régner quelqu'ordre serait d'y introduire le gouvernement monarchique. En effet, dans les pays où la corruption est si forte que les lois ne peuvent l'arrêter, il faut y établir en même temps une force majeure, c'est-à-dire, un roi qui appesantisse une main de fer et qui déploie un pouvoir absolu pour mettre un frein à l'ambition d'une noblesse corrompue.

La vérité de ces observations est prouvée par l'exemple de la Toscane. Dans un petit espace, on a vu subsister long-temps trois républiques : Florence, Sienne et Lucques. Les autres villes de la Toscane, quoique dans la dépendance de celles-ci, existent cependant avec des formes, une constitution et des lois qui maintiennent leur liberté, ou du moins qui y entretiennent le desir de la maintenir; et tout cela ne vient que de ce que dans cette province il y a très-peu de gentilshommes et qu'aucun n'y possède de châteaux. Il y régne au contraire tant d'égalité, qu'il serait fort aisé à un homme sage et qui connaîtrait la constitution des anciennes républiques, d'y établir un gouvernement libre. Mais tel a été le malheur de ce pays, qu'il ne s'est présenté jusqu'à présent aucun homme qui ait eu le pouvoir ou l'habileté de le faire.

On peut donc conclure de ce que nous avons avancé, que quiconque veut établir une république dans un pays où il y a beaucoup de gentilshommes, ne peut y réussir sans les détruire tous. Celui qui, au contraire, veut élever une monarchie dans un pays où l'égalité règne, ne pourra jamais y réussir, s'il ne tire pas de cet état d'égalité des hommes ambi-

tieux et inquiets ; s'il ne les crée pas gentilshommes, non-seulement de nom, mais de fait, en leur donnant des châteaux, des possessions, des richesses et des sujets. Placé au milieu d'eux, celui-ci, par leur moyen, maintiendra sa puissance; eux se serviront du monarque pour satisfaire leur ambition, et tous les autres seront contrains de supporter un joug que la force seule peut les obliger à endurer. Car la force comprimante étant en rapport et en proportion avec la puissance comprimée, toutes les parties se tiendront respectivement à leur place.

Mais établir une république dans un pays plus propre à une monarchie, comme établir une monarchie dans un pays plus propre à une république, ne peut être que l'ouvrage d'un homme d'une capacité et d'un autorité peu communes. Beaucoup l'ont tenté, peu sont venus à bout de réussir. La grandeur de l'entreprise étonne les uns et arrête les autres, de manière qu'ils échouent presqu'en commençant.

On m'objectera peut-être à ce principe : qu'un pays rempli de gentilshommes, ne peut pas se gouverner en république, l'exemple contraire de la république de Venise, dans

laquelle les gentilshommes seuls peuvent parvenir aux emplois. Je répondrai à cela : que les gentilshommes vénitiens le sont plus de nom que de fait. Comme leurs richesses sont fondées sur le commerce et consistent en mobilier, ils n'ont ni grandes propriétés en terres, ni châteaux, ni jurisdiction sur des sujets. La noblesse n'est qu'un titre fait pour attirer la considération, le respect, et n'est nullement établi sur aucun des avantages dont les gentilshommes jouissent ailleurs. Venise est divisée en noblesse et en peuple, comme les autres républiques sont divisées en différentes classes sous des noms différens : les nobles y ont tous les honneurs, toutes les places ; le peuple en est exclu ; cette distribution ne détruit ni l'ordre, ni l'harmonie ; nous en avons dit les motifs.

Etablissez donc une république là où existait l'égalité, ou bien là où elle a été introduite ; et au contraire, établissez une monarchie là où il existe une grande inégalité, autrement votre édifice sera sans proportion et peu durable.

CHAPITRE LVI.

Que les grands changemens qui arrivent dans une ville ou un état, sont toujours pronostiqués par des événemens, ou prédits.

D'où cela vient-il ? Je l'ignore; mais mille exemples anciens et modernes prouvent que jamais il n'arrive aucun grand changement dans une ville ou un état, qui n'ait été annoncé ou par des devins, des révélations, des prodiges, ou des signes célestes; et pour ne pas en rapporter un exemple pris hors de chez nous, on sait de quelle manière le frère Jérôme Savonarole prédit l'arrivée de Charles VIII en Italie; et que dans toute la Toscane, principalement à Arezzo, on vit des hommes armés qui se livraient combat dans les airs.

Chacun sait également que peu avant la mort du vieux Laurent de Médicis, le tonnerre tomba sur le haut du dôme, et cela avec tant de fracas, que cet édifice en fut considérablement endommagé. Ne sait-on pas également que peu avant l'expulsion de Pierre Soderini, créé Gonfalonnier de Florence à vie, le palais

même fut frappé de la foudre. On pourrait citer une infinité d'autres exemples que je passe de peur d'ennuyer le lectenr. Je raconterai seulement ce qui, d'après Tite-Live, précéda l'arrivée des Gaulois à Rome. Un plébëien, nommé Marcus Ceditius, vint déclarer au sénat que, passant la nuit dans la rue Neuve, il avait entendu une voix plus forte qu'une voix humaine, lui ordonner d'avertir les magistrats que les Gaulois venaient à Rome. Pour expliquer la cause de ces prodiges, il faudrait avoir une connaissance des choses naturelles et surnaturelles que je n'ai pas. Il se pourrait peut-être que l'air, d'après l'opinion de certains philosophes, étant peuplé d'intelligences qui, douées d'assez grandes lumières pour prédire l'avenir, et touchées de compassion pour les hommes, les avertissent par des signes, de se mettre en garde contre le péril qui les menace. Quoi qu'il en soit, la vérité du fait existe, et ces prodiges sont toujours suivis des changemens les plus remarquables (1).

(1) Ce chapitre prouve que les hommes les plus éclairés dans des temps d'ignorance sont forcés, par quelque faiblesse, de payer tribut à celle de leur siècle. (*Note du traducteur.*)

CHAPITRE LVII.

Que le peuple en masse est très-courageux ; séparé, il est très-faible

Après la ruine de Rome par les Gaulois, plusieurs citoyens allèrent s'établir à Veies, et cela contre la constitution et malgré la défense du sénat. Celui-ci, pour remédier à ce désordre, ordonna sous des peines sévères, à tout citoyen, de revenir habiter Rome. Ceux contre lesquels ces ordres étaient lancés commencèrent par s'en moquer; cependant le terme prescrit arrivé, chacun s'empressa d'obéir, et Tite-Live dit à ce sujet : « De braves et sédi-
» tieux qu'ils étaient ensemble, ils devinrent,
» chacun en particulier, soumis par crainte et
» obéissans (1) ».

Ce trait peint on ne peut pas mieux le caractère de la multitude : souvent elle est audacieuse et s'exhale en propos contre la décision de ses

(1) *Ex ferocibus universis singuli metu suo obedientes fuère.*

princes; mais la punition est-elle présentée, ils se défient mutuellement les uns des autres, et tous s'empressent d'obéir.

Ainsi, quoi qu'on dise de la bonne ou de la mauvaise disposition du peuple d'après ses propos, n'en tenez nul compte; mais soyez en mesure de le maintenir s'il est favorablement disposé, et de ne le pas craindre s'il est dans des dispositions contraires. Cependant si ses dispositions défavorables venaient ou de la perte de sa liberté ou de l'attachement qu'il avait pour un ancien prince encore vivant, il faut bien se garder de les mépriser; car ce sont de toutes, les plus redoutables, et on a besoin de la plus grande force pour les contenir. Mais celles qui ont tout autre motif sont faciles à modérer lorsque le peuple n'a pas de chef qui lui serve d'appui; car s'il n'est rien de plus effrayant qu'une multitude échappée et sans chef, il n'est rien aussi de plus lâche. Quand elle aurait les armes en main, vous la réduirez aisément, si vous avez seulement une retraite pour vous mettre à l'abri de sa première fougue. Bientôt, quand les esprits commencent à se refroidir, chacun, sur le point de retourner à sa maison, commence à se méfier de lui-même, et pense à se sau-

ver ou par la fuite ou par un accommodement.

Aussi un peuple soulevé qui veut éviter pareille issue, commence à se donner un chef qui le dirige, qui le tienne uni, et s'occupe du soin de le défendre. C'est ce que fit le peuple romain quand, après la mort de Virginie, il quitta Rome et se donna vingt tribuns qui s'occupèrent de l'intérêt de tous. Tout peuple qui n'en agit pas ainsi éprouve ce que nous avons rapporté d'après Tite-Live : qu'une multitude en masse est courageuse, et qu'elle devient vile et lâche quand chaque individu aura à s'occuper seul de son danger particulier.

CHAPITRE LVIII.

Qu'un peuple est plus sage et plus constant qu'un prince.

Rien n'est plus mobile, plus léger que la multitude; c'est ce que Tite-Live notre auteur, et les autres historiens, ne cessent d'affirmer. En effet, dans les divers traits qu'il racontait de ces hommes réunis, on voit cette multitude condamner un homme à mort, ensuite le pleurer amèrement et le desirer. Ainsi le peuple romain se conduisit par rapport à Manlius Capitolinus qu'il fit périr. « A peine le peuple, dit l'historien, eût-il cessé de le craindre, qu'il commença de le regreter (1) ». Et quand ce même historien raconte dans un autre endroit les événemens qui suivirent, à Syracuse, la mort d'Hiéronyme neveu d'Héron, il dit : « Tel » est le caractère de la multitude, ou elle

(1) *Populum brevi, postea quam ab eo periculum nullum erat, desiderium ejus tenuit.*

» sert avec bassesse, ou elle domine avec » insolence (1) ».

En entreprenant de défendre une cause contre laquelle tous les historiens se sont déclarés, je me charge peut-être d'une tâche si difficile ou d'un fardeau si lourd, que je serai obligé de l'abandonner par impuissance, ou de courir le risque d'en être accablé. Mais quoi qu'il en soit, je pense et je penserai toujours, que ce ne peut être un tort de défendre ses opinions quand on n'emploie d'autre autorité, d'autre force que celle de la raison.

Je dis d'abord que cette légèreté, dont les écrivains accusent la multitude, est aussi le défaut des hommes pris individuellement, et particulièrement celui des princes ; car quiconque n'est pas retenu par le frein des lois commettra les mêmes fautes qu'une multitude échappée ; et cela peut se vérifier aisément. Il y a eu des milliers de princes ; on compte le nombre des bons et des sages. Je ne parle au reste que de ceux qui étaient maîtres de secouer toute espèce de joug, et parmi ceux-là on ne

---

(1) *Hæc natura multitudinis est, aut humiliter servit, aut superbè dominatur.*

peut mettre ni les rois qui vécurent en Égypte à l'époque antique où ce pays se gouvernait par ses lois, ni ceux qui naissaient à Sparte, ni ceux qui, de notre temps, naissent en France; car cette monarchie est plus réglée par les lois qu'aucun autre état moderne (1). Les princes qui naissent sous de pareilles constitutions ne peuvent pas se mettre sur la ligne de ceux sur lesquels on peut étudier le caractère propre à tout prince, pour le comparer à celui du peuple. On doit mettre en parallèle avec ces princes un peuple gouverné

(1) On ne peut nier que l'autorité royale, à l'époque où vivait Machiavel, sous les François Ier., les Louis XII, ne fut bien moins despotique qu'elle ne le devint ensuite sous Louis XIV. Entravée beaucoup plus que contenue par les lois dont parle notre auteur, elle était encore plus bridée par la puissance des grands feudataires sans cesse en opposition ou même en guerre avec leur suzerain. C'étaient deux ennemis que le peuple avait à supporter et qu'il eût eu à combattre pour devenir libre; et probablement il l'eût tenté sans succès, si l'un des deux, d'abord affaibli par la politique astucieuse et constante de l'autre, n'eût été enfin totalement terrassé, et n'eût préparé par-là, sans s'en douter, la chute de son vainqueur. (*Note du traducteur.*)

comme eux par des lois ; c'est alors qu'on observera dans ce peuple la même bonté que dans ces princes, et on ne le verra ni obéir avec bassesse, ni commander avec insolence.

Tel fut le peuple romain tant que les mœurs se conservèrent pures. Soumis sans bassesse, il sut dominer sans orgueil, conserver de la dignité au moyen de ses magistrats. Fallait-il s'élever contre un ambitieux ? Manlius, et les décemvirs, et d'autres qui cherchèrent à l'opprimer, apprirent s'il en avait l'énergie. Fallait-il pour le salut public obéir à un dictateur, à des consuls ? Il s'y résignait sans peine. S'il regreta Manlius après sa mort, c'est qu'il se rappelait des vertus, telles que leur souvenir sollicitait pour lui l'interêt universel. Elles auraient produit le même effet sur un prince, car c'est l'opinion de tous les écrivains : nous louons, nous admirons les vertus jusques dans nos ennemis. Si ce Manlius si regreté eût été rendu à la vie, le peuple romain l'eût encore jugé comme il l'avait fait une fois ; il l'eût tiré de prison et l'eût encore condamné à mort. Enfin on a vu des princes tenus pour sages, regreter extrêmement des victimes de leur cruauté. Alexandre donna des regrets et des larmes à Clitus et

à quelques autres de ses amis; Hérode à Mariamne.

Mais ce que Tite-Live dit du caractère de la multitude ne peut s'appliquer à celle qui est réglée par des lois comme les Romains, mais bien à cette populace effrénée comme était celle de Syracuse, qui commettait tous les excès auxquels s'abandonnent les princes furieux et sans frein, tels qu'Alexandre et Hérode, dans les occasions que nous avons citées.

On ne peut donc pas plus blâmer le caractère d'un peuple que celui d'un prince, parce que tous sont également sujets à s'égarer quand ils ne sont retenus par rien. Outre les exemples rapportés, je pourrais en citer une infinité d'autres. Combien n'y a-t-il pas eu de princes, de tyrans, d'empereurs romains, qui ont montré plus de légèreté et d'inconstance que telle populace qu'on voudra choisir?

Je conclus donc, contre l'opinion commune qui veut que le peuple lorsqu'il domine, soit léger, inconstant, mobile, ingrat; et je soutiens que ces défauts ne sont pas plus naturels aux peuples qu'aux princes. Les en accuser également, est vérité; en excepter les princes, c'est erreur; car un peuple qui commande et qui est réglé par des lois est prudent, constant,

reconnaissant autant et même à mon avis, plus qu'un prince même réputé sage. D'un autre côté, un prince dégagé du frein des lois sera ingrat, changeant, imprudent, même plus qu'un peuple placé dans les mêmes circonstances que lui. La différence de nuance qui existe entr'eux ne vient pas de la diversité de leur naturel qui est absolument le même, et qui ne pourrait avoir que des différences à l'avantage du peuple, mais bien, du plus ou moins de respect que le peuple et le prince ont des lois sous lesquelles ils vivent. Or, si vous examinez le peuple romain, vous le verrez pendant quatre cents ans, ennemi de la royauté, passionné pour le bien public et pour la gloire de la patrie : mille exemples appuient cette vérité.

M'objectera-t-on l'ingratitude dont il paya les services de Scipion ? Je répondrai en renvoyant au chapitre où j'ai prouvé qu'un peuple est moins ingrat qu'un prince. Mais quant à la prudence et à la stabilité, je soutiens qu'un peuple est plus prudent, plus constant et meilleur juge qu'un prince. Ce n'est pas sans raison qu'on dit que la voix du peuple est la voix de dieu. On voit l'opinion publique pronostiquer les événemens d'une manière si merveilleuse, qu'on dirait que le peuple est doué de la faculté

occulte de prévoir et les biens et les maux. Quant à la manière de juger, on le voit bien rarement se tromper; quand il entend deux orateurs à talens égaux lui proposer deux partis opposés, il prouve, en se décidant pour le meilleur, qu'il est capable de discerner la vérité. S'il est entraîné quelquefois par des opinions brillantes sans avoir de l'utilité autre chose que l'apparence, comme nous l'avons déjà dit, certes un prince n'est-il pas plus souvent entraîné par plus de passions que n'en a le peuple? Qu'on les compare dans le choix de ses magistrats, n'en fait-il pas d'infiniment meilleurs qu'un prince? Parviendra-t-on jamais à lui persuader d'élever à des dignités un homme infâme et de mœurs corrompues? et cependant quels moyen saisés de le persuader à un prince? Enfin, s'il a pris quelque chose en aversion, ne le voit-on pas persévérer dans sa haine et garder son opinion pendant des siècles? Les princes montrent-ils pareille constance? Et sur ces deux points, je veux que le peuple romain m'en fournisse la preuve.

Pendant plusieurs centaines d'années, parmi tant d'élections de tribuns, de consuls, il n'y eût pas quatre choix dont il eût à se repentir. Il eût tant d'horreur pour le nom de roi, que

nul service rendu ne pût faire échapper à sa vengeance le citoyen qui voulut l'usurper.

Ajoûtons d'ailleurs, que les villes où les peuples gouvernent, font de rapides progrès en peu de temps, et bien plus grands que celles qui vivent sous des princes. Qu'on se rappelle Rome, après l'expulsion de ses rois ; Athènes, après s'être délivrée des Pisistrates ; cette différence ne peut naître que de la supériorité du gouvernement d'un peuple sur celui d'un prince. En vain, on m'objecterait ce que notre historien a dit dans l'endroit cité et ailleurs ; car si on rassemble les défauts d'un peuple et d'un prince et leurs bonnes qualités respectives, vous verrez les peuples l'emporter infiniment dans le parallèle ; et si les princes se montrent supérieurs pour créer des lois, donner une constitution à un pays, établir une nouvelle forme de gouvernement, les peuples leurs sont si supérieurs pour maintenir l'ordre établi, qu'ils arrivent sans peine à la gloire de leurs législateurs.

En somme et pour conclure, les monarchies et les gouvernemens populaires pour avoir une longue durée, ont eu besoin les uns et les autres d'être liés et retenus par des lois. Un prince qui n'a pour règle que sa volonté est un insensé. Un peuple qui peut faire tout ce qu'il veut

n'est pas sage. Mais si vous comparez un prince et un peuple liés et enchaînés par des lois, vous verrez toujours plus de vertus dans le peuple, que dans le prince. Si vous les comparez tous les deux affranchis de toute contrainte des lois, vous verrez moins d'erreur dans le peuple que dans le prince; ses torts seront moins grands; ils sera plus facile d'y remédier. Un homme de bien peut souvent par son éloquence ramener un peuple licencieux et mutin; mais nul ne peut faire revenir un prince, et l'on n'a d'autre moyen que la force. Que l'on juge de la gravité de leurs maladies respectives par la différence des remèdes. Pour guérir celle du peuple, il y faut souvent quelques paroles; pour guérir celle du prince, il faut toujours employer le fer : lequel de ces deux maux jugera-t-on le plus dangereux?

Dans le moment où un peuple est le plus emporté l'on ne craint pas tant les excès auxquels il peut s'adonner pour le moment, et on a moins peur du présent que du mal qui peut en provenir, puisque tant de troubles peuvent faire naître un tyran. Mais chez les méchans princes, au contraire, c'est le mal du moment qu'on redoute, et on n'espère qu'en l'avenir; car on se flatte que l'excès de sa tyrannie peut

amener quelque liberté ; de manière que vous voyez la différence de l'un à l'autre ; elle est du présent à l'avenir.

Les cruautés du peuple ne s'exercent que contre ceux qu'il soupçonne d'en vouloir au bien public ; celles d'un prince sont au contraire dirigées contre ceux qu'il redoute comme ennemis de son intérêt particulier. Mais veut-on savoir d'où naît le préjugé défavorable au peuple généralement répandu ? C'est que tout le monde a la liberté d'en dire ouvertement le plus grand mal, même au moment où il domine avec le plus d'empire ; au lieu que ce n'est qu'avec la plus grande circonspection et en tremblant qu'on parle mal d'un prince.

Il ne me paraît pas hors de propos, puisque le sujet m'y conduit, d'examiner dans le chapitre suivant, qui d'un peuple ou d'un prince est plus fidèle à ses alliances.

CHAPITRE LIX.

A qui d'un peuple ou d'un prince peut-on se fier davantage, comme allié.

Puisqu'on voit tous les jours un prince faire alliance avec un prince, une république avec une république, qu'également encore des princes s'allient avec des républiques, et celles-ci avec des princes, examinons lequel des deux est plus fidèle, plus constant, et sur qui il faut le plus compter d'un prince ou d'une république. Après avoir tout pesé, je pense qu'ils se ressemblent en une infinité de cas, et qu'ils diffèrent en bien d'autres.

Je crois d'abord que ni l'un ni l'autre n'observeront fidèlement des traités dictés par la force; je crois que si l'un et l'autre voient leur état en danger, ils ne manqueront pas, pour le sauver, d'user de mauvaise foi et d'ingratitude. Démétrius, surnommé le Preneur de villes, avait rendu les plus grands services aux Athéniens. Vaincu, mis en fuite par ses ennemis, il se réfugie à Athènes, comme dans une ville amie et qu'il avait obligé; on refuse de l'y rece-

voir. Leur ingratitude toucha plus ce prince que la perte de son armée et de ses états. Pompée, mis en déroute en Thessalie par César, se réfugie en Égypte chez Ptolomée qu'il avait remis sur le trône ; ce prince lui donne la mort. Ces deux traits d'ingratitude proviennent des mêmes motifs. Cependant nous voyons qu'il y eut plus d'humanité, moins d'ingratitude de la part de la république que de celle du prince.

Là où la crainte domine, là aussi la foi est gardée au même degré, soit de la part d'une république, soit de la part d'un prince; et si l'un ou l'autre s'expose à périr pour vous demeurer fidèle, ce seront encore les mêmes motifs qui pourront les y déterminer. Quant au prince : il peut se faire qu'il soit allié d'un prince puissant qui, s'il ne peut le secourir pour le moment, pourra du moins avec le temps le rétablir dans ses états. Il peut croire aussi qu'après s'être montré partisan de celui-ci qui se trouve vaincu, il ne pourrait obtenir une paix solide et sincère de la part de son vainqueur. Tels ont été les motifs des seigneurs napolitains, quand ils sont restés fidèles aux Français; et pour les républiques : tels furent autrefois ceux de Sagonte en Espagne, qui s'exposa à sa ruine pour demeurer fidèle aux Romains ; telles ont

été ceux de Florence, lorsqu'en 1512 elle a suivi constamment le parti français.

Je crois même, après avoir tout mûrement balancé, que dans les occasions qui présentent un danger imminent, on trouvera communément plus de constance dans une république que dans un prince. Je suppose que celle-ci aie les mêmes intentions que le prince; la lenteur de ses mouvemens lui fera mettre plus de temps à se déterminer, et par conséquent elle vous sera moins promptement infidèle.

C'est par intérêt qu'on rompt les alliances; et c'est en ceci que les républiques surpassent infiniment les princes en fidélité. On pourrait citer des exemples en preuve : que le plus petit intérêt détermine souvent un prince à manquer de foi, et d'autres qui prouveraient que les plus grands avantages n'ont pû déterminer des républiques à en manquer. Thémistocles annonça dans une assemblée qu'il avait un projet extrêmement utile à la république, mais qu'il ne pouvait dire tout haut, parce que son succès dépendait absolument du secret. Le peuple d'Athènes nomma Aristide, pour en prendre connaissance, ne voulant se décider à l'adopter que d'après son rapport. Thémistocles effectivement en instruit Aristide; il lui fait voir que

l'armée des Grecs se reposant entièrement sur les traités, dans une position où il était facile de la débaucher ou de la détruire, et par là de rendre les Athéniens arbitres de toute la Grèce. Aristide fait son rapport au peuple : il assure que rien n'est avantageux comme le projet de Thémistocles ; mais il prévient en même temps que rien n'est plus contraire à la bonne foi ; à l'instant tout le peuple le rejette. Philippe de Macédoine à coup sûr n'eût pas eu ce scrupule, ni tant d'autres princes qui ont plus gagné par leur perfidie que par tout autre moyen.

Je ne parle pas de la rupture des traités à raison de leur inobservation : rien de plus ordinaire. Je n'aurai en vue que ceux que l'on rompt par des causes plus particulières. Je crois, par ce qui précède, avoir prouvé que le peuple étant moins sujet à se tromper qu'un prince, on peut se fier avec plus de sûreté à lui qu'à ce dernier.

CHAPITRE LX.

Que le consulat et tout autre magistrature à Rome se donnaient sans égard à l'âge.

On voit par la suite de l'histoire que les Romains, depuis que les plébéiens pûrent prétendre au consulat, y admirent tous les citoyens, sans distinction d'âge et de naissance. Dans tous les temps on n'avait aucun égard à l'âge pour ces magistratures ; on ne considérait que le mérite, et on allait le chercher, soit qu'il se rencontrât dans un jeune homme ou dans un homme âgé. Valérius Corvinus nous en présente un exemple qui sert de preuve. Il fut élevé au consulat à vingt-trois ans. Ce même Valérius disait à son armée : « le consulat est » le prix du mérite et non celui de la nais- » sance » (1). Si les Romains firent bien ou mal de se montrer indifférens sur ces deux qualités dans leurs consuls ; c'est une question à examiner.

(1) *Erat præmium virtutis, non sanguinis.*

Quant à la naissance, ce fut forcément que les Romains cessèrent d'y avoir égard ; et toute république, comme on l'a déjà dit, qui voudra avoir les mêmes succès que Rome, s'y verra forcée comme les Romains. On ne peut faire supporter à des hommes et des travaux et des privations que par l'espoir d'obtenir le prix de leurs peines ; il y aurait même du danger à leur ôter cet espoir. Il convenait donc que le peuple fut de bonne heure flatté de l'espérance de parvenir au consulat, et qu'il s'en nourrît pendant un temps, sans la voir se réaliser. L'espoir ne suffisant plus, il fallut en venir aux effets pour le satisfaire.

Quant à l'état qui n'associe pas son peuple à des destinées aussi glorieuses, il peut le traiter comme il voudra, comme nous l'avons vu ailleurs. Mais celui qui veut entreprendre ce que Rome a exécuté ne doit point mettre cette distinction entre ses citoyens ; et si la question de la naissance est résolue celle de l'âge l'est nécessairement aussi. Car un jeune homme, pour être élevé à une place qui demanderait la prudence d'un vieillard, ne peut ainsi s'attirer tous les suffrages que par quelqu'action extraordinaire. Or, s'il a fait briller tant de talens et de vertus par quelqu'action d'éclat, ce serait

très-grand dommage que l'état fût obligé de s'en priver, d'attendre que la vieillesse eût glacé son courage et sa force d'esprit, et cette activité dont elle eût pu tircr les plus grands avantages. On voit que Rome sût profiter ainsi des qualités de Valérius Corvinus, de Scipion, de Pompée et de beaucoup d'autres qui, très-jeunes encore, eurent les honneurs du triomphe.

LIVRE SECOND.

AVANT-PROPOS.

Tous les hommes louent le passé, blâment le présent, et souvent sans raison. Ils sont tellement partisans de ce qui a existé autrefois, que non-seulement ils vantent ces temps qu'ils ne connaissent que par les tableaux que les historiens nous en ont laissé; mais devenus vieux, on les entend prôner encore ce qu'ils se souviennent d'avoir vu dans leur jeunesse. Leur opinion est le plus souvent erronnée. Or voici, je pense, les principales causes de leur prévention.

La première, c'est qu'on ne connaît jamais la vérité toute entière du passé. On cache, le plus souvent, celles qui déshonoreraient un siècle; et quant à celles qui sont faites pour l'honorer, on les amplifie, on les rend en termes pompeux et emphatiques. La plupart des écrivains obéissent tellement à la fortune

des vainqueurs, que pour rendre leurs triomphes plus éclatans, non-seulement ils exagèrent ses succès, mais jusqu'à la défense des ennemis vaincus; en sorte que les descendans des uns et des autres ne peuvent s'empêcher d'admirer les hommes qui ont figuré d'une manière aussi brillante, de les vanter et de s'y attacher.

La seconde raison, c'est que les hommes n'éprouvent aucun sentiment de haine qui ne soit fondé ou sur la crainte naturelle ou sur l'envie. Ces deux puissans motifs n'existant plus dans le passé par rapport à nous, nous n'y trouvons ni qui nous puissions redouter, ni qui nous devions envier. Mais il n'en est pas ainsi des événemens où nous sommes nous-mêmes acteurs, ou qui se passent sous nos yeux : la connaissance que nous en avons est entière et complète; rien ne nous en est dérobé. Ce que nous y apercevons de bien est tellement mêlé de choses qui nous déplaisent, que nous sommes forcés d'en porter un jugement moins avantageux que du passé, quoique souvent le présent mérite réellement plus de louanges et d'admiration. Je ne parle point des monumens des arts, dont le mérite brille de lui-même avec tant d'éclat, que les temps

peuvent à peine influer ou en bien ou en mal sur l'impression qu'elles produisent. Il n'est ici question que des actions de la vie et des mœurs des hommes qui ne portent point avec elles des témoignages aussi évidens

Je répéterai donc que rien n'est plus général que l'habitude de louer le passé, et de dénigrer le présent. Mais il n'est pas vrai qu'elle trompe toujours. En effet, il faut bien quelquefois que nos jugemens s'accordent avec la vérité, d'après le mouvement perpétuel des humains, tendant sans cesse ou à décheoir, ou à se relever.

On voit, par exemple, une ville, un état tenir une constitution des mains d'un législateur habile, dont le talent leur fait faire pendant quelque temps des progrès vers la perfection. Quiconque vit alors dans cet état, et donne plus d'éloges au temps passé qu'au présent, se trompe certainement; et la raison de son erreur se trouve dans les causes que nous avons indiquées. Mais s'il existe dans cette même république ou dans ce même état, à l'époque où celui-ci décline, alors il ne se trompe plus.

En réfléchissant sur la marche des choses humaines, j'estime que le monde se soutient

dans le même état où il a été de tout temps; qu'il y a toujours même quantité de bien, même quantité de mal; mais que ce mal et ce bien ne font que parcourir les divers lieux, les diverses contrées. D'après ce que nous connaissons des anciens empires, on les voit tous s'altérer tour-à-tour par le changement qu'ils éprouvent dans leurs mœurs. Mais le monde était toujours le même. Il y avait cette différence : que les grandes qualités, les grandes vertus, placées d'abord en Assyrie, se transplantèrent en Médie, qu'elles passèrent ensuite en Perse, et de là en Italie et à Rome; et si après la chute de l'empire romain il n'y a eu aucun autre empire qui ait subsisté et où le monde aie rassemblé toute la masse de bien existante, on la voit cependant le distribuer à plusieurs nations, les faire fleurir. Tel fut l'empire des Français : celui des Turcs, celui du Soudan d'Égypte : aujourd'hui les peuples d'Allemagne; et avant, ces fameux Arabes qui firent de si grandes choses, qui conquirent le monde entier après avoir détruit l'empire romain en Orient.

Les peuples de ces différens pays, qui ont remplacé les Romains après les avoir détruits, ont possédé ou possèdent encore les qualités que l'on regrette, et qui méritent les éloges

qu'on leur donne. Ceux qui, nés dans ce pays, louent le passé plus que le présent, peuvent bien être dans l'erreur. Mais quiconque est né en Italie et en Grèce, et qui n'est pas devenu ou *ultramontain* en Italie, ou Turc en Grèce, celui-là a raison de blâmer le temps présent et de faire l'éloge du passé. Les siècles passés leur offrent des sujets d'admiration, et celui où ils vivent ne leur présente rien qui les dédommage de leur extrême misère, et de l'infamie; d'un siècle où ils ne voient ni religion, ni lois, ni discipline militaire, et où règnent des vices de toute espèce; et ces vices sont d'autant plus exécrables, qu'ils se montrent dans ceux qui siégent dans les tribunaux, qui occupent les places, qui ont l'autorité en main, et qui veulent être adorés.......

Mais pour revenir à notre sujet: les hommes se trompent quand ils décident lequel vaut le mieux du présent ou du passé, attendu qu'ils n'ont pas une connaissance aussi parfaite de l'un que de l'autre; le jugement que portent des vieillards sur ce qu'ils ont vu dans leur jeunesse, et qu'ils ont bien observé, bien connu, semblerait n'être pas également sujet à erreur. Cette remarque serait juste, si les hommes, à toutes les époques de leur vie, conservaient la même

force de tête et de jugement, et s'ils étaient affectés des mêmes passions ; mais ils changent : et quoique les temps ne changent pas réellement, ils ne peuvent paraître les mêmes à des hommes qui ont d'autres passions, d'autres goûts et une autre manière de voir. Nous perdons beaucoup de nos forces physiques en vieillissant, et nous gagnons en jugement et en prudence ; ce qui nous paraissait supportable ou bon dans notre jeunesse, nous paraît mauvais et insoutenable : nous devrions n'accuser de ce changement que notre jugement ; nous en accusons les temps.

D'ailleurs, les desirs de l'homme sont insatiables : il est dans sa nature de vouloir et de pouvoir tout desirer ; et sa fortune borne ses moyens d'acquérir. Il en résulte pour lui un mécontentement habituel, un dégoût de ce qu'il possède ; c'est ce qui le fait, blâmer le présent, louer le passé, desirer l'avenir, et tout cela sans aucun motif raisonnable.

Je ne sais pas si je ne mériterai pas d'être mis au nombre de ceux qui se trompent, en élevant extrêmement dans ces discours les temps des anciens Romains, et en censurant ceux où nous vivons. Et véritablement, si la vertu qui régnait alors, et le vice qui domine aujourd'hui, n'étaient

pas plus manifestes que le jour qui nous éclaire, je serais plus retenu dans mes expressions, craignant de tomber dans l'erreur que je reproche aux autres. Mais la chose est si évidente pour tous les yeux, que je n'hésiterai pas à dire hardiment ce que je pense de ces temps-là et de ces temps-ci, afin d'exciter dans l'ame des jeunes gens qui liront mes écrits, le desir d'imiter les uns, et de fuir l'exemple des autres, toutes les fois que le hasard leur en fournira l'occasion. C'est le devoir d'un honnête homme qui, par le malheur des temps et de la fortune, ne peut pas faire lui-même le bien, d'en donner aux autres des leçons. Peut-être que parmi ceux qu'il aura instruits, il s'en trouvera un plus favorisé du ciel, qui parviendra à l'opérer.

Nous avons parlé dans le livre précédent de la conduite des Romains dans les affaires intérieures : dans celui-ci nous traiterons de ce qu'ils ont fait pour l'accroissement de leur empire au-dehors.

CHAPITRE PREMIER.

Laquelle a le plus contribué à la grandeur de l'empire romain, de la vertu ou de la fortune ?

PLUSIEURS écrivains, et entre autres Plutarque, dont l'opinion est d'un très-grand poids, ont pensé que la fortune avait plus contribué que la vertu, à l'accroissement que prit l'empire de Rome. Une des plus fortes raisons qu'il en donne, c'est l'aveu même de ce peuple, qui ayant élevé plus de temples à la fortune qu'à aucun autre dieu, reconnaît avoir tenu d'elle toutes ses victoires (1). Il paraît que Tite-Live se range à cette opinion : rarement

(1) Effectivement, aucun peuple n'éleva autant d'autels à cette déesse. Il y en avait de dédiés à la fortune de l'aînée, à la fortune obéissante, à la fortune privée, à la fortune virginale, à la fortune virile, etc. On sait que Servius Tullius qui en érigea le plus grand nombre, feignit d'avoir des entretiens secrets avec la déesse fortune, comme Numa en avait eu avec la nymphe Egérie.

il fait parler un Romain de la vertu sans y joindre la fortune.

Non-seulement je ne suis point de cet avis, mais je le trouve même insoutenable. En effet, s'il ne s'est jamais trouvé de république qui aie fait autant de conquêtes que Rome, il est reconnu que jamais état n'a été constitué pour en faire, comme celui-ci. C'est à la valeur de ses armées qu'elle a dû ses conquêtes; mais c'est à la sagesse de sa conduite, à ce caractère particulier que lui imprima son premier législateur, qu'elle dût de les conserver; comme nous le prouverons tout au long dans plusieurs des chapitres suivans.

Mais, disent-ils, n'avoir jamais eû à la fois sur les bras deux puissances ennemies, n'est-ce pas plutôt l'effet du hasard, que celui du talent ou du courage? Ils n'eurent guerre avec les Latins que quand ils eurent, non-seulement battu les Samnites, mais ils n'armèrent contre les premiers, qu'afin de défendre ceux-ci. Ils ne combattirent les Toscans qu'après avoir soumis les Latins, et établi, par de fréquentes défaites, la puissance des Samnites; que si ces deux peuples, avec des forces toutes fraîches, se fussent unis contre Rome, il est probable qu'ils l'eussent détruite.

Mais de quelque manière que ce soit arrivé, il est certain que jamais Rome n'eût deux puissantes guerres à soutenir en même temps. Ou l'une s'éteignait au moment où l'autre s'allumait, ou l'autre naissait à l'instant où celle-ci prenait fin. C'est ce dont on peut se convaincre en examinant la suite et l'époque de chacune de ces guerres. En effet, sans parler de celles qui précédèrent la prise de la ville par les Gaulois, on voit que pendant qu'ils combattaient contre les Eques et les Volsques, et sur-tout tant que ces deux peuples furent puissans, aucun autre peuple ne s'éleva contre eux pour les attaquer en même temps. Ceux-ci domptés, s'éleva la guerre contre les Samnites; et quoique avant la fin de cette guerre les Latins se soient révoltés, cependant quand cette révolte éclata, les Samnites étaient déjà ligués avec les Romains, et ce fut à l'aide de ceux-ci, qu'ils abaissèrent l'orgueil des Latins. Ceux-là soumis, on vit se renouveler la guerre des Samnites; mais de fréquentes défaites avaient affaibli leurs forces, lorsque se déclara la guerre d'Etrurie, aussi fut-elle bientôt terminée. A l'arrivée de Pyrrhus en Italie, les peuples du Samnium se soulevèrent de nouveau. Pyrrhus battu et renvoyé en Grèce, vint la première

guerre contre les Carthaginois: elle était à peine terminée que tous les Gaulois et de-là et de-çà des Alpes (1) fondirent sur les Romains, en tel nombre qu'il en fut fait un carnage effroyable entre Populonie et Pise, à l'endroit où se trouve la tour St.-Vincent.... Cette guerre finie, les Romains n'en eurent plus pendant vingt-cinq ans, que de peu d'importance; car ils n'eurent à combattre que contre les Liguriens et le reste des Gaulois qui se trouvaient en Lombardie. Cet état dura jusqu'à la seconde guerre punique qui les occupa pendant seize ans: Rome la termine avec gloire, mais pour la voir remplacer par la guerre de Macédoine, par celle d'Antiochus et par celle d'Asie. Sortie victorieuse de toutes ces guerres, il n'exista dans le monde entier ni prince, ni république qui, seul ou réuni, pût arrêter le torrent de ses conquêtes.

Mais avant cette dernière victoire considérez et l'ordre de ces guerres et la conduite des Romains: dans toutes vous y trouverez leur fortune accompagnée d'autant d'habileté, de

---

(1) Les peuples de la Lombardie qui forme de son ancien nom, la *Cisalpine*.

courage et de prudence; vous découvrirez même les motifs qui leur assuraient la première. En effet, il est certain que si un prince ou un peuple parvient à un degré de réputation tel que ses voisins le craignent, il arrivera toujours qu'aucun d'eux ne l'attaquera, à moins d'y être forcé. En sorte qu'il sera, pour ainsi dire, au choix de ce peuple ou de ce prince redouté, de faire la guerre à ceux de ses voisins qu'il lui conviendra, et d'appaiser adroitement les autres. Ceux-ci s'appaisent facilement; contenus en partie par la haute idée qu'ils ont de sa puissance, en partie trompés par les moyens même qu'il emploie pour les endormir. Les autres puissances plus éloignées, qui n'ont aucune relation avec eux, regarderont les soumissions ou les défaites de ceux-ci comme des événemens qui leur sont trop étrangers pour pouvoir mériter leur intérêt.

Elles resteront dans cette erreur tant que l'incendie ne se propagera pas jusqu'à elles. La flamme venant à les gagner, elles n'ont d'autre moyen pour l'éteindre que leurs propres forces, et elles leurs suffisent d'autant moins, que la puissance qui attaque a accru les siennes par ses succès.

Je ne veux pas parler de l'impolitique des

Samnites, qui restèrent spectateurs immobiles des victoires remportées par le peuple romain sur les Volsques et les Eques; et pour éviter d'être prolixe, je m'arrêterai aux Carthaginois. Ils avaient déjà acquis tant de réputation et de puissance, quand les Romains combattaient et les Samnites et les Toscans! Ils avaient soumis l'Afrique; la Sardaigne, la Sicile et une partie de l'Espagne étaient en leur pouvoir. Leur puissance, leur éloignement de Rome, firent qu'ils ne pensèrent ni à attaquer les Romains, ni à secourir les Samnites et les Etruriens. Ils se conduisirent même avec Rome comme on se conduit assez naturellement avec tout ce qui s'élève; ils se lièrent avec elle et recherchèrent son amitié. Ils ne s'aperçurent de leur erreur qu'après que les Romains, ayant soumis tous les peuples qui séparaient les deux empires, commencèrent à leur disputer et la Sicile et l'Espagne. Même aveuglement de la part des Gaulois et de la part de Philippe, roi de Macédoine et de la part d'Antiochus. Chacun d'eux se persuada ou que les Romains seraient vaincus par celui d'entr'eux qui occupait leurs forces dans le moment; ou qu'il serait à temps de les arrêter, par la guerre ou par des traités. Je crois donc que la fortune qui suivit ici les

Romains, aurait également secondé tout prince qui se serait conduit comme eux, et aurait montré autant de courage et d'habileté.

Il serait à propos de montrer la manière dont se conduisait le peuple romain quand il entrait sur le territoire ennemi, si nous ne l'avions déjà très-longuement expliqué dans le *Traité du prince*. Je dirai seulement en peu de mots, quel art ils employèrent à se ménager des amis qui leur ouvrissent le chemin par où ils pûssent arriver dans les pays dont ils méditaient la conquête, ou qui leur aidassent à s'y maintenir. Ainsi Capoue leur ouvrit l'entrée du Samnium; les Camertins l'Etrurie; les Mamertins la Sicile ; les Saguntins l'Espagne; Massinissa l'Afrique ; les Etoliens la Grèce; Eumènes et d'autres princes l'Asie ; les Marseillais et les Eduens la Gaule. Ainsi ils ne manquèrent jamais de pareils appuis pour faciliter leurs entreprises, pour conquérir des provinces et pour les conserver. Les peuples qui suivront avec soin les mêmes principes verront qu'ils ont moins besoin de la fortune, que ceux qui négligeront de les observer.

Et, pour faire mieux sentir combien le courage et l'habileté servirent plus aux Romains pour conquérir leur empire que ne le fit la

fortune, nous examinerons, dans le chapitre suivant, quels fûrent les peuples contre lesquels Rome eut à combattre, et combien ceux-ci mirent d'opiniâtreté à défendre leur liberté.

CHAPITRE II.

Quels furent les peuples que les Romains eurent à combattre, et combien ils furent opiniâtres à défendre leur liberté.

Les Romains n'éprouvèrent jamais autant d'obstacles à leurs conquêtes, que de la part des petits peuples dont ils étaient entourés, et de quelques autres plus éloignés; et cela par la passion que, dans les temps anciens, ces peuples avaient pour la liberté. Ils la défendirent avec tant d'acharnement, que le courage le plus extraordinaire était seul capable de les subjuguer. On sait, par une infinité d'exemples, à quels périls ils s'exposaient pour la maintenir ou pour la recouvrer; quelles vengeances ils tiraient de ceux qui la leur avaient ravie. Mais aussi la lecture de l'histoire nous fait connaître les dommages et les préjudices que reçoit une ville ou un peuple de la perte d'un bien aussi précieux.

Aussi, pour un pays qui peut aujourd'hui se

vanter de posséder des villes libres, les temps anciens nous font voir une infinité de peuples jouissant de la liberté dans tous les pays. A l'époque dont nous parlons, l'Italie, des montagnes qui séparent la Toscane de la Lombardie (1), jusqu'à sa pointe qui regarde la Sicile, était peuplée d'états libres : Étrusques, Romains, Samnites et d'une infinité d'autres : on ne voit pas qu'il y eût un seul roi, excepté ceux de Rome, et Porsenna roi d'Étrurie, dont la postérité s'éteignit ; nous ignorons comment l'histoire n'en fait pas mention ; mais elle nous apprend que l'Étrurie était libre, quand les Romains mirent le siége devant Veies ; et elle était si jalouse de sa liberté, elle haïssait tellement le nom de prince, que les Veiens s'étant donnés un roi pour la défense de leur ville, et ayant demandé du secours aux Étrusques contre l'ennemi commun, ceux-ci, après s'être long-temps

---

(1) Le traducteur des discours de Tite-Live rend ainsi ce passage : « Depuis les Alpes qui séparent la » Toscane de la Lombardie ». On sait que ces montagnes sont les Appennins. Il est vrai que l'original parle *d'All' Alpi*, etc.; mais *Alpes* en italien, est le mot générique de montagnes.

(*Note du traducteur.*)

consultés, se décidèrent à refuser le secours qu'ils leur demandaient, tant qu'ils obéiraient à un roi : ils crûrent indigne d'eux de défendre la patrie de ceux qui l'avaient déjà livrée à un maître.

On découvre aisément d'où naît cette passion d'un peuple pour la liberté. L'expérience prouve que jamais les peuples n'ont accrû et leur richesse et leur puissance que sous un gouvernement libre. Et vraiment, peut-on voir sans admiration Athènes délivrée de la tyrannie des Pisistrates, s'élever dans l'espace de cent ans à un si haut point de grandeur ? Mais ce qui est plus merveilleux encore, c'est celle à laquelle s'éleva Rome, après l'expulsion de ses rois. Ces progrès sont faciles à expliquer : c'est le bien général et non l'intérêt particulier qui fait la puissance d'un état ; et sans contredit on n'a en vue le bien public que dans les républiques : on ne s'y détermine à faire que ce qui tourne à l'avantage commun, et si par hasard on fait le malheur de quelques particuliers, tant de citoyens y trouvent de l'avantage, qu'ils sont toujours assurés de l'emporter sur ce petit nombre d'individus dont les intérêts sont blessés.

Le contraire arrive sous le gouvernement d'un prince : le plus souvent, son intérêt par-

ticulier est en opposition avec celui de l'état. Aussi un peuple libre est-il asservi ? le moindre mal qui puisse lui arriver sera d'être arrêté dans ses progrès, et de ne plus accroître ni ses richesses, ni sa puissance ; mais le plus souvent il ne va plus qu'en déclinant. Si le hasard lui donne pour tyran un homme plein d'habileté et de courage, qui recule les bornes de son empire, ses conquêtes seront sans utilité pour la république, et ne seront profitables et utiles qu'à lui. Elèvera-t-il aux places des hommes de talent ? lui qui les tyrannise et qui ne veut pas avoir à les craindre. Soumettra-t-il les pays voisins pour les rendre tributaires d'un état qu'il opprime ? Rendre cet état puissant n'est pas ce qui lui convient ; son intérêt est de tenir chacun de ses membres divisé, et que chaque province, chaque terre ne reconnaisse que lui pour maître. Ainsi la patrie ne tire aucun avantage de ses conquêtes ; elles ne profitent qu'à lui seul.

Ceux qui voudront appuyer cette vérité d'une infinité d'autres preuves, n'ont qu'à lire le traité de Xénophon sur la tyrannie.

Il n'est donc pas étonnant que les anciens peuples aient poursuivi les tyrans avec tant de fureur ; qu'ils aient été épris de la liberté,

et que son nom ait été si fort en vénération parmi eux. On en vit la preuve à la mort d'Hiéronyme, petit fils d'Hiéron (1), à Syracuse. La nouvelle de cet événement arrivée à son armée, campée alors non loin de cette ville, y excita d'abord quelques mouvemens. On prit les armes pour venger sa mort sur les meurtriers ; mais à peine eut-on appris qu'à Syracuse le cri public était *liberté*, transportée elle-même à ce nom, l'armée se calme à l'instant, sa colère contre les tyrannicides s'appaise, et elle ne s'occupa que des moyens d'établir un gouvernement libre à Syracuse.

Il n'est pas plus étonnant que ces mêmes peuples aient exercé les vengeancss les plus terribles contre ceux qui les avaient privés de leur liberté : il y en a des exemples à l'infini. Je n'en rapporterai qu'un seul arrivé à Corcyre, ville de Grèce, dans le temps de

(1) Et non son neveu, comme l'a traduit M.... ou son fils selon le Dictionnaire historique. *Nipote*, en italien comme en latin, veut dire petit-fils. D'ailleurs, on sait que Hiéron était grand-père d'Hiéronyme, et qu'il ne laissa que des filles qui n'en furent pas moins mises à mort par le peuple qui se défit de toute la familleroyale. Voyez Athènée. (*Note du traducteur.*)

la guerre du Péloponèse. On sait qu'il régnait alors deux partis : l'un favorisait les Athéniens, l'autre était attaché aux intérêts des Lacédémoniens. Les villes mêmes se trouvaient divisées comme la Grèce entière. Il arriva qu'à Corcyre, les nobles ayant eu l'avantage, dépouillèrent le peuple de sa liberté. Mais le peuple et ses partisans ayant repris le dessus, par le secours des Athéniens ; on se saisit de tous les nobles, on leur lia les mains derrière le dos, on les renferma dans une prison qui pouvait les contenir tous, d'où, sous prétexte de les envoyer en exil en divers endroits, on les faisait mourir dans les plus cruels supplices. Ceux qui restaient encore s'en étant aperçus, se déterminèrent à tout braver pour fuir une mort aussi ignominieuse. Armés de tout ce qu'ils purent se procurer, ils disputèrent l'entrée de la prison à ceux qui voulurent y pénétrer. Le peuple accouru à ce bruit, découvrit le toît du bâtiment où ils étaient renfermés, et les ensevelit sous ses ruines.

La Grèce fut encore le théâtre d'une infinité d'événemens aussi tragiques et aussi remarquables. Ils fournissent la preuve qu'un peuple se venge plus cruellement contre ceux qui lui ont

réellement enlevé sa liberté, que contre ceux qui ont voulu la lui enlever.

Pour quelle raison les hommes d'à présent sont-ils moins attachés à la liberté que ceux d'autrefois? Pour la même, je pense, qui fait que ceux d'aujourd'hui sont moins forts; et c'est, si je ne me trompe, la différence d'éducation fondée sur la différence de religion. Notre religion, en effet, nous ayant montré la vérité et le seul chemin du salut, fait que nous mettons moins de prix à la gloire de ce monde. Les payens, au contraire, qui l'estimaient beaucoup, qui plaçaient en elles le souverain bien, mettaient dans leurs actions infiniment plus de force et d'énergie; c'est ce qu'on peut inférer de la plupart de leurs institutions; à commencer par la magnificence de leurs sacrifices, comparée à l'humilité de nos cérémonies religieuses, dont la pompe, plus simple qu'imposante, n'a rien d'énergique ou de formidable. Leurs cérémonies étaient non-seulement pompeuses, majestueuses, mais on y joignait des sacrifices ensanglantés par le massacre d'une infinité d'animaux; ce qui rendait les hommes aussi féroces, aussi terribles que le spectacle qu'on leur présentait. En outre, la religion payenne ne déifiait que des hommes d'une gloire mon-

daine, des généraux d'armées, des chefs de républiques. Notre religion couronne plutôt les vertus humbles et contemplatives, que les vertus actives. Notre religion place le bonheur suprême dans l'humilité, l'abjection, le mépris des choses humaines; et l'autre, au contraire, faisait consister le souverain bien dans la grandeur d'ame, la force du corps et dans toutes les qualités qui rendent les hommes redoutables. Si la nôtre exige quelque force d'ame, c'est pour nous disposer à souffrir plutôt qu'à quelque action de vigueur.

Il me paraît donc que ses principes, en rendant les peuples plus faibles, les ont disposés à être plus facilement la proie des méchans. Ceux-ci ont vu qu'ils pouvaient tyranniser sans crainte des hommes qui, pour aller en paradis, sont plus disposés à supporter des injures qu'à les venger. Mais si ce monde où nous vivons est amolli, si le ciel paraît ne devoir plus s'armer, n'en accusons que la vileté de ceux qui ont expliqué notre religion d'une manière plus commode pour la paresse que favorable à la vertu. S'ils avaient considéré que cette religion nous permet et la gloire et la défense de la patrie, ils auraient vu qu'elle nous ordonne d'aimer cette patrie, de l'honorer, et de

nous exercer à toutes les vertus qui peuvent servir à la défendre.

Ces fausses interprétations, et la mauvaise éducation qui en est la suite, sont donc cause qu'on voit aujourd'hui bien moins de républiques qu'on n'en voyait autrefois, et que les peuples, par conséquent, ont moins d'amour pour la liberté. Je croirais cependant que ce qui y a bien plus contribué encore, sont les conquêtes des Romains, dont l'empire a englouti toutes les républiques et tous les états libres; et quoique cet empire ait été dissous, ces états dispersés n'ont pu se rejoindre, ni former des sociétés politiques, si ce n'est en bien peu d'endroits.

Quoi qu'il en soit, les Romains trouvèrent dans toutes les parties du monde une ligue de républiques armées et obstinées à la défense de leur liberté. Ce qui prouve qu'ils ne les auraient jamais soumises sans une extrême habileté jointe au plus grand courage : et pour nous borner à n'en donner, pour ainsi dire, qu'un échantillon, contentons-nous de l'exemple des Samnites; il paraît miraculeux: ces peuples étaient, de l'aveu de Tite-Live, si puissans, ils étaient si braves, que jusqu'au consulat de Papirius Cussor, fils du premier Papirius,

c'est-à-dire, pendant quarante-six ans, ils résistèrent aux Romains, malgré des défaites sans nombre, des ravages de terres, et des villes détruites. Voyez ce pays, couvert autrefois de peuples et de cités; vous ne trouvez aujourd'hui qu'un désert : et alors il était si puissant, si bien gouverné, que s'il eût été attaqué par d'autres que des Romains, il n'eût jamais été soumis.

Il est facile de déterminer la cause de deux états si différens. Autrefois ce pays était libre, aujourd'hui il est esclave; et les seuls états libres, dans tous les pays du monde, comme je l'ai déjà dit, peuvent avoir de grands succès. La population y est plus considérable, parce que les mariages y sont plus libres, et présentent plus d'avantages aux citoyens. Chaque individu ne met volontiers au monde que les enfans qu'il croit pouvoir nourrir, sans crainte de voir enlever son patrimoine; et lorsqu'il sait que non-seulement ils naissent libres, et non esclaves, mais qu'ils peuvent, avec du talent, devenir chefs de leur république, on y voit se multiplier à l'infini et les richesses de l'agriculture, et celles de l'industrie. Chaque citoyen s'empresse d'accroître et d'acquérir des biens qu'il est assuré de conserver; et tous, à l'envi les uns

des autres, travaillant au bien général par là même qu'ils s'occupent de leur avantage particulier, les font élever l'un et l'autre au plus haut point de prospérité.

Le contraire en tout point arrive dans les pays où le peuple est esclave ; et il est d'autant plus privé de tout bien que l'esclavage est plus rigoureux ; or, de toutes les servitudes la plus dure est celle où l'on a une république pour maître, et cela par plusieurs motifs. Le premier, c'est que comme les républiques durent plus long-temps que les autres états, on a moins d'espérance d'en sortir. Le second, parce que le but d'une république est d'affaiblir et d'énerver tous les autres états pour accroître et fortifier le sien : c'est ce que ne fait point un prince, à moins qu'il ne soit un barbare, un vrai fléau, un destructeur de tout systême social, comme le sont les princes d'Orient. Mais pour peu qu'il ait en partage l'humanité, le sens le plus ordinaire, il aime également toutes les villes qui lui obéissent, et leur laisse et leur industrie, et à peu près leurs anciens établissemens. Si elles ne peuvent pas s'accroître comme états libres, au moins ne dépérissent-elles pas dans la servitude : ceci doit s'entendre des villes conquises par un étranger. Nous avons déjà traité de celles

qui sont soumises par un de leurs citoyens. Si on pèse attentivement sur toutes ces réflexions, on ne sera plus étonné de la puissance des Samnites pendant qu'ils étaient libres, ni de la faiblesse dans laquelle ils tombèrent en devenant esclaves. Tite-Live en rend témoignage en plusieurs endroits, et sur-tout dans la guerre d'Annibal, où il raconte que les Samnites, maltraités par une légion qui était à Nole, envoyèrent demander du secours à Annibal. Ces députés lui dirent dans leur harangue qu'ils avaient combattu les Romains pendant cent ans avec des généraux et des soldats tirés de leur nation, qu'ils avaient eu à soutenir plusieurs fois deux armées consulaires et deux consuls, et qu'ils étaient à présent réduits à un tel excès de faiblesse, qu'ils pouvaient à peine se défendre contre une petite légion romaine établie à Nole.

CHAPITRE III.

Rome s'agrandit en ruinant les villes voisines et en accordant facilement aux étrangers la qualité de Citoyens.

« Rome s'accroît cependant des ruines » d'Albe (1) ». Veut-on qu'une ville étende au loin sa domination ? Il faut employer tous les moyens possibles pour la peupler extrêmement, car jamais une ville ne deviendra puissante sans cette extrême population. L'on en vient à bout par deux moyens : la douceur ou la force. La douceur : quand vous ouvrez des voies aussi faciles qu'elles sont sûres, aux étrangers qui veulent venir habiter chez vous, de manière qu'ils se plaisent à y rester. La force : quand, détruisant toutes les villes voisines, vous obligez tous les habitans à venir s'établir dans la vôtre. Rome fut si fidelle à observer ces principes que, dès le temps de son sixième roi, elle renfermait

(1) *Crescit intereà Roma, Albæ ruinis.*

dans ses murs quatre-vingt mille hommes en état de porter les armes. Les Romains imitèrent un bon cultivateur qui, pour fortifier un jeune plant et lui faire porter des fruits qui viennent à maturité, en retranche les premiers rameaux, et par-là retenant la sève dans le pied de l'arbre, le met en état de pousser des branches plus vigoureuses et plus productives.

L'exemple de Sparte et d'Athènes prouve la bonté et la nécessité d'un pareil moyen, pour accroître et former un grand empire. Ces deux républiques étaient très-guerrières, vivant sous de très-bonnes lois; elles ne s'étendîrent cependant jamais autant que Rome, qui semblait bien moins policée et moins sagement constituée qu'elles. On ne peut attribuer cette différence qu'à la cause que nous avons indiquée. Rome, pour avoir ainsi accru sa population, pouvait mettre deux cents quatre-vingt-dix mille hommes sous les armes; tandis que Sparte et Athènes ne passèrent jamais le nombre de vingt mille chacune.

Ce ne fut point par une plus heureuse situation que Rome obtint cet avantage sur ces deux villes; mais seulement par une différence de système de conduite. Lycurgue, fondateur de Sparte, convaincu que rien ne parviendrait

plus facilement à corrompre ses lois que le mélange de nouveaux habitans, disposa tout pour éloigner les étrangers de sa ville. Outre qu'il leur défendit de s'y marier, qu'il leur refusa le droit de bourgeoisie, qu'il leur interdit toutes les facilités de communication qui rapprochent tous les hommes entr'eux, il voulut de plus, que dans sa république on ne fît usage que d'une monnaie de cuir, afin d'ôter à tout le monde l'envie d'y porter des marchandises ou d'y exercer quelqu'industrie.

Or, comme les actions des hommes, leurs procédés, ne sont que des imitations de la nature, et qu'il n'est ni possible, ni naturel qu'une tige faible et déliée, supporte de très-grosses branches, de même, une république petite et peu nombreuse ne peut tenir sous sa domination des royaumes plus étendus et plus puissans qu'elle. Si cependant elle s'en empare, elle éprouve le sort de l'arbre, qui, chargé de branches plus fortes que le tronc, se fatigue à les soutenir et faiblit au moindre vent. C'est ce qui arriva à Sparte, qui s'était emparée de toutes les villes de la Grèce. A peine Thèbes se soulève-t-elle que toutes les autres se soulèvent également contre elle, et le tronc resta seul, privé de ses branches. Rome

ne pouvait éprouver un pareil malheur. Elle avait un tronc assez fort pour soutenir facilement les plus gros rameaux.

C'est donc à ce principe, et à quelques autres dont nous parlerons plus bas, que Rome dût sa grandeur et sa puissance. C'est ce que Tite-Live exprime par ces deux mots : « Rome s'accroît » cependant des ruines d'Albe ».

CHAPITRE IV.

Les républiques ont employé trois moyens pour s'agrandir.

QUICONQUE a observé attentivement l'histoire ancienne a dû voir que les républiques employaient trois moyens pour s'agrandir. Le premier, est celui qu'employèrent les anciens Toscans : il consiste à ne former qu'une ligue de plusieurs républiques réunies entre elles ; qu'aucune ne conserve aucun degré de prééminence sur l'autre ; en cas de conquête, les villes conquises deviennent autant d'associées à la ligue, de la même manière qu'en usent de notre temps les cantons suisses, et dont en usèrent autrefois en Grèce les Achéens et les Etoliens. Mais comme les Romains firent souvent la guerre à ces Toscans, afin de faire mieux connaître le premier moyen, je vais donner quelque notice particulière sur le peuple.

Avant l'établissement des Romains, les Etrusques en Italie étaient très-puissans et par mer et par terre ; et quoique nous n'ayons

aucune histoire particulière de ce peuple, il reste encore quelque souvenir et quelque vestige de leur ancienne grandeur. On sait qu'ils envoyèrent sur le rivage de la mer Supérieure (1) une colonie qu'ils appelèrent *Adria*, qui devint assez illustre pour donner son nom à cette mer que l'on nomme encore *Adriatique*. On sait aussi que leurs armes leur soumirent tout le pays qui s'étend depuis le Tibre jusqu'aux Alpes. Il est vrai que deux cents ans avant que les forces des Romains se fussent rendues redoutables, ce même peuple avait perdu la province appelée aujourd'hui Lombardie, qui leur fut enlevée par les Gaulois. Ceux-ci forcés de quitter leur pays, ou attirés par la douceur des fruits d'Italie, et sur-tout par celle de ses vins, s'emparèrent de cette province sous la conduite de Bellovèse; ils mirent en déroute et chassèrent les habitans, y bâtirent force villes, et de leur nom l'appelèrent Gaule, le même qu'elle a porté jusqu'á ce que les Romains la subjuguèrent.

---

(1) La mer *Supérieure* (aujourd'hui golfe Adriatique), par opposition à la mer *inférieure ou Tyrrénienne*, aujourd'hui *mer de Toscane*. (Note du traducteur.)

Les Etrusques vivaient donc dans une parfaite égalité, et employèrent pour s'agrandir le premier moyen dont nous avons parlé. Leur association était de douze villes, parmi lesquelles on comptait Clusium, Veies, Ferule, Aretium, Volaterre et autres qui gouvernaient leurs états. Leurs conquêtes ne pûrent dépasser l'Italie; et même une grande partie de cette contrée sut toujours s'en défendre pour les raisons que nous expliquerons plus bas.

Le second moyen est de s'associer d'autres états, en se réservant le droit de souveraineté, le siége de l'Empire, et de donner son nom à tout ce qui se fait en commun. Ce fut la méthode suivie par les Romains.

Le troisième enfin, est de faire des sujets des nations vaincues. C'est ainsi qu'en usèrent Athènes et Lacédémone.

De ces trois moyens, le dernier est parfaitement inutile, comme l'événement *l'a bien* prouvé pour ces deux républiques, qui ne périrent que pour avoir fait des conquêtes qu'elles ne pouvaient conserver. Car, vouloir gouverner par la force des villes conquises, sur-tout celles accoutumées à vivre libres, est un projet aussi difficile que dangereux; et à moins que vous ne soyez puissamment armé,

vous ne parviendrez jamais à vous en faire obéir; vous ne sauriez tenir vos forces sur un pied respectable, sans vous donner des associés pour accroître considérablement votre population. Et comme Athènes et Sparte ne suivirent aucune de ces règles, leurs efforts furent absolument inutiles.

Rome au contraire, pour avoir suivi le second systême de conduite, s'éleva au plus haut degré de puissance, et comme elle fut la seule à le suivre constamment, elle fut aussi la seule qui parvint ainsi. Tous les associés qu'elle s'était donnés en Italie, qui, sous beaucoup de rapports, vivaient dans une espèce d'égalité, mais vis-à-vis de qui elle s'était réservé le siége de l'Empire, la conduite des entreprises en son nom; ces associés, dis-je, allaient, sans s'en apercevoir, prodiguer et leurs fatigues et leur sang, pour se mettre eux-mêmes sous le joug. A peine étaient-ils sortis d'Italie avec leurs armées qu'ils parvinrent à réduire les royaumes en provinces, à faire des sujets d'hommes qui l'ayant été sous des rois, ne se plaignîrent pas de leur condition; comme ils avaient des gouverneurs romains, qu'ils avaient été vaincus par des armées appelées romaines, ils ne reconnaissaient d'autre souverain que Rome. En sorte

que ces associés de Rome qui étaient en Italie, se trouvèrent en un instant entourés de sujets romains, contenus et pressés par une ville extrêmement forte; et ils ne s'aperçurent du piége dans lequel ils étaient tombés et où ils vivaient depuis si long-temps, qu'au moment où il ne fut plus temps d'en sortir, tant Rome avait accru sa puissance par l'acquisition des provinces étrangères, tant elle se trouvait de force, au moyen de l'immense population qu'elle pouvait armer! En vain, pour se venger des injures reçues, ces états associés conjurèrent contr'elle; ils furent vaincus en fort peu de temps, et leur sort ne fit qu'empirer; d'associés ils devinrent sujets.

Ce système n'a été suivi, comme nous l'avons dit, que par les Romains; et une république qui veut s'agrandir ne doit pas en avoir d'autre; car l'expérience a prouvé qu'il n'y en a ni de plus sage, ni de plus sûr.

Le premier moyen dont nous avons parlé, les confédérations, comme celle des Étrusques, des Achéens, des Étoliens, et comme aujourd'hui celle des Suisses, est le meilleur, après celui employé par les Romains. S'il est lui-même un obstacle à des conquêtes, il en résulte deux avantages: le premier, c'est d'avoir

rarement la guerre; le second, la facilité de conserver ce qu'on peut avoir conquis. Ce qui empêche des états ainsi associés, de s'agrandir, c'est qu'ils forment une république éparse, et dont le siége est placé en différens points, ce qui rend très-difficiles les moyens de délibération et de résolution commune. Ils éprouvent peu le besoin de dominer; la nécessité de partager ce pouvoir avec nombre de confédérés, rend le desir de l'obtenir moins vif que pour une république qui se flatte avec raison d'en jouir seule. D'ailleurs, elles ne peuvent se gouverner que par un conseil commun, et cette forme nécessite plus de lenteur dans les délibérations que n'en met un peuple dont les décisions partent d'un même centre. L'expérience nous apprend d'ailleurs que cette espèce de corps politique a des bornes au-delà desquelles il n'est pas d'exemple qu'il se soit jamais étendu; ils se bornent à réunir douze ou quatorze états tout au plus. Parvenues à ce point, ces confédérations ne cherchent point à s'étendre, soit parce que c'est celui où elles croient pouvoir se secourir mutuellement, ou qu'elles n'y voient aucune utilité, pour les raisons que nous en avons apportées. En effet, il leur faudrait ou recevoir, dans leur confédération, les états con-

quis, et cette multitude formerait confusion, ou bien il faudrait en faire des sujets. Comme elles voient de la difficulté à exécuter le premier, et qu'elles ne voient aucun avantage à adopter le second, elles ne mettent aucun prix à un accroissement de territoire.

Quand donc ces ligues se voient par leur nombre en état de vivre en sûreté, elles font deux choses : la première, est de prendre de petits états sous leur protection, et par ce moyen se procurent des sommes d'argent faciles à partager ; la seconde, est de combattre pour d'autres puissances, de se mettre à la solde de tel ou tel prince, comme le font les Suisses, et comme on lit, que faisaient les ligues que nous avons citées. Tite-Live nous en fournit une preuve, lorsqu'il raconte que Philippe, roi de Macédoine, s'étant abouché avec T. Quintius Flaminius pour traiter de la paix, en présence du préteur des Étoliens (1) ; Philippe s'adres-

---

(1) La ligue des Achéens, celle des Etoliens, la confédération helvétique et la ligue de Souabe, quoique bien différentes entr'elles, sont citées par Machiavel comme ayant à peu près les mêmes principes ; et cependant rien ne se ressemble moins.

La ligue des Achéens avait une assemblée générale qui se tenait régulièrement au moins deux fois

sant à ce préteur, lui reprocha l'avarice et la perfidie des Étoliens qui ne rougissaient pas de fournir des troupes aux deux puissances ennemies, et dont on voyait souvent flotter les drapeaux à la fois dans les deux camps.

---

par an, en qui résidait l'exercice de la souveraineté. Le président de cette assemblée, élu à la pluralité des suffrages, se nommait *Strategos* chez les Grecs, et *Prætor* chez les Romains. Ce préteur avait un pouvoir très-étendu, sur-tout en temps de guerre, parce qu'il était également chef de l'armée. Les Achéens avaient en outre un conseil composé de dix membres, appelés *Demiurges*, ou administrateurs de la république; et le préteur ne pouvait rien proposer à l'assemblée générale qui n'eût passé dans la majorité de ce conseil, etc.

Les Étoliens ayant formé leur ligue sur le modèle des Achéens, avaient, comme eux, une assemblée générale appelée *Panætolium*, également présidée par un préteur ayant le droit de la convoquer. Elle avait de plus un conseil de membres appelés *Apocleti*, dont les fonctions répondaient à celles des *Demiurges* chez les Achéens. Leurs principaux magistrats, après le préteur, étaient le général de la cavalerie, le secrétaire d'état, et les Éphòres. Ils avaient pris les derniers magistrats de Lacédémone; mais il paraît qu'ayant redouté l'excès de pouvoir dont les magistrats de ce nom avaient abusé

On voit par-là que ces sortes de confédérations ont toujours adopté la même conduite, et sont arrivées toujours aux mêmes résultats. On voit de plus, que la méthode de faire des sujets des pays conquis, est aussi vicieuse que peu

---

à Sparte, ils avaient subordonné leur autorité tant à celle de l'assemblée générale qu'à celle du préteur.

La ligue de Souabe, qui commença à prendre naissance sur la fin du 14me. siècle (1377), avait aussi des points de ressemblance avec les deux précédentes. Division du pays en quatre cantons (le Hégau, le quartier du Danube, le quartier du Koch et celui du Necker); nomination d'un capitaine chargé de veiller dans son district au maintien de la paix et de la sûreté publique; choix d'un colonel pour commander en chef les troupes de la ligue et pour les employer de concert avec les quatre capitaines; entretien constant de dix mille hommes de pied et de mille chevaux; accession de plusieurs autres états à cette confédération, tels que les margraves de Brandebourg, Ampach, Barcit, l'électeur de Mayence, etc.; telles étaient les bases de cette association et son analogie avec les deux précédentes. Elle s'est soutenue, comme on sait, d'une manière très-brillante jusqu'en 1533, époque de son extinction.

Mais quant à la ligue suisse, elle n'a ressemblé à aucune des deux premières; et elle a différé in-

profitable, et que cette manière d'user de ses conquêtes, quand elles sont au-dessus des forces de l'état, l'entraînent bientôt à sa perte. Mais si cette méthode est mauvaise pour les républiques guerrières, combien plus est-elle

---

finiment de celle de Souabe et dans son origine et dans ses progrès. En effet, le desir d'acquérir ou de conserver leur liberté avait lié ces premiers états dont nous venons de parler, également et perpétuellement entr'eux, d'une manière offensive et défensive contre les atteintes des puissances voisines, rois de Macédoine, empereurs d'Autriche, il n'importe; et la première union des trois *Waldstœt* ou Cantons forestiers, même après la victoire de Morgarten, fut purement défensive; et pour dix ans; et on y réservait les droits légitimes des ducs d'Autriche. Ainsi les premiers efforts des Guillaume Tell se bornèrent à défendre quelques franchises municipales contre leurs maîtres, et cet allégement de chaînes aussi modique que temporaire, s'appela du nom pompeux de liberté; cependant quand d'autres cantons s'associent aux trois, cinq et huit premiers, toujours l'union des cantons primitifs conserve des prérogatives marquées; et ce n'a été que long-temps après qu'on a établi en principe et la perpétuité de l'alliance et la prépondérance de l'obligation fédérative sur toute autre.

Les bornes d'une note déjà trop longue nous em-

pernicieuse pour celles qui sont sans armes, comme nos républiques d'Italie!

Tout ceci prouve l'excellence de la marche adoptée par les Romains, d'autant plus admirable que personne ne leur avait tracé la route,

---

pêchent de nous étendre sur cet objet; mais il serait aisé de prouver que la ligue des Suisses, plus compliquée que combinée, n'a jamais pu être considérée comme le système politique d'une constitution nationale, réfléchie, inspirée par un desir d'indépendance et de liberté; qu'elle n'était pas même une confédération générale, uniforme, égale; que ses *Taglaistung*, ou diètes, étaient loin d'être des congrès formés par les divers membres de la ligue pour délibérer sur les intérêts communs des peuples confédérés, comme était le *Panætolium* des Étoliens, et n'ont été qu'un mode de liaison convenu entre les cantons. Les seuls objets fixes traités dans chaque diète annuelle ne tenaient pas à l'intérêt national; celles-ci n'étaient le plus souvent que des congrès de quelques-uns des états confédérés; enfin on démontrerait sans peine que la célébrité de cette confédération n'est due qu'à sa durée, au courage, à la sagesse, à la modération des peuples qui la formaient; à leur position géographique et politique entre les Alpes, le Jura, le Rhin, le Rhône, et entre la France, la Savoie, la maison d'Autriche et l'Empire. Elle pourrait être également due à sa bizarrerie, à sa complication

et que personne n'y a marché après eux. Quant aux confédérations, nous les voyons imitées par celles de Suisse et de Souabe. Et comme nous le dirons à la fin de cet ouvrage, les sages principes de conduite des Romains, si bien

---

même qui faisait qu'elle était infiniment peu connue et des étrangers et de ceux-là même qui vivaient sous cette association. Et sans vouloir rien préjuger sur la nouvelle forme de gouvernement que les Suisses viennent d'adopter, mettant à part les inconvéniens inséparables d'un pareil changement, nous pourrions démontrer que pour leur intérêt national, rien n'est moins à regreter que celui qu'ils quittent, et nous tirerions nos preuves des faits, et de leurs écrivains nationaux les plus estimables.

Il est une dernière considération très-importante à faire. Il semblerait, d'après ce que dit Machiavel, que les Etoliens, comme les Suisses, cédaient par des traités ou capitulats, comme on voudra l'appeler, des troupes à tels peuples voisins. Rien n'est moins vrai cependant que ce trait de ressemblance qui paraît avoir séduit notre auteur. Quel que soit notre respect pour son opinion, nous ne pouvons, d'après le témoignage de l'histoire, la partager. Le reproche que Philippe fait au préteur des Etoliens, n'en est pas moins fondé; mais il porte sur la perfidie naturelle à ce peuple inquiet, avide, et dont la cupidité, la mauvaise foi étaient passés en pro-

adaptés au gouvernement intérieur ou extérieur, non-seulement n'ont pas été imités parmi nous, mais on n'en a tenu aucun compte, soit qu'on les crut fabuleux, impossibles, ou du moins peu avantageux à pratiquer de nos

---

verbe. Quelle différence entre ce peuple et les Suisses! Celle qui existait entre leurs gouvernemens était bien moins forte. L'espèce de confédération qu'avaient formé les Suisses, n'a eu pour but que de les faire jouir de la paix; et il la leur avait réellement procurée. Les Etoliens, au contraire, n'avaient formé leur ligue sur le modèle de celle des Achéens, que pour pouvoir se battre avec plus d'avantage. C'était le peuple le plus remuant, le plus inquiet: brigand sur terre, corsaire, vivant de rapine, toujours en armes, et par conséquent bien éloigné de ressembler aux Suisses qui, après avoir fait la guerre pour repousser la tyrannie de quelques seigneurs, et y avoir développé infiniment de courage et de constance, avaient imaginé, comme un moyen d'entretenir leurs qualités militaires, *de se mettre à la solde d'autres puissances. Nous ne* nous permettrons pas ici de caractériser cette espèce de contrat, ni d'assigner jusqu'à quel point il pouvait être utile, politique ou moral pour chacun des deux contractans; mais nous croyons pouvoir assurer qu'il est unique dans l'histoire; nous n'en connaissons pas du moins, et l'Etolie, à coup sûr, n'en avait pas de pareils. (*Note du traducteur.*)

jours. Par un effet de cette cruelle ignorance dans laquelle nous avons été plongés, nous sommes devenus la proie de quiconque a voulu nous attaquer.

Mais s'il paraissait trop difficile d'imiter les Romains, au moins, nous Toscans, pouvions-nous plus facilement marcher sur les traces des anciens Etrusques. Si, par les raisons alléguées, ils ne purent pas former un empire aussi vaste que celui des Romains, ils purent acquérir en Italie le degré de puissance dont leur constitution les rendait susceptibles. Leur état fut pendant long-temps tranquille, glorieux, et par les richesses et par les armes, et par les mœurs et par la religion. Mais leur puissance et leur gloire affaiblie d'abord par les Gaulois, fut anéantie par les Romains, et tellement anéantie, que quoiqu'il n'y ait que deux mille ans aujourd'hui qu'ils formaient une république puissante, il en reste à peine quelque souvenir. C'est ce qui m'a fait rechercher d'où pouvait naître un pareil oubli des choses les plus remarquables : ce sera l'objet du chapitre suivant.

CHAPITRE V.

Que les changemens de religion et de langue, et les accidens des déluges et des pestes effacent la mémoire des choses.

ON a répondu, je pense, aux philosophes qui soutenaient que le monde est éternel, que si une pareille existence était vraie, il serait naturel qu'on conservât la mémoire des événemens arrivés depuis plus de cinq mille ans. Mais on ne voyait pas, comment la mémoire des temps se perd et se détruit par divers accidens. De ces accidens partie vient des hommes, partie vient du ciel. Ceux qui viennent des hommes sont les changemens de religion et de langue. S'établit-il une nouvelle secte, c'est-à-dire une religion nouvelle, son premier soin pour s'accréditer est de détruire l'ancienne; et quand les fondateurs de celle-ci parlent une langue différente, ils y parviennent facilement.

On peut reconnaître cette vérité en examinant la manière dont la religion chrétienne a procédé contre la religion païenne. Elle a détruit toutes les institutions, toutes les cérémonies et effacé jusqu'au moindre souvenir de

cette ancienne théolcgie. Il est vrai que le christianisme n'a pu réussir à nous ravir également la connaissance des belles actions des grands hommes qui ont fleuri sous le paganisme; mais on ne doit l'attribuer qu'à la nécessité où il a été de conserver la langue latine pour faire connaître la nouvelle loi qu'il établissait, à en juger par les persécutions que les chrétiens ont fait endurer aux païens. S'ils avaient pu employer pour cet objet une nouvelle langue, il ne resterait pas la moindre trace des événemens antérieurs.

Voyez la conduite de S. Grégoire et des autres chefs de la religion chrétienne; avec quelle opiniâtre persévérance ils s'attachent à détruire tous les monumens de l'idolâtrie! ils brûlent les ouvrages des poëtes, des historiens; ils détruisent les statues, les tableaux; ils altèrent ou abolissent tout ce qui pouvait conserver quelque souvenir de l'antiquité. Si pour seconder leurs efforts ils avaient pu se servir d'une autre langue, en très-peu de temps on eût fait disparaître jusqu'à l'ombre.

Ce que la religion chrétienne a voulu exécuter contre le paganisme, il est à croire que le paganisme l'a exécuté contre la religion établie avant lui; et comme des chan-

gemens de cette nature ont eu lieu deux ou trois fois dans l'espace de cinq ou six mille ans, il ont fait perdre la mémoire des temps qui ont pu précéder. Si on en découvre quelques vestiges, on les regarde comme des fables, on n'y ajoute aucune foi. C'est ce qui arrive à l'histoire de Diodore de Sicile, qui rend compte de quarante ou cinquante mille ans, et qui passe pour un mensonge, comme je suis moi même porté à le penser.

Les accidens venus du ciel sont ceux qui détruisent les générations et réduisent la population de telle partie du monde à un petit nombre d'habitans; c'est ce qui est produit par la peste, par la famine et les inondations. Ce dernier fléau est celui qui se remarque le plus, soit parce qu'il est plus universel, soit parce que ceux qui échappent à ses ravages sont des montagnards grossiers, qui, n'ayant aucune connaissance de l'antiquité, ne peuvent la transmettre à leurs descendans; et si, parmi eux, il s'est sauvé quelque homme instruit, il cache avec soin ce qu'il sait pour se faire admirer et se donner une réputation; il le travestit, selon son caprice ou ses vues, en sorte qu'il ne reste à ses successeurs que ce qu'il a bien voulu leur en montrer.

On ne peut douter que ces accidens n'arrivent de temps à autre ; et d'abord toutes les histoires en sont pleines; de plus, ils nous expliquent la cause de cet oubli de tant de choses anciennes. D'ailleurs, il paraît naturel que de tels fléaux aient lieu : la nature, comme la plupart des corps qu'elle renferme, a besoin de ces mouvemens extraordinaires et spontanés qui la débarrassent de l'excès de matières superflues dont elle serait surchargée. Ainsi, lorsque le monde a sur-abondance d'habitans; lorsque la terre ne peut les nourrir; quand la malice et la fausseté humaine sont à leur comble, la nature, pour se débarrasser, se sert de l'un de ces trois fléaux. Les hommes ainsi réduits à un petit nombre et abattus par le malheur, trouvent facilement leur subsistance et deviennent meilleurs.

Ainsi l'Étrurie était, comme je l'ai déjà dit, un pays très-riche, très-puissant; la religion, la vertu y régnaient; elle avait ses mœurs, sa langue particulière; tout cela a été détruit par la puissance romaine, il n'en est resté que le nom.

CHAPITRE VI.

Comment les Romains faisaient la guerre.

Nous avons expliqué les moyens dont Rome se servait pour s'agrandir ; il faut montrer à présent de quelle manière elle se conduisait dans la guerre. On verra dans toutes leurs actions, avec quelle prudence ils s'écartèrent des routes ordinaires pour se frayer un chemin plus facile à la souveraine grandeur.

L'intention de qui fait la guerre par choix ou par ambition, est de conquérir, de conserver ce qu'il a conquis ; il se conduit de manière à enrichir à la fois son pays et le pays conquis, au lieu de les appauvrir. Il faut donc pour remplir ces divers objets avoir soin de dépenser peu, et de proposer en tout, le bien public pour objet ; pour cela, il faut imiter la marche et la conduite des Romains. Le premier de leurs principes était de faire la guerre, comme disent les Français, courte et vigoureuse. Comme ils mirent toujours de fortes armées en campagnes, ils terminèrent très-promptement toutes leurs

guerres contre les Latins, les Samnites, les Étrusques; et si on veut faire attention à toutes celles qu'ils eurent a soutenir depuis la fondation de Rome, jusqu'au siége de Veies, on verra qu'elles furent expédiées en six, dix ou vingt jours. Leur usage était, aussitôt la guerre déclarée, de marcher à l'ennemi avec une armée formidable, et de lui livrer aussitôt bataille. L'ennemi vaincu, pour empêcher le ravage de ses terres, en venait à un accommodement; on le condamnait à céder une certaine quantité de territoire qu'on distribuait à des particuliers, ou qu'on affectait à une colonie; celle-ci, placée sur la frontière ennemie, servait également de barrière pour les frontières des Romains. Il en résultait un double avantage: celui des colons qui jouissaient du produit des terres; celui de Rome qui, sans dépense, se trouvait gardée.

Rien de plus sûr, de plus redoutable, de plus avantageux que cette conduite. En effet, tant que l'ennemi n'était pas en campagne, cette garde suffisait. Sortait-il pour accabler cette colonie avec des forces considérables? Les Romains paraissaient également avec une armée aussi formidable, livraient bataille, la gagnaient, et ne rentraient dans leurs foyers, qu'après leur avoir imposé de plus

dures conditions. Ainsi s'augmentait de jour en jour, et leur réputation chez l'ennemi, et la force intérieure de leur république.

Tels furent les principes qu'ils suivirent, jusqu'après le siége de Veies, époque à laquelle ils changèrent de marche. Pour pouvoir soutenir des guerres plus longues, ils se déterminèrent alors à accorder une paie à leurs soldats, qui n'en avaient pas reçu, dans les premières dont la durée était fort courte. Mais quoiqu'ils donnassent une solde; que par-là ils pussent soutenir des guerres plus longues, et qu'ils fussent forcés de rester plus long-temps en campagne, parce que leurs ennemis étaient plus éloignés, ils ne varièrent jamais ni sur le principe de finir promptement les guerres suivant les temps et les lieux, ni sur la méthode d'envoyer des colonies; car indépendamment de leur habitude, l'ambition des consuls qui n'avaient qu'un an à rester en charge, et de cette année six mois seulement à donner à la guerre, les portait à l'achever promptement pour obtenir les honneurs du triomphe. Quant aux colonies, les avantages infinis que le public en retirait, les firent conserver.

Les Romains changèrent bien quelque chose à leur ancien usage relativement au butin dont

ils furent plus avares que dans les premiers temps, soit parce qu'ils crûrent moins nécessaire de l'abandonner à des soldats qui recevaient une paie, soit parce qu'il devint si considérable qu'ils voulûrent en enrichir le trésor national seulement, afin que la république pût faire elle-même les plus grandes entreprises, sans imposer les citoyens. Aussi le trésor devint-il très-riche en fort peu de temps.

Ces deux moyens, la réserve du butin et l'établissement des colonies, firent que Rome s'enrichissait par la guerre, qui est pour les autres états moins sages, une cause de ruine. Ce fut à tel point, qu'un consul ne semblait pas devoir mériter le triomphe, s'il n'apportait pas au trésor public une grande quantité d'or et d'argent et des richesses de toute espèce.

C'est par une conduite aussi mesurée; en terminant promptement chaque guerre; en n'employant les longueurs que pour fatiguer leurs ennemis, par leurs victoires, leurs incursions et leurs traités, que les Romains augmentèrent tous les jours de plus en plus et leurs richesses et leur puissance.

CHAPITRE VII.

Quelle quantité de terrein les Romains accordaient-ils à chaque colon?

IL est difficile de savoir au juste la quantité de terrein que les Romains accordaient à chaque colon. Je crois que cette quotité variait suivant les lieux où ils envoyaient la colonie. Mais on est persuadé que de quelque manière et en quelque lieu que ce fût, ils n'en donnaient qu'une petite étendue : premièrement, afin de pouvoir envoyer plus d'hommes, avantage précieux, puisqu'ils devaient garder le pays ; d'ailleurs, les Romains étant pauvres chez eux, il n'eût pas été raisonnable que les citoyens hors de Rome, connussent une prodigue abondance. Tite-Live nous apprend qu'en établissant une colonie à Veies, on distribua à chaque colon trois arpens et sept boisseaux de terre.

Indépendamment de ces autres motifs, ils pensaient que ce n'était pas l'étendue de terrein

qui enrichissait, mais bien la bonne culture. Il faut d'ailleurs, qu'une colonie aie des champs communaux pour faire paître ses bestiaux, et des forêts d'où elle puisse tirer du bois de chauffage.

CHAPITRE VIII.

Pour quelles raisons les peuples abandonnent-ils leur patrie pour se répandre dans des pays étrangers.

PUISQUE nous avons raisonné de la manière dont les Romains faisaient la guerre, et de l'attaque que les Gaulois firent aux Étrusques, il ne me paraît pas étranger à ce sujet, d'observer qu'on peut distinguer deux différentes espèces de guerre à raison de leur différente source. L'une est due uniquement à l'ambition des princes ou des républiques qui cherchent à étendre leur empire ; telles furent celles d'Alexandre le Grand, les guerres des Romains, et celles que se font deux puissances entr'elles. Ces guerres sont quelquefois dangereuses, mais elles ne vont point jusqu'à chasser les habitans d'une province. En effet, la soumision des peuples suffit au vainqueur ; la plupart du temps il les laisse vivre dans leurs propres maisons, leur conserve et leurs lois et leurs biens.

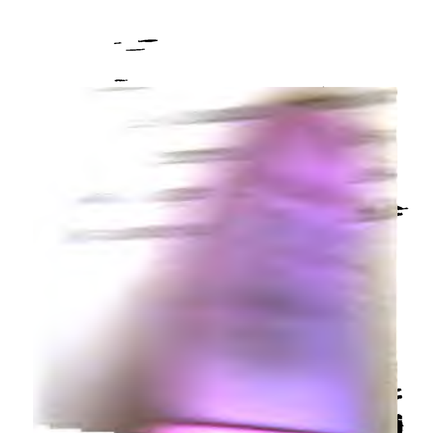
La seconde espèce de guerre a lieu, quand

un peuple entier, contraint par la famine ou par la guerre, abandonne ses femmes, ses enfans, et va chercher de nouvelles terres et une nouvelle demeure, non pour y dominer comme ceux dont nous avons parlé plus haut, mais pour la posséder individuellement, après avoir battu, et en avoir chassé les anciens habitans. Cette espèce de guerre est la plus affreuse, la plus cruelle, et c'est de celle-là dont parle Salluste à la fin de l'histoire de Jugurtha, quand il dit que Jugurtha vaincu, on entendit parler des mouvemens que faisaient les Gaulois pour venir en Italie. Il remarque que le peuple romain n'avait combattu avec tous les autres peuples que pour savoir à qui resterait l'empire; mais dans la guerre contre les Gaulois, chacun combattait pour sa propre vie. Il suffit en effet à un prince ou à une république qui attaque un pays, d'abattre les têtes qui commandent; mais des peuplades entières n'ayant pour vivre que ce qui nourrissait les autres, doivent les détruire entièrement.

Les Romains eurent trois de ces terribles guerres à soutenir : la première, est celle où Rome fut prise par ces mêmes Gaulois qui avaient enlevé la Lombardie aux Étrusques, comme nous l'avons déjà dit, et qui s'y étaient

Po

P
do
ta
ne
qu
de
L'
pr
ét
le



perdu leur antique vaillance, leur empire fut détruit par des hordes semblables à celles-ci : Goths, Vandales et autres barbares qui s'emparèrent de tout l'empire d'Occident.

Ces peuplades sortent de leur pays, comme nous l'avons dit, chassées par la faim, ou par la guerre, ou par quelque genre de fléau qui les accable, et qui les oblige d'aller chercher de nouvelles demeures. Quelquefois, elles sont en si grand nombre, qu'elles se débordent avec impétuosité sur les terres étrangères, en massacrent les habitans, s'emparent de leurs biens, fondent un nouvel empire, et changent le nom de leur pays même. C'est ce que fit Moyse, et ce que firent également les peuples qui s'emparèrent de l'empire romain. En effet, tous les noms nouveaux des provinces subsistans en Italie et dans les autres contrées de l'Europe, ne leur ont été donnés que par ces nouveaux conquérans. Ainsi la Lombardie s'appelait Gaule Cis-Alpine ; la France était la Gaule Trans-Alpine ; elle est appelée France du nom des Francs qui la conquirent. L'Esclavonie portait le nom d'Illyrie ; la Hongrie, de Pannonie ; l'Angleterre, de Bretagne ; ainsi de tant d'autres qui ont changé de nom, et qu'il serait ennuyeux d'énumérer. Moyse donna

également le nom de Judée à la partie de la Syrie dont il s'empara.

J'ai dit plus haut, que quelquefois, tel peuple est forcé par la guerre d'abandonner son pays, de chercher de nouvelles terres : Je citerai l'exemple des *Maurusiens* (1), qui occupaient anciennement la Syrie. Ceux-ci, sur le point d'être attaqués par les Hébreux, et sentant qu'ils ne pourraient leur résister, aimèrent mieux se sauver en abandonnant leur propre pays, que de perdre à la fois, et leurs pays et leur vie. Ils passèrent donc en Afrique avec leurs femmes, leurs enfans, et s'y établirent en chassant les habitans qui l'occupaient auparavant : et ces mêmes hommes qui n'avaient pas pu défendre leur patrie, s'emparèrent de celle des autres. Procope, qui suivit Bélisaire en Afrique dans la guerre contre les Van-

(1) Il paraît que le nom de *Maures* qui convient encore plus à ces peuples, et qu'il est plus facile à déduire des vraisemblances étymologiques que le nom de *Maurusiens*. On sait que la Syrie est appelée en hébreu *Aram* et ses habitans les Amariens, d'où sans peine *Mauriens*... On veut qu'Aram aie été le 3e. fils de Sem et qu'il aie donné son nom à cette partie de l'Asie ; ce qui confirmeroit notre opinion. (*Note du traducteur.*)

dales qui s'en étaient emparés, rapporte y avoir lu sur des colonnes, l'inscription suivante : « Nous *Maurusiens*, fuyant devant Jésus le » brigand, fils de Nava ». L'on voit par-là le motif de leur sortie de Syrie.

De pareils peuples chassés de leur pays, par la nécessité la plus cruelle, ne peuvent qu'être infiniment dangereux; et si on ne leur oppose pas des armées formidables, ils l'emporteront toujours sur ceux qu'ils vont attaquer.

Mais quand ces mêmes émigrans sont en petit nombre, le danger est alors bien moindre. Ne pouvant user de tant de violence, ils emploient l'adresse pour s'emparer d'un petit coin de terre, et s'y maintenir comme alliés. C'est ainsi qu'en usèrent Enée, Didon, les Marseillais et plusieurs autres qui n'ont pû se maintenir dans le pays où ils ont abordé, que du consentement des hommes qui l'habitaient déjà.

Ces peuplades en masse, sont presque toutes sorties de la Scythie, pays froid et stérile, où les hommes trop nombreux dans un pays incapable de les nourrir, sont forcés d'en sortir, ayant mille besoins qui les pressent, et aucun attrait qui les retienne. S'il y a cinq cents ans que la Scythie n'a plus fourni à ces inondations dans aucun pays, on doit l'attribuer à plusieurs

causes. La première, c'est que plus de trente peuples en sortirent, lors de la décadence de l'empire romain. La seconde, c'est que l'Allemagne et la Hongrie, qui produisaient aussi de ces essaims d'hommes, ont tellement amélioré leur territoire, que les habitans peuvent y vivre à leur aise, sans être nécessités à en chercher de meilleur. D'ailleurs, ces deux nations étant elles-mêmes très-belliqueuses, sont comme un rempart qui maintient les Scythes leurs voisins, qui n'ont plus l'espoir de pouvoir traverser leurs pays et de les vaincre. On a vu souvent de grands mouvemens de Tartares. Mais les Hongrais et les Polonais ont arrêté ces débordemens; et ils se vantent avec raison, que sans les efforts de leurs armes, et l'Italie et l'Eglise auraient souvent éprouvé le poids de ces légions de Tartares. En voilà assez sur ces peuples.

CHAPITRE IX.

Quels sont les sujets ordinaires de guerre entre les souverains.

LE sujet de la guerre qui s'éleva entre les Samnites et les Romains, liés ensemble jusques-là, est celui qui occasionne ordinairement les ruptures entre les grandes puissances. Il naît quelquefois du hasard, ou bien il est préparé par la politique de celui qui veut faire la guerre. Entre les Samnites et les Romains, ce fut le hasard qui le fit naître. Car l'intention des Samnites en attaquant les Sidicins (1) et les Cam-

(1) Les Sidicins étaient les habitans de la ville de *Teanum*, aujourd'hui *Tiano* dans la Campanie, (Terre de Labour), au nord de Capoue. On l'appelait *Teanum Sidicinum*, pour la distinguer d'une colonie romaine appelée *Teanum Apulum*, située dans l'*Apulia* (la Pouille) sur le Frento.... Les Sidicins faisaient partie de ces peuples appelés *Osci*, qui, pour le dire en passant, tiraient leur nom de leur réputation de libertinage et de leur habitude d'employer des expressions triviales et contraires à la pudeur; d'où, selon quelques-uns, le mot *oscène* puis *obscène*. (*Note du traducteur.*)

paniens, n'avait point été de faire la guerre aux Romains. Mais les Campaniens vivement pressés, prirent le parti, contre l'opinion et le vouloir des deux peuples, de recourir aux Romains, et même de se donner à eux. Alors, ceux-ci obligés de les défendre comme leur propre bien, furent engagés dans une guerre que sans déshonneur ils crurent impossible d'éviter. Les Romains étaient trop éclairés pour ne pas sentir qu'ils ne pouvaient pas défendre les Campaniens quoique leurs amis, contre les Samnites plus anciens amis encore. Mais il leur parut honteux de ne pas les soutenir comme sujets et comme se donnant à eux; persuadés que s'ils ne prenaient pas leur défense, ils éloigneraient à jamais tous les peuples qui auraient pu avoir envie de se soumettre à leur domination. Un peuple, qui, comme celui de Rome, avait pour but, bien plutôt la domination et la gloire, que l'amour du repos, pouvait-il se refuser à *une si* belle occasion!...

Ce fut une circonstance pareille, qui donna naissance à la première guerre contre les Carthaginois : les secours que les Romains donnèrent aux Messinois en Sicile. C'est encore au hasard qu'ils faut l'attribuer.

Il n'en fut pas de même de la seconde; lors-

qu'Annibal, général des Carthaginois, attaqua en Espagne les Sagontins, amis de Rome. Ce n'était pas à eux qu'il en voulait; il ne cherchait qu'une occasion de faire prendre les armes aux Romains, de les combattre, et de passer en Italie.

Cette manière d'allumer une guerre a toujours été usitée entre puissances qui veulent garder quelque mesure, et concilier leurs vues ambitieuses avec quelque respect et quelque fidélité à des traités. Si j'ai dessein de faire la guerre à un prince, malgré des capitulations fidellement observées entre nous depuis longtemps, sous quelques prétextes, et en sachant donner à mes démarches la couleur convenable, j'attaquerai plutôt son ami que lui. Je sais que son ami étant attaqué, ou il prendra sa défense, et alors il me fournit l'occasion de lui faire la guerre comme j'en avais l'intention; ou il l'abandonnera, et alors il découvre et sa faiblesse et le peu de prix qu'on doit mettre à son alliance. L'un et l'autre de ces moyens doit lui faire perdre sa réputation, et rendre plus facile l'exécution de mes projets.

Nous devons remarquer à l'occasion de la résolution que prirent les Campaniens de se donner aux Romains, résolution qui engagea

ceux-ci à la guerre, comme nous l'avons dit plus haut, nous devons remarquer, dis-je, que la seule ressource qui reste à un peuple qui, quoique trop faible pour se défendre, ne veut point céder à qui l'attaque, c'est de se donner franchement à celui qu'il veut prendre pour son protecteur. Ainsi les Capouans se donnèrent aux Romains; ainsi les Florentins se donnèrent à Robert, roi de Naples, qui n'eût jamais consenti à les défendre comme amis, et qui les protégea comme ses sujets contre les forces de Castruccio de Luques, qui les opprimait.

CHAPITRE X.

Que l'argent n'est pas le nerf de la guerre, quoique ce soit l'opinion générale.

ON peut commencer la guerre quand on veut, mais on ne la finit pas de même. Il est donc du devoir d'un prince avant que de former une entreprise, de mesurer ses forces, et de régler d'après elle ses projets. Mais il doit être assez sage pour ne pas se faire illusion dans cet examen. Il se trompera toujours s'il les calcule d'après ses ressources d'argent; d'après la situation de son pays; et la bienveillance de ses alliés. Tous ces avantages augmentent bien les forces, mais ne les donnent pas. Ils sont nuls, seuls, et par eux-même; ils ne peuvent servir, sans le secours d'une armée à toute épreuve. Tous les trésors ne sont rien sans de pareilles troupes. La force d'un pays ne le défend pas seule; la fidélité, la bienveillance des alliés ne dure point; êtes-vous hors d'état de les défendre à votre tour, ils ne peuvent vous être fidèles. Les montagnes, les lacs, les

lieux les plus inaccessibles deviennent d'un facile accès quand ils sont dépourvus de vaillans défenseurs. Les trésors, au lieu de vous servir, ne servent qu'à exciter de plus en plus contre vous la cupidité des ravisseurs; et il n'y a pas d'opinion plus fausse que celle qui veut que l'argent soit le nerf de la guerre.

Elle a été mise en avant par Quinte-Curce, à l'occasion de la guerre d'Antipater, roi de Macédoine, contre Lacédémone. Il raconte que, par défaut d'argent, le roi de Sparte fut obligé de livrer bataille : il fut vaincu. S'il avait pu différer de quelques jours, la nouvelle de la mort d'Alexandre serait arrivée, il fut resté vainqueur, et sans coup férir. Mais manquant d'argent, et craignant que son armée, faute de paie, ne l'abandonnât, il fut obligé de hasarder la bataille; et Quinte-Curce en prend occasion de dire que l'argent est le nerf de la guerre.

Cette maxime est mise tous les jours en avant, et les princes qui s'y confient plus qu'ils *ne devraient* le faire, règlent leur conduite d'après ce préjugé. Il les aveugle au point de leur faire croire que de grands trésors suffisent pour les défendre. Ils ne voient pas que s'il en était ainsi, Darius eût vaincu Alexandre; les Grecs eussent triomphé des Romains ; de notre temps, le duc

Charles eût battu les Suisses; et les Florentins n'eûssent pas eu tant de difficultés de notre temps à venir à bout de François Maria, neveu de Jules II, dans la guerre d'Urbin.

Tous ceux que nous avons désignés ci-dessus, ont été vaincus par ceux qui ont pensé que ce n'est pas l'argent qui est le nerf de la guerre, mais de bonnes troupes. Parmi des objets de curiosité que Crésus, roi de Lydie, faisait admirer à Solon l'Athénien, était un immense trésor. Que pensez-vous de ma puissance, lui dit ce prince, en le lui montrant? Ce n'est point par cet amas d'or que j'en juge, répliqua Solon; c'est avec le fer et non avec l'or qu'on fait la guerre; un ravisseur, qui aura plus de fer que vous, peut vous enlever vos trésors.

Après la mort d'Alexandre le Grand, un essaim prodigieux de Gaulois fondit en Grèce, ensuite en Asie; ils envoyèrent des ambassadeurs au roi de Macédoine, pour traiter avec lui de la paix. Ce roi, pour leur donner une haute idée de sa puissance et pour les éblouir, étala devant eux son or et ses richesses. Les envoyés gaulois, qui avaient presque arrêté la paix, la rompirent, tant ils furent animés du desir de lui ravir cet or; et ces trésors, accumulés pour sa défense, furent la seule cause de sa perte.

Il y a peu d'années que les Vénitiens, ayant encore leur épargne pleine, furent dépouillés de leurs états sans pouvoir tirer de leurs trésors aucun moyen de défense.

Je m'éleverai donc contre le cri général : ce n'est pas l'or, mais les bons soldats qui sont le nerf de la guerre. L'or ne fait pas trouver de bonnes troupes, mais les bonnes troupes font trouver de l'or. Si les Romains avaient voulu faire la guerre plus avec de l'or qu'avec du fer, tous les trésors de l'univers ne leur auraient pas suffi, à en juger par la grandeur de leurs entreprises, et par les difficultés qu'ils y rencontrèrent; mais l'usage qu'ils faisaient du fer, les empêchait de manquer d'or : les peuples, qui les redoutaient, leur apportaient leurs richesses jusques dans leur camp.

Si le roi de Sparte fut obligé de livrer bataille faute d'argent, il lui arriva d'être réduit à cette extrémité pour de l'argent, comme d'autres y ont été réduits par d'autres motifs. On a vu des armées manquer de vivres, par exemple, et entre la dure alternative de mourir de faim ou de hasarder un combat, choisir ce dernier parti comme le plus honorable, et comme celui qui prête le plus aux faveurs de la fortune. Il est arrivé souvent qu'un général, voyant

l'armée de son ennemi prête à récevoir des renforts, s'est déterminé à courir les chances d'une bataille, plutôt que d'attendre que, par ce secours, il aie à le combattre avec plus de désavantage encore. On a vu quelquefois un général obligé de fuir ou de se battre; c'est ce qui arriva à Asdrubal, lorsque sur le Métaurus il se vit attaqué par Claudius Néron, réuni à l'autre consul romain. Ce général préfère toujours de combattre; malgré les apparences, il peut vaincre, et il n'a qu'à perdre en prenant le parti de la fuite.

Il y a donc une infinité de raisons qui peuvent obliger un général à livrer bataille malgré lui, et le défaut d'argent peut en être une; mais l'argent n'est pas plus le nerf de la guerre que toutes les autres choses qui peuvent le réduire à cette fâcheuse nécessité.

Je le répéterai donc de nouveau : ce n'est pas l'or, mais les soldats qui font les succès en guerre. L'argent est sans doute un moyen, mais un moyen secondaire que de bons soldats ne manquent jamais de vous procurer, parce qu'il est aussi impossible que de bons soldats ne trouvent pas de l'or, qu'il est impossible que de l'or procure de bons soldats. L'histoire nous le prouve en vingt endroits différens. L'exemple

de Périclès, conseillant aux Athéniens de fair la guerre à tout le Péloponèse, et leur persuadant qu'avec de l'adresse et de l'argent, ils resteraient vainqueurs, ne détruit pas cette preuve. En effet, les Athéniens obtinrent, il est vrai, quelques succès, mais à la fin ils succombèrent, et la sagesse et le courage des soldats de Sparte l'emporta sur l'adresse et l'or des Athéniens.

Quel plus digne témoignage pouvons-nous apporter sur ce point, que celui de Tite-Live, dans l'endroit où il examine si Alexandre eût vaincu les Romains, en supposant qu'il eût passé en Italie! Il établit que trois choses sont nécessaires à la guerre : des soldats nombreux et vaillans; de sages capitaines; et du bonheur. Il examine ensuite lequel des Romains ou d'Annibal était le mieux pourvu de ces trois moyens; il conclut, mais sans dire un seul mot de ce prétendu nerf de la guerre, l'argent.

Les Capouans, requis par les Sidicins de les secourir contre les Samnites, dûrent *probablement* mesurer leurs puissances sur leur or, et non sur la bonté de leurs troupes. Aussi, après avoir pris le parti de les secourir, deux batailles perdues les forcèrent de se rendre tributaires des Romains, afin d'éviter leur ruine entière.

CHAPITRE XI.

Qu'il n'est pas sage de s'allier avec un prince qui a plus de réputation que de force.

TITE-LIVE voulant faire connaître l'erreur des Sidicins en se confiant aux forces de Capoue, et la fausse opinion de cette ville en croyant pouvoir secourir les Sidicins, ne pouvait mieux rendre cette idée que par ces paroles : (1) « Les » Campaniens n'apportèrent au secours des » Sidicins qu'un nom, au lieu de forces ». D'où l'on doit conclure que les alliances qui se font avec des princes qui, à raison de la distance des lieux, peuvent difficilement vous secourir, ou à qui les moyens de le faire, manquent par leur mauvaise conduite ou par toute autre circonstance, ont bien plus d'éclat que d'utilité réelle.

C'est ce qui est arrivé de nos jours aux Flo-

(1) *Campami magis nomen in auxilium Sidicinorum, quam vires ad præsidium attulerunt.*

rentins, lorsqu'en 1479 ils ont été attaqués par le pape et le roi de Naples. L'amitié du roi de France ne leur a prêté qu'un *grand nom au lieu de secours*. Autant en arriverait au prince qui se porterait à quelqu'entreprise, se reposant sur l'alliance de Maximilien. L'amitié de cet empereur est encore une de celles qui comme celle de Capoue pour les Sidicins, ne porterait qu'un grand nom au lieu de secours.

Les Capouans se trompèrent donc, pour avoir eu une trop haute opinion de leurs forces, et telle est souvent l'imprudence des hommes, qu'incapables de se défendre eux-mêmes, ils veulent cependant prendre en main la défense d'autrui. Telle fut la faute que commirent les Tarentins, lorsque voyant les deux armées des Samnites et des Romains en présence, ils envoyèrent des ambassadeurs au consul romain pour lui signifier qu'ils voulaient la paix entre les deux peuples, et lui déclarer qu'ils *se porteraient pour ennemi de celui des deux qui la refuserait*. Aussi le consul ne fit que rire de sa menace; et pour montrer aux Tarentins, de fait et non en paroles, de quelle réponse il les jugeait dignes, il fit sonner la charge devant les ambassadeurs, et ordonna à son armée de marcher contre l'ennemi.

Nous avons dans ce chapitre parlé du mauvais parti que les princes prennent quelquefois de défendre les autres ; je veux dans le suivant parler de celui qu'on doit prendre pour se défendre soi-même.

CHAPITRE XII.

Lequel vaut mieux, lorsqu'on craint d'être attaqué, de porter la guerre chez son ennemi, ou de l'attendre chez soi.

J'AI entendu des hommes très-versés dans l'art de la guerre, agiter cette question... « Supposant deux princes à peu près d'égale force, » si le plus puissant déclare la guerre au plus » faible, est-il plus avantageux pour ce dernier, » d'attendre sur ses terres son ennemi, que » d'aller le chercher et de l'attaquer dans ses » foyers ?.... » Et ils ne manquaient pas de très-bonnes raisons pour et contre.

En faveur de l'opinion de ceux qui veulent qu'on attaque, on cite le conseil donné par Crésus à Cyrus. Ce prince étant arrivé sur les confins des Massagetes (1), pour leur faire la

(1) Peuple dont on connaît aussi peu le pays que celui des Amazones. Il y a apparence qu'ils habitaient à l'est de la Sogdiane. *Vid.* Den. Perieget. Arrien. (*Note du traducteur.*)

guerre, leur reine Tamiris lui fit demander lequel des deux partis il préférerait : ou de venir l'attaquer, et qu'alors elle l'attendrait, ou s'il voulait qu'elle l'attendit. Dans le conseil, où la chose fut mise en délibération, Crésus, contre l'avis de tous les autres, fut d'avis qu'il fallait que Cyrus allât la trouver. En effet, si cette reine était vaincue loin de son royaume, il ne le lui enleverait pas, parce qu'elle aurait le temps de se rétablir; mais que si elle était défaite sur ses confins même, le vainqueur pourrait la poursuivre, et ne pas lui donner le temps de se rétablir. On allègue encore le conseil donné par Annibal à Antiochus, au moment où ce prince projettait de faire la guerre aux Romains. Ce général lui démontra que jamais ce peuple ne serait vaincu qu'en Italie; parce que là, on pouvait tourner contre lui et ses alliés et ses armes et ses richesses ; mais que le combattre hors de chez lui, c'était lui laisser disposer de l'Italie, c'est-à-dire, d'une source inépuisable de forces qui ne lui avaient jamais manqué au besoin. Il conclut qu'il était plus aisé de lui enlever Rome, que l'Empire; et l'Italie, qu'aucune autre province... On cite encore Agathocle, qui ne pouvant soutenir chez lui les attaques des Carthaginois, porta la guerre dans

leur pays, et les contraignit à lui demander la paix.... On cite enfin Scipion, qui, pour délivrer l'Italie, transporta la guerre en Afrique.

En faveur du sentiment contraire, on dit que le plus grand mal qu'on puisse faire à un ennemi, c'est de le tirer de ses foyers. On cite les Athéniens, toujours vainqueurs quand ils firent commodément la guerre sur leurs foyers, et qui perdirent leur liberté pour avoir eu l'imprudence de s'en éloigner, et de transporter leurs armées en Sicile. On cite les poètes et les fables d'après lesquelles Antée, roi de Lybie, attaqué par l'Hercule égyptien, triompha toujours de son ennemi tant qu'il l'attendit dans l'étendue de son royaume; mais, qui, *attiré* hors de chez lui, par l'adresse d'Hercule, perdit ses états et la vie. C'est ainsi que s'explique la fable d'Antée : reprenant des forces toutes les fois qu'il touchait sa mère, (la terre) et dont Hercule, qui s'en aperçut, ne pût venir à bout qu'en l'enlevant de terre, et l'étouffant *en l'air*. On cite, parmi les modernes, Ferdinand, roi de Naples, qui passe pour un des plus sages princes de son temps. Ce prince ayant appris, deux ans avant sa mort, le dessein que Charles VIII, roi de France, avait formé de venir l'attaquer, fit une infinité de préparatifs; mais il

fut attaqué de la maladie dont il mourut. Parmi les conseils qu'il donna en mourant, à son fils Alphonse, il lui recommanda sur-tout d'attendre l'ennemi dans son royaume, de ne jamais en retirer ses forces sous quelque prétexte que ce fut, afin d'avoir à les lui opposer tout entières. Alphonse ne suivit point ce conseil; il envoya une armée dans la Romagne; elle y périt sans combattre, et il perdit ses états.

Les raisons qu'on donne ensuite pour appuyer l'une ou l'autre opinion, sont que le courage qui attaque, est plus animé que le courage qui se défend, ce qui donne plus de confiance aux troupes. On ôte aussi à l'ennemi la faculté de profiter d'une infinité d'avantages : les habitans dont on ravage les propriétés ne peuvent lui être d'aucun secours; la présence de l'ennemi oblige à des ménagemens vis-à-vis de ses sujets, dont il n'ose exiger ni trop d'argent, ni trop de services; en sorte qu'on vient à tarir, comme le disait Annibal, la source qui mettait celui contre lequel est dirigée l'attaque, à même de soutenir. D'ailleurs, les soldats de l'assaillant se trouvant en pays ennemi, sont plus obligés à combattre, et cette heureuse nécessité excite de plus en plus leur valeur.

D'un autre côté, on se procure bien des avantages en attendant son ennemi. On peut en étant bien assuré de ses approvisionnemens, l'inquiéter infiniment sur les siens, ainsi que sur les moyens de se procurer une infinité de choses nécessaires à une armée. Par la connaissance plus particulière qu'on a du pays, on peut opposer une infinité d'obstacles à ses desseins. On peut l'attaquer avec plus de forces, parce qu'on peut facilement les réunir toutes, et qu'il n'a pu amener toutes les siennes. Enfin, on peut se refaire facilement après une bataille perdue ; en effet, comme il se sauvera assez de votre armée, à raison de la facilité à trouver des retraites très-près, et que les renforts nécessaires pour réparer les pertes de l'ennemi, ne viennent jamais de loin, il arrive que vous risquez toutes vos forces, sans risquer toute votre fortune, au lieu que dans une guerre éloignée, vous risquez toute votre fortune, sans mettre en jeu toutes vos forces. Quelques-uns, pour mieux affaiblir leur ennemi, l'ont laissé pénétrer quelques journées, s'emparer d'assez de territoire, pour affaiblir son armée par les garnisons qu'il est obligé d'y mettre, et le combattre ensuite avec plus d'avantage.

Mais pour dire ce que j'en pense, je crois

qu'il faut faire une distinction. Ou un état est rempli de défenseurs bien armés, comme autrefois l'était celui des Romains, comme l'est aujourd'hui celui des Suisses; ou bien il en est dépourvu comme l'étaient autrefois les Carthaginois, et comme l'est celui de France, ou celui d'Italie. Dans ce dernier cas, on ne saurait tenir l'ennemi trop éloigné. Toutes vos forces consistant dans vos finances, et non dans vos troupes, vous êtes battu toutes les fois que vous ne pouvez pas retirer cet argent, par impôt ou autrement; et rien ne vous en empêche, autant que la guerre dans vos propres foyers. Les Carthaginois en fournissent un exemple. Tant qu'ils furent libres chez eux, ils trouvèrent assez de ressources dans leurs revenus pour faire la guerre aux Romains; attaqués sur leurs foyers, ils ne purent résister à Agathocle.

Les Florentins étaient si fort hors d'état de se défendre contre Castruccio de Luques, parce qu'il leur faisait la guerre dans leurs propres foyers, qu'ils se virent obligés de se donner à Robert, roi de Naples. Mais après la mort de Castruccio, ces mêmes Florentins eurent le courage de porter la guerre chez le duc de Milan, et furent sur le point de le dépouiller de ses états. Autant ils montrèrent d'énergie loin

CHAPITRE XIII.

Pour s'élever d'un état médiocre à une grande fortune, la ruse sert plus que la force.

JE pense que c'est chose qui arrive très-rarement ou même qui n'arrive jamais, de s'élever d'un état médiocre à un rang très-élevé, sans employer ou la force, ou la mauvaise foi, à moins qu'on n'y parvienne par hérédité ou par donation. Je ne crois pas même que la force aie jamais suffi; mais on trouvera que la ruse seule y a fait quelquefois parvenir. C'est ce dont se convaincra quiconque lira la vie de Philippe de Macédoine, celle d'Agathocle de Sicile, et de plusieurs autres, qui, comme ceux-ci, de l'état le plus bas ou le plus médiocre, sont parvenus au trône et à de très-grands empires. Xénophon démontre, dans la vie de Cyrus, la nécessité de tromper pour réussir. Voyez la première expédition qu'il fait faire à Cyrus, contre le roi d'Arménie. C'est un tissu de tromperies; et c'est uniquement

la Gaule Cisalpine, comme ils les vainquirent en Etrurie, parce que l'éloignement des lieux les eût empêché d'y conduire contre eux un si grand nombre de combattans, et d'y faire la guerre avec tous ces avantages. Les Cimbres mirent en déroute une armée romaine en Allemagne, et tout y fut perdu pour Rome. Mais lorsque ceux-ci arrivèrent en Italie, la faculté qu'avaient les Romains de réunir toutes leurs forces, fit qu'il les détruisirent. Les Suisses sont faciles à vaincre hors de leur pays, hors duquel ils ne peuvent envoyer plus de trente ou quarante mille hommes; mais les vaincre sur leurs propres foyers où ils peuvent en armer cent mille, est chose très-difficile.

Je conclus donc de nouveau, qu'un prince dont les états sont remplis de ces peuples nombreux et aguerris, doit toujours attendre chez lui un ennemi puissant au lieu d'aller à sa rencontre. Mais celui qui a ses sujets désarmés, et peu aguerris, doit l'éloigner de son territoire le plus qu'il peut. Ainsi l'un et l'autre se défendront mieux en prenant, chacun d'eux, un moyen différent.

---

commencemens, en prenant, comme nous l'avons déjà remarqué, le titre d'alliée et de compagne, avec les Latins et d'autres peuples ses voisins, dont elle fit réellement des esclaves. En effet, elle se servit de leurs armes pour dompter les autres peuples un peu plus éloignés de Rome, et acquérir la réputation d'une puissance redoutable. Ces peuples une fois vaincus, ses forces augmentèrent au point qu'il n'y en eût aucun à qui seule, elle ne pût faire la loi.

Les Latins ne s'avisèrent qu'ils étaient entièrement esclaves, qu'après qu'ils eurent été témoins des deux défaites des Samnites, et de la nécessité où ils furent d'accepter la paix. Cette victoire accrut infiniment la réputation des Romains, chez les princes éloignés; ils commencèrent à sentir le poids de leur nom avant de sentir celui de leurs armes. Elle excita la jalousie et la suspicion chez les peuples qui étaient témoins de leurs nombreux succès; les Latins furent de ce nombre. Cette jalousie fut si active et l'effet de leurs alarmes si rapide, que non-seulement les Latins, mais les colonies romaines établies dans le Latium, et les Campaniens dont Rome avait naguères pris la défense, conspirèrent tous contre le nom romain.

» senti cet affront ? Ils l'ont dévoré pourtant. » Ils ont appris que nous armions contre les » Samnites leurs alliés; ils demeurent tranquilles » dans leurs murs. D'où leur vient tant de re- » tenue, si ce n'est de la connaissance qu'ils ont de » nos forces et des leurs (1) » ? On voit clairement par le texte de ce discours, jusqu'à quel point la patience des Romains avait rendu les Latins insolens.

Ainsi un prince ne doit jamais descendre de son rang ; et s'il ne veut pas se déshonorer, il ne doit jamais faire l'abandon volontaire que de ce qu'il peut ou qu'il croit pouvoir conserver. S'il est réduit au point de ne pouvoir l'abandonner que malgré lui, il doit toujours préférer de céder à la force, et jamais à la crainte de la force. En effet, si la crainte lui fait faire des sacrifices, c'est dans la vue d'éviter la guerre ; mais le plus souvent il ne l'évite pas. L'ennemi

(1) *Tentastis patientiam negando militem : quis dubitet exarsisse eos ? Pertulerunt tamen hunc dolorem. Exercitus nos parare adversùs Samnites Fœderatos suos audierunt, nec moverunt ab urbe. Unde hæc illis tanta modestia, nisi à conscientia virium et nostrarum et suarum ?*

qui aura découvert sa lâcheté dans cet abandon, ne s'en tient pas-là : il exige d'autres sacrifices; son orgueil s'accroît à son égard en raison de sa mésestime ; et d'autre part, ce prince voit ses défenseurs se refroidir sur ses intérêts, parce qu'il leur paraît faible ou lâche.

Mais si au moment où vous découvrez les vues de votre ennemi, vous préparez vos forces pour vous défendre, quoiqu'elles soient inférieures aux siennes, il ne vous en estime pas moins; les autres princes voisins vous en apprécient davantage, et tel se porte de lui-même à vous secourir, vous voyant prêt à vous défendre, qui n'en eût jamais été tenté s'il vous eût vu vous livrer à l'abandon. Je suppose dans ce raisonnement que vous n'avez qu'un ennemi sur les bras ; mais quand vous en avez plusieurs, ce serait toujours un parti fort sage que d'abandonner quelque chose à l'un d'eux, ou pour le regagner dans le cas où la guerre fut déjà déclarée, ou pour le détacher du reste des ennemis ligués contre vous.

Les Latins commencèrent cette guerre, comme nous avons vu que la plupart des guerres se commençaient ; ce ne fut pas en attaquant les Romains, mais en secourant les Sidicins contre les Samnites, qui faisaient la guerre à ceux-ci avec le consentement des Romains.

Qu'il soit vrai que les Latins se soient portés à cette guerre, parce qu'ils s'aperçurent enfin de la mauvaise foi des Romains ; Tite-Live ne permet pas de le révoquer en doute, lorsque dans l'assemblée de ce peuple, il met dans la bouche d'Annius Setinus, leur préteur, ces paroles : « Car si à présent nous pouvons sup-
» porter la servitude sous le nom spécieux de
» confédération et d'égalité (1) ».

On voit que les Romains, même dans les commencemens de leur empire, ont mis en usage la mauvaise foi. Elle est toujours nécessaire à quiconque veut d'un état médiocre s'élever aux plus grands pouvoirs ; elle est d'autant moins blâmable qu'elle est plus couverte, comme fut celle des Romains.

---

(1) *Nam si etiam nunc sub umbrâ fæderis æqui, servitutem pati possumus. etc.*

CHAPITRE XIV.

Que les hommes se trompent bien des fois en croyant qu'à force de soumission, on désarme la hauteur.

On voit bien des fois la soumission plus nuisible qu'utile, sur-tout vis-à-vis des hommes insolens qui, ou par jalousie ou par tout autre motif, vous ont voué de la haine. Notre historien en donne la preuve à l'occasion de cette guerre entre les Romains et les Latins. *Les* Samnites s'étant plaints aux Romains de ce que les Latins les avaient attaqués, les Romains qui desiraient ne pas irriter ceux-ci, ne voulûrent pas leur défendre de continuer cette guerre; mais ce ménagement, au lieu de les appaiser, les anima davantage et les fit *se dé-*clarer plus promptement contre les Romains même. La preuve se tire du discours de ce prêteur latin, Annius, dont nous avons parlé, à la même assemblée : « Vous avez mis, leur dit-il, » leur patience à l'épreuve, en leur refusant » vos troupes; peut-on douter qu'ils n'aient

ce seront des hommes faibles qui auront à délibérer et à prononcer.

La lenteur et le retard dans les délibérations ne sont pas moins nuisibles que l'incertitude, sur-tout quand il s'agit de se décider en faveur d'un allié; cette lenteur, non-seulement le prive de secours, mais elle vous nuit à vous-même. Elle vient ordinairement du défaut de courage ou de forces, ou des intentions perfides de quelques citoyens qui, acharnés à perdre l'état, ou occupés de quelques vues particulières, arrêtent la marche des délibérations, l'empêchent et la traversent de mille manières. En effet, les bons citoyens se gardent bien d'arrêter une délibération, même lorsqu'ils voient le peuple, par une ardeur insensée, se porter vers un parti dangereux, sur-tout lorsqu'il s'agit d'objets qui ne permettent aucun délai.

Après la mort d'Hiéron, tyran de Syracuse, la guerre étant plus animée que jamais entre les Romains et les Carthaginois, les Syracusains se disputaient entr'eux sur celui de ces deux peuples dont Syracuse devait se déclarer amie. L'ardeur des deux côtés opposés était si considérable que l'on restait dans l'indécision, et on ne prenait aucun parti lorsqu'Apollonide, un des principaux citoyens, prouva, par un

discours plein de sagesse, qu'on ne pouvait blâmer ni ceux qui proposaient l'alliance des Romains, ni ceux qui proposaient celle des Carthaginois; mais que rien au monde n'était plus blâmable que cette irrésolution, cette lenteur à prendre un parti qui amènerait infailliblement la ruine de la république; le parti, au contraire, une fois pris, quel qu'il fût, on pouvait en attendre quelque avantage. Tite-Live ne pouvait pas démontrer d'une manière plus évidente les inconvéniens qui résultent de l'indécision.

La guerre des Latins en fournit encore un exemple. Les Laviniens, sollicités par eux de les secourir contre les Romains, mirent tant de lenteur à se décider, qu'à peine étaient-ils sortis de leur ville pour aller leur porter du secours, qu'on leur annonça la défaite des Latins. Ce qui fit dire à Milonius, leur préteur: « Que » les Romains leur feraient payer cher le peu » de chemin qu'ils avaient fait ». En effet, s'ils s'étaient décidés sur-le-champ à refuser ou à accorder leurs secours: dans le premier cas, ils n'irritaient pas les Romains contre eux; dans le second, la jonction de leurs forces faite à temps, aurait pu fixer la victoire du côté des Latins; mais par leur lenteur à prendre une

CHAPITRE XV.

Que les états faibles sont toujours indécis, et la lenteur à se déterminer est toujours nuisible.

A L'OCCASION de la guerre des Latins contre les Romains, et de ce qui la produisit, nous remarquerons qu'en toute délibération il faut aller promptement au fait et ne pas rester toujours dans l'indécision et l'incertitude. Les Latins se conformèrent à ce principe lorsque, décidés à se détacher des Romains, ils délibérèrent sur ce qu'ils avaient à faire. Les mauvaises dispositions des Latins ne leur avaient pas échappé. Pour s'en assurer et pour voir s'il ne serait pas possible de les regagner sans tirer l'épée, ils leur firent demander d'envoyer à Rome huit de leurs citoyens, comme ayant quelque chose d'important à leur communiquér. Les Latins, bien convaincus qu'ils avaient fait une infinité de choses qui avaient dû déplaire aux Romains, tinrent une assemblée pour choisir ceux qui devaient être envoyés à Rome,

et pour déterminer ce qu'ils auraient à dire. Comme on délibérait sur ce point : « Je crois, » dit Annius, leur préteur, qu'il nous importe » infiniment plus de délibérer sur ce qu'il faut » faire que sur ce qu'il faut dire ; il sera facile, » quand vous serez décidés, d'accommoder les » paroles sur les faits (1) ».

Rien de plus vrai que cette maxime, et elle doit être pesée par tous les princes et toutes les républiques. Dans l'indécision et l'incertitude sur ce qu'on veut faire, il est impossible de s'expliquer ; mais le parti une fois pris, la détermination de ce qu'on doit faire, fixement arrêtée, on trouve aisément des paroles.

J'ai d'autant plus volontiers appuyé sur cette observation, que j'ai vu souvent, qu'à la honte et au détriment de notre république, cette indécision avait nui aux affaires ; et, dans les partis douteux où il faut de l'énergie pour se décider, cette indécision se manifestera toujours quand

(1) *Ad summam rerum nostrarum pertinere arbitror, ut cogitetis magis quid agendum nobis, quàm quid loquendum sit. Facile erit explicatis consiliis, accommodare rebus verba.....*

décision, ils ne pouvaient que perdre, quelle qu'elle fût.

Si les Florentins avaient connu la justesse et l'importance de ces principes, ils ne se seraient pas attirés tant de désagrémens et tant de malheurs, lorsque Louis XII, roi de France, passa en Italie pour attaquer Ludovic, duc de Milan. Ce prince ayant ce projet en vue, rechercha l'alliance des Florentins; les envoyés qu'ils avaient près de lui, convinrent qu'ils resteraient neutres, que Louis XII, arrivé en Italie, mettrait leur état sous sa protection, et que la république aurait un mois pour garantir le traité. Mais cette ratification fut si fort retardée par ceux qui avaient la folie de favoriser le parti de Ludovic, que le roi eut le temps de remporter la victoire; et lorsque les Florentins voulûrent ratifier le traité, il s'y refusa, voyant bien que la nécessité seule, et non le penchant, les décidait en sa faveur. Cette fausse démarche coûta beaucoup d'argent à la république, et fut sur le point de la perdre entièrement. Même événement lui est arrivé une autrefois, et pour semblable faute. Le parti qu'elle prît était d'autant plus condamnable qu'il ne servit pas même à Ludovic. Si celui-ci eût été vainqueur, son ressentiment

contre les Florentins eût été bien plus terrible que celui du roi.

J'avais déjà parlé, dans un autre chapitre des maux qu'attirait pareille faiblesse sur une république. Néanmoins l'occasion s'étant présentée, j'ai voulu répéter ce que j'en avais dit, parce qu'il me paraît que c'est une des maximes dont les gouvernemens, comme le nôtre, doivent le plus faire leur profit.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE

DES CHAPITRES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

Pages

Pages

[illegible]IG 2